1897.
ESHER PLACE.
Room LIBRARY.
Case ~~Q~~ X Shelf 5

Ex-Libris
Sir Edgar Vincent

CSP

CSP

Rivarol, Antoine

JOURNAL

POLITIQUE NATIONAL

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX,

ET

DE LA RÉVOLUTION

DE 1789.

Publié d'abord par M. l'abbé SABATIER, *& maintenant, par M.* SALOMON, *à Cambrai.*

TOME SECOND.

---

* * *
* *
*

1790

Universitas
BIBLIOTHECA
ttav'ensis

CSP

DC
163
.R5
1790
v. 2-3

N°. I.

JOURNAL

POLITIQUE-NATIONAL

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX,

ET

DE LA RÉVOLUTION

DE 1789.

AVERTISSEMENT.

Ce Journal n'étant qu'une suite de réflexions sur les Décrets de l'Assemblée

Nationale, sur les fautes du Gouvernement, et sur les malheurs de la France, nous sentons bien que les nouveaux Souscripteurs ne peuvent se passer des trois Résumés qui ont précédé celui-ci. On s'adressera donc, pour les avoir, chez M. TURPIN, Négociant rue des Fossés-Montmartre, N°. 25. Ils seront délivrés vers la fin du mois de Décembre à ceux qui lui auront envoyé leur adresse.

Nous sommes avertis que les Libraires du Palais-Royal préparent une contrefaçon de ces Résumés : mais, comme ces Messieurs ne sont pas dans le secret des changemens que nous faisons à notre Ouvrage, le Public qui l'achetera dans les boutiques, sera nécessairement trompé, et le sera doublement, si ces Messieurs se chargent de faire eux-mêmes

les changemens : car l'ouvrage en sera plus contrefait.

Il faut au Monde ou des nouvelles ou des nouveautés, mais un homme qui pense ne peut se résoudre à être le jure-crieur de tant de petits événemens dont la rapide vicissitude sert d'imagination aux Journalistes, et de pâture à la curiosité. Dans une grande révolution, il ne considère que les évènemens qui influent sur la fortune publique, et il y voit l'histoire que voudra lire un jour la Postérité. Cet Ouvrage périodique est donc plutôt une nouveauté qu'un ramas de nouvelles. N'est-ce pas en effet une nouveauté qu'un Livre qui dit la vérité dans les conjonctures où nous sommes ? Si elle avait toujours de tels Contemporains, on ne la verrait pas, cette triste vérité, en appeller sans cesse à d'autres géné-

rations, et offrir aux enfans le remède des maux dont leurs pères ont souffert. Une idée vraie, une réflexion juste consolent ou ramènent les esprits : mais la foule de nos folliculaires ne cherche que des crimes et des malheurs. Tel homme qui a déjà dénoncé trois ou quatre mille conjurations aux Parisiens, n'a pu leur donner une idée. Il est vrai que ces découvertes ne sont pas fort coûteuses. Les Tyrans se ruinent à de pareilles recherches. Mais telle est la vertu du Patriotisme, que dans notre Paris cent Journalistes découvrent et affichent, chacun, vingt conjurations par jour, à 2 sols la pièce.

. . . . *Ille etiàm cæcos instare tumultus*
Sæpe monet, fraudemque et operta tumescere bella.

Géorg. I.

SUITE DU TROISIEME RÉSUMÉ.

Pars ſpoliant aras, frondem ac virgulta, dómos-que
,... furit immiſſis vulgus *habenis.*

Æn. Liv. 7.

J'ENTENDS bien ce que c'eſt que la philoſophie d'un particulier; ce que c'eſt qu'un homme dégagé des erreurs du Peuple, & même des paſſions; un philantrope, un coſmopolite, pour qui toutes les Nations ne forment qu'une ſeule & même famille. Mais qu'eſt-ce que la philoſophie d'un peuple? qu'eſt-ce que cette philantropie, cette liberté générale du commerce, cette charité qui conſiſte à renoncer à tous les avantages que les autres n'auraient pas? (1) Que ſerait-ce qu'un peuple ſans ému-

(1) Le ſyſtême des petites fortunes a prévalu, & on a vu diſparaître, depuis M. Necker ſur-tout, ces fortunes coloſſales, toutes d'oſtentation, qui étaient ſi odieuſes au petit peuple, et ſi utiles au Gouvernement. La groſſe finance françaiſe a fait place à la nation des capitaliſte

ation, ſans induſtrie, ſans paſſions, qui ouvrirait tous ſes ports, détruirait ſes douanes, partagerait ſans ceſſe ſes tréſors & ſes terres à tous les hommes qui ſe préſenteraient ſans fortune & ſans talent ? Un homme n'eſt philoſophe que parce qu'il n'eſt pas peuple ; donc un *peuple philoſophe* ne ſerait pas *peuple*, ce qui eſt abſurde. La vraï philoſophie des peuples, c'eſt la politique ; & tandis que la philoſophie prêche à quelques individus la retraite, le mépris des richeſſes & des honneurs : la politique crie aux Nations de s'enrichir aux dépens de leurs voiſins, de couvrir les mers de leurs vaiſſeaux, & d'obtenir par leur induſtrie & leur activité la préférence dans tous les marchés de l'Univers : car deux Nations ſont entr'elles, en état de pure nature, comme deux Sauvages qui ſe disputent la même proie.

D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper ; le pa-

& des agioteurs Suiſſes & Genevois : ce qui a produit cette foule de fortunes cachées & fugitives qui n'ont pas la vanité de ſe montrer, que le peuple ne voit pas, & dont le Gouvernement ne peut rien tirer. Quelques poules autrefois mangeaient nos grains ; mais du-moins nous mangions les poules quand elles s'étaient bien engraiſſées ; aujourd'hui nos grains ſont emportés & mangés par des fourmis.

triotiſme eſt l'hypocriſie de notre ſiècle ; c'eſt l'ambition & la fureur de dominer, qui ſe déguiſent ſous des noms populaires. Les places étaient priſes dans l'ordre ſociale ; il a donc fallu tout renverſer pour ſe faire jour. Ce n'eſt point en effet le petit peuple, ce ne ſont pas les pauvres au nom deſquels on a tant fait de mal, qui ont gagné à la révolution ; vous le voyez : la misère eſt plus grande, les pauvres plus nombreux (1) ; & la compaſſion eſt éteinte ; il n'y a plus de pitié, plus de commisération en France : on donnait beaucoup, lors qu'on croyait devoir des dédommagemens ; la charité comblait ſans ceſſe l'intervalle entre les petits & les grands : la vanité & l'orgeuil tournaient au profit de l'humanité : ce n'était pas une épée, c'était la prière qui armait la pauvreté ; & la richeſſe, qui a diſparu devant la menace, ne rebutait pas la misère ſupliante. Maintenant que peuvent donner des riches opprimés, à des pauvres révoltés ? On a renverſé les fontaines publiques, ſous prétexte

(1) Il y a dans le monde, & il y a toujours des pauvres de profeſſion, *des mendians* ; mais on ne devrait connaître que les pauvres ouvriers & les pauvres infirmes ; on ne devrait avoir que des atteliers & des hôpitaux.

qu'elles accaparaient les eaux, & les eaux ſe ſont perdues.

Nos philoſophes répondent que les pauvres, qui dorénavant prendront par-tout, ne demanderont plus rien. Mais où trouveront-ils de quoi prendre, à moins d'un maſſacre général de tous les Propriétaires ? & alors, en pouſſant un tel ſyſtême, il faudra donc que, de génération en génération, les pauvres maſſacrent toujours les riches, tant qu'il y aura de la variété dans les poſſeſſions ; tant qu'un homme cultivera ſon champ mieux qu'un autre ; tant que l'induſtrie l'emportera ſur la pareſſe ; enfin jusqu'à ce que la terre, inculte & dépeuplée, n'offre plus aux regards ſatisfaits de la Philoſophie, que la vaſte égalité des déſerts, & l'affreuſe monotonie des tombeaux.

Le mauvais génie qui préſide à nos deſtins a voulu que, dès le premier pas que nous avons fait vers une Conſtitution, il y ait eu un combat à mort entre le Chef & les Repréſentans de la Nation. Le pouvoir exécutif & le pouvoir judiciaire ont péri dans l'action, & avec eux tout le nerf de la puiſſance législative. L'aſſemblée de nos Repréſentans & de nos Légiſlateurs n'a plus été qu'une troupe victorieuſe, uſant par-tout du droit de la conquête, & diſtribuant les dépouilles

des vaincus à des vainqueurs qu'elle ne devait jamais contenter.

Mais la Conſtitution, qui eſt à la fois l'effet & la cauſe du concert des trois pouvoirs & de leur combinaiſon, ne pouvait être le fruit d'une bataille & de leur anéantiſſement. Si l'Aſſemblée Nationale, au lieu de partager & d'attiſer la folle joie du Peuple, eût pleuré ſur ſa funeſte victoire, la Nation entière, frappée de l'auguſte douleur de ſes Repréſentans, aurait bientôt accordé à ſon Chef le reſpect & la confiance, à la place de la crainte & de l'aſſerviſſement. Le Monarque, ranimé par les hommages de ſon Peuple, aurait à ſon tour, maintenu de tout ſon empire les Décrets de l'Aſſemblée; & déjà nous verrions la liberté ſainte fleurir à l'ombre ſacrée du pouvoir monarchique. Mais, bien loin de les contenir, tout a concouru à ſoulever les peuples; & le Coloſſe de la Royauté, qui devait être relevé ſur une baſe plus ſûre, a été de jour en jour mieux renverſé, & couvert de plus d'outrage. Envain l'Aſſemblée Nationale, comme les Prêtres de l'ancienne Egypte, a-t-elle animé de ſon ſouffle ce Coloſſe ſans vie, & l'a-t-elle forcé d'articuler des oracles; le Peuple était trop averti que la ſtatue n'était plus un Dieu, & le reſpect a diſparu avec le preſtige.

Dans le long intervalle qui s'était écoulé depuis le 17 Juin jusqu'au 4 du mois d'Août, on n'avait encore rien décrété de constitutionnel que *la réunion des trois Ordres en Assemblée Nationale*, *la responsabilité des Ministres*, & *les droits de l'Homme* exprimés & contenus dans une *Déclaration*, ainsi que nous l'avons dit. Les deux Décrets de *l'abolition des Ordres* & de *la responsabilité* étaient à peu près irréprochables.

M. Necker a été le premier Ministre dénoncé à la Nation, & il l'a été par M. de Mirabeau (1), qui quelque temps après a dénoncé aussi M. de Saint-Prieſt (2). Il est sans doute honorable d'être dénoncé par M. de Mirabeau ; & cet évènement peut être compté parmi les prospérités de M. Necker. Mais il peut se trouver un jour des Députés assez bien famés pour que leur dénonciation flétrisse ou renverse un Ministre ; & ce frein est suffisant. Nous en faisons l'ob-

---

(1) Au sujet des subsistances.

(2) Pour un propos fort juste, tenu aux Poissardes qui venaient à Versailles, demander du pain au Roi à coups de canon. L'on ne sais pourquoi M. de Saint-Prieſt a dit qu'il n'était pas coupable d'une phrase, dont pour sa gloire on voudrait bien qu'il eût été capable.

ſervation, parce que dans la première ivreſſe de ſes ſuccès, l'Aſſemblée Nationale parut déſirer de nommer elle-même les Miniſtres du Roi : ce qui eût établi la reſponſabiltté en ſens contraire. C'eſt l'Aſſemblée qui aurait alors répondu des Miniſtres qu'elle aurait faits : à quel tribunal aurait elle donc dénoncé ſon propre ouvrage ?

Nous avons déja parlé de *la Déclaration* des droits de l'Homme. Cette pièce dangereuſe renferme des droits que les Citoyens ne pourront jamais exercer, même après l'entière exécution des Décrets de l'Aſſemblée. Il y regne d'ailleurs une métaphyſique vague, que le Peuple trouva nintelligible & ſans ſubſtance. Il fallut donc, pour ſatisfaire ce maître impérieux, deſcendre de la théorie & des principes les plus abſtraits, aux conſéquences & aux applications les plus matérielles de la ſouveraineté du Peuple, & de l'égalité abſolue parmi les hommes.

Ce fut la nuit du 4 Août que les Démagogues de la Nobleſſe, fatigués d'une longue diſcuſſion ſur les droits de l'Homme, & brûlant de ſignaler leur zèle, ſe levèrent tous à la fois, & demandèrent à grands cris les derniers ſoupirs du *Régime féodal*, mortellement bleſſé depuis Philippe le Bel. Ce mot électriſa l'Aſſemblée. On fit une diviſion des derniers veſtiges

de ce Régime, en droits perſonnels, & en droits réels ; tels qu'ils reſtaient encore aux propriétaires des fiefs. On abolit tous les droits perſonnels, ſans indemnité ; on déclara tous les droits réels rachetables ; & dans ceux-ci on abolit, encore ſans indemnité, ceux qui avaient été perſonnels autrefois, & dont les redevables s'étaient rachetés pour de l'argent : ce qui réduiſait tout-à-coup une foule de propriétaires à l'aumône, & annullait le droit acquis par les preſcriptions ; droit ſi ſacré, quand on n'en a pas d'autre. On abolit auſſi les Juſtices Seigneuriales, le droit des chaſſes & des colombiers, la vénalité des charges, le caſuel des Curés, les privilèges pécuniaires en matière d'impôts, les privilèges des Provinces & des Villes. On établit le rachat de toutes les rentes & redevances, l'admiſſion à tous les emplois, ſans diſtinction de naiſſance ; on proſcrivit la pluralité des bénéfices ; on demanda l'état des pensions qui devaient être déſormais réglées ſur celle qu'on ferait au Roi ; on abolit d'un ſeul coup les Annates & les Dîmes : enfin, on décréta qu'une médaille ſerait frappée en mémoire de tant de grandes délibérations priſes pour le bonheur de la France ; que tout le monde ſe réjouirait de tant de ſacrifices faits à la liberté Françaiſe ; que Louis XVI en porterait le nom

de *Reſtaurateur*; qu'on chanterait un *Te Deum* dans ſa Chapelle, & *qu'il en ſerait.*

Le feu avait pris à toutes les têtes. Les Cadets de bonne maiſon, qui n'ont rien, furent ravis d'immoler leurs trop heureux aînés ſur l'autel de la Patrie; quelques Curés de campagne ne goûtèrent pas avec moins de volupté le plaiſir de renoncer aux bénéfices des autres : mais ce que la poſtérité aura peine à croire, c'eſt que le même enthouſiaſme gagna toute la Nobleſſe; le zèle prit la marche du dépit; on fit ſacrifices ſur ſacrifices : &, comme le point-d'honneur chez les Japonnais eſt de s'égorger en préſence les uns des autres, les Députés de la Nobleſſe frappèrent à l'envi ſur eux-mêmes, & du même coup ſur tous leurs Commettans. Le peuple qui aſſiſtait à ce noble combat, augmentait par ſes cris l'yvreſſe de ſes nouveaux alliés; & les Députés des Communes, voyant que cette nuit mémorable ne leur offrait que du profit, ſans honneur, conſolèrent leur amour propre, en admirant ce que peut la Nobleſſe entée ſur le Tiers-Etat. Ils ont nommé cette nuit, *la nuit des Dupes*; les Nobles l'ont nommée *la nuit des ſacrifices.*

Tout cela ſe commit ſous la préſidence de M. Chapelier, Breton, d'un eſprit vulgaire &

d'un caractère haſardeux; qui, ayant à ſe plaindre de ſon ancienne réputation, avait, comme la France, beſoin d'un nouvel ordre de choſes, pour ſe régénérer. On peut compter encore deux ou trois hommes dans l'Aſſemblée Nationale, qui, unisſant leurs néceſſités à celles de l'Etat, étaient, comme M. Chapelier, dans l'urgente obligation de le quitter ou de le renverſer, & ne pouvaient ſe paſſer d'une révolution. Preſque tout le reſte eſt entré dans l'Aſſemblée Nationale, protégé par une obscurité profonde. Le Peuple mêlé aux ſéances, a déſigné par ſa haine & ſes menaces ceux qui étaient digne d'eſtime; & ſes bruyans applaudiſſemens ont dirigé le mépris des sages ſur les autres. Les Petion, les Robetspiere, les Barnave, les Goupil, les Lameth, les Menou, & tous ces noms, jadis ſi obſcurs, qui enrouent aujourd'hui la Renommée, ont fait du bruit, ſans acquérir de la gloire: car le bruit ne chaſſe pas l'obſcurité; mais la gloire eſt comme la lumiere. Il n'y a donc de mémorable dans l'Aſſemblée entière que l'Aſſemblée même.

Nous avons dit, il y a long-tems, que la Nobleſſe, lors qu'elle fut contrainte de ſe réunir au Tiers-Etat, ne s'était réſervée qu'une voix conſultative, par reſpect pour ſes mandats; mais dans

dans cette nuit, où l'on paſait toutes les bornes, la ſainteté du ſerment fut traitée comme les propriétés ; &, choſe incroyable ! les Conſciences firent auſſi leurs ſacrifices. Les Nobles délibérèrent ſur ce que les Nobles propoſaient ; ils crurent que, n'étant plus un *ordre*, ils allaient être un *pouvoir*. Mais ils ſe perdirent dans le Tiers-Etat, comme un faible ruiſſeau dans un fleuve immenſe ; & leur exiſtence, qui n'était qu'une agréable chimère depuis l'extinction du régime féodal, ne ſera plus aujourd'hui qu'une des abſurdités de notre moderne Conſtitution.

(N°. 2.)

Ploravit-que ſuo non reſpondere favorem
Speratum ſceleri.

Hor.

MAINTENANT il faut obſerver que tous les articles du 4 Août ne furent pas décrétés dans la même nuit, mais qu'ils furent tous propoſés: & c'en était aſſez pour le peuple, qui, dans les ſervices qu'on lui rend, ne ſoufre pas la prudence, & ne pardonne pas le repentir.

Il y a, ſans doute, dans la liſte des abandons, quelques articles ſans reproches : mais on a dit avec raiſon que M. le Vicomte de Noailles, Député, dont la verte jeuneſſe entraîna la maturité des autres, aurait dû ſe contenter d'offrir des ſacrifices perſonnels, & ne pas faire de ſa vertu particulière une néceſſité pour tous.

L'article ſur-tout qui conſterna le plus une partie de l'Aſſemblée, les Miniſtres, & en général tous ceux qui ne ſéparent pas la raiſon de la probité, ce fut l'abolition des Dîmes. Le Clergé réſiſta à ce

Décret comme à sa destruction même, dont ce Décret était en éfet l'avant coureur; les Curés, qui s'étaient jusqu'à ce jour montrés le Clergé du Tiers-Etat, reculèrent au bord de l'abîme; mais la Galerie, furieuse, les y poussait à grands cris: l'éfroi les emporta, & ils se dispersèrent, au milieu de la nuit, avec tous les Prélats; sans pouvoir toutefois se dérober au petit-peuple de Versailles & aux Agens du Palais-Royal, qui, fiers encore de toutes leurs victoires sur les deux Ordres, & récemment de celle qu'ils venaient de remporter, la veille, sur l'Assemblée même, en forçant M. Thouret, qui ne leur était pas agréable, à renoncer à la Présidence, paraissaient plus irrités d'un refus, que satisfaits de tant d'abandons.

Les Prélats & les Curés reçurent donc, pendant le reste de la nuit, & les jours suivans, des avis si clairs & des paroles si positives sur le sort qui les attendoit, qu'on vit, six jours après, M. l'Archevêque de Paris s'avancer vers l'autel du Patriotisme, pour y déposer, au nom de tous les Membres du Clergé, la renonciation à la Dîme. Ce Prélat fut outrageusement applaudi par le peuple qui entourait l'Assemblée; & il termina son discours par confier & recommander l'existence de l'Eglise à la noblesse & à la générosité d'un tel peuple.

Il fut donc dit que les Dîmes étaient abolies, au

profit de la Nation; sauf à aviser aux moyens de les *remplacer*, pour subvenir à l'entretien des Ministres des Autels.

Ainsi fut abrogée la Dîme, ce tribut patriarchal, la plus antique & la plus vénérable qui existât parmi les hommes; ainsi fut brisé le lien qui attachait les espérances de la terre aux bontés du Ciel, l'intérêt du Pontife à la prospérité du Laboureur, & les Cantiques & les prières de tous les âges aux fleurs & aux fruits de toutes les saisons.

Par un tel décret, l'Assemblée Nationale, apellée à la restauration des Finances, perdait 70 millions de revenu, produit des Dîmes Ecclésiastiques; le trésor public restait chargé de l'entretien du Clergé; & la classe des riches propiétaires, auxquels on ne songeait pas, gagnait en partie ce que perdait l'Eglise.

C'est en vain que les Députés de quelques provinces, revenus de leur ivresse, déclarèrent, le jour suivant que l'adhésion à de tels sacrifices passait leurs pouvoirs: c'est envain que l'Abbé Syeies, idole du Palais-Royal & premier Apôtre de la Démocratie, monta dans la tribune, pour défendre les propriétés de l'Eglise: en vain cria-t-il aux Démagogues qu'*ils voulaient être libres, & qu'ils ne savaient pas être justes*: il se consuma, sans fruit, au milieu des feux qu'il avait allumé:

perdit à la fois ſa cauſe & ſa popularité. L'on ſe demandait comment celui qui avait, dans ſes premiers ouvrages, renverſé les baſes de toutes les propriétés, pouvait ſe flatter de faire reſpecter celles du Clergé. Il montrait la vérité, on ne vit que l'intérêt; on l'oppoſa à lui-même; & le peuple, étonné qu'après avoir conſeillé d'égorger le troupeau, il voulût conſerver les toiſons, força les ſages à convenir que l'Abbé Syeies raiſonnait mal dans la tribune, ou qu'il avait mal raiſonné dans ſes livres. De ſorte qu'il trompa deux partis à la fois : le Clergé, qui n'avoit d'abord trouvé en lui qu'un philoſophe ſous l'habit de Prêtre; & le Palais-Royal, qui ne voyait qu'un prêtre ſous le manteau de philoſophe.

L'Abbé de Monteſquiou mêla de la grace à de l'érudition dans cette grande cauſe; & l'Abbé Maury s'y porta avec une force éloquente. Tous deux aimèrent mieux braver le peuple que leur conſcience. On les verra reparaître dans le dernier combat du peuple contre l'Egliſe, quand les Agioteurs, toujours plus furieux, auront trouvé un complice dans l'Epiſcopat.

Dans le décret voté ſur la Dîme, il était dit que la Nation *la remplacerait* : ce qui ſuppoſait que l'on paierait à l'Egliſe l'équivalent des Dîmes. Mais dans l'intervalle de la rédaction du Décret,

on ſe ſouvint qu'on n'avait aboli la Dîme que pour mettre les terres en état de porter de plus gros impôts, afin de ſatisfaire les Capitaliſtes : & on vit que le fiſc ne gagnerait rien à l'abolition des Dîmes, ſi on en donnait la valeur en argent aux Egliſes.

Auſſi, quand les Sécrétaires de l'Aſſemblée préſentèrent la rédaction du Décret, tel qu'il avoit été voté, les força-t-on à ſubſtituer le mot vague de *traitement*, à l'expreſſion fixe de *remplacement*; & comme ils alléguaient le reſpect dû au texte d'un Décret, on leur répondit que l'Aſſemblée légiſlative de France, n'avait pu dire un mot pour l'autre. Ainſi la mauvaiſe foi parut moins dangéreuſe qu'une ſimple erreur, & on mentit afin d'être infaillible.

Nous pourrions faire beaucoup d'autres obſervations ſur l'indigeſte amas des Arrêtés de la nuit du 4 Août ; mais l'abondance des matières hâte notre marche. Il faut ſe contenter de dire que, malgré l'infidélité de ſa rédaction, le Décret ſur les Dîmes ne produiſit rien de ce qu'on s'en était promis. D'un côté, le petit peuple entendit ne plus payer cet impôt, & s'imagina que l'Aſſemblée en avait fait préſent à la Nation ; de l'autre côté, quelques Municipalités ſe propoſèrent d'en appliquer le quart à leurs pauvres, & leur exemple eſt con-

tagieux. De ſorte que ce qu'on pourra percevoir dorénavant ſur les riches propriétaires, ſera plus qu'abſorbé par le ſtrict néceſſaire du Clergé, & par l'intérêt de ſa dette.

Les Capitaliſtes ne gagnent donc rien au ſcandal de ce Décret. Le Crédit public, qui ſouffre de toutes les convulſions du Corps politique, a baiſſé de plus en plus, & le Vicomte de Noailles lui a porté innocemment le dernier coup, en forçant l'Aſſemblée à fixer l'intérêt de l'emprunt de 30 millions à quatre & demi pour cent. C'eſt pour la première fois peut-être que la baiſſe de l'intérêt a été la ſuite du diſcrédit & du défaut d'argent. Auſſi a-t-on vu plus haut le ſuccès de cet emprunt.

Il faut dire auſſi que l'abolition des Juſtices Seigneuriales laiſſa les campagnes ſans tribunaux, dans le temps même où la liberté indéfinie de la chaſſe couvrait les chemins & les champs de bandits & de payſans armés (1). L'Aſſemblée Nationale ſtipulait bien, dans chaque Décret, qu'en attendant on paierait les anciens droits ;

(1) La pêche fut ſans doute compriſe tacitement dans l'arrêté ſur la chaſſe, & décrétée *in petto* : car on n'a jamais rien propoſé ni délibéré à ſon ſujet, & ſon nom n'a pas encore été prononcé.

qu'on respecterait, en attendant, les anciens Tribunaux : Mais le Peuple, qui, disait-on, devait être appaisé par tant de sacrifices, & dont le Comte de Castellane, le Vicomte de Noailles, & le Duc d'Aiguillon répondoient, ne s'est montré que plus insatiable & plus féroce : c'est à l'époque des abandons, qu'il s'est brûlé plus de châteaux & commis plus de meurtres dans toute l'étendue du Royaume. L'assemblée abolissait une partie des droits féodaux, & le Peuple mettrait le feu à toutes les archives & à tous les titres ; l'Assemblée effaçait les distinctions de la naissance, & le Peuple massacrait les nobles ; l'Assemblé décrétait, contre les priviléges pécuniaires, une égale répartition des impôts, & le Peuple n'en a plus payé du tout. De sorte que ce peuple, armé du pouvoir exécutif, s'est toujours lancé au delà des décrets de l'Assemblée ; qu'il a sans cesse décidé, par le fait, ce qu'elle essayait d'établir par le droit ; qu'Elle a fini par lui sembler timide & méprisable ; & qu'aujourd'hui ses oracles ne sont pas moins décriés que les ordres du Roi.

En flattant le Peuple, l'Assemblée Nationale tendait à deux fins : l'une était d'accabler l'autorité royale ; & l'autre de préparer la nation à mieux se soumettre aux loix & aux contributions nouvelles. Mais le Peuple n'a servi que le pre-

mier vœu de l'aſſemblée ; & ſur tout le reſte il l'a maîtriſée tyranniquement. Ce Peuple agit ſans ceſſe ſur Elle, & rien ne peut la dérober à l'influence de ſes mouvemens. Elle s'eſt ſervie de Paris pour renverſer le Trône : Paris ſe ſert d'Elle pour dominer la France. C'eſt une choſe merveilleuſe que l'attention délicate & la ſoupleſſe avec laquelle cette puiſſance légiſlative ſe conforme à l'eſprit populaire. Elle a ſévi contre les parlemens, parce que le peuple les abandonne : mais Elle reſpecte les Diſtricts, qui la bravent ; Elle empêche les Aſſemblées Provinciales, quand le Peuple les proſcrit & tremble devant des Bureaux renforcés, que le Peuple ſoutient. Enfin, toutes les fois que la populace fermente, l'Aſſemblée Nationale partage ou diſſimule ſes excès : ſemblable à un navire porté ſur une mer orageuſe, Elle s'élève ou s'abaiſſe au gré des flots qui la pouſſent. Ses décrêts (j'en excepte ceux auxquels le peuple pariſien ne s'intéreſſe pas) ſont préparés ou reviſés dans les Diſtricts & au palais-royal. En un mot, telle eſt aujourd'hui la triſte dépendance & l'état de fluctuation de cette auguſte aſſemblée, qu'elle peut faire rire l'Europe, autant qu'elle fait gémir la France.

A Vienne en Dauphiné, le 6 Décembre 1789.

L'ECLAT que votre journal donne à d'utiles vérités, MONSIEUR, m'a déterminé à vous y demander une place pour une de ſes grandes idées qui ſont plutôt le fruit des circonſtances, que de nos réflexions, & qui peuvent influer ſur le ſort des empires.

Quelle que ſoit la rapidité avec laquelle la révolution actuelle nous emporte, il eſt permis à l'homme qui penſe de fixer ſes regards ſur ce tableau mobile, & de voir des réſultats, où le commun des hommes ne voit que des évènemens.

Quel eſt en ce moment l'état de la France? Vous l'avez dit très-énergiquement, MONSIEUR: la Monarchie eſt diſſoute, & on n'y connaît plus que trois puiſſances; l'Aſſemblée Nationale, Paris & toutes les Municipalités.

D'où il réſulte, MONSIEUR, qu'il n'eſt pas dans ce moment une ſeule ville dans le Royaume, qui ne ſoit ou ne puiſſe être une république. Tous nos liens étant rompus, il n'y a d'autres moyens de ſauver le tout, que d'engager chaque partie à ſe ſauver elle même; le corps politique n'en ſera pas moins détruit, mais on conſervera du

moins la maſſe & l'enſemble des poſſeſſions françaiſes.

Paris a ſi bien ſenti cette vérité, qu'il s'eſt érigé en République, du jour même qu'il s'eſt révolté contre l'ancienne autorité. Si cette ville eût entendu ſes véritables intérêts, elle n'aurait pas chaſſé ſes plus riches habitans; & on ne la verrait pas aujourd'hui réunir la misère à la gloire. Mais l'ivreſſe des ſuccès l'a rendue impolitique & barbare, ſes exécutions ont faits frémir l'Europe, & Paris ſerait en effet auſſi pauvre qu'odieux, s'il n'eût cherché à réparer ſes fautes par la violence. Il s'eſt d'abord emparé de ſes barrières, enſuite des revenus de l'Etat, enfin de la perſonne du roi. Toutes les villes des environs ſont forcées de livrer leurs grains aux détachemens armés que la Capitale leur envoye : & l'on a vu (ce qui était ſans exemple dans l'hiſtoire) une petite armée partir en poſte & couvrir les campagnes de chaiſes, de canons et de fiacres.

Je ne blâme point Paris, & même je l'admirerais, ſi je n'étais forcé de garder mon admiration pour la ſingulière contenance de toutes les autres villes du Royaume. Je demande donc par quel preſtige il ne s'en eſt pas trouvé une ſeule qui ait ſongé à profiter des excès de Paris : j'admire avec quelle ſtupide inſouciance des cités auſſi

conſidérables que Lyon, Bordeaux, Nantes, Rouen, ont négligé l'occaſion d'attirer à elles toutes les familles opulentes que Paris a miſes en fuite, de recouvrer ainſi le numéraire, d'offrir un azile à tant de Citoyens effrayés, d'expier & de réparer à ſon profit par un calcul auſſi humain, les barbaries & les pertes incalculables de Paris.

Il me ſemble que Lyon étant l'ancienne capitale des Gaules, & que ſa ſituation au confluent de la Saône & du Rhône, étant la plus belle qu'on connaiſſe après celle de Conſtantinople, cette Ville devrait ſe hâter de prendre une place que toutes les autres lui laiſſent, & que Paris ne veut ou ne mérite plus. Je penſe donc que ſi la Ville de Lyon, au lieu d'être en ce moment l'humble ſatellite de Paris, voulait à ſon tour devenir planette principale, elle n'aurait qu'à proclamer dans toute l'Europe une *invitation* à tous les Français qui tremblent, ſoit pour leur fortune, ſoit pour leur vie, de ſe rendre dans ſon ſein avec toute confiance. Lyon déclarerait dans cet acte ſolemnel qu'il prend ſous ſa ſauve garde & ſa protection immédiate tous ceux qui viendraient s'y réfugier, il ſerait dit dans cette invitation que les Français ſi malheureuſement expatriés, n'auraient pas à craindre de trouver dans Lyon cette populace féroce & oiſive, que

des agioteurs, & des capitaliſtes ſont mouvoir à leur gré par des famines artificielles & autres manœuvres infâmes; que les réverbères de Lyon ne ſont fait que pour éclairer; & que ſon immenſe population n'eſt formée que d'hommes induſtrieux & d'ouvriers utiles.

Je ne doute pas un inſtant qu'à l'aparition d'un tel acte, tous les Français ne ſe rendiſſent en foule des bords de la Tamiſe, du Danube ou de la Sprée, dans une Ville hoſpitalière & opulente, qui ſerait pour eux une partie embellie. Tel ſerait vraiſemblablement l'effet de l'heureux concours de tous les Français riches, dans une telle Ville, que le Roi lui-même, afin de prouver que Paris ne le retient pas prisonnier, viendrait y retrouver ſes anciens Sujets, & entraînerait avec lui l'Aſſemblée Nationale, ſi elle ſe croyait inſéparable de Sa Majeſté.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Nous n'avons pas héſité à inſérer cette lettre dans notre Ouvrage; l'importance de ſon objet & l'air de candeur qui la diſtingue, nous ont décidé. Nous n'avons pas cherché à deviner le nom de ſon auteur. L'extrême ſimplicité de

ſtyle, le ton calme & réfléchi dans une ſi grande & ſi hardie propoſition, excluent tous les noms connus de la littérature paſſée, & de la politique moderne. D'ailleurs cette idée de la translation de l'Empire eſt la conception d'un excellent citoyen qui offre une chaloupe à l'équipage d'un vaiſſeau qui périt. Ne ſerait-ce pas, en effet une des grandes époques de l'hiſtoire moderne, que de voir la France ſauvée, ſous Louis XVI, par le moyen même qui perdit l'empire ſous Conſtantin: *la translation de l'empire* ?

* * * *
* * *
* *
*

(N°. 3)

Apparent diræ facies, inimica-quæ Trojæ Numina.

Æn. Liv. 2.

SI le Roi n'avait pas eu le malheur d'aſſembler les Etats-Généraux ſi près de la Capitale, & de es adosser à cet énorme foyer de mécontentemens & de corruptions de tous genres, il eſt démontué que les mauvais génies de l'Aſſemblée n'auraieut ſû où allumer leurs torches, & que Paris n'eût pas incendié le Royaume. C'eſt d'une circonſtance qui parut d'abord ſi indifférente, que dérivent pourtant les malheurs & la honte des Français. Car, à peine l'Assemblée Nationale fut-elle formée à Versaillles, qu'il s'établit la plus étroite alliance entr'elle & Paris. La clauſe du traité fut que la Capitale humilierait le Trône aux pieds de l'Assemblée, & que l'Assemblée livrerait les Provinces à la Capitale : une troiſième puiſſance accéda au traité, & ſe chargea de la corruption des troupes. Mais ſes plénipotentiaires avaient des inſtructions ſi ſecrètes, & tellement ſéparées de la

cauſe commune, que, ſi le ſort eût favoriſé le crime, il ſe ſeroit trouvé que Paris & l'Aſſemblée n'auraient travaillé que pour cette puiſſance. Je la ferai ſortir de l'ombre où elle ſe cache, quand les événemens me la dénonceront. Le temps viendra où comme l'Arioſte, j'aurai auſſi mon héros.

Dito d'Orlando in un medesmo tratto
Cosa non detta in prosa mà ne in rima;
Che per denari venne in favore e amato
D'huom che si vile era stimato prima (1).

En attendant, il eſt vrai de dire que, plus le Roi accorde à l'Aſſemblée, plus l'Aſſemblée eſt forcée d'accorder à Paris. Mais le Roi n'eſt reſponſable de rien; pas même de ſes miniſtres, qui ſont de l'Aſſemblée; pas même de ſa perſonne, qui eſt à Paris.

Je ne terminerai point ce réſumé, ſans obſerver, à-propos du Décret ſur la chaſſe, qu'il a été ſuivi d'une priſe d'armes générale dans tout le Royaume; d'où il eſt réſulté qu'un homme qui ne pouvait répondre de la moindre partie de ma fortune, peut cependant diſpoſer de ma vie, ou commettre des déſordres qu'il n'eſt pas en état

(1) Canto I. 2 ſta,

de

de réparer. Il n'y a donc pas de compenſation. La pauvreté devient un moyen d'échapper aux Loix, & les riches ſeront moins aſſurés de leur vie que ceux qui n'ont pas de quoi vivre. Cec i eſt fondamental en Angleterre. Un homme n'a le droit d'y porter les armes que lorsqu'il eſt en état de répondre de toutes ſes actions.

Le même défaut ſe retrouve dans le Décret qui admet indiſtinctement tous les ſujets aux mêmes emplois, on leur confiera des dépôts, ſans qu'ils en puiſſent répondre; ſur la ſuppoſition que n'ayant pas les tréſors de la fortune, ils auront les dons de la nature & de l'éducation, c'eſt-à-dire, les talens & les vertus. Mais pourquoi l'Aſſemblée Nationale, en ſtatuant l'égalité des droits parmi les hommes, n'a-t-elle pas décrété qu'ils auraient tous également des talens & des vertus? Il eſt vrai que la nature réſiſterait mieux que la monarchie aux décrets de l'Aſſemblée.

Cette natue eſt inégale dans ſes productions; elle l'eſt encore dans les préſens qu'elle diſpenſe; & cette inégalité, nous l'appellons *variété*. Pourquoi ne pas donner le même nom à la diſtinction des rangs & à l'inégalité des conditions? Les rangs, direz-vous, ſont odieux, & les grandes fortunes inſurportables. J'en conviens; mais la Loi eſt-elle donc aux ordres de l'envie, & doit-on

conſulter la laideur & la ſottiſe ſur le prix du génie & de la beauté? On a voulu faire de la France une grande loterie, où chacun pût gagner, ſans y mettre. Parcourez la ſérie des Décrets de l'Aſſemblée, vous croirez entendre la voix des Gracques & de tous ces Tribuns qui adulaient la canaille Latine, & qui finirent par renverſer la République. L'Aſſemblée Nationale, en détruiſant la hiérarchie des conditions, ſi conforme à la nature des monarchies, penſe obtenir un meilleur ordre des choſes: penſerait-elle auſſi, en donnant aux nôtres la même valeur, & en les rangeant toutes ſur une même ligne, créer d'autres accords, & donner au monde une nouvelle harmonie?

Fin du Troiſième RÉSUMÉ.

QUATRIEME RÉSUMÉ.

PENDANT qu'on rédigeait la déclaration des droits de l'homme & les articles de la nuit du 4 Août, le Royaume était désolé par le fer & le feu, autant que par la disette. Des Courriers, porteurs de faux ordres du Roi, parcouraient les campagnes, & les soulevaient contre les châteaux & les maisons des grands Propriétai es. Dans les Villes, on semait des bruits de complots, de conspirations, de dépôts d'armes, & d'approche de troupes. L'Assemblée recevait, chaque jour, des avis allarmans; & chaque jour, pour toute réponse, elle abattait quelque partie de l'ancien édifice, croyant arrêter l'incendie par la démolition. Enfin, les plaintes devinrent si touchantes, & les tableaux de nos désastres si éfrayans, qu'elle nomma un Comité des Recherches: mais ce Comité ne nomma personne. L'Ambassadeur d'Angleterre ne gagna rien à dénoncer le complot sur Brest: les Courriers furent arrêtés en-vain: Bordier se fit pendre inutilement (1). Soit

(1) Acteur des Variétés, qui soulevait le Peuple à

que le Comité cherchât d'autres coupables que ceux qu'il trouvait, ſoit qu'il eût trouvé ceux qu'il ne cherchait pas, il eſt certain qu'également ſourd & muet, il n'a voulu ni entendre ce qu'on lui diſait, ni raporter ce qu'il ſavait.

Il a fallu des crimes & des cataſtrophes épouventables, pour qu'on rougît de ſa diſcrétion: les partis oppoſés dans l'Aſſemblée Nationale l'ont unanimement ſommé de parler; & M. Goupil, le Calchas de ce Comité, n'a pu refuſer de paraître à la tribune. Mais il a jetté dans l'Aſſemblée des paroles ſi ambigues & des ſoupçons ſi étranges, qu'on a regretté ſon ſilence. Après lui, un de ſes collégues (1) a parlé plus clairement, & a dirigé les ſoupçons des uns, & les allarmes des autres ſur M. Malouet, citoyen éloquent, dont la haine des pervers affermit de jour en jour la réputation. Tous les yeux ſe ſont alors tournés ſur lui: les mauvais citoyens étaient ravis qu'il fût accuſé, & les bons tremblaient qu'il fût coupable. Mais M. Malouet a bientôt diſſipé la joie des uns & la crainte des autres: il

---

Rouen, avec l'or du Palais-Royal. Les pièces de ſon procès n'ont ſervi de rien au Comité des Recherches.

(1) M. Glezen,

a demandé, avec la contenance d'un homme irréprochable, la preuve de ſon crime: le Préſident du Comité a produit une lettre que tout honnête homme voudrait avoir écrite. L'Aſſemblée, confuſe, a caſſé les Membres de ſon Tribunal d'inquiſition, & en a nommé d'autres. M. Goupil, couvert de honte, reſte, avec ſon Collégue, ſitué dans l'opinion publique, entre la ſottiſe & la méchanceté: car le peu de réputation dont il jouit le rend maître du choix.

Comparez maintenant cette tiédeur de l'Aſſemblée Nationale, & l'hypocrite retenue de ſes inquiſiteurs, à la fureur avec laquelle on a pourſuivi l'hiſtoire fabuleuſe de Vezoul, & celle de M. d'Eſterhazy, aux accuſations multipliées du crime indéfiniſſable de lèſe-Nation, à la barbare ignorance de tous les principes avec laquelle on inſtruit aujourd'hui le procès du Prince de Lambeſc, du Baron de Bezenval & de M. Augeard. Vous verrez, dans l'affaire de Vezoul, l'Aſſemblée Nationale faire ſemblant de croire qu'un Conſeiller au Parlement de Beſançon, partant pour la Suiſſe, a recommandé à ſes gens de raſſembler dans ſon château les payſans de de ſa terre, & de faire ſauter le château & tous les habitans avec de la poudre à canon. Vous verrez, dis-je, l'Aſſemblée feindre de croire

qu'un homme ſenſé a pu donner un tel ordre ; &, qui pis eſt, compter ſur l'obéiſſance, dans un moment où les Riches n'ont pas d'autres ennemis que leurs domeſtiques. Vous la verrez compromettre indécemment un Roi, qu'elle a déja tant abaiſſé aux yeux de l'Europe entière, lui arracher des ordres que Louis XIV aurait craint de donner dans toute ſa gloire ; le forcer enfin d'écrire à toutes les Puiſſances, pour redemander le Conſeiller de Beſançon. Dans l'affaire du Comte d'Eſterhazy, vous verrez encore l'Aſſemblée faire des recherches odieuſes, qui ne tournent qu'à la honte des Démagogues, étonnés qu'un ami de la Reine pût être innocent. Et ſi vous jettez les yeux ſur les procès innombrables qu'on intente à ceux qui *ont léſé la Nation*, combien ne ſerez-vous pas indigné qu'une Aſſemblée légiſlative créé dans ſon ſein un tribunal d'inquiſition, & ſouffre qu'il s'en élève un autre dans Paris, deſtinés l'un & l'autre à pourſuivre un crime qu'ils ne peuvent ni expliquer ni conſtater : deux tribunaux, occupés jour & nuit à prouver que le Roi eſt librement à Paris, à punir ceux qui ne le croiraient pas libre d'y reſter ; mais plus encore ceux qui le croiraient libre d'en ſortir. S'il leur eſt aiſé de prouver qu'un Roi de France ne peut aller à Metz, pourquoi ne

le font-ils pas? Eſt-ce pour le plaiſir cruel de trouver coupables tous ceux qui n'ont pas encore fait cette découverte? Une aſſemblée légiſlative pourra-t-elle ſe diſculper jamais d'avoir érigé un tribunal pour des crimes d'une nouvelle eſpèce, ſans lui avoir tracé la moindre inſtruction? Cette aſſemblée ignore-t-elle que, dans les guerres civiles & dans une inſurection, le Souverain eſt diviſé? Que parconſéquent, les deux partis ſont dans un véritable état de guerre; & qu'on n'eſt coupable ni dans l'un ni dans l'autre; ou pour mieux dire, qu'on eſt coupable dans l'un & l'autre? *Iliacos intrà muros peccatur & extra.* ceux qui aſſiegeaient la baſtille, & ceux qui la défendaient étaient également louables de s'y préſenter; ils étaient également à plaindre de verſer le ſang français. A quel ſigne les ſerviteurs du Roi pouvaient-ils reconaître qu'il fallait abandonner le chef de l'état? Eſt-ce parce que la populace de Paris attaquaient un château fort? Mais le reſte de la ville, & ſur-tout le reſte du royaume ne s'étaient pas déclarés. M. de Bezenval & le prince de Lambeſc ſeraient vraiment coupables, s'ils avaient alors abandonné le monarque, ou s'ils l'avoient mal défendu; c'eſt lui qui avait reçu leur ſerment, & la fidélité ne raiſonne que pour mieux obéir. Un ſujet doit attendre, pour chan-

ger, que la partie du *ſouverain* qui eſt dans le prince, ſuccombe ſous l'autre partie, qui eſt dans le peuple. Mais, quand *les deux parties du ſouverain* ſe réuniſſent, quand le roi ſe met lui-même du côté du peuple, comment peut-on ſéparer la cauſe de ſes officiers, de la ſienne? Les mains ſont-elles donc coupables de ce que la tête ordonne? Il faut, pour avoir le droit de punir un ſoldat du roi, prouver, ou qu'il a commis des cruautés inutiles, en défendant le prince, ou que le prince, étant reconnu pour fou, on a droit de s'en prendre à ceux qui ont exécuté ſes ordres contre la partie ſaine du ſouverain. Mais on ne peut alléguer ici ni l'un ni l'autre cas. Le roi, toujours humain, s'eſt joint lui-même à ſon peuple; M. de Bezenval & les autres officiers ſe ſont à peine montrés à Paris, le jour où la ſouveraineté était partagée, & où tout français étoit indécis du nom qu'il portait en ce moment. Car, de même que, dans l'inſtant de la fermentation, les fruits ne ſont plus des fruits, & la liqueur n'exiſte pas encore; ainſi, dans la criſe d'une inſurrection, les ſujets ne ſont plus des ſujets; l'état n'eſt plus l'état; tout eſt ſoldat, tout eſt champ-de-bataille. Mais après la réunion, les citoyens reparaiſſent: &, loin que les vainqueurs aient à pourſuivre les

vaincus dans les tribunaux, il ne doit plus reſter aux uns & aux autres que le regret des maux qu'ils ſe ſont faits. Le peuple demeure inviolable aux yeux du prince, comme le prince, aux yeux du peuple; & cette inviolabilité s'étend à tous dans l'un & l'autre parti. Voilà le droit des gens. Voilà le ſens commun. Je le dis donc hautement: le procès du baron de Bezenval eſt la honte de l'aſſemblée qui l'autoriſe, & des abſurdes inquiſiteurs qui le pourſuivent.

Parmi les meſures que prit l'aſſemblée nationale pour arrêter le cours des aſſaſſinats & des incendies, on doit compter le nouveau ſerment qu'elle exigea des troupes; & ce moyen caractériſe les lumières & les intentions de l'aſſemblée nationale.

Il fut décrété que les troupes prêteraient ſerment entre les mains des officiers municipaux, à la *nation*, *à la loi et au roi*. Si nos ſoldats raiſonnent, il eſt certain qu'il n'y a plus d'armée en France; & alors qu'importe la forme du ſerment? Mais s'ils ſont hors d'état d'analyſer cette formule il faut qu'on leur diſe, & ils le ſentent groſſiérement, qu'il y a quelque choſe entre la nation & le roi; & comme cette choſe, qui eſt *la loi*, eſt un être abſtrait qui ne doit jamais tomber ſous leurs yeux, il en réſulte que l'idée,

jadis ſi claire du ſerment prêté à un roi, reſte obſcure & ſans force dans leur eſprit. D'ailleurs, après la défection générale, la nation ne doit pas plus compter ſur l'armée, que le roi lui-même. Cette formule du nouveau ſerment eſt donc inutile ou vicieuſe, ſans compter que, dans une conſtitution monarchique, le roi étant le chef de la nation, & l'organe des loix, le ſerment prêté à ſa perſonne l'eſt auſſi aux loix & à la nation. Mais je me trompe quand je dis que cette formule du ſerment militaire eſt inutile; elle tend au grand but d'avilir l'autorité royale.

Les Juifs préſentèrent auſſi à l'aſſemblée un récit pathétique de toutes les horreurs qu'on exerçait ſur eux en Alſace & dans d'autres provinces, depuis les premiers décrets de l'aſſemblée. Ils demandaient humblement d'être compris dans la déclaration des droits. Les Juifs, ſans leſquels nous ne ſerions pas chrétiens, ne ſeraient donc pas des hommes ſans nous! Que dira la poſtérité de ce lamentable mêlange de vénération & de culte pour les pères; de mépris & de barbarie envers les enfans?

OBSERVATIONS

Sur les Projets de Banque.

On a reconnu, dans le plan de banque proposé par M. de la Borde Méréville, les idées de M. Panchaud, lors qu'il sollicitait M. de Calonne de changer la caisse d'escompte en banque nationale. Mais les circonstances sont bien différentes: Paris était alors très-riche; maintenant il est ruiné. L'effet du traité de commerce entre la France & l'Angleterre s'étant combiné à la manière dont l'assemblée nationale a traité la nation, on ne voit plus à Paris ni or ni argent. Cependant, la banque de M. de la Borde doit payer ses billets en argent & à vue. Sans doute qu'avec peu de fonds elle pourra payer une petite quantité de billets; mais dans ce cas, son établissement n'a rien de national. Pour le rendre tel, il faudrait qu'elle eût d'immenses capitaux.

Après ce coup-d'œil général, on n'apperçoit de moyens à M. de la Borde, pour attirer de l'argent dans sa banque, que le versement des caisses dans la sienne, & la vente des 75000 actions, à 4000 liv. ce qui formerait un capital de 300,000,000: lequel, étant presque le double

de la quantité de billets de caiſſe en circulation, forcerait à peu près 50,000,000 à paraître en eſpèces, malgré tous les viremens poſſibles. On voit que le ſuccès de cet établiſſement dépend de la vente des 75,000 actions. Et dans ce cas, il offre très-peu de ſecours à la choſe publique, c'eſt-à-dire, au tréſor-royal. Ce ſont ces dangereux ſecours pour la France, que le plan de M. Necker promet aux capitaliſtes de Paris, & qui leur font dire que ce plan eſt beaucoup plus national que celui de M. de la Borde, lequel ſemble de ſon côté donner au chef de ſa banque un pouvoir que n'a jamais eu le miniſtre des finances.

(No. 4.)

Si nos in ſceptra reponis ?

Æn. Lib. I.

M. Bergaſſe, membre du comité de conſtitution, préſenta, vers cette même époque, un excellent travail ſur les loix judiciaires, & ſe montra auſſi oppoſé aux Target & à tous les eſprits mal-ſains de l'aſſemblée, que ceux-ci le ſont ordinairement à la raiſon & à la véritable éloquence. (1)

Je ne ſais quel député ouvrit alors l'importante queſtion de la *liberté des conſciences*. Cet objet politique & religieux devait mettre en jeu toutes les éloquences de l'aſſemblée; & chacun s'y attendait : mais on venait de porter un ſi

(1) Il faut rendre cette juſtice à M. Target, qu'il s'eſt apperçu, après un ou deux mois d'éloquence qu'il tuait l'Aſſemblée, & qu'il a gardé depuis un ſilence fort honnête. Il y a peu de gens qui ſacrifient ainſi leur réthorique à la Patrie, et qui, ayant le talent de parler, aient l'humanité de ſe taire.

rude coup aux propriétés de l'Église, par la ſuppreſſion des Dîmes, qu'on crut inhumain de lui ôter encore l'empire que lui donne l'unité du culte, en permettant l'exercice public de toutes les Religions : ici la philoſophie de l'Aſſemblée ſe montra toute financière. Elle ſe ſouvint que jadis l'Egliſe accordait les biens ſpirituels en échange des biens temporels ; & elle s'en ſouvint pour l'imiter, & pour la conſoler, ce ſemble, de la perte des uns, par le maintien des autres. C'était une dériſion. M. Rabaud de St. Etienne, Député Proteſtant, pérora, plutôt qu'il ne combattit pour cette grande cauſe ; ſoit qu'il en ait renvoyé le ſuccès à une époque ; ſoit qu'il en regarde le décret comme néceſſaire, d'après la déclaration des droits de l'homme ; ſoit enfin qu'ayant montré, dès l'ouverture des Etats-Généraux, des prétentions embarraſſantes, il ait voulu les juſtifier par un zèle prudent, ou les expier par un ſilence honorable.

Les différens Décrets émanés de l'Aſſemblée Nationale, depuis ſa formation, avaient été publiés dans les Provinces, tantôt au nom de l'Aſſemblée, & tantôt de par le Roi. Tous ces décrets, le premier & le ſecond exceptés (1),

(1) Par l'un, les Communes ſe déclaraient *Aſſemblée*

ne regardaient que la tranquilité publique, la diſette, & la libre circulation des grains. L'Aſſemblée *ordonnait* la tranquilité, & *recommandait* l'abondance. Sa Majeſté à qui l'on renvoyait ces ordonnances, les recevait de la main du Préſident de l'Aſſemblée, & les remettait à ſes miniſtres, qui les faiſaient parvenir dans tout le Royaume.

Mais, à meſure qu'on avançait dans la déclaration des droits de l'homme, & dans les articles de Conſtitution; lorsqu'on vit éclore au grand jour, dans la séance du 5 Août, la foule des articles qu'on devait aux ténèbres de la nuit, il fallut bien s'occuper des moyens de les faire accepter à Sa Majeſté, déterminer la nature de la ſanction royale, & fixer ainſi la part du prince dans la législation, c'eſt-à-dire, dans la ſouveraineté.

Loin de m'excuſer auprès de mes lecteurs de la ſéchereſſe de la diſcuſſion où je vais m'engager, je leur demande au contraire un nouveau

---

Nationale; & par l'autre, elles déclaraient tous les Impôts exiſtans, *illégaux*, &c. Ces deux Décrets furent proclamés par ordre de l'Aſſemblée; & ce fut forcément; le Souverain était diviſé à cette époque.

dégré d'attention. L'intérêt du ſujet doit les ſoutenir contre ſa ſévérité. Il faut que je raſſemble en peu de lignes des faits qui ont coûté bien des ſéances à l'Aſſemblée, bien des intrigues & des crimes au palais-royal ; il faut encore que tous ces faits ſoient jugés d'aprés des principes qui ont exigé des volumes, & ſur leſquels, malgré l'eſprit des loix & ſur-tout le contrat ſocial, nous avons encore toute notre innocence. Mais avec les plus grands efforts, dit J.-J. Rouſſeau, on n'eſt pas clair, pour qui n'eſt pas attentif. Il n'eſt pas de clarté pour la diſtraction.

En partant du principe inconteſtable, que la ſouveraineté eſt dans la totalité de la Nation, il faut ſe bien répéter les vérités ſuivantes.

Dans toute nation, il y a le *ſouverain*, l'*état* & le *gouvernement*. Le ſouverain eſt la ſource de tous les pouvoirs; le gouvernement eſt la force qui les exerce ; & l'état eſt le ſujet. Si la Nation ſe gouverne elle-même, elle eſt à la fois l'état & le ſouverain ; le gouvernement, qui s'appelle alors *démocratie*, ſe cache & diſparaît comme un reſſort intime & ſecret, entre le ſouverain & l'état; n'étant à perſonne en particulier, il n'eſt viſible que dans les actes qu'il fait, & le peuple eſt tout enſemble maître & ſujet. C'eſt ainſi que chaque individu ſe gouverne démocratiquement;

nous

nous nous commandons à nous-mêmes & nous nous obéissons. Ainsi plus un peuple est simple, plus il ressemble à un seul homme, & mieux la démocratie lui convient. S'il existoit, dit Rousseau, un peuple d'anges, il se conduirait démocratiquement. Mais où trouver un tel peuple? Il n'y a donc pas de démocratie pure sur la terre. On ne connaît pas de peuple assez simple dans ses mœurs, ou assez peu nombreux pour se gouverner constamment lui-même. De quelque côté qu'une nation se trouve, il faut qu'elle se fie à quelqu'un : or dès qu'un peuple a pris des guides ou des chefs, quelque nom que portent ces chefs, c'est toujours une aristocratie : dès que le gouvernement se sépare du souverain & de l'état, pour former un corps à part; dès qu'il est visible, il est aristocratique. Mais on est convenu pourtant d'appeller *démocratiques* les états où le peuple se rassemble souvent pour nommer des gouverneurs ou magistrats. Dans un tel état, a force du souverain est à son *maximum*, & celle du gouvernement est au contraire à son plus bas périgée.

S'il y a dans une nation une assemblée de magistats ou de sénateurs toujours subsistante, que le peuple ne puisse changer à son gré, alors la souveraineté est comme aliénée; le gouver-

nement en remplit les fonctions ; le ſénat eſt maître de l'état, tout le reſte eſt ſujet. C'eſt proprement l'ariſtocratie. Dans ces ſortes d'état, le gouvernement a une force moyenne.

Le gouvernement monarchique eſt comme un reſſerrement de l'ariſtocratie. Un ſeul homme y fait les fonctions de tout un ſénat. Il eſt chef de l'état, il eſt Roi ou Monarque, c'eſt-à-dire, magiſtrat ſuprême ; s'il gouverne ſur des loix conſenties par le vœu ou par le ſilence de la nation, s'il fait lui-même les loix, il eſt deſpote ; & ce nom lui convient, lors même qu'il fait le bonheur de ſes ſujets. L'être le plus aimé eſt alors le plus tyrannique. Dans un tel état le gouvernement eſt à ſon *maximum* & brille d'un grand éclat. La ſouveraineté nationale eſt tout-à-fait éclipſée. Elle ne peut, comme le feu central, ſe manifeſter que par des exploſions. Le peuple, ſemblable aux géans de la fable, ſoulève les montagnes ſous leſquelles il eſt enſeveli, & la terre en eſt ébranlée : c'eſt le principe de l'inſurrection.

Il n'exiſte pas un pur deſpotiſme dans le monde : tous les gouvernemens ſont plus ou moins ariſtocratiques, ainſi que nous l'avons dit ailleurs. Mais il peut ſe trouver des nations qui ſouffrent tous les maux du deſpotiſme, ſans que le prince

jouiſſe de toute la plénitude des pouvoirs. Un homme ne peut pas tout vouloir, & toujours vouloir.

La fameuſe deviſe des Romains, *ſenatus popolus quæ romanus*, contient le germe de toutes ces idées. Le peuple eſt tout enſemble l'état & le ſouverain ; & le ſénat eſt le chef de l'état, ou le gouvernement. (1)

Maintenant que nous avons établi ce que c'eſt que *ſouverain*, *état & gouvernement*, il nous reſte à dire pourquoi le ſouverain & l'état ſont deux êtres ſimples, & pourquoi le gouvernement eſt un être compoſé.

La nation, en ſa qualité de ſouverain, eſt un être ſimple ; parce qu'elle n'a qu'une volonté, qui eſt de ſe maintenir par de bonnes loix. L'état ne préſente auſſi qu'une idée : c'eſt la ſomme des ſujets.

Mais le gouvernement, qui eſt l'effet immé-

(1) Ce qu'on appellait *Plebs*, ou petit-peuple, était bien compris dans *Populus*, de même que les Patriciens qui n'étaient pas Sénateurs : mais on trouvait un moyen d'éluder l'influence de cette vile populace, par une certaine manière de prendre les ſuffrages. Il n'y a eu dans la république que les Tyrans qui aient fait leur cour à la canailles

diat de la volonté du ſouverain, eſt composé des trois pouvoirs qui ſont contenus dans cette volonté : le légiſlatif, l'exécutif, & le judiciaire.

La conſtitution étant le rapport du ſouverain à l'état, on ſent bien que le gouvernement eſt la pièce importante de cette machine ; c'eſt lui qui donne la vie & le mouvement. Il s'agit donc, pour que la conſtitution ſoit bonne, de bien combiner les trois pouvoirs ; & c'eſt ici que commence la grande cauſe que le roi a perdue, non contre la nation, mais contre quelques démagogues.

L'expérience des ſiècles paſſés prouve que, toutes les fois que le peuple a exercé par lui-même les trois pouvoirs, la démocratie s'eſt changée en anarchie : des orateurs violens agitaient la multitude, comme les vents soulèvent les flots ; & le peuple, flaté par les démagogues, avait tous les défauts des tyrans : il abrogeait les meilleures loix ; condamnait les meilleures citoyens, & diſſipait les revenus publics. Dans Athènes le ſouverain étoit fou, & l'état malheureux.

Cette expérience de tous les ſiècles prouve encore que, ſi les trois pouvoirs ſont réunis entre les mains d'un ſénat, ou d'un ſeul homme, il y a deſpotiſme, ariſtocratique ou monarchique.

Il a donc fallu, pour ſe donner une conſtitution tolérable, que la ſouveraineté ſe diviſât. Mais la tardive expérience eſt encore venue au ſecours de la raiſon, & a démontré que chaque fois qu'on n'établit que deux corps dépoſitaires du pouvoir, on engage un combat qui doit finir par l'extinction de l'un ou de l'autre, & le renverſement de la choſe publique. Lors qu'à Rome ont eût chaſſé les rois, le ſénat ſe mit à leur place & gouverna despotiquement, juſqu'à ce que le peuple, par ſes fréquentes inſurrections, l'eût forcé à reconnaître la magiſtrature des tribuns. Dès ce jour, la paix fut bannie de Rome; les tribuns ayant trop abaiſſé le ſénat, tuèrent la liberté, à force d'indépendace, & conduiſirent violemment le peuple-roi à l'eſclavage.

L'Angleterre, plus ſage ou plus heureuſe que toute l'antiquité, a trouvé le véritable mode d'une conſtitution convenable à un peuple puiſſant. Les pouvoirs y ſont partagés entre les répréſentans du peuple, qu'on nomme les *communes*, le ſenat, appellé *chambre-haute*, & le roi; de ſorte que les communes tendant ſans ceſſe vers la démocratie, la chambre-haute, vers les prérogatives de l'ariſtocratie, et le roi, vers le deſpotiſme, il en réſulte un gouvernement mixte, dont les forces ſe tempèrent mutuellement, &

qui réunit la plus vive énergie à la plus grand solidité. La chambre des communes & celle des pairs proposent la loi ; le prince l'approuve ou la rejette ; & c'est par ce *veto absolu* qu'il intervient dans le pouvoir législatif : il est en outre revêtu de tout le pouvoir exécutif. Quant au pouvoir judiciaire, chacun sait qu'en Angleterre on est jugé par ses pairs. Les juges sont des citoyens, qu'on nomme des *jurés*, pris dans toutes les classes, & capables de répondre de toutes leurs actions. Sur quoi nous observons que Montesquieu, ayant trouvé la distinction des trois pouvoirs, se trompa, lorsqu'il établit que le pouvoir judiciaire devait toujours être confié à des corps de magistrature. Il résulterait d'un tel principe, qu'on ne serait jamais jugé par ses pairs ; que tout citoyen ne pourroit être juge ; & que les juges seraient un état dans l'état. Montesquieu voyait par-tout les parlemens de France.

Il a donc fallu, pour former une bonne constitution, le concours de trois forces ; il a fallu que la puissance législative fût partagée entre le peuple, le sénat & le roi, & que la puissance exécutrice fût tout entière concentrée dans la main du prince. Ce n'est point le hasard qui l'a voulu ainsi ; c'est la nature des choses, qui, lorsqu'elle est bien connue, devient notre raison

Demander pourquoi il a fallu trois élémens pour faire une conſtitution durable, c'eſt demander pourquoi il a fallu ſept tons à la muſique, ou ſept couleurs à la lumière : c'eſt demander pourquoi il faut trois termes pour une proportion. Or, il n'y a point de conſtitution *ſi le gouvernemet ne ſert pas de moyenne proportionnelle entre le ſouverain & l'état.* (1) J'excepte la démocratie pure, qui,

(1) Le Sénat de Rome ayant ce qu'on appelle *l'initiative* de la Loi, c'eſt-à-dire, le droit de la propoſer, le Peuple, afin de ſe défendre des atteintes de ce Corps législatif, donna le *veto* à ſes Tribuns, & ce *veto* fut abſolu. Si les Tribuns avaient eu *l'initiative*, le Sénat aurait eu le *veto*. Car dès qu'un Corps dans l'Etat dit *je veux*, il faut qu'il s'en trouve un autre qui puiſſe dire *je ne veux pas*; ſans quoi il y a deſpotiſme. Mais Rome ayant fait la faute de ne pas créer une troiſième force entre ſes Tribuns & le Sénat, on eut une anarchie & des guerres civiles perpétuelles, qui auraient conduit la République à une fin plus prompte, ſi la conquête du Monde n'eût extrêmement occupé le Peuple & le Sénat. Au reſte ce *veto* abſolu était une prérogative ſi conſidérable, que ſi les Tribuns avaient eu l'armée, ils auraient été Rois. Auſſi les Empereurs, tous Grands Pontifes, tout Capitaines perpétuels qu'ils étaient, n'auraient-ils pu ſe ſoutenir contre le Sénat, ſans la puiſſance Tribunitienne. C'eſt ce qui les rendit deſpotes ; ils réunirent alors toutes les Magiſtratures, tout le Gouvernement, tout l'Etat enfin dans leur perſonne. C'eſt à cette

ſemblables à l'unité, contient toutes les perfections : le ſouverain, l'état & le gouvernement n'étant qu'un, il y a *identité*; & alors on ſe paſſe des proportions, comme on ſe paſſe de l'image quand on a la réalité. Mais nous avons dit qu'il n'exiſtait pas de démocratie pure; &, ſi on nous objecte qu'elle pourrait, à toute rigueur, exiſter dans une très-petite ville; nous répondront qu'il faudra que les citoyens d'une telle ville ſoient ſans ceſſe occupés à régner les uns ſur les autres, c'eſt-à dire, à faire obſerver les loix, & à expédier les affaires publiques; qu'il faudra, par-conſéquent, qu'ils aient des eſclaves pour leurs affaires domeſtiques. Il ſerait donc vrai, comme Hobbes & Rouſſeau l'ont ſoupçonné, que la liberté ſuprême ne pourrait exiſter ſans l'extrême eſclavage; comme il eſt certain qu'on n'exercerait pas la clémence, s'il n'y avait pas d'offenſe.

Mais revenons à l'Angleterre, modèle des grands états qui ſont forcés d'avoir des repréſentans, & de diviſer la ſouveraineté. Cromwel, qui était animé du même eſprit que l'aſſemblée nationale, ayant aboli la chambre des pairs, elle ſe rétablit d'elle même avec la royauté. Sans elle,

---

époque, dit-on, que la flatterie commença à parler au plurier à une ſeule perſonne, & à lui dire *vous*.

le roi, toujours aux priſes avec les communes, aurait régné comme Cromwel, ou ſuccombé comme Charles Ier.; il n'y aurait eu ſur le trône qu'un phantôme, ou qu'un tyran. Tel eſt l'admirable effet de deux chambres combinées avec la prérogative royale, que la loi ſe fait toujours à la majorité de deux contre un. Au lieu que, s'il n'y avoit qu'une chambre, telle que l'aſſemblée nationale, compoſée, je ſuppoſe, de 1200 perſonnes, la majorité ne ſerait qu'une pluralité; on aurait ſouvent 601 contre 599 : de ſorte que s'il y avait ſciſſion ouverte; la minorité pourrait battre la majorité; & cela, parce qu'au lieu d'être proportionnelle & véritablement politique, la majorité ne ſerait qu'arithmétique, ne ſeroit que d'une tête: ce qui ſerait abſurde.

(N°. 5.)

Je les voyais tous trois s'empreſſer ardement
A qui dévorerait ce règne d'un moment.

Othon, Corn.

UN ſecond éfet de la combinaiſon des deux chambres avec la royauté, c'eſt que le prince, revêtu du pouvoir exécutif, eſt auſſi partie intégrante du pouvoir légiſlatif, par ſon *véto* abſolu. Car, s'il n'avait pas ce *véto*, s'il n'étaient point partie de la puiſſance légiſlative, &, par conſéquent, du *ſouverain*, il ne ſerait que le commiſſaire de celle des deux chambres qui l'aurait emporté ſur l'autre. Tel qu'un poids qu'une main prudente jette, avec diſcernement, dans l'un ou ou l'autre baſſin d'une balance, ce veto décide les mouvemens du corps politique; c'eſt l'arme défenſive de la royauté; & jamais cette arme ne peut devenir offenſive. Le roi, étant *conſtitutionnel*, n'eſt jamais tenté de refuſer une loi qui eſt bonne à la conſtitution: ſa raiſon & ſon intérêt ſe confondent ſans ceſſe; & quand une loi bleſſe ſa prérogative, & qu'il empêche cette loi, il ſe trouve

toujours qu'il a refusé une loi qui blessait la constitution. Voilà pourquoi les rois d'Angleterre n'usent presque jamais de cette prérogative, qui fait leur essence : elle leur sert plutôt qu'ils ne s'en servent; parce qu'on ne peut vouloir attaquer la constitution, dans leur personne; & qu'une loi leur est toujours bonne, quand elle est bonne à l'état. S'il arrivait pourtant que le roi empêchât un bil passé dans les deux chambres, & nécessaire à la prospérité publique, alors les communes refuseraient les subsides ; la vie du corps politique serait suspendue, & le peuple, réveillé par ce grand conflit, déciderait la question. C'est le cas de l'appel au peuple, ressource également redoutable aux deux partis. Je dois dire enfin, que le roi d'Angleterre ayant la plénitude du pouvoir exécutif, ses ministres sont responsables de tous les actes d'autorité; tandis que le roi lui-même reste inviolable, parce qu'il est, par son *veto absolu*, partie du souverain. Car, s'il n'avait qu'un *veto suspensif*, il serait absurde qu'il fut inviolable & sacré, n'étant qu'un simple commissaire du souverain qui est toujours tout entier dans le corps législatif. Il résulte de tout cela que le roi d'Angleterre est un véritable monarque.

Au fond, il n'y a de pouvoir, dans un état, que le *pouvoir législatif* : les deux autres ne sont

que des actes de celui-là, des offices, des magistratures. Car à quoi servirait de faire des loix, si elles n'étaient pas exécutées, si on ne jugeait pas d'après elle? Ce pouvoir a donc besoin d'être divisé, comme trop redoutable, & emportant avec lui tous les genres de pouvoirs. D'ailleurs, quand il est partagé, sa marche est plus lente & plus mesurée. Le *pouvoir exécutif* ne peut, au contraire, se passer de promptitude; il faut donc qu'il ne réside que dans une seule main. Quant à ce qu'on appelle *puissance judiciaire*, *jurisprudence*, & *judicature*, ces trois idées sont mieux fixées en Angleterre, que partout ailleurs.

Voilà les principes & les bases d'après lesquels nous allons examiner les démarches de l'assemblée nationale dans la plus importante de ses époques: & nous verrons que c'est tantôt d'après & tantôt contre ces principes, qu'elle a conduit la fortune publique.

Les ordres du chef, dit J. J. Rousseau, peuvent passer pour des volontés générales, tant que le souverain (la nation) ne s'y oppose pas. Alors le silence universel forme le consentement du peuple.

Ainsi à partir du texte de l'Ecrivain qui a le mieux dit avec les anglais, que la souveraineté est dans le peuple, il est certain qu'après un si-

lence de plusieurs règnes Louis XVI exerçait légitimement la souveraineté de la nation, sur la nation; & qu'il n'en a jamais fait un plus grand acte, je dirai même un acte plus courageux, qu'en convoquant une assemblée populaire.

Si la nation française, sortant de la longue tutelle des rois, & se rassemblant à la voix de son chef, eût dit à ses commissaires : » allez, exter- » minez la monarchie, & faites nous une démocratie; » il serait arrivé, ou que le prince aurait été abandonné de tout le monde, ce qui eût d'abord terminé la question; ou qu'il aurait eu un parti & une armée; & alors il y aurait eu partage dans la souveraineté, & guerre civile; le problême politique eût été décidé par la force.

Mais la nation a dit à ses députés : » Allez » vous concerter avec le prince, & faites-nous » une constitution de bonnes loix. » C'était laisser au roi une part dans la législation : c'était désigner clairement qu'on vouloit une monarchie.

Il n'y avait pas là d'équivoque. Cette phrase impérative & simple : *vous ne ferez rien sans le concours & la sanction du roi*, nous menait directement à la constitution anglaise. Mais si une foule de causes premières avait nécessité une révolution quelconque des causes secondes, non moins impérieuses, la décidèrent tout-à-fait démocratique,

& c'eſt ici le tems, je penſe, de parler plus hautement des véritables & ſecrets moteurs de la révolutions préſente, de fixer les ſoupçons, de donner une baſe aux conjectures, & de démaſquer l'hypocriſie. Il faut quitter un moment la ſcène, pour deſcendre ſous le théatre où ſont cachés les reſſorts qui font mouvoir tant d'acteurs différens.

Les faits & la réflexion m'en déſignent quatre: le parti de M. *Necker*, celui de la maiſon d'*Orléans*, celui des *capitaliſtes*, & celui du *tiers-état*, qui s'eſt trouvé la nation.

Tant que l'effort des trois premiers partis a paru dirigé contre le roi, la nobleſſe & le clergé, le quatrième l'a ſecondé merveilleuſement, tant à Paris, que dans les provinces & dans l'aſſemblée nationale: mais, dès qu'ils ont laiſſé pénétrer quelque deſſein particulier, la multitude les a bruſquement abandonnés. Il a fallu que tout ſuivit le torrent que rien ne pouvait diriger. La faction démocratique elle-même s'eſt vue emportée au-delà de ſes propres meſures, par ce même peuple qui, d'abord inſtrument d'ambition & de vengeance, l'a été bientôt d'oppreſſion & de ruine, dont chacun s'eſt d'abord ſervi, & qui s'eſt bientôt ſervi de tous; qui enfin n'a d'abord reçu quelques impulſions, que pour donner auſſi-

tôr des loix. Eſquiſſons rapidement les différens acteurs que je viens de nommer.

M. Necker, dont j'ai d'abord à parler, aurait-il l'inconvénient de ces problêmes qu'on agite toujours, & qu'on ne réſout jamais ? A le prendre d'un peu loin, on voit que, dès que cet illuſtre étranger fut tranquille ſur ſa fortune particulière, il s'inquiéta beaucoup de la fortune publique, & ne dormit plus qu'il ne ſe fût aſſuré, par lui même, de l'état de nos affaires. Des intrigues cachées & des beſoins connus le portèrent au miniſtère des finances.

Genève, ſa patrie, eſt une ville qu'on pourrait apeller, comme Lima, la *ville d'argent.* Elle en a une quantité immenſe; parce qu'ayant d'abord placé ſes fonds ſur la France, elle n'a ceſſé depuis d'y accumuler les intérêts de ſon capital, Ebloui de l'énorme exiſtance que ce métal donne à ſa petite république, M. Necker ne conçut pas d'autre proſpérité pour un état. Il voulut donc attirer tout l'or des provinces & de l'étranger, à la capitale; & tout celui de la capitale, au tréſor-royal; oubliant l'agriculture & le commerce pour ne *travailler qu'en finances* : & en éfet, pendant ſon premier miniſtère,

l'argent manqua partout, excepté au tréſor royal (1).

---

(1) Genève ne tient à la France que par des fils d'argent: mais le Gouvernement & la capitale tiennent au royaume par des liens de chair & de ſang. Le territoire de Genève n'eſt qu'un étroit ruban autour de ſes remparts, & la France eſt un empire agricole. Si dans ſon vaſte territoire il n'y avait eu juſqu'ici que des laboureurs, & ſi des commerçans s'y établiſſaient pour la première fois, je ne doute pas, malgré la facilité que ces hommes nouveaux procureraient à la vente & au tranſport des denrées, que les laboureurs, accoutumés à vendre & à tranſporter eux-mêmes, ne s'en plaigniſſent bientôt; à cauſe du haut prix que le commerce donnerait à l'argent. Que dirait donc le cultivateur, ſi, au-milieu de ces marchands de denrées, il s'élevait encore des marchands d'argent? alors l'homme de la terre, que le commerçant n'aurait éloigné ſeulement que d'un dégré du ſigne de la richeſſe, s'en trouverait éloigné de plus de dix par l'homme à argent, qui deviendrait ainſi le fléau du commerce & de l'agriculture à-la-fois.

La faveur que le gouvernement accorde aux ſujets, doit toujours être en raiſon inverſe de la mobilité de leurs richeſſes. Ainſi celui qu'on doit favoriſer le plus, c'eſt le laboureur, véritable enfant de la terre, dont les richeſſes ſont immobiles comme elle, & qui, pour produire, a beſoin, de l'eſpace, du tems, & de tous les élémens de nature. Après lui vient le commerçant, dont les richeſſes ſont un peu plus mobiles: mais qui ne peut pourtant ſe paſſer du tems

Mais

Mais ce miniſtre, étant encore plus néceſſaire qu'agréable, fut obligé de ſe retirer. C'eſt pendant ſa retraite, que ſes ſucceſſeurs, avec plus d'eſprit & moins de crédit que lui, ont achevé de prouver combien ſon ſyſtême était meurtrier. Ils ont ſuivi M. Necker pas à pas, & d'emprunt en emprunt, ils ont conduit la france au bord des états-généraux. C'eſt là que commence l'hiſtoire de la révolution actuelle.

Pendant ſa diſgrace, M. Necker qui ſe voyait devenir de jour en jour plus indiſpenſable, n'eut point la coquetterie de ſe dérober au culte que ſes amis, entretenaient religieuſement pour lui à Paris & dans Verſailles ; il ne cacha point le regret qu'il avoit d'avoir perdu ſa place ; il mit au contraire dans chacun de ſes écrits tout l'ennui de ſon repos & tout le poids de ſa retraite. Mais inſtruit par ſon premier ſéjour à Verſailles, il conçut le deſſein, ſi ja-

---

des chemins, des fleuves & des mers. Je mets au dernier rang l'homme à argent, qui, tel qu'un magicien, peut d'un trait de plume, tranſporter ſa fortune au bout du monde ; & qui, n'agitant jamais que des ſignes, ſe dérobe également à la nature & à la ſociéte. Le gouvernement ne doit rien à un tel homme. Cette maxime eſt fondamentale, & on peut toujours juger un miniſtre d'après elle.

mais il rentrait dans le miniſtère, d'attacher la fortune publique à ſa perſonne, afin de ne plus dépendre des caprices ou des faibleſſes de la cour. Je ne ſaurais dire (& vraiſemblablement M. Necker ne l'a jamais bien ſu lui-même) ſous quel titre il aurait réuni les ſuffrages de la nation. Mais il parut, au moment où ce miniſtre fut rapellé, une brochure qui peut fixer nos incertitudes ſur cette étrange difficulté (1).

Dans cet ouvrage, on expoſait avec franchiſe, d'un côté, l'extrême faibleſſe du gouvernement, les laſſitudes du roi, l'irrévérence des peuples; de l'autre, le danger d'une telle nouveauté que des états-généraux, à la ſuite des longs mécontentemens, des eſpérances exagérées, & de l'inexpérience de la nation; enfin, on s'étendait ſur l'inouïe popularité dont jouiſſait M. Necker, ſur ſes vertus connues, ſur ſon crédit en Europe, & on demandait nettement pour lui le *protectorat*. Ce livre, répandu avec profuſion par les amis de M. Necker, & ſoutenu par d'autres écrits (2), parut également

(1) Par M. Bouys. Cette brochure, dont j'ai oublié le nom, ſe vend encore au Palais-Royal.

(2) Par M. Cérutti.

fanatique au peuple qui demandait les états-généraux, & à la cour, qui ne les redoutait pas. Mais ce qui ſembla fou en ce moment, à force de malheurs, eſt à la fin devenu raiſonnable.

En éfet, qu'on ſupoſe un moment que M. Necker, en rentrant au miniſtère, eût fait oublier au peuple juſqu'au déſir d'avoir des états-généraux; ſuppoſons que la nation & le prince ſe fuſſent egalement jettés dans ſes bras : alors, s'il eſt vrai, comme on ne peut en douter, que ce miniſtre eût fait avec facilité ce qu'on tente aujourd'hui avec tant d'éforts & ſi peu de ſuccès, je veux dire, un établiſſement de banque & des emprunts : il eſt vrai encore que la conſtitution, achetée par tant de malheurs ne conviennent pas à la France; alors, dis-je, il reſtera prouvé que la cour, plus encore que la Nation, aurait beaucoup gagné au *Protectorat* de M. Necker. Doux & modéré dans ſes moyens; perſuadé qu'un Roi de France eſt maître abſolu, adoré du peuple; heureux de paſſer ſa vie dans le labyrinthe de la banque & des Finances, il eût été ce que les Grecs appellaient un *tyran déſarmé* (1). Qu'on juge

(1) On appellait ainſi le plupart des démagogues qui menaient le Peuple d'Athènes.

de ce qu'a dû faire l'Assemblée Nationale, pour faire aimer une telle hypothèse, & regretter un tel état de choses (1).

Quoiqu'il en soit, M. Necker, renonçant à l'espoir d'éluder les Etats-Généraux, ne songea plus qu'à les former & à les diriger; &, s'il mit encore de l'embarras & des lenteurs dans la convocation, ce fut pour laisser aux peuples le temps de se dégoûter de cette ressource, & de lui abandonner entièrement le gouvernail de l'Etat.

Avec la clef que je viens de donner, on explique :

Pourquoi M. Necker, en accordant deux voix au *Tiers*, contraria le vœu de notables qu'il avait assemblés lui-même. Il fallait gagner le gros de la Nation.

Pourquoi en même temps il pencha vers la délibération par ordre. Il ne fallait pas perdre les effets d'une majorité dans le clergé, & d'une minorité dans la noblesse, qu'on avait pratiquées à dessein. D'ailleurs il comptait sur la reconnais-

(1) Le Peuple disait alors : *Ah ! si nous avions M. Necker ! tout irait bien:* On a M. Necker, & qui plus est une Assemblée Nationale ; & tout va mal.

ſance du *tiers*, & il était loin de prévoir que ce *tiers* lui cachait une Aſſemblée Nationale. Delà ces conférences ſecrètes avec les Target & autres députés ; delà auſſi l'éloignement de M. Coſter, auquel on ſubſtitua des hommes plus dociles.

Pourquoi, afin de ne pas rendre la Cour trop indépendante, il négliga de faire des emprunts, lors qu'il n'était pas encore reſponſable & décrié (1).

Pourquoi, dans le diſcours d'ouverture aux Etats-Généraux, il affecta de leur dire, afin d'éveiller leur reconnoiſſance : *Si j'avais voulu, le roi ne vous eût pas assemblés.*

Pourquoi, afin de rabaiſſer leur importance, à leurs propres yeux, il parla du *déficit*, comme d'une légère difficulté. On ſait que ce diſcours le perdit à Paris, & qu'il fallut enſuite une diſ-

(1) Je ne ſuis pas de mon avis, tout probable qu'il peut paraître. Les ſix mois que M. Necker a perdus à convoquer les Etats-Généraux, ont ſervi à ſonder les Parlemens, ſur des emprunts. Mais il trouva une réſiſtance invincible dans les Duport, les Semonville, & autres, qui eſpéraient briller aux Etats-Généraux. Si le moyen des emprunts eût réuſſi, par la connivence des Parlemens, M. Necker ſerait arrivé bien plus sûrement & plus vîte à ſon but.

grace éclatante pour lui redonner la faveur populaire.

On peut expliquer par-là toute sa conduite dans la disette, tantôt artificielle & tantôt réelle, qui affligea la France, lorsque les batteries dirigées contre M. l'archevêque de Sens commencèrent à tirer sur son successeur.

Par là on explique encore pourquoi M. Necker, en quittant le roi, au mois de juillet, put prédire à sa fille une guerre civile, dans les vingt-quatre heures, avec tant de certitude.

Mais dans tous ces événemens, & dans toutes leurs circonstances, on voit constamment un homme joué par une foule de démagogues qui n'étaient pas venus pour élever un ministre, mais pour renverser une monarchie. Son crédit, qui parut tout-à-coup se raviver, lors de son retour & de son triomphe à Paris, s'amortit aussi promptement par les soins des districts, & se perdit tout-à-coup dans l'éclat de l'assemblée nationale. Aussi le dégoût, l'humeur & l'abattement ont percé dans ses discours (1), & dans

---

[1] On dit que M. Necker a répondu à la gouvernante des Enfans de France, qui lui demandait, pour eux, quelques faibles subsides : *Madame, je ne puis rien tant que l'Assemblée Nationale se conduira* comme elle fait.

ſes actions. Son dernier effort a été ſucceſſivement *pour* & *contre* la ſanction royale ; lorſque ne voulant, ou ne pouvant plus être le premier miniſtre du dernier roi de l'Europe, il a voulu du moins être l'inſtrument néceſſaire de la première nation du monde, *ſous les auſpices de la plus auguſte aſſemblée de l'univers* : & je vais bientôt démontrer quel a été le fruit de cette politique.

(N°. 6.)

Ut plerumque fit, major pars meliorem vicit. T.-Live.

Lettre de M. le Marquis de la QUEILLE.

Paris, ce 20 Décembre 1789.

» J'AI lu, Monſieur, avec étonnement, dans votre Journal, que les Nobles, dans la nuit du 4 Août, avaient *traité la ſainteté du ſerment comme les propriétés, & que les Conſciences firent auſſi leurs ſacrifices*. Je vous prie d'être très-perſuadé, Monſieur, que la plus grande partie des Députés de la Nobleſſe ne mérite pas ce reproche. Quant à moi, à cette époque déſaſtreuſe, j'avais reçu de mes Commettans la permiſſion d'opiner dans cette Aſſemblée. Je fis de vains efforts pour faire entendre mes juſtes réclamations contre les violations des propriétés; & n'ayant pu me faire entendre, ni faire inſérer dans le procès-verbal ma proteſtation, je l'ai dépoſée chez un homme public, avec nombre d'autres contre les décrets de l'Aſſemblée qui

ſe ſont trouvés contraires à mes cahiers. Et, comme dans les prétendus ſacrifices de la nuit du 4 Août, les intérêts des pauvres ont été auſſi compromis que ceux du Clergé & de la Nobleſſe, j'ai cru devoir proteſter contre tous, excepté l'égalité de répartition. Il en eſt de même du ſilence coupable que l'Aſſemblée Nationale a gardé ſur les attentats commis ſous ſes yeux, dans la nuit du 5 au 6 Octobre. J'ai cru devoir à l'honneur de mes Commettans, & au mien propre, un expoſé de l'horreur qu'ils m'ont fait éprouver, & de la profonde douleur dont ils ont pénétré mon cœur pour le reſte de ma vie. Cette opinion eſt dépoſée avec mes proteſtations. Si ma Patrie ne ſe releve pas, j'aurai fait mon devoir, & j'aurai ce chagrin de moins: ſi au contraire elle ſe releve, je prouverai à mes commettans que j'étais digne de leur confiance. Vous pouvez, Monſieur, rendre ma lettre publique. »

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

Le Marquis de la QUEILLE,

Député de la Sénéchauſſée d'Auvergne.

N. B. S'il vous arrive d'autres proteſtations, ſoit des deputés, ſoit des commettans, nous les

ferons imprimer ſur des feuilles à-part, comme des pièces importantes & des monumens précieux, qui atteſteront, un jour, que tout n'était pas égaré ou corrompu, à l'époque de la révolution ; & qu'il était encore en France des ames où ſe retrouvait le feu ſacré de l'honneur & de la juſtice.

* * *
* *
*

SUITE DU QUATRIÈME RÉSUMÉ.

LE parti de la maiſon d'Orléans ne s'eſt auſſi manifeſté qu'à cette époque, & c'eſt pour ce moment-là que j'en réſerve l'hiſtoire, afin de ne pas ſéparer cette découverte de l'incroyable ſurpriſe où elle jetta la foule inattentive des députés, des capitaliſtes & du peuple Pariſien.

Ces deux dernières factions (je veux dire les capitaliſtes & le peuple, dont les intérêts, d'ailleurs ſi oppoſés, ſe ſont ſi ſouvent confondus) combinèrent ſur-tout leurs efforts dans cette conjoncture.

Les capitaliſtes, par qui la révolution a commencé, n'étaient pas difficiles en conſtitution, & ils auraient donné les mains à tout, pourvu qu'on les payât. Ils imploraient tout ſimplement la *garantie de la nation, par les mérites de M. Necker*, ſans autre verbiage. Ils voulaient que M. Necker régnât pour les payer; qu'on eſſayât d'une révolution, pour les payer; que tout fût renverſé, pourvu qu'on les payât. Ils ne concevaient pas que l'aſſemblée nationale fût

autre chose qu'un comité de finances. Ils sentaient bien que, dans l'état présent, la France n'était pas libre de les payer; & c'est en ce sens qu'ils voulaient qu'elle fût libre. Ils sentaient aussi que le combat serait à mort entre Paris & le reste du Royaume; mais ils s'y exposaient (1). Ils aidèrent donc le peuple & l'assemblée nationale à s'emparer de tout, à condition que tout serait conservé pour eux. Et en effet, l'assemblée nationale s'est conduite, avec les provinces, en véritable assemblée de créanciers (2).

---

(1) Il y a juste trente ans, que J.-J. Rousseau écrivait au Contrôleur-Général Silhouette : « Ne pouvant sauver l'état » qu'aux dépens de la capitale qui l'a perdu, vous avez » bravé les cris des gagneurs d'argent. »

(2) M. le marquis de Montesquiou ayant géré longtems les écuries de Monsieur, crut pouvoir diriger le comité des finances, & fit un plan. Mais son travail, celui de M. Dupont & de quelques autre deputés, celui de M. Necker, & même les plans de banque sont presqu'illusoires, en ce qu'ils n'ont d'autre base que la totalité des anciens impôts qu'on n'a plus, les biens de l'église dont l'administration ne fera pas si facile que l'a été leur usurpation; & enfin le *quart* patriotique. Mais depuis que les fermiers ne paient plus, et qu'on a tant aboli de droits & de redevances, qu'entend-on par ce quart? Est-ce le quart de ce que j'ai, ou le quart de ce que j'avais? car c'est bien différent. On peut avancer que le pro-

Une fois que les Démagogues de l'assemblée, & les philosophes du Palais-Royal eurent le mot

---

duit combiné du quart patriotique & des biens du clergé, n'équivaudra pas aux revenus qu'on a perdus : restera donc toujours l'éternel *déficit*. J'en appelle au petit nombre, je veux dire, à tous les bons esprits. A l'heure où je fais ces réflexions, dans tout Paris & principalement au Palais-Royal, des émissaires furieux & des bandits arrachent aux hommes leurs boucles, & aux femmes leurs pendans-d'oreilles. De jeunes moines, fatigués du joug, offrent à l'assemblée nationale l'or qui couvre les saints, les dons, les offrandes & tous les gages de la piété des fidèles, dont ils sont las d'être les gardiens. M. Necker demande aux femmes le sacrifice de leurs bijoux ; l'œil du peuple épie l'argenterie de toutes es maisons & les désigne aux Hôtels des Monnoies ; chacun s'immole ; on dépouille le Ciel & la Terre ; on vole de peur de ne pas payer ; & quand une armée de barbares aurait saccagé la France, elle ne serait peut-être pas si ravagée. Il n'y a que l'Assemblée Nationale qui, toujours auguste & toujours inaltérable, touche héroïquement ses trente mille livres par jour, au milieu de tant de misères : *impavidam feriunt ruinæ*. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que tant de malheurs, d'attentats & de sacrifices sont perdus : les écus patriotiques & sacrilèges, qu'on frappe chaque jour, vont s'engloutir aussitôt dans les coffres des riches Capitalistes : car plus ils sont riches, & plus l'État leur doit. C'est ainsi que, pour ne pas faire une troupe de mécontens, on fera un peuple de misérables. La crainte d'un faux-pas conduit dans un

des capitaliſtes, ils ſe garantirent mutuellement la dette & la révolution. Le marquis de la Fayette offrit d'être un héros; M. Bailli promit d'être un ſage; l'abbé Sieyes dit qu'il ſerait un Lycurgue ou un Platon, au choix de l'Aſſemblée (1): M. de Volney parla d'Eroſtrate (2): Les Barnave, les Péthion, les Robespierre & les

---

précipice : car on n'évitera point le deshonneur par la ruine. Un retard dans le paiement des groſſes rentes, une économie ſévère, & le maintien des anciens impôts étoient l'unique planche dans le naufrage.

(1) On a comparé aussi M. l'abbé Sieyes à l'abbé de Saint-Pierre, parce qu'ils ont ſuppoſé tous deux que les hommes ſe conduiſent par leurs lumières plutôt que par leurs paſſions. Mais l'abbé de Saint-Pierre le croyait de bonne-foi. La haute opinion qu'il avait des connaiſsances humaines, dit J. J. Rouſſeau, lui avait fait adopter ce faux principe de la *raison perfectionnée*, baſe de tous les établiſſemens qu'il propoſait, & ſource de tous ſes ſophiſmes politiques. Les lumières de la philoſophie ne ſervent qu'à mieux nous éclairer ſur nos malheurs.

[1] Dès que les états-généraux furent indiqués, M. de Volney & quelques autres députés moins connus, quittèrent Paris & ſe répandirent dans les provinces, afin de dreſſer par-tout des bûchers à la patrie. L'Anjou fume encore du patriotiſme de M. Chaſſebœuf de Volney.

Target engagèrent leurs poumons ; les Lezai de Marneſia, les Guépard de Toulongeon & les Bureaux de Puſy dirent qu'ils feraient nombre : on ne manquait pas de tartuffes : le Palais-Royal promit des malfaiteurs, & on compta de tous les côtés ſur M. de Mirabeau.

Il faut ſe garder de comparer cette révolution à aucune autre révolution de l'hiſtoire ancienne ou moderne. Dans un grand royaume, où la naiſſance, l'honneur, les dignités, les talens, jettaient tant de différences entre les hommes ; où tout avait ſon rang ; où la population, la diſtance & la variété des provinces ne permettaient pas d'autre gouvernement que la monarchie, il s'eſt fait pourtant une révolution toute populaire, comme elle ſe ferait faite dans une petite ville où la populace aurait égorgé ſes magiſtrats. La majorité de l'aſſemblée nationnale était *peuple* ; les princes & les grands, qui avaient des prétentions, n'ont pu ſe faire entendre qu'en ſe faiſant *peuple*. Les mots de *patrie*, de *citoyen*, & de *liberté* ont retenti du pied des Alpes aux Pyrénées, & de la Méditerranée aux bord des l'Océan : comme ſi, pour avoir un pays, on avait une patrie ! comme ſi pour être Bourgeois, on était citoyen ! comme ſi pour être libre, il ne fallait qu'être barbare !

Cette révolution a mis au jour une foule de mauvais génies & de prétendus philoſophes, qui

ont cru aller à la liberté, parce qu'ils fuyaient les loix, & haïr la ſervitude, parce qu'elle ne les tiraient pas de la miſère. Combien de ſuppôts de la police ont été ſurpris qu'on les priât de travailler à la liberté ! combien de beaux eſprits ont été plus généreux qu'il ne voulaient ! leur fortune tenaient aux abus de l'ancien régime, & ils n'ont acquis d'autre liberté que celle de mourir de faim. Les uns jadis aux pieds des grands, s'humiliaient par ſyſtême, ne pouvant ſe paſſer des dédains de l'opulence : leur ambition répondait de leur fidélité. Les autres, prenant l'envie pour la fierté, haïſſaient les riches, ſans aimer la choſe publique; ou, pour mieux dire, ils aimaient tant la fortune, qu'ils ne pouvaient ſouffrir ceux qui la poſſédaient. Les uns & les autres ont paſſé la première partie de leur vie à déclamer ou à ramper : ils en paſſeront le reſte à être inſolens ou factieux. Jamais ils ne ſeront citoyens.

Mais les capitaliſtes & les démagogues s'en ſont ſervis avec habilité; &, du-reſte, ils n'ont rebuté perſonne. La halle & les clubs, l'académie & la police, les filles & les philoſophes, les brochures & les poignards, ceux qui raiſonnaient ſur le *veto*, ceux qui le croyait le grand mot du deſpotiſme, ceux qui le prenaient pour un impôt; enfin,

enfin, la lie de Paris, c'eſt-à-dire du monde, tout eſt entré dans l'armée démocratique. (1)

Nous avons dit que la populace pariſienne, qu'on appelle *la nation*, pouſſée par les ennemis du roi, ne travailla d'abord que pour eux : ce qui le prouve, c'eſt qu'elle prit & démolit la baſtille, dont elle n'avait rien à craindre, & qu'elle oublia bicêtre, qu'elle ne peut éviter ; c'eſt qu'elle mit en fuite ou maſſacra ceux qui la nourriſſaient & l'enrichiſſaient ; qu'elle diſperſa les farines qu'on amaſſait de tous côtés pour elle ; & que, dans ſa folle & longue ivreſſe, elle ſe plaça toujours, d'elle-même, entre la famine & la révolte.

Nous l'avons vue un jour, ſuivre les impulſions du parti d'Orléans, ſans le ſavoir ; favoriſer

---

[1] Il y eut une eſpèce de fou, dont on a tiré grand parti. On lui fit faire un gros livre, fort prôné, ſur la néceſſité de changer le royaume en république. Il faut, dit-il, dans ſon livre, que nous ayons une aſſemblée légiſlative *annuelle*, annuelle, *ANNUELLE*. On appelle au Palais-Royal ce *crescendo* typographique, une progression d'idées.

Voyez le livre intitulé : *Simplicité de l'idée d'une conſtitution & de quelques autres qui s'y rapportent*

On a auſſi traduit dans ces circonſtances les ouvrages de Milton, en faveur du régicide.

enſuite les vues de l'aſſemblée nationale; ſe jouer bientôt de l'un & de l'autre, & ſe montrer tour à tour idolâtre ou raſſaſiée de M. Necker, dont elle ne fut jamais que mépriſée ou redoutée. Dans ſon groſſier inſtinct, elle a ſervi à détruire la royauté, ſelon le vœu de l'aſſemblée; mais elle a ſauvé la perſonne du roi, & a déjoué par là le parti d'Orléans, comme on le verra bientôt: elle a épouvanté les nobles & le clergé, pour gagner l'argent que lui prodiguaient deux partis différens; mais elle a renverſé les barrières, & refuſé de payer les impôts, en ſe moquant des décrets de l'aſſemblée nationale, des gémiſſemens de M. Necker, & des cris des capitaliſtes. De ſorte qu'également favorable & redoutable aux différentes factions, cette populace pariſienne a fini par enfanter ce qu'elle n'avait pas conçu, je veux dire, une *anarchie démocratique*, dont tous les profits ſeront pour elle, tous les honneurs & tous les périls pour l'aſſemblée nationale. Oui, tous les périls & toutes les cataſtrophes ſeront pour vous, aſſemblée nationale, qui n'avez pas ſu qu'on ne fonde point la *démocratie* dans un vaſte empire, & ſur-tout qu'on ne laiſſe point de Capitale dans une démocratie. Auſſi, n'aurez-vous aboli la royauté dans le gouvernement, que pour la retrouver dans une

grande ville; vous n'aurez plus le roi des français, mais vous aurez la reine des cités.

C'eſt vers la fin du mois d'août, que, toutes les cabales étant prêtes, on commença par ſe demander *ce que c'était que la ſanction royale?* & par cette ſeule queſtion, on troubla ce qui était fort clair. On trouva dans le mot *ſanction*, l'acceptation, la promulgation, la publication & deux ſortes de *veto*, l'un *ſuſpenſif*, & l'autre *abſolu*. Certes, la nation n'avait ſongé à aucune de ces ſubtilités. En diſant à ſes députés : *Vous ne ferez rien ſans le concours du Roi*, elle l'avait reconnu partie intégrante du ſouverain, c'eſt-à-dire, du pouvoir légiſlatif. La conſtitution & les loix ne pouvaient donc ſe paſſer du conſentement royal.

L'aſſemblée nationale ſe tira de cette première difficulté, en déclarant que ſes mandats ne pouvaient être d'aucun poids dans cette queſtion; que d'ailleurs ils ne ſpécifiaient pas ſi l'empêchement royal ſerait abſolu & illimité, ou s'il ne ſerait que ſuſpenſif. Les plus modérés diſaient, qu'ils auraient à rougir pour la nation, ſi la france ne retirait de ſon aſſemblée légiſlative, qu'une conſtitution auſſi imparfaite que celle de l'Angleterre;

& ils travaillaient de bonne foi à nous éviter cette honte & ce malheur.

P. S. Il s'eſt trouvé, parmi nos lecteurs, des perſonnes qui ont vu quelque différence entre le ſtyle de M. Salomon & le ſtyle de M. l'abbé Sabatier. Ces perſonnes ont la vue plus ſubtile qu'elles ne penſent, & leur jugement, leur goût & leur ſagacité méritent bien nos ſincères complimens. Mais peut être ſe trouvera t-il d'autres ecteurs, dans la foule, qui, comparant le jugement & le compliment, penſeront & diront tout haut, que nous avons payé une erreur par une fauſſeté. Nous voilà donc entre la crainte & l'eſpérance.

(N°. 7.)

Forſitan & Priami fuerint quæ fata requiras,
Æn. Lib. 2.

MAIS les chefs de parti, voyant qu'heureuſement la majorité de l'Aſſemblée n'entendait pas l'état de la queſtion, craignirent les lumières qui pouvaient jaillir d'une longue délibération ; ils craignirent ſur-tout le travail du comité de conſtitution.

En effet, ce comité demanda poſitivement deux chambres, & le *veto abſolu* pour le roi. A ces mots, on n'entendit qu'un cri. Une de ces deux chambres, diſait-on, ſera l'ariſtocratie, & le *veto abſolu* ſera le deſpotiſme. Les habiles ſongèrent donc à profiter au plutôt de cette fureur & de cette ignorance, en y joignant un peu de terreur.

Le palais-royal s'était attroupé ; les couriers allaient & venaient ſans ceſſe de Paris à Verſailles ; les motions ſe ſuccédaient avec une rapidité prodigieuſe ; la fougue & l'effervescence

étaient au comble ; tout frémiſſait au ſeul nom du *veto royal* : enfin, avec ce mot, on fit une telle peur au peuple, qu'il en devint effrayant. Un bon démocrate ſe leva, &, le ſabre à la main, il écrivit à l'aſſemblée nationale pour la prévenir que quinze mille hommes allaient partir pour *éclairer les châteaux* des députés qui ſoutenaient le *veto abſolu* ; & qu'une ſeconde armée irait à Verſailles, pour enlever le roi & la famille royale.

L'aſſemblée, épouvantée de tant de zèle, trembla de tous ſes membres, excepté pourtant de ceux qui étaient dans le ſecret, & c'était le petit nombre. Le marquis de la Fayette, ſommé de répondre de la tranquillité publique, & ne jugeant pas que le moment d'enlever le Roi fût venu, oppoſa des troupes & du canon au patriotisme du palais-royal ; & le bon démocrate, marquis de St. Huruge, coupable d'avoir propoſé ce qu'on a depuis exécuté, fut mis en priſon (1). Mais on refuſa de faire des perqui-

(1) Si M. le Marquis de la Fayette voulait oppoſer ſon caractère connu à ce que je dis ici, il prouverait peut-être qu'il n'avait pas de plan. Mais on le juge d'après ſa conduite plutôt que d'après ſes principes, dont on n'eſt pas sûr.

sitions ultérieures ; & M. Mounier, qui proposait cinq cent mille livres pour celui qui dénoncerait les auteurs d'une conspiration contre la personne du Roi & la liberté de l'assemblée nationale, ne fut point écouté.

L'émotion avoit gagné les provinces, d'autant qu'elles ne savaient trop de quoi il s'agissait. La patrie de M. Chapellier se distingua : le petit peuple de Rennes proposa, à tout hazard, une armée au secours du *veto suspensif* ; car c'était là que la plupart voyaient la constitution : d'autres la voyaient dans les impôts : M. de la Borde ne la concevait pas sans une banque ; le parti d'Orléans la cherchait dans l'anarchie ; M. Necker, dans le *veto absolu*, mais secrètement. C'est ainsi qu'un Français voit l'étoile polaire en Allemagne ; un Allemand la voit en Suède, & un Suédois, en Laponie.

Au sein des fureurs démocratiques, des dissensions, des frayeurs & des corruptions de tout genre ; avec de mauvaises intentions, de mauvaises actions, & de mauvaises harangues ; enfin avec tous les élémens d'une révolution, on croit bien que l'assemblée nationale ne pouvait que réussir ; & pourtant je ne saurais trop insister sur l'habilité de sa conduite dans un moment si critique.

Elle décréta, d'abord, que la France était un

état monarchique ; que la perſonne du roi était inviolable ; le trône, indiviſible ; & la couronne, héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'excluſion des femmes, ſans prononcer ſur les renonciations : mais elle décréta tout auſſitôt : Que l'aſſemblée nationale était permanente ; (ſans s'expliquer ſur la nature de cette permanence) qu'elle ne ſerait compoſée que d'une chambre, & que le pouvoir législatif tout entier réſidait dans cette chambre. De ſorte qu'elle déclarait que la France était *une monarchie* : mais il fallait entendre *une démocratie* (1). Par-là, toute diſcuſſion ultérieure ſur la nature du *veto* devenait ſuperflue ; & c'eſt ce que MM. Mounier, Bergaſſe & Lally-Tollendal, membres du comité de conſtitution, comprirent ſi bien, qu'ils donnèrent leur démission Les autres membres du comité MM. l'abbé Sieyes, l'évêque d'Autun, Chapelier & Clermont-Tonnerre, qui ſemblaient

---

(1) C'eſt ainſi que l'Aſſemblée Nationale s'eſt ſouvent commentée elle-même, & c'eſt ce que certaines gens appelleront peut-être des contradictions. Les théatins ont commenté de même leurs ſtatuts : il y eſt dit, *qu'ils ſeront habillés de blanc*, & ils ont mis à côté, *c'eſt-à-dire de noir*. Le commentaire l'a emporté ſur le texte, ſans contradiction.

partager

partager le mépris qu'on avait fait de leur plan ; furent obligés de donner aussi leur démission, ne fût-ce que par pudeur. Mais, comme ils ne pouvaient être à la fois humiliés & satisfaits de la décision de l'assemblée, ils entrèrent, sans rougir, dans le nouveau comité que l'on forma.

M. de Mirabeau ne craignit point de se montrer en faveur du *veto illimité* ; tant il était sûr qu'on se moquerait de ses efforts ! Mais il voulait ne pas se trouver trop en contradiction avec lui-même : il se souvenait d'avoir écrit, vingt fois, qu'on ne pouvait se passer de la sanction royale, & il voulait concilier ses écrits & ses amis. C'était un concert d'hypocrites.

Cependant M. Necker, ne voulant pas être le Ministre d'un roi sans couronne, favorisait, sous main, la foule des honnêtes gens, moins éclairés que bien intentionnés, qui combattaient encore pour le *veto absolu*. Ils disaient tous qu'un Roi auquel on n'accorda qu'un *veto suspensif*, n'est plus Roi ; qu'il est tout au plus capitaine général, homme à brevet & à pension. Quelle dérision, en effet, d'accorder au chef de l'état un droit *d'empêcher* qui *n'empêchera pas* ! Le peuple verra sans cesse l'instant où il faudra que le prince obéisse ; & par là même, le voilà avili dans l'opinion. L'assemblée forcera le Roi à en-

regiſtrer ſes décrets, beaucoup mieux que le Roi ne forçait les parlemens à enregiſtrer ſes édits. Auſſi, pour éviter un affront inévitable, le prince qui n'aura qu'un *veto ſuſpenſif*, obéira toujours à la première ſommation ; & on ne lui aurait conféré qu'une prérogative illuſoire. D'où il réſulte que, ſi cette précaution, d'un *veto ſuſpenſif*, pendant une ou pluſieurs législatures, paraissait néceſſaire au nouvel ordre de choſes, on aurait encore manqué le but qu'on s'eſt propoſé.

C'eſt ainſi que raiſonnaient les bonnes intentions dépourvues de principes. Mais les démagogues, forts de logique & d'ironie, leur répondirent : « Vous ne ſavez pas ce que vous demandez : » la ſouveraineté étant toute entière dans l'aſſemblée » législative & dans les municipalités qui ſeront » les inſtrumens de l'aſſemblée, nous tromperions » le Roi & le peuple à la fois, ſi, après avoir » décrété l'unité de la chambre législative, nous » accordions au prince un *veto abſolu & illimité* ; » puiſqu'alors nous le ferions intervenir dans la » ſouveraineté, d'où il eſt exclus : (ce qui trom- » perait le peuple) ; & que nous engagerions, » à chaque législature, une guerre civile, dans » laquelle le peuple ſe rangerait toujours du côté » de l'aſſemblée, ce qui tromperait le Roi. Car, » ſi on partageait la ſouveraineté entre le prince

» & l'assemblée, où seroit le corps qui pourrait
» s'interposer en cas de *veto* ? il y aurait toujours
» appel au peuple, c'est-à-dire, insurrection.
» Vous nous direz, peut-être, que nous cons-
» tituons une monarchie sans monarque, ou une
» démocratie embarassée d'un phantôme de Roi;
» & nous en convenons. Mais on ne peut aller
» du premier pas à la perfection. Il a fallu se
» prêter un peu à l'habitude, à la faiblesse,
» &aux vieux préjugés. Les mots effarouchent plus
» que les choses; *la France république* aurait
» peut-être révolté les provinces; d'ailleurs, il
» aurait fallu expulser ou massacrer la famille
» royale. Au lieu que *la démocratie*, *sous le*
» *nom & les apparences de la monarchie*, sera
» le mot secret de la constitution, le prix de nos
» travaux, le fruit de nos lumières, & l'heureux
» lien de tous les partis & de tous intérêts. »

M. Necker, voyant qu'il était dupe des démagogues, & que l'anéantissement de la monarchie était forcé, tâcha du moins d'intervenir dans ce dernier acte. N'ayant pu obtenir au roi le *veto absolu*, il conçut le dessein de lui arracher à lui-même la demande d'un *veto* suspensif, & se servir de la fermentation des esprits & des menaces du Palais-Royal, pour intimider le conseil. Il communiqua sa prudence, & même son

effroi à tant de députés, qu'il aurait pu au besoin pratiquer une majorité dans l'assemblée nationale. Enfin, pour influer d'une manière plus inconcevable dans cette décision, il envoya son raport, qui était tout en faveur du *veto suspensif*; s'obstinant à faire un tel présent à l'assemblée & à la nation, & ne voulant pas mourir sans avoir été en France, ministre républicain ou national.

M. Mounier, président de l'assemblée, montra en cette occasion une d'extérité & une finesse dont il est rare que les honnêtes-gens aient occasion de faire usage. Certain que le raport envoyé par M. Necker était favorable au *veto suspensif*, il feignit de craindre qu'il n'y fût contraire; &, comme il n'est pas probable qu'un ministre cherche à rabaisser son maître, M. Mounier se servit très-bien de la vraisemblance contre la vérité, & de tous les partis contre le desir de M. Necker. Il fut donc décidé que, favorable ou non à la prérogative royale, la lettre ministérielle ne serait pas ouverte; & c'est à M. Mounier que M. Necker doit, ou le bonheur de n'avoir pas trempé dans la coupable décision de l'assemblée, ou le malheur d'être compté pour rien dans la moderne constitution.

Tel fut le dernier essai politique de M. Necker sur l'assemblée nationale. S'il y a paru quelque-

fois depuis cette époque, c'était pour obtenir des décrets en faveur de ses emprunts & d'une petite banque entée sur la caisse d'escompte. Nous en avons déjà parlé. Pressé entre les besoins toujours renaissans de l'état, & les aveugles & mauvaises intentions des démagogues, ce ministre n'a jamais pu parler que d'argent dans ses aparitions à l'assemblée nationale, & n'a jamais osé en demander assez: de sorte qu'il a toujours eu le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffit pas.

En rassemblant sous un même coup d'œil les différens traits de M. Necker, on ne peut s'empêcher de regretter que ce ministre ait si peu connu ses forces, ou qu'il en ait si mal usé. Quel moment, en effet, que son retour en France, je ne dis pas pour lui seulement, mais pour la monarchie ! Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'en rentrant dans le ministère, il eût pu éluder les états généraux : mais je crois fermement qu'au retour de son exil, il aurait pu en imposer à l'assemblée nationale, qui ne pouvait se passer de lui, pour maîtriser le royaume; qu'il l'aurait forcée de suivre ses cahiers, &, qu'en cas de résistance, il l'aurait dénoncée, avec succès, à la nation. Tout cela pouvait réussir à M. Necker; & c'était une assez grande gloire. Aujourd'hui, le

Roi lui devrait un trône ; la France, une constitution ; les capitalistes, une solide garantie ; & l'assemblée nationale elle-même, des actions de grâces, pour l'avoir sauvée de la prévarication. Mais, trop occupé de son projet, au lieu de relever l'autorité royale, il se plut à triompher d'elle, en faisant son entrée à Paris, accompagné de sa femme & de sa fille ; faiblesse qu'on n'a pardonnée qu'à elles. On lui reprochera toujours de s'être si mal servi du prétexte que lui offrait la détention de M. de Besenval, dont il demanda humblement la liberté à un hôtel-de-ville ; reconnaissant ainsi, en homme du peuple, une puissance subalterne, née d'hier ; & oubliant, comme ministre du Roi, l'antique majesté de ses maîtres, au nom desquels, lui seul peut-être dans tout le royaume, pouvait parler encore avec noblesse & fermeté. L'encensoir des peuples lui fit croire qu'il pouvait négliger ou avilir le sceptre des Rois. On le vit, avec surprise, adresser le méme discours à l'hôtel-de-ville de Paris & à l'assemblée nationale ; & confondre ainsi deux pouvoirs si différens, dans un seul & même hommage. Mais l'affront imprévu qu'il reçut des districts, au milieu de son triomphe, lui fit sentir avec amertume, qu'il n'avait fait, par cette fausse démarche, qu'accroître l'influence de l'assemblée

nationale ſur le peuple, la ſtupide admiration des provinces pour Paris, & l'irrévérence univerſelle pour le trône, au pied duquel il reſte lui même attaché ſans force & ſans éclat. Il n'y a plus qu'une conſpiration contre ſa perſonne, ébruitée avec art, qui puiſſe lui redonner ce qu'il a perdu, en réveillant pour lui les allarmes & la tendreſſe du peuple. Mais ce moyen, dont les démocrates ſe ſont emparés, eſt un peu uſé, & finira par être abſolument décrié. (1)

Cependant, le jour même où M. Necker envoyait ſon rapport à l'aſſemblée nationale, le marquis de la Fayette écrivait au préſident de l'aſſemblée qu'il ne répondait pas du ſang prêt à couler : tous les miniſtres, plus frappés des maux préſens, qu'on pouvait éviter, que des maux à venir, qui ſont inévitables, s'étaient réunis dans les mêmes frayeurs. Ce fut donc aux cris unanimes du palais-royal, des diſtricts, des démagogues, &

(1) Le comte Louis de Narbonne, ſachant l'état où eſt réduit M. Necker, eſt parti en poſte, de Beſançon, pour venir lui appliquer des lettres de citoyen, enveloppées dans des feuilles de chêne. Il faut voir quel ſera l'effet de ce remède civique.

même des miniſtres, qu'il fut décidé « Que tout » le pouvoir législatif, c'eſt-à-dire, que la ſou- » veraineté appartenant à l'aſſemblée nationale, » le Roi ne pouvait oppoſer aux actes du ſou- » verain qu'un refus ſuſpenſif; & on décréta » que ſon refus ceſſerait à la ſeconde des légis- » latures qui ſuivrait celle qui aurait propoſé la » loi refuſée. » On convint pourtant que le Roi pouvait inviter l'aſſemblée à prendre un objet en conſidération; mais toute propoſition de loi lui fut interdite. Enfin le Roi de France fut mis hors de la conſtitution françaiſe : &, ſi on dit encore que ſon conſentement eſt *néceſſaire*, il faut entendre qu'il eſt *forcé*.

M. de Mirabeau, qui faignait toujours de plaider pour la prérogative royale, voulut qu'on accordât au Roi le pouvoir exécutif *ſuprême* : on en a fait un décret, qui réunit dans un ſeul mot une dériſion & une ſottiſe. Le pouvoir d'exécuter les volontés d'autrui eſt toujours ſuprême; c'eſt la ſuprématie d'un intendant de maiſon; tout domeſtique a le pouvoir exécutif ſuprême autour de ſon maître : Louis XVI n'eſt donc plus que le grand officier de l'aſſemblée nationale. Le titre de Roi lui eſt conſervé, comme une antique

tique décoration dont la politeſſe moderne n'a jamais privé les Rois détrônés.

Ainſi fut abolie, ou ſuſpendue, le vendredi 11 ſeptembre 1789, la monarchie françaiſe, fondée l'an 420 de l'ére chrétienne, après quatorze ſiècles de fortunes diverſes; d'abord ariſtocratie royale & militaire; enſuite monarchie plus ou moins abſolue; & maintenant démocratie, armoiriée d'une couronne

(N°. 8.)

. . . Nimiùm vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Æneid. l. 6.

CE ſerait en effet le comble de l'hypocriſie ou de l'ignorance, que d'appeller encore la France une *Monarchie*. Ce ſerait tromper Louis XVI, qui, pour avoir ſigné quelques décrets, peut ſe croire membre & garant d'une conſtitution dont il eſt abſolument exclus. Ce ſerait tromper la Nation, qui ſe figure ſans doute que ſes Repréſentans ont parfaitement ſuivi ou interprêté ſes mandats, que le Gouvernement eſt encore monarchique, & que le conſentement du Succeſſeur de Louis XV eſt néceſſaire aux actes de l'Aſſemblée Nationale, tandis qu'il eſt certain que la Couronne n'eſt qu'une ombre vaine, & que les ſignatures de Louis XVI ſont à-la-ſois *inutiles* & *frapées de nullité*, ainſi que je le démontrerai bientôt.

Je dois dire auſſi (& le Deſcendant de nos anciens Rois, ne ſaurait trop ſe le répéter) que ſa perſonne n'eſt déſormais inviolable que par le

troisième Décret de l'Assemblée Nationale, & non par sa nature, comme ci-devant. Ce caractère sacré n'est plus la prérogative & l'essence du trône : c'est une grace & un don de l'Assemblée ; & c'est ce que M. de Mirabeau fit très-bien entendre, lors qu'il demanda l'horrible permission de dénoncer la personne la plus sacrée de l'État après celle du Roi.

Je le déclare donc à la face de l'Europe ; l'Assemblée Nationale ayant tué la Royauté dans la personne de Louis XVI, je ne vois de souverain en France que cette assemblée, & je révère avec elle l'Hôtel-de Ville & plus encore les Districts, & plus encore la puissance du Palais-Royal, & les Forts de la Halle encore plus redoutables. Voilà mes législateurs & mes rois : je n'en connais point d'autres. Ils peuvent me compter au rang de leurs sujets : & malheur, dans une révolution, à qui, ne pouvant dresser des échaffauds, ne dresse pas des autels (1).

---

(1) Je ne suis pas le seul qui reconnaisse le pouvoir des districts. Le Maire de Villeneuve-le-Roi-sur-Yonne, vient de leur porter ses plaintes contre l'Assemblée. Ils ont à Paris le *veto absolu* contre l'Hôtel-de-Ville & contre l'Assemblée. Je parlerai ailleurs de

Universitas BIBLIOTHECA ttaviensis

Pour ne pas laiſſer plus d'excuſe que de réfuge aux victimes de la Révolution, l'Aſſemblée nationale achève d'enveloper l'État dans ſes vaſtes filets, par ſon double travail ſur l'organiſation des Aſſemblées futures & des Municipalités. Le Repréſentant du plus petit canton, une fois député, ne dépendra plus de ſes commettans : il leur ſera étranger & ſacré, comme repréſentant de la France entière; il leur ſera également inviolable & irrévocable, comme membre du ſouverain. Une telle démocratie ſera une des plus violentes ariſtocraties qui aient jamais exiſté. A la vérité, les ſeſſions ou légiſlatures ſont bornées à deux ans: mais l'Aſſemblée ſera perpétuelle ; les commiſſions ſeront amovibles, & les pouvoirs immuables. De ſorte que nos envoyés, librement élus, gouverneront forcément en ſouverains ſucceſſifs, & puiſqu'il faut le dire, en deſpotes. Car, par-tout où il y a réunion des pouvoirs, il y a deſpotiſme. Or, tel eſt, d'aprés les décrets de l'Aſſemblée Nationale, la Conſtitution Françaiſe: » *Il n'y a point en France d'autorité ſupérieure à*

---

l'hommage que *Monſieur*, frère du Roi, vient de faire en perſonne au comité de police.

» *la Loi*. art. 1; *& cette autorite réſide dans* » *l'Aſſemblée Nationale*, art. 8. » Y a-t-il là quelque équivoque, ou quelque reſſource pour la Royauté? (1)

Après avoir ainſi reconnu hautement & ſans détour, la ſupériorité de l'Aſſemblée Nationale, qu'il me ſoit permis de dire que, ſi elle a d'abord manqué à la fidélité due à ſes mandats, en aboliſſant de fait le Gouvernement monarchique, elle ne pêche pas moins aujourd'hui contre la politique, lorſque, pour la forme, elle laiſſe ſubſiſter des veſtiges de ce Gouvernement dans une véritable Démocratie. Quand on a rendu le Roi inutile, pourquoi ne pas le déclarer tel? pourquoi laiſſer la Nation ehargée de l'entretien d'une Cour? & pourquoi tendre le piége de la Royauté à cinq ou ſix millions de bons Français, qui, n'entendant pas le *myſtère de la démocratie ſous les apparences de la Monarchie*, ſeront toujours tentés de traiter Louis XVI en Roi, & ſe rendront, ſans le ſavoir, criminels de lèſe-majeſté nationale?

Il eſt certain qu'aux yeux de l'Europe & de la

---

(1) Voyez les articles de conſtitution, au procès-verbal de l'Aſſemblée nationale.

poſtérité, l'Aſſemblée Nationale ſe diſculperait plus aiſément de l'uſurpation de la ſouveraineté, que de l'uſage qu'elle en a fait, en conſtituant la France. Elle aurait du moins l'excuſe de Céſar, ſi on lui reprochait ſon injuſtice: *Non violandum jus, niſi regnandi gratiâ.* Il ne faut violer la juſtice, que pour une couronne. Mais l'Aſſemblée pourra-t-elle excuſer ſa mauvaiſe foi ou ſon ignorance, lors qu'on lui objectera qu'il eſt contre la nature des choſes, contre tout principe, & contre l'exemple de tous les temps, qu'une grande monarchie ſe change en république? Moins les volontés particulières, dit J.-J. Rouſſeau, ſe rapportent à la volonté générale, c'eſt-à-dire, *les mœurs aux Loix*, plus la force réprimante doit augmenter. Donc que le Gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à meſure que le peuple eſt plus nombreux. Mais plus il y a de magiſtrats, plus le Gouvernement eſt faible. Et voilà pour quoi Machiavel, Monteſquieu & tous les Écrivains légiſlateurs ont obſervé que les républiques. en s'agrandiſſant, tombaient néceſſairement dans l'Ariſtocratie, & de l'Ariſtocratie dans la monarchie; parce qu'il eſt de la nature des Gouvernemens de ſe reſſerrer, à meſure que les États s'accroiſſent & ſe corrompent. D'où il réſulte que la France n'a pu ſe relâcher bruſque-

ment de tout l'eſpace qui ſe trouve entre la Monarchie abſolue & la Démocratie, & paſſer ainſi d'un extrême à l'autre, ſans rouler vers l'anarchie, par ce mouvement aveugle & rétrograde. Auſſi, tout y eſt frappé de paralyſie, tout eſt ébranlé, tout eſt ſuſpendu en France: l'Armée, les Tribunaux, le commerce, les établiſſemens, les Arts, les travaux, les devoirs, & juſqu'aux eſpérances, & aux déſirs les plus doux. L'amour ſe tait, la nature eſt interdite; on ne ſait où placer ſes enfans; on ne ſe marie qu'en tremblant dans ce malheureux Empire. Comme au-contraire tout y aurait pris une face nouvelle! comme la France ſe ſerait rajeunie, ſi l'Aſſemblée y eût réglé les choſes d'après leur nature éternelle! ſi elle eût réduit le deſpotiſme miniſtériel à la véritable & franche monarchie, au lieu de rebrouſſer d'elle-même du deſpotiſme d'un ſeul au deſpotiſme de tous!

Voilà ce que tous les bons eſprits vous crient par ma bouche, Députés de la France; & leur voix fera pâlir ceux de vous qui ont connu ces principes, & rougir ceux qui les ont ignorés. Il eſt, n'en doutez pas, des juges redoutables pour vous, qui ſavent que dans tout événement le ſuccès n'eſt qu'une impoſture, & qui vous blâmeront encore plus d'avoir manqué la conſti-

tution, que vous ne vous applaudiſſez d'avoir humilié le Trône. Peut-être auſſi, puiſque la perverſité humaine a voulu qu'une ſottiſe fût plus déshenorante qu'une violence ou qu'une injuſtice, peut-être conviendrez-vous plutôt de votre perfidie que de votre ignorance. Mais je vous le prédis: que vous ayez ignoré ou méconnu les loix d'une bonne conſtitution, vous ne jouirez pas long-temps de votre ouvrage. Les corps ne ſe repoſent que dans leur centre de gravité: la France, que vous avez ſoulevée, mais que vous n'avez pas aſſiſe ſur ſa vraie baſe, va s'agiter dans les convulſions de l'anarchie, & tomber enfin dans le gouvernement monarchique, ou ſe démembrer par ſa chûte, & ſe former en provinces fédératives, comme la Suiſſe (*). Vous ne pouvez éviter une de ces deux révolutions. A quoi ſert de diſſimuler? La France, que vos mains ont façonnée, ne verra pas la troiſième de vos légiſlatures: il faut qu'elle devienne une véritable monarchie, comme l'Angleterre, ou qu'elle renonce à ſon exiſtence perſonnelle & au rôle

(1) Peut-être que, ſi tous les grands Etats de l'Europe ſe morcellaient en petites républiques, ainſi que dans l'ancienne Grèce, les hommes y gagneraient beaucoup.

impoſant

imposant que sa masse lui fait jouer en Europe, pour se morceller & se cantonner en petites Démocraties : à-moins que tout ne finisse encore par le despotisme Royal : & c'est à vous que nous le devrons. Oui, nous vous devrons le despotisme d'un seul, Assemblée Nationale, puisque vous l'avez voulu; & on le préférera à votre despotisme. Que le Roi ait une armée, ou que l'armée ait un Roi; & la France expiera vos erreurs & vos crimes. Tel est en effet votre véritable crime, Assemblée législative; c'est d'avoir calomnié la Révolution, en lui faisant porter des fruits empoisonnés. Vous l'avez si bien calomniée, cette Révolution; qu'elle sera maudite dans tous les siécles, & que nous aimerons encore mieux le repos d'une véritable servitude, que les mouvemens douloureux d'une fausse liberté. (1)

---

(1) En dernier résultat, tous les philosophes, Aristote, Hobbes, Rousseau, & tous ceux qui ont parlé avec le plus de raison ou d'enthousiasme de la liberté, ont fini par penser que la Monarchie convenait parfaitement aux grands Empires, & ils ne l'ont pas caché. Cela paraît scandaleux au premier coup-d'œil : nous y laissons réfléchir le lecteur. Ces philosophes ont parlé de la liberté, comme

On ſe demandera toujours pourquoi la majorité de l'Aſſemblée, qui n'était pas dans le ſecret des ennemis du Roi, s'oppoſa pourtant avec eux à la création d'une ſeconde chambre; ce qui entraîna le refus du *veto abſolu*: & nous devons cette explication à nos lecteurs.

Quoique les Nobles qui nous reſtent ne ſoient tout au plus que les mânes de leurs ancêtres, & que les Rois les aient autant affaiblis par les collègues qu'ils leur ont donnés, que par les privilèges qui leur ont été enlevés; c'eſt pourtant contre eux que la haine du petit peuple fut d'abord dirigée, à l'ouverture des États-Généraux. On ne parlait que de leur ariſtocratie; & on en parlait la flamme & le fer à la main. L'Aſſemblée Nationale, qui attiſait cette fermentation, ne fut plus maîtreſſe de l'éteindre, lorſque le moment de la conſtitution arriva; lorſqu'il fut beſoin d'écarter les paſſions & de réunir les idées; lors qu'enfin il eût été ſi néceſſaire que la France, prête à ſe former en corps politique, ne ſe privât d'aucun de ſes membres. On feignit de croire, & le plus grand nombre crut en effet qu'il était impoſſible de former cette ſe-

---

d'une maîtreſſe; & de l'autorité, comme d'une femme légitime.

conde chambre autrement qu'avec des Nobles, autrement qu'avec des Pairs. Or, de quel front préſenter un Sénat de Nobles à un peuple qu'on avait tant excité contre eux, & à qui ont avait fait croire qu'*Ariſtocrate* & *Gentilhomme* étaient ſynonymes? Mais l'Aſſemblée ſe trompait elle-même; & la punition d'avoir une fois égaré le Peuple, fut de ne pouvoir plus le ramener.

Les Nobles ſont des monnoies plus ou moins anciennes, dont le temps a fait des médailles; ils ſont inévitables dans la Monarchie, mais ils ne ſont pas néceſſaires pour fonder un Sénat. On peut introduire l'ariſtocratie dans une bonne conſtitution, ſans recourir aux anciens Nobles. Un Sénat de Payſans ſerait très-bien une aſſemblée d'Ariſtocrates. Il eſt vrai qu'ils ſeraient bientôt Patriciens & Nobles; l'Ariſtocratie jette, de ſa nature, un grand luſtre ſur chacun de ſes membres: mais, lors qu'en formant un Sénat, on rejette les Nobles, on ſe prive d'inſtrumens déja brillantés par le temps: on a des Nobles nouveaux, & par-conſéquent un Sénat moins vénérable.

L'AmériqueSeptentrionale n'ayant pas, comme les anciens royaumes d'Europe, un Roi & une Nobleſſe pour élémens de ſa conſtitution, s'en eſt pourtant donné les ſimulacres dans ſon préſident & dans

ſon Sénat. Cette terre, encore neuve, n'a pu ſuppléer aux effets du temps que par des ſuppoſitions : elle feint que ſon Préſident eſt Roi, & que ſon Sénat eſt noble. Mais comme la nobleſſe eſt un ſouvenir, le vœu des peuples, & même l'éclat des lettres n'ont pu la conférér, par exemple, à Waſington ou à Franklin; tout ce qu'ils peuvent obtenir de leur réputation, comme Cicéron & tant d'autres grands hommes, c'eſt de commencer une race. On deſcendra d'eux, mais ils ne deſcendent que de leurs œuvres. J'ai vu le temps où nos Démagogues connoiſſaient fort bien en quoi conſiſte l'eſſence de la Nobleſſe. *Nous mépriſons*, diſaient-ils, *M. le duc de Bouteville; mais nous ne pouvons mépriſer ſon nom.* Voilà, en un mot, ce que c'eſt que la Nobleſſe : C'eſt un nom gravé par la main du temps, dans la mémoire des hommes; & voilà ce que l'Amérique n'a pu ſe donner. Ses élémens étaient tous de même nature; ils étaient homogènes en politique : elle n'a pu anoblir certaines familles, en les déclarant Sénatoriales, & laiſſer les autres dans l'obſcurité plébéïenne. Elle a donc fait ſon Sénat électif : d'où il réſulte que ſon gouvernement, qu'on appelle *Congrès*, n'eſt, au fond, qu'une ſeule & même chambre, diviſée en deux ſections ou bureaux. Le Préſident, pris dans le Peuple,

n'a pu auſſi qu'être électif. Par conſéquent, l'Ariſtocratie & la Royauté ne ſont, à Philadelphie, que des apparences, des fictions, dont le légiſlateur a cherché à fortifier le Gouvernement. Mais la démocratie l'emporte ſi bien, qu'il n'eſt pas de petit canton qui ne ſe détache, à ſon gré, de l'intérêt général, & même de l'État. L'Amérique Septentrionale ne peut donc ſervir de modèle à la France, qui doit ſe conſerver en maſſe, ſi elle ne veut pas deſcendre de ſon rang en Europe. C'eſt cet orgueil national & politique, inné dans tous les Français, & fondé ſur l'honneur d'appartenir à un grand Empire, dont je me ſers comme d'un levier pour renverſer l'édifice de l'Aſſemblée légiſlative. Car ſi chaque petit canton, en France, ſe ſéparait de la cauſe & de la maſſe communes, pour ſe gouverner à ſon gré, je ne trouverais plus d'autre abſurdité dans la conſtitution donnée par l'Aſſemblée, que le phantôme Royal & l'entretien d'une cour, (1)

(1) Il n'y a jamais eu de grande république ſur la terre qui ne ſe ſoit auſſitôt changée en monarchie. Le chef armé d'une grande nation, celui qui reçoit les ambaſſadeurs, qui fait la guerre & la paix, eſt néceſſairement roi; & c'eſt pour éviter les uſurpations des généraux d'armée qui reviennent victorieux, c'eſt pour

éviter la tyrannie du gouvernement militaire, que les grands peuples donnent volontairement à leur conſtitution le poids du diadême. Si Marius, Sylla ou Céſar, au retour de leurs conquêtes, avaient trouvé à Rome un roi héréditaire, ils n'auraient pu ſe faire couronner par leurs ſoldats. La démocratie dans un Etat comme la France, enclavé parmi des nations rivales & guerrières, & forcé à repréſenter ſans ceſſe ſur le grand théâtre de l'Europe, eſt donc une abſurdité. Mais, diſent les démagogues, voilà juſtement pourquoi nous avons laiſſé le roi; & moi, je leur réponds, qu'ils ont laiſſé trop ou trop peu. Ce roi ne fera rien pendant la paix; il fera tout pendant la guerre. Dans les temps orageux, celui-là tient déjà notre liberté, qui a notre force en main.

* * *
* *
*

(No. 9.)

Quò res cumque cadent, unum & commune periclum.

Æneid.

IL fallait donc, pour asseoir à jamais la Constitution Française sur ses vrais fondemens, conserver la Monarchie, établir les Communes, & créer l'aristocratie dans un Sénat essentiellement inamovible, c'est à-dire, héréditaire & peu nombreux. (1) Il serait résulté de ces trois

(1) Nos démagogues disent toujours qu'il est absurde & odieux qu'un homme naisse *Magistrat;* mais, sans compter que par là ils excluent le roi héréditaire qu'ils ont admis, je leur demande à mon tour si un homme naît *père de famille?* il naît enfant, & la nature l'appelle à la paternité, comme la Société à la magistrature ou à la propriété d'une grande fortune. Le temps le rend propre à faire des enfans & des loix. L'absurdité serait réelle, si le fils d'un pair siégeait au parlement, avant la majorité, qui est la permission d'être homme, donnée par la nature. La brillante & véritable prérogative d'un aristocrate, est de siéger en personne, ainsi que le monarque, dans le sanctuaire des loix; tandis que le peuple

forces ; dont chacune eſt deſpotique, par ſa nature, un Gouvernement ſans deſpotiſme ; mais ſi énergique, & ſi plein, que la France ſerait rapidement montée au point de grandeur où ſa nature l'appelle ; tel qu'un arbre dont les ſucs ne ſont plus détournés, remplit bientôt la

---

n'y aſſiſte que par députés : & cela doit être dans un grand empire, où l'on eſt forcé de combiner les trois gouvernemens. Le peuple eſt ſi près de la ſouveraineté par la force & le nombre, qu'il peut & doit en être écarté par la repréſentation, ſans trop s'affoiblir. Les Pairs, éloignés de la ſouveraineté par leur petit nombre, s'en rapprochent par leurs prérogatives, & ſur-tout par le droit de préſence dans l'aſſemblée légiſlative, ſans pour cela devenir trop redoutables. Enfin le roi, réduit à ſa ſeule perſonne, ſerait tout-à-fait hors de la ſouveraineté, ſans le *véto abſolu*.

Mais on peut faire au gouvernement d'Angleterre un reproche fondé ſur le privilège qu'a le monarque de créer autant de pairs qu'il veut. On aurait dû borner le nombre des membres de la chambre-haute, par une loi conſtitutionnelle, puiſque ceux de la chambre-baſſe ſont limités ſur le nombre des villes & bourgs qui ont droit d'envoyer au parlement. Si ſon intérêt ne s'y oppoſait pas, le roi pourrait accroître tellement le nombre des pairs, qu'il tranſporterait la démocratie dans la chambre-haute, & l'ariſtocratie dans la chambre-baſſe : ce qui ſubvertiroit l'Etat ; puiſqu'encore un coup la démocratie

terre

terre de ſes racines, & le ciel de ſon feuillage. (1)

Rien ne devait donc arrêter l'Aſſemblée Nationale dans la formation des deux Chambres,

---

eſt le gouvernement de pluſieurs, l'ariſtocratie, de quelques-uns ; & la monarchie, d'un ſeul.

J'ajouterai (car on ne peut ſe détacher de cette intéreſſante diſcuſſion) qu'en Angleterre les traces de la féodalité ſe font ſentir dans la forme des députations ; puiſqu'il y a des villes conſidérables qui ont peu d'envoyés ; d'autres qui n'en ont point, & de petits bourgs qui en ont pluſieurs. Cela vient des anciens privilèges des lieux. Le temps & le commerce ont opéré de grands changemens dans les villes, ſans rien innover dans les prérogatives. La France, appellée plus tard à une conſtitution ; évitera cet inconvénient.

(1) Toute force dans la nature eſt deſpotique, comme toute volonté dans l'homme. Un ſeul gramen peuplerait la terre en peu de temps ; un ſeul hareng, à force de ſe multiplier, remplirait les mers, ſi les autres plantes & les autres poiſſons les laiſſaient faire. Mais, comme chaque plante & chaque animal tend auſſi avec la même énergie à occuper toute la terre, il en arrive que ces différentes forces, également deſpotiques, ſe réprimeñt mutuellement ; il ſe fait entr'elles une compenſation dont les loix nous échappent ; mais d'où il réſulte que, ſans jamais ſe détruire, elles retiennent chaque eſpèce dans ſes propres limites.

MM. de Clermont-Tonnerre, de Mortemar & de la Rochefoucault s'étant fait peuple, pourquoi MM. Petion, Populus & Regnault n'auraient-ils pas été sénateurs? Mais aussi, en formant un Sénat, comment refuser la préférence à cette minorité de la Noblesse qui s'était montré si populaire? Il était d'ailleurs si naturel que les premiers Sénateurs Français fussent nobles; il aurait paru si ridicule qu'ils ne le fussent pas, que cette considération arrêta beaucoup de membres dans l'assemblée nationale; de sorte qu'on peut dire que les nobles de la minorité ont été deux fois bien coupables: d'abord envers le roi, auquel ils ont été si funestes; ensuite, envers la nation, qu'ils aimaient de toute leur haine pour le roi, &, qu'avec tant d'amour, ils ont privée d'une bonne & véritable constitution, en empêchant la division de la puissance législative. Au reste, il faut toujours convenir que le plus grand nombre n'entendait pas l'état de la question; & cela seul peut assurer leur innocence. On en a vu qui disaient naïvement: *nous n'aimons pas le gouvernement d'Angleterre*, comme ils auraient dit: nous n'*aimons pas la Géométrie*: & M. de la Fayette était si persuadé qu'une seconde chambre était inutile à la constitution, & que l'assemblée nationale servait déja,

d'exemple à l'Europe, qu'il disait à un Anglais qui retournait à Londres : *adieu, monsieur ; vous ne trouverez plus de chambre haute à votre arrivée.* Mot remarquable & rapporté à Londres, où il a beaucoup déridé la gravité Britannique.

Voilà les raisons & les hommes qui ont balancé nos destinées : c'est par là que nous avons eu cette constitution qui soumet les campagnes à l'aristocratie des villes, les villes aux municipalités, les municipalités & les villes à l'assemblée nationale ; & qui ne laisse au roi que l'exergue des monnoies. On parle maintenant de lui ravir ses domaines : ce sera sans doute la dernière action de l'assemblée contre le roi. Sur quoi nous observerons que jamais le domaine n'appartint mieux au roi que depuis que lui-même tient si peu à l'état : mais on veut sans doute que ce prince soit d'autant plus dépendant de nous, que nous dépendrons moins de lui : *ne quid inausum intentatum-ve fuisset.*

Je ne peux sortir de cette importante question, sans répondre à la demande si naturelle que font sans cesse les étrangers. *Nous concevons*, disent-ils, *que Paris, excité, soulevé, embrasé par les partis qui fermentaient dans son sein,*

ait tout-à-coup lié avec l'assemblée nationale un étroit & rapide commerce de prévarications, de crimes & d'extravagances de toute espèce. Mais comment les provinces ont elles reçu, rendu & donné tour-à-tour ces impressions furieuses ? comment n'ont-elles pas été révoltées de l'infidélité de leurs représentans, lorsqu'elles ont vu que le roi était exclus de la constitution ?

Il faut d'abord convenir que l'impolitique rassemblement des troupes autour de l'assemblée nationale, fit tout-à-coup changer la nature des choses. Le roi ne fut plus un père de famille environné de ses enfans, mais un maître ombrageux, escorté de satellites : Paris, éternel objet de méfiance & centre de toutes les corruptions, attira subitement tous les vœux & toutes les espérances : enfin, l'assemblée nationale fut le vaisseau de l'état ; et on le vit en péril. De sorte que, malgré les ordres précis qu'il avait reçus, en partant pour sa destination, le cas du nauffrage qu'on n'avait pas prévu, étant arrivé, on laissa le vaisseau aborder où il voulut. Des courriers sans nombre, dépêchés par les factieux, fortifièrent ce sentiment universel par les terreurs qu'ils semèrent dans les provinces. Les curés en parlaient d'une bouche affamée, et le consacraient

dans toutes les chaires (1). L'exil importun de M. Necker mêla le deuil à la fureur, et son retour forcé par le peuple, l'enorgueillit sans le calmer. Le Roi perdait chaque jour une bataille contre l'Assemblée Nationale, et ses ministres le trompaient et se trompaient en tout. Une main peu connue, mais sûre, lui présenta inutilement le tableau du présent et de l'avenir. On avait trop dissimulé à ce prince que, du jour où le monarque consulte les sujets, la souveraineté est comme suspendue. Il y avait interrègne, sans que S. M. s'en doutât. Le silence raisonné de M. Necker fut d'autant plus perfide, qu'il rassura la conscience des provinces, dont il était encore plus

(1) J'ai oublié de dire, au N°. V, lorsque je récapitulais les moyens de M. Necker, que le clergé, par humanité ou par politique, ayant enfin résolu d'améliorer le sort des curés à portions congrues, en portant leurs gages à 1200 l., chargea l'abbé de Montesquiou, son agent, d'en parler à M. Necker; car cette opération ne pouvait se faire sans le concours du ministre des finances, à cause des engagemens que le clergé avait pris pour le roi. Mais c'est précisément ce que M. Necker ne voulait pas: il se serait privé d'une foule d'instrumens très-actifs, s'il eût souffert qu'on satisfît les curés avant l'ouverture des Etats-Généraux. Il fallait que l'abbé Grégoire y entrât mécontent, pour y faire quelque chose.

que des finances, le véritable directeur. Ce silence sur les entreprises de l'Assemblée avait un double sens : il parut d'improbation, à la cour, et d'approbation, à Paris et dans les provinces. En un mot, le silence de M. Necker était comme son discours d'ouverture aux Etats-Généraux. C'est dans ce discours, qui mécontenta tous les partis, parce qu'il était fait dans l'intention de les contenter tous ; c'est, dis-je, dans ce discours, que des yeux exercés trouvent les plis, les nœuds et les replis de la politique de ce ministre, qui ouvrit les Etats-Généraux, comme Janus ouvrait l'année romaine, avec une tête à deux visages.

Toutesfois, malgré les embuches de M. Necker, l'impéritie des ministres, et la fièvre parisienne, si l'Assemblée Nationale, délibérant sur la sanction royale, eût dit : *le Roi sera-t-il de la constitution, ou n'en sera-t-il pas ? La France sera-t-elle une monarchie, ou un état démocratique ?* Je ne doute pas que les provinces ne se fussent hautement décidées pour l'affirmative, & qu'elles n'eussent forcé la constitution monarchique entre les mains de l'assemblée nationale. Mais les démagogues, ayant dressé la question d'une manière insidieuse, l'enveloppèrent de termes techniques, & firent broncher également

l'ignorance & la bonne foi de tous les français. Il en eſt peu qui ne croient Louis XVI Roi de France, avec ſon *veto ſuſpenſif* : mais notre devoir eſt de les avertir qu'ils n'ont plus de Roi & nous l'avons dit aſſez hautement ; pour que la ſottiſe & la mauvaiſe foi reſtent à jamais ſans excuſes.

Il faut encore obſerver, en terminant cette longue & importante diſcuſſion, que, s'il y a eu beaucoup d'adhéſions, de la part des provinces, aux décrets de l'aſſemblée, les proteſtations contre ces mêmes décrets n'ont pas manqué non plus. Mais l'aſſemblée a mis autant de prudence & même de bonté à diſſimuler celles-ci, que d'oſtentation & de plaiſir à proclamer les autres.

J'écrivais ceci pendant que tout ceci ſe paſſait : mais je ſuis la voix qui crie dans le déſert. Le peuple, ébloui, ſe croit éclairé ; atroce & furieux il ſe croit libre, & n'eſt au fond, qu'un eſclave révolté (1). Les eſprits les mieux intentionnés

(1) Le mot *liberté* ſera toujours une énigme, tant qu'on n'y verra autre choſe que l'ouvrage des loix & le fruit de la conſtitution ; tant qu'on la confondra avec *l'indépendance naturelle*. Le peuple de Paris n'a donc pas encore eu de liberté, puiſque nous n'avons encore ni conſtitution, ni loix.

n'entendent rien depuis long-temps à notre ſituation : les cabales ont tellement croiſé les intérêts & obſcurci tous les faits ; l'aſſemblée nationale a ſi bien démenti ſes cahiers par ſes principes, & ſes principes, par ſes actions ; toutes les têtes ſont ſi pleines de comités & de diſtricts, de départemens & de municipalités, de crimes &

Il nous manque une bonne définition de la liberté. Pour parvenir à s'entendre, il faudrait d'abord ſe demander quels ſont les élémens de la liberté. Il me ſemble que l'homme ſortant de l'état naturel, pour arriver à l'état ſocial, perd de ſon indépendance pour acquérir plus de ſûreté : la liberté eſt donc l'effet *d'un contrat entre l'indépendance & la ſûreté*. L'homme quitte ſes compagnons des bois, qui ne le gênent pas, mais qui peuvent le dévorer, pour venir trouver une ſociété qui ne le dévorera pas, mais qui doit le gêner. Il ſtipule ſes intérêts du mieux qu'il peut ; & lorſqu'il entre dans une bonne conſtitution, il cède le moins de ſon indépendance, & obtient le plus de ſûreté qu'il eſt poſſible. C'eſt un vaiſſeau qui ſe fait aſſurer en quittant le rivage, & qui, pour la garantie du tout, diminue volontairement ſes profits. Avec cette définition de la liberté, on explique tous les phénomènes qu'elle nous préſente dans l'hiſtoire ancienne & moderne. A Rome & dans Athênes, par exemple, l'indépendance l'emportait ſur la ſûreté ; dans une monarchie, comme l'Angleterre, la ſûreté l'emporte ſur l'indépendance, *&c. &c.*

de

de conjurations, que, dans cet affreux chaos, on diſtingue à peine le cri du malheur, toujours couvert par celui de *conſtitution* & de *liberté* : paroles de menſonge & de confuſion qui jettent par-tout l'erreur & l'effroi, & chaſſent l'eſpoir & la lumière (1),

---

(1) L'Aſſemblée Nationale ne ceſſe d'exercer le pouvoir exécutif & judiciaire; elle connaît de tous les différends qui s'élèvent à Paris & dans les provinces; elle prononce ſur toutes les difficultés : & ſi quelquefois elle renvoie au Roi, qu'elle n'appelle plus que le *pouvoir exécutif*, c'eſt pour ſe tirer d'embarras. Elle a donné un réglement de police à la ville de Paris; & lorſqu'elle eſſuie quelque réſiſtance de la part des villes ou des Parlemens, ſes membres propoſent de choiſir parmi eux des commiſſaires qui ſeront à la fois juges & parties. Il y a un tel renverſement dans toutes les têtes, que Paris a lu, ſans ſurpriſe, dans le compliment adreſſé par M. Bailly, le jour de l'an, à MM. de l'Aſſemblée Nationale : qu'*après avoir marché par des travaux, il venait les prier d'achever la loi qui s'achève ſans ceſſe, & dont une partie repoſe dans leur ſageſſe :* il a ajouté, *que lui & ſon hôtel-de-ville (qui étaient à la capitale, ce que l'Aſſemblée Nationale eſt au reſte du royaume) donneraient l'exemple de la ſoumiſſion.* Je ne parle pas du mauvais ſtyle de ce diſcours, mais du mauvais ſens, & je demande à M. Bailly, en ſuppoſant qu'il ſache ce que c'eſt qu'une conſtitution, comment

Il faut pourtant que je dévoile encore de nouveaux crimes : j'ai à parler de la naiſſance,

---

il a pu dire que la mairie ou l'hôtel-de-ville avait ſur Paris la même puiſſance *identiquement*, que l'Aſſemblée Nationale ſur tout le royaume. Ou l'hôtel-de-ville & ſon maire ont le pouvoir légiſlatif, c'eſt-à-dire, la ſouveraineté, ou l'Aſſemblée Nationale n'a qu'un pouvoir municipal ſur tout le royaume. Que M. Bailly ſe tire de là, puiſqu'il s'y eſt engagé. Dans je ne ſais quel *Journal* d'Etat, un M. Maſclet raconte que *la petite ville de Dunlaigle, en Berry, vient d'offrir à la garde nationale de Paris & à ſon général, vingt mille hommes prêts à marcher au premier ſignal, & dont le moins valeureux doit verſer la dernière goutte de ſon ſang.* M. Maſclet ajoute : *Dunlaigle eſt une très-petite ville, un bourg, dont on ne croyait pas devoir attendre un pareil ſecours.* (*Dunlaigle ne ſe trouve même pas dans le grand dictionnaire de la Martinière.*) Voilà la difficulté bien poſée ; comment croyez-vous que M. Maſclet s'en tire ? *C'eſt*, continue-t-il, *que dans une terre libre, il ſort, tout-à-coup, des hommes des lieux les plus reſſerrés.*

Un autre journal aſſure qu'une demoiſelle de condition a levé une armée de 36 mille hommes pour opérer une contre-révolution, & que cette demoiſelle exerce ſes troupes dans un appartement bien fermé, au cinquième, rue Mazarine.

Un autre offre de prouver cent onze conſpirations,

des progrès & de l'explosion de la cabale d'Orléans, pour achever le tableau des causes de la

---

toutes existantes, mais à différens dégrés de maturité. Tous ces journalistes, bien cachés sous leurs noms de famille, ou sous leurs noms littéraires, s'accordent tous à imputer les malheurs & les crimes du temps aux aristocrates; mais la vérité est que les nobles n'ont rien fait ni en bien ni en mal, & que leur nullité contraste parfaitement avec la férocité du tiers-état. La fable de Vesoul s'est réalisée à Senlis; & le crime le plus atroce du siècle est malheureusement parti d'une main roturière. On peut en dire autant des conjurations : on n'a pu convaincre aucun des gentilshommes qu'on avait arrêtés; & la dernière entreprise contre le marquis de la Fayette, dénoncée par la sentinelle nationale, est encore une production du tiers-état. La plupart de nos députés à l'Assemblée Nationale le disputent en ridicule aux journaux & aux municipalités. Assistez à leurs débats, & vous entendrez un M. Lanjuinais proposer des prix aux corporations qui se sont le plus distinguées dans la révolution, c'est-à-dire, à celles qui ont fait couper le plus de têtes, & prouver que les tribunaux n'ont pas *singulièrement* favorisé ces exécutions. Vous entendrez un Poupet lui répondre sur le même ton, *que certains magistrats ont cependant montré du zèle :* un Robetspierre avancer qu'il faut loger l'Assemblée Nationale au cirque du palais-royal, afin de mieux confondre l'aristocratie. Vous verrez un Dupont, parlant de l'Etat où les districts tiennent l'Assemblée Nationale, & des cris féroces de la galerie qui assiste aux

révolution, & m'approcher enfin, non ſans horreur, de la nuit du 6 octobre ; de cette nuit qui n'a pu couvrir nos attentats de ſon ombre, & qui correſpond, dans l'hiſtoire, à celle de la St. Barthélemi. Il étoit donc dans ta deſtinée, ô France, de rougir deux fois aux yeux de l'univers, d'abord du crime du Roi contre ſon peuple, & enſuite de l'attentat du peuple contre ſon Roi !

ſéances, & menace ceux qui réſiſtent aux démagogues; vous verrez, dis-je, ce M. Dupont s'écrier : *au bout du compte, Meſſieurs, nous ſommes aſſez libres*. Vous verrez je ne ſais quel autre député, ſurnommé *la Poule*, citer les actes des apôtres, dans la tribune ; &, comme on ſe mit à rire, croire bonnement qu'on ſe moquait des apôtres, & dire qu'il n'était pas permis de ſe moquer d'un livre imprimé avec privilège (parole ſi naïve, qu'elle ne put être ſcandaleuſe.) Vous entendrez le doux Target propoſer l'*union*, la *paix* & la *concorde*, & aſſurer qu'*elles ſeront ſuivies du calme & de la tranquillité*. Vous verrez, dans les ſéances du ſoir, des Populus, des Regnault, des Guillaume, des Guillotin, des Thibaut, ne digérer que leur dîner dans tout ce qu'ils diſent. Que n'entendrez-vous pas enfin du ſieur de Mirabeau, dans les hazards de ſon jargon? Fut-il jamais Aſſemblée plus auguſte, compoſée de membres plus exigus ou plus ridicules? on dit pourtant dans l'école : *Totum conſtatur ex partibus*.

Qu'on nous pardonne ſi, dans le récit de tant de complots & d'atrocités, il nous échappe quelque fait. Tel eſt le malheur d'un hiſtorien dans les conjurations : le moindre complice en fait toujours plus que lui, & peut l'accuſer d'ignorance ; & je ne doute pas en effet, que M. de Mirabeau ne regarde cette liſte effrayante de crimes, avec le mépris d'un ſavant pour une nomenclature inſuffiſante. Mais quelle affreuſe richeſſe que celle qui trouvera ces annales pauvres de forfaits & d'attentats !

(N°. 10.)

ADRESSE

A MM. les Impartiaux ou *les amis de la Paix, réunis chez M. le duc de la Rochefoucauld.*

Secretos-que pios, his dantem jura neminem.

DU jour où il fut décrété par l'Assemblée Nationale que la majorité de ses membres donnerait des loix à la France (1), tout association de députés, formée hors de son sein, n'a pu être qu'une conjuration. Ainsi, Messieurs, alléguez, tant qu'il vous plaira, que vos intentions sont pures, que vos idées sont grandes & lumineuses, & que la république en danger a besoin de vous : puisque vous êtes des membres de l'Assemblée Nationale, réunis loin d'elle, pour

(1) La moitié *plus un* des membres présens à chaque séance forme la majorité; de sorte que deux ou trois cens personnes décident toujours du sort de 24 millions d'hommes.

délibérer ſur la choſe publique, il eſt certain que vous n'êtes que des enfans conjurés, & que vous ne pouvez qu'être funeſtes à votre métropole, ſoit en contrariant ſes vues par une rébellion manifeſte, ſoit en les ſecondant par une perfide ſuccurſion qui vous attirera les regards, la faveur & les applaudiſſemens populaires, dont elle ne peut, ſous peine de mort, ſe paſſer un ſeul jour. Vous vous liguez, dites-vous, pour le ſalut public; mais eſt-il permis d'être d'abord coupables, pour devenir enſuite bienfaiſans ? C'eſt rendre le bien qu'on fera illégitime. Voilà, Meſſieurs, ce qu'on appelle des principes.

Il ſemble qu'après cet expoſé, un Citoyen rigide n'ait plus qu'à rompre avec vous. Mais comme depuis ſix mois tout attroupement un peu fort, tout club un peu nombreux me paraiſſent des puiſſances légitimes, je m'adreſſe à vous avec une ſoumiſſion & un reſpect qui croîtront chaque jour en raiſon direct de votre nombre.

Je viens de lire, avec une admiration très-circonſpecte, le proſpectus *du bonheur public*, que vous avez jeté, avec tant de magnificence, dans toutes les feuilles de la capitale, c'eſt-à-dire, de la Nation; & j'ai vu, non ſans douleur, qu'en amis peu généreux de la félicité publique, vous

demandiez à vos ſouſcripteurs des idées pour prix de leur abonnement. Je ne connais pas de contribution plus onéreuſe, & je ne crois pas qu'on ſoit tenté d'appeler celle-là *patriotique*. Je viens cependant à vous avec le denier de la veuve, & je vous prie de me dire, Meſſieurs,

Pourquoi (dans votre art. I) vous déclarez d'abord que vous êtes fidèles à vos devoirs? Je viens de vous déclarer moi-même, que c'eſt contre toute eſpèce de devoir que vous vous aſſemblez. Parlez de vos *principes*, & non de vos *devoirs*, pour être vrais; c'eſt une grande différence. Je crains toujours, Meſſieurs, qu'on ne vous prenne pour des hypocrites.

Pourquoi donc (dans le même art.) ne parlez-vous que des *intérêts du peuple* & de ſes droits? Le peuple n'a t-il donc que des droits & pas un devoir? C'eſt dater votre proſpectus de Paris, & du moment où la populace eſt armée. Le tems & le lieu ſont beaucoup trop à votre entrepriſe.

Pourquoi (art. III) paraiſſez-vous convenir que la conſtitution peut être *défectueuſe?* & pourquoi ajoutez-vous qu'il faut pourtant la *maintenir?* Votre conſcience vous crie qu'il faut deux chambres & un Roi pour faire un bon gouvernement: pourquoi avez-vous l'air d'en douter?

Si l'Assemblée Nationale eût décrété qu'un triangle peut exister sans avoir trois côtés, diriez-vous : *essayons.* Les propriétés politiques ne sont-elles pas éternelles comme les propriétés géométriques? Et, en admettant un peu moins de rigueur dans une démonstration politique, approuvez-vous cependant que l'Assemblée Nationale ait joué le royaume à croix & pile, & qu'elle ait fait une épreuve sur 24 millions d'hommes, *sicut in animâ vili?* N'aurait-elle pas dû profiter de l'expérience de l'Angleterre, qui a si heureusement mêlé les trois espèces de gouvernemens? Supposé que la France n'eût pas encore eu de vaisseaux, & qu'elle voulût se donner une marine, vous semblerait-il bon qu'elle évitât de se modeler sur l'Angleterre, & qu'elle affrontât l'Océan sur des navires d'une structure hasardée?

Pourquoi (art. IV) faites-vous semblant de croire qu'*on peut rendre au Roi l'exercice d'un pouvoir nécessaire?* Pourquoi, ajoutez-vous, que le vœu solemnel de la Nation & les principes monarchiques sont reconnus & consacrés par la constitution? C'est trop de fictions à-la-fois. Répondez aux numéros 4, 5, 6, 7, 8 de ce journal, où l'on démontre, à la rigueur, que le Roi est *forclos de la constitution*, & que la France

n'eſt plus une monarchie? Tous vos collégues, & le marquis de Monteſquiou entr'autres, ne diſent-ils pas tous les jours à l'Aſſemblée Nationale : *Meſſieurs, le Roi n'a plus qu'à exécuter vos ordres* ? Ils attachent le Roi à la machine politique ; mais ils ne l'y ont pas fait entrer. Voulez-vous donc que les Rois de France ſoient dans la conſtitution, comme à Saint-Denis, des *morts couronnés ?*

Pourquoi (art. V) concluez-vous, de ce qu'il n'y a plus de diſtinction d'*ordres*, qu'il n'y aura plus de *rangs* dans la ſociété? n'eſt-ce pas induire les bourgeois en erreur, & ajouter l'orgueil à leur vieille haine pour les grands noms? Le peuple gagnera-t il quelque choſe à cette doctrine? Je penſe, moi, qu'un cordonnier ſe croira toujours plus loin d'un anobli, que celui-ci d'un véritable gentilhomme; & ce ſera une idée fauſſe de plus dans le commerce de la vie.

Pourquoi (art. VI) affectez-vous de ſéparer l'*homme* du *citoyen*, en parlant de leurs droits? Ne ſavez-vous pas qu'on n'a de droits que dans la ſociété? & que, dans la ſociété, on n'eſt jamais un ſeul moment l'homme de la nature? Vous le ſavez, cette nature ne donne que des beſoins & des organes; c'eſt la loi qui impoſe

des devoirs & qui donne des droits : on n'a donc que des beſoins dans les bois, & on ne retrouve ſes droits que dans la ſociété. Voilà des idées claires & préciſes ; pourquoi les confondez-vous ? Vous avez ouï dire que la Déclaration des droits de l'homme était un dangereux hors d'œuvre de la conſtitution françaiſe : pourquoi gliſſez-vous ſur cette difficulté ?

Pourquoi, (art. VII) en preſſentant que les innovations ſeront néceſſaires dans la conſtitution actuelle, vous arrogez-vous le droit de les faire vous-mêmes ? Où ſont vos titres aux yeux de la Nation ?

Comment (art. X) pouvez-vous croire qu'il vous ſera poſſible d'être les modérateurs de l'entrepriſe ſur les biens du clergé, ou d'en arrêter la vente à telle ou telle ſomme ?

Que prétendez-vous faire (art. XII) en faveur des magiſtrats dépouillés de leurs charges ? Où ſont vos reſſources pour les rembourſer ?

Pourquoi (art. XIII) laiſſez-vous du vague ſur la queſtion importante de la liberté de la preſſe, lorſque vous avez ſous vos yeux les loix de l'Angleterre ? Vous laiſſez la porte ouverte à la licence & à la tyrannie à-la-fois.

Pourquoi (d'après votre art. XIV) ſouffrez-vous que l'avocat Target propoſe de diſtribuer

aux ſoldats des exemplaires de la conſtitution, afin que chacun d'eux puiſſe examiner & juger ſi les ordres du Roi y ſeront conformes ou non? Pourquoi laiſſez-vous dire par votre écolier Barnave, que les gardes nationales ſeront pour la conſtitution, & les troupes réglées pour le royaume? Pourquoi lui permettez-vous de dire qu'il eſt ſuperflu de prononcer le nom du Roi dans le ſerment militaire?

Enfin, (dans votre XV & dernier article) comment vous flattez vous d'opérer la prompte expédition des affaires, d'accélérer la concluſion des travaux de l'Aſſemblée Nationale, d'entretenir l'union entre toutes les parties de l'Empire, &c.? Vous êtes donc bien redoutables, ſi vous êtes ſi puiſſans, & par votre prépondérance ſur l'Aſſemblée Nationale, & par vos menées dans le royaume!

Quoi qu'il en ſoit, voici ce que j'adreſſe à VOS HAUTES PUISSANCES.

Nous ſerons tous à vos pieds; la France accablée tournera vers vous ſes regards abattus, elle vous tendra ſes mains ſuppliantes, & vous appellera ſes ſauveurs & ſes dieux, ſi vous convenez des vérités ſuivantes.

» Tout homme qui parle de l'état de nature dans une ſociété, eſt un ſot ou un hypocrite.

Tout homme qui dit que la révolution actuelle, en abolissant la distinction des ordres en France, y établit une véritable égalité de rangs, de naissance & de conditions, est encore un sot ou un hypocrite.

Les hypocrites de l'Assemblée ont donc trompé les simples & les sots de ce monde, en prenant l'état de nature & l'égalité primitive pour base de leur édifice.

Ils ont donc gâté la révolution.

Parce que nous voulions une véritable monarchie, avec l'influence de la nation, & qu'ils ont donné une démocratie avec l'apparence d'un Roi.

Il eût été plus franc d'établir seulement la démocratie sous son véritable nom; alors les provinces n'étant plus ttompées par le nom de la monarchie, se seraient gouvernées chacune à son gré, ou se seraient redonnées au Roi.

Comme français, nous voulons donc une monarchie, & non une démocratie; comme philosophes, l'une ou l'autre. Point de traité.

Le Roi est à-la fois exclus de la constitution, & enfermé dans la capitale; de sorte que le corps politique est comme l'homme au masque de fer, dont la tête était encore plus étroitement emprisonnée que le reste de sa personne.

Le Roi n'a qu'une place dans une bonne conſtitution; hors de là, il n'en eſt plus. C'eſt la pierre qui termine la pyramide : il n'y a que le ſommet pour elle.

Ceux qui diſent autrement ſont des malfaiteurs en politique; ils n'ont ni affranchi, ni libéré la nation; ils l'ont licenciée (1).

Il n'y a que deux partis en France, celui que vous avez formé, & qui veut l'anarchie populaire malicieuſement ou innocemment.

L'autre parti veut la conſtitution monarchique. Je ne connais pas de parti pour l'ancien deſpotiſme.

L'état avait *beſoin*, & non *droit*, de prendre les biens de l'égliſe & des autres ordres.

Malgré tant d'uſurpations, la banqueroute, qu'on pouvait éviter avant les états-généraux, eſt actuellement inévitable; & c'eſt tromper la France & l'Europe entière, que de le diſſimuler. En ce moment les provinces ſont bien vengées de Paris, au moyen des billets de caiſſe d'eſ-

(1) M. Cérutti, profeſſeur de Lycée, un des écrivains du parti, a toujours l'air de *demander congé*, en parlant de liberté.

compte dont Paris eſt infecté, & dont elles ſont exemptes : c'eſt la ſeule obligation qu'elles aient à l'Aſſemblée Nationale. Mais ſi l'Aſſemblée Nationale ordonne, comme on l'en ſollicite, que ces billets ſeront reçus dans la caiſſe des Provinces, dès ce moment les billets chaſſeront le numéraire du reſte du royaume comme ils l'ont chaſſé de Paris ; nous aurons un papier-monnoie décrié d'avance, & la banqueroute eſt déclarée.

L'Aſſemblée Nationale a manqué à toutes les notions du juſte & de l'injuſte, en ſe faiſant la partie de chaque citoyen qu'il lui plaît de traduire au petit tribunal du châtelet, qui tremble devant elle.

Elle manque également à la juſtice & à l'humanité, en établiſſant le crime de lèze-nation dans la criſe d'une révolution. C'eſt armer le peuple contre tous les anciens ſerviteurs du Roi.

Sans JURÉS, il n'y a liberté ni juſtice dans une conſtitution ; & l'Aſſemblée Nationale, en laiſſant ſubſiſter l'armée des procureurs & autres bas-officiers de juſtice, nous fait perdre le fruit de toutes les réformes.

Voici le caractère & le jugement des opérations de l'Aſſemblée Nationale : *Tout ce qu'elle a fait de bien, elle l'a fait d'après ſes cahiers ; tout*

ce qu'elle a fait de mal, elle l'a fait contre ſes cahiers.

Quoique l'Aſſemblée Nationale, afin de ne rendre compte à perſonne de ſa conduite, ait tué ſes commettans en détruiſant les bailliages, chaque français n'en a pas moins le droit de s'en prendre à tout Député qui lui tombera ſous la main ».

Telles ſont les propoſitions, les obſervations, les maximes & les vérités que tous les bons eſprits vous offrent par ma bouche ; certains que, ſi vous n'en faites pas des règles de conduite, on en fera un jour contre vous des titres d'accuſation. L'abbé Raynal vient de vous envoyer ſon teſtament politique, dans lequel il vous recommande le trône. Mais, comme il ne dit pas un mot de la conſtitution, il eſt évident qu'il veut aſſeoir le Roi ſur un nuage, & qui l'y croira bien aſſis, pourvu que ce nuage ſoit brillant de couleur & de lumière. Car il ne vous reproche pas d'avoir mal appuyé le trône, mais de ne l'avoir pas aſſez décoré. Ce ne ſont pas des droits & des prérogatives qu'il reclame pour la royauté, mais une *garde*, des *honneurs*, & un peu de *faſte*.

Vous voilà quittes, à peu de frais, avec l'Hiſtorien des deux Indes : mais nous ne ſerons pas ſi faciles à contenter. L'abbé Raynal ayant paſſé

ſa

ſa vie à écrire contre les Rois, & vous, écrivant aujourd'hui pour vous apitoyer ſur eux, reſſemblé beaucoup à Charles-Quint, qui faiſait faire des prières publiques en Eſpagne, pour la liberté du Pape, qu'il tenait priſonnier à Rome; ou plutôt M. l'abbé Raynal ſe reſſemble à lui-même, puiſqu'il s'eſt autant illuſtré à écrire contre l'eſclavage des nègres, qu'enrichi à traſiquer de leur liberté.

C'eſt à monſieur le duc de la Rochefoucauld, chez qui vous vous réuniſſez, Meſſieurs, que j'adreſſe mes dernières paroles; à ce duc patriote, ſur la tête duquel M. Turgot avait placé tant de principes.

Souvenez-vous, M. le duc, que votre guide & votre modèle, ce même Turgot, dont les intentions redreſſaient ſi ſouvent les idées, diſait à Louis XVI : *Votre Majeſté peut ſe regarder comme un légiſlateur abſolu, & compter ſur ſa bonne nation.* Voyez quelle tournure prenait cet homme de bien, pour arriver à une conſtitution! & en parlant au Roi des adminiſtrations provinciales : « Il n'eſt pas naturel, diſait-il, (pages 27, 28, 29) que de tels hommes (ceux qui n'ont que quelques perches de terre) aient *voix* comme le propriétaire de cinquante mille livres de rente, &c. &c. J'eſtimerais donc que l'homme qui n'a pas en fonds de terre de quoi

faire ſubſiſter ſa famille, n'eſt pas un propriétaire, *chef de famille*, &c. &c. J'appellerai un citoyen un *franc-tenancier*, celui que les Romains appelaient *pater familias*. Cela ſuppoſe au moins ſix cens liv. de revenu net, ou la valeur d'environ trente ſetiers de bled. . . . . Je propoſerai donc à Votre Majeſté de n'accorder une voix de citoyen qu'à chaque portion de ſix cens liv., &c. &c.

Si vous mépriſez le temps où Turgot écrivait, vous ne pouvez cependant, M. le duc, refuſer quelque attention aux paroles de ce vertueux philantrope, & au ſentiment réfléchi qui les a dictées. Si vos ſécrétaires (les Condorcet & les Dupont) vous en donnaient le conſeil, s'ils voulaient ſéparer votre gloire de celle de Turgot, réſiſtez à ce piége de leur ingratitude; n'imitez point des hommes qui n'ont vu, dans le ſage Turgot, qu'un diſtributeur de graces & de penſions, & qui, pour quelques profits obſcurs, veulent vous donner des torts éclatans. Craignez qu'on ne diſe que vous avez changé comme eux; que vos principes étaient des hypothèſes, votre vertu un parti, votre amitié un procédé; qu'on ne diſe enfin, que vous formez ſous vos toits, non une réunion de patriotes, mais une concentration de la Démagogie.

SALOMON.

(No. 11.)

SUITE DU RÉSUMÉ.

Hic vir hic eſt tibi quem promitti ſæpius audis.

Æneid. l. 6.

CE fut vers le milieu du mois de ſeptembre, lorsqu'on ſtatua l'hérédité du Trône, *par ordre de primogéniture, parmi les mâles, à l'excluſion des Femmes*; ce fut, dis-je, au milieu du mois de ſeptembre, que la cabale d'Orléans jetta tout-à-coup le maſque patriotique & ſe montra, ſous ſa véritable forme, au milieu de l'Aſſemblée Nationale. Car, l'*ordre de primogéniture* était à peine prononcé, qu'un M. Reubel ſe leva pour obſerver que ce décret *appellait au Trône la Branche Eſpagnole, au préjudice de la maiſon d'Orléans* Il fut ſuivi de M. Bouche, de M. Mirabeau, de quelques Gentilshommes de la minorité, & enfin du Marquis de Sillery, capitaine des Gardes de M. le Duc d'Orléans, & confident de ſes plaiſirs, qui ſe trouvant *par haſard* le Traité d'Utrecht dans la poche, ſe mit à lire, à haute voix, l'art.

de la renonciation de la Branche Eſpagnole, & dépoſa le Traité ſur le Bureau.

Alors tous les yeux ſe deſſillèrent; les différentes factions ſe regardèrent avec une ſurpriſe mêlée de honte; elles voyaient par qui elles avaient été ſecondées, & pour qui elles avaient travaillé. Le public, partageant auſſitôt l'affront de cette découverte, ſe rappella avec dépit, quel avait été, dans le cours de ſa vie entière, ce Prince, qui n'avait que ſix mois de patriotiſme. (1) On ſe ſouvint du mépris qu'il avait toujours montré pour l'opinion publique; ſentiment qui eſt le dernier terme de la corruption, lorſqu'il n'eſt pas le comble de la philoſophie, lorſqu'il n'eſt pas, ſur-tout, ſuivi du mépris des richeſſes. On lui pardonnait d'autant moins de mépriſer l'opinion publique, qu'il en avait mieux & à moins de frais capté la faveur, lorſqu'elle était devenue néceſſaire à ſon ambition. On rougiſſait en même temps de ne s'être pas aſſez ſcandaliſé des

(1) Dès le commencement de l'année 1788, M. le duc d'Orléans parut vouloir ſe rapprocher du peuple, dont n'avait juſques là négligé ni le mépris ni la haine; il fit annoncer des diſtributions de pain à ſa porte, & remplir les papiers publics de ſa bienfaiſance. L'hiver joignit ſes rigueurs aux démonstrations de ce prince, & leur donna de l'éclat.

aumônes que ce prince distribuait aux pauvres, vers le temps de la convocation des Etats-Généraux. Lorsqu'un méchant fait le bien, on peut juger par un tel effort de tout le mal qu'il prépare. Les instructions à ses bailliages, dirigées par l'abbé Sieyes & frappées de démocratie, revenaient aussi en mémoire. On renouvella les plaintes sur l'illégale élection de la Noblesse de Paris, élection dévouée à M. le Duc d'Orléans, & qui n'a jetté dans l'Assemblée Nationale que des membres illétrés, ou des orateurs furieux. (1) Ce fut un symptôme bien effrayant de ce qui allait arriver, que l'insouciance de tout Paris pour les vices manifestes de cette élection: mais telle était déja l'ivresse des capitalistes, qu'ils supportèrent avec joie le mépris de leurs pouvoirs & de toutes les règles, pour aller plus vîte à la Révolution. Ceux qui ont jugé le plus sainement de l'esprit qui régnait alors dans la chambre des Communes, conviennent unanimement que la majorité y était disposée à tout bien; qu'elle n'aspirait qu'à la réforme des abus, au maintien

---

[1] Le comte de Lauraguais mit en vain son temps, sa logique & sa probité à combattre cette élection; c'était un parti pris. Au reste, on crut voir une liste de bal, en lisant celle de tant de jeunes députés & de leurs suppléans.

de l'autorité royale, &, pour tout dire, à une véritable conſtitution. L'abbé Sieyes n'avait pas encore fait ſa république ; on rougiſſait encore du comte de Mirabeau. Mais la jonction des curés & des 47 Gentils hommes fut une véritable irruption, qui troubla toutes les idées, & les détourna de leur cours par un mouvement violent & irrégulier. Le moment où M. le Duc d'Orléans entra dans la ſalle des Communes, ſuivi des 47 Gentils hommes, ne pouvait être oublié. On ſait que, pour ſe donner un front plus calme & plus digne de ſon entrepriſe, il entra plaſtroné dans la ſalle : mais la peur ſe gliſſe ſous les plus fortes cuiraſſes, & va ſaiſir le cœur qui lui convient. Ce prince ſe trouva mal en ſortant de la chambre de la Nobleſſe pour paſſer au Tiers-Etat, & le zèle aveugle de quelques courtiſans, qui lui découvrirent la poitrine, éventa le ſecret de cette défaillance (1).

---

(1) La terreur de ce prince était-elle fondée ou chymérique ? Le marquis de Sillery, ſon capitaine des Gardes, le même qui avait modéré ſon ardeur, à Oueſſant, & qui l'encourageait dans l'Aſſemblée Nationale, convenait du péril. Voici une lettre qu'il écrivait à M. de Savigny. Elle eſt curieuſe, & on y trouve tout : mais il faut ouvrir les yeux.

Lorſque le roi, mieux convaincu que ſes miniſtres, des trahiſons & de la puiſſance de ſes en-

---

Lettre de M. de Sillery à M. de Savigny.

« Vive le Roi, mon très-cher ami ; la plus étonnante révolution eſt conſommée ſans une goûte de ſang répandu ; le Roi eſt le premier ſouverain de l'Europe aujourd'hui ; il a l'amour de ſon peuple & de toute la nation. Samedi, à quatre heures & demie du ſoir, le reſte du clergé & toute la nobleſſe ſe ſont réunis dans la chambre nationale, & la paix & la concorde régnent parmi nous ; le Roi & la Reine ont reçu les hommages des peuples, au milieu des acclamations les plus vives. Tout Paris illuminé, tout Verſailles plein de feux de joie ; enfin, l'ivreſſe eſt à ſon dernier période.

Les quarante-ſept gentilshommes, dont j'ai l'honneur d'être, *ſe ſont dévoués à la mort*, pour le ſervice de la patrie ; & j'oſe vous aſſurer que nos noms ſeront placés à la tête de la charte royale qui aſſurera la liberté de la France.

Je n'ai que le temps de vous embraſſer & de vous dire que, ſi nous avions tardé d'une heure, l'armée était diſſoute, le régiment des gardes, *&c. &c.*, *tout entrait en révolte*, *par une impulſion patriotique*, & la France était perdue.

Peut-être aura-t-on reçu à Rheims des lettres contradictoires à ce que je vous mande, mais un *de vos députés* a eu l'honneur de démaſquer le parti ariſtocratique, qui s'oppoſait à la liberté de la France. Je ne puis vous dire les détails particuliers ; mais vous recevrez un journal qui ne

nemis, écrivit à la majorité des Nobles, pour les remercier de leur zèle, & les engager à se réunir aux factieux, M. le comte d'Artois leur écrivit aussi de hâter cette réunion, afin de sauver les jours du roi; & lorsque sa majesté vint avec ses frères, pour reconoître les États-Généraux (*Assemblée Nationale*) & leur annoncer le renvoi des Troupes, ainsi que le rappel de M. Necker, il se trouva qu'un député du Tiers, nommé *Blanc*, étoit à l'agonie. Quelqu'un apprit à ce mourant que le roi & ses frères étoient sortis *sains & saufs de l'Assemblée Nationale*; à ces mots, il poussa un grand cri & expira, en prononçant le nom du comte d'Artois. Etait-ce de rage ou de satisfaction? Sa prompte mort enveloppa cette question d'un doute éternel. Voilà ce que chacun

---

vous instruira pas de tout, *parce qu'il y a des détails que je ne puis vous mander.* Si par hazard mes compatriotes désapprouvaient ma conduite, je leur répondrai comme Scipion : Messieurs, moi quarante-septième j'ai sauvé la France; allons rendre grâces aux Dieux, &c. &c. Rendez ma lettre publique. Je suis heureux; mon ame est pure & tranquille.

A Versailles, le Dimanche 28 Juin 1789.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de commenter cette lettre de Scipion-Sillery.

ſe rappellait en ces circonſtances. Un officier d'Artillerie, très connu, fortifioit auſſi les ſoupçons contre M. le duc d'Orléans, par ſes *liaiſons dangereuſes* avec lui. Si on n'oſoit reprocher à M. Necker les fréquentes viſites de ce prince, on ne ſe ſouviendrait pas moins qu'ils avoient été couronnés tous deux en effigie au palais-royal, le 12 juillet, & que leurs buſtes avoient été portés dans les rues, aux acclamations du peuple & des capitaliſtes : on les voyait toujours ſur le même piédeſtal & ſous le même laurier. Tout cela expliquoit pourquoi la Cour ne recevait pas un échec ou une nouvelle affligeante, que le palais d'Orléans n'illuminât auſſitôt ; & pourquoi Madame de Sillery faiſait danſer Mademoiſelle d'Orléans-avec les enfans du peuple, au cirque du palais-royal ! Déja on oſoit ſoupçonner ce prince des ſoulévemens périodiques de la populace & des famines toujours renaiſſantes, qui, ſans lui, étoient inexplicables, ainſi que les troubles de toutes les villes où ſe trouvoient des officiers attachés à ſa perſonne & à ſa maiſon. Sa fuite en Angleterre a depuis confirmé ces bruits & vérifié ces conjectures. On a découvert que les droits que ſon ambition avoit abolis dans pluſieurs villes de ſon apanage, ſon dépit & ſon avarice les avoient bientôt rétablis : que ces actes de bien-

faiſance & d'humanité, proclamés avec oſtentation dans toutes les feuilles du jour, étoient faux ou exagérés, ſoit dans leur durée, ſoit dans leur importance. Enfin, on ſe demanda ce qu'un prince du Sang avoit à gagner dans une révolution toute démocratique, dont les fruits devoient être ſi amers à ſa maiſon? Il aurait fallu ſuppoſer à ce prince le cœur d'un héros brûlant d'amour pour le peuple, & d'un Sage dégagé des grandeurs & des biens de ce monde. C'étoit trop de ſuppoſitions & de difficultés à-la-fois; mais tout s'applaniſſait, en lui donnant, au lieu de l'héroïſme d'un patriote, l'ambition d'un mécontent, qui veut tourner une révolution à ſon profit, & raſſembler pour lui ſeul les débris d'une monarchie. Cette idée ne paſſait pas les conceptions du petit peuple. Il paraiſſait tout ſimple que le premier prince du Sang, avec d'immenſes revenus, ſe fût regardé comme le ſuppléant naturel des Héritiers du Trône; qu'il eût ſongé non-ſeulement à profiter des fautes du roi, des fureurs du peuple, & de toutes les factions de l'Aſſemblée Nationale, mais encore à diriger les unes & les autres, afin de s'élever, par l'effort de tant de cauſes ennemies, ainſi qu'un vaiſſeau monte ſur les vagues qui grondent & ſe briſent ſous lui. Mais, comme dans les conjurations on a plus ſouvent affaire à l'eſprit & au ca-

ractère d'un chef, qu'à ſon or, il ſembloit étonnant que des gens d'eſprit ſe fuſſent liés & dévoués à ce prince. Auſſi, combien de fois, plus inquiets de lui, que de la révolution, les a-t-on vu frémir & s'indigner contre eux-mêmes d'avoir placé leurs projets, leur honneur & leur vie ſur une telle tête! Leurs perplexités durèrent tant qu'il reſta aſſez de puiſſance au Roi, pour que M. le duc d'Orléans fût tenté d'aller ſe jetter à ſes pieds. Ce prince, toujours prêt à racheter ſa vie, à force de victimes, a donc été conſtamment plus redoutable à ſa faction, que le roi même.

Telles furent à la cour, dans l'Aſſemblée Nationale, & même chez le peuple, les impreſſions, les promptes conſéquences & les ſuites de la découverte du complot de M. le duc d'Orléans. Mais, à quelque défaveur que ce prince fût tout-à-coup tombé, il lui reſtoit encore tant de moyens, ſon or circulait ſi abondamment dans Paris, (1) & la faibleſſe du Gouvernement était

(1) Quelques personnes prétendent que cet or était aux Anglais, & que M. le duc d'Orléans, loin de ſe ruiner, a ſpéculé ſur la révolution. Il faut attendre, pour prononcer, que M. Pitt ſe ſoit expliqué ſur les 24 millions de dépenſes ſecrettes, dont il a parlé dans la chambre-baſſe. Au reſte, nous avons aidé de notre or & de notre ſang, l'inſurrection américaine.

ſi viſible, que ſes partiſans, dans l'Aſſemblée Nationale, ne ſe déconcertèrent pas. La queſtion ſur les droits & les renonciations de la branche Eſpagnole fut pouſſée pendant quatre jours avec une fureur inconcevable; jamais, au Congrès d'Utrecht, les ennemis de Louis XIV ne mirent plus de barrières entre les Couronnes de France & d'Eſpagne; jamais la jalouſie de l'Empereur & de l'Angleterre ne s'exprima comme la faction d'Orléans. Les ſéances furent ſi longues & ſi orageuſes, qu'on voyait bien d'un côté, que l'Aſſemblée Nationale réſiſtait de bonne foi, & que, de l'autre, la faction d'Orléans était plus embaraſſée de l'Eſcurial que de Verſailles. Toutes les factions ſe montrèrent à-nud: l'une en voulait au Roi, & les autres à la Royauté; c'était, en un mot, un combat de *Régicides*, & de *Regnicides*: ces derniers l'emportèrent: on ſe défia plus de Philipe d'Orléans, que de Louis XVI; & on ne voulut pas d'un crime inutile. La populace pariſienne a depuis jugé comme l'Aſſemblée Nationale: elle a renverſé le trône; mais elle a ſauvé la perſonne du Roi. Peut-être n'eſt-il pas inutile d'obſerver qu'au milieu des louanges dont on s'efforçait de rélever le patriotiſme de M. le duc d'Orléans, ainſi que ſes autres vertus, & toutes les obligations que lui avaient l'Aſſemblée & la révolution, un

Député fit remarquer avec quelle délicateſſe ce prince s'abſentait de l'Aſſemblée, depuis qu'on y agitait ſes intérêts ; ſur quoi un autre Député ſupplia très plaiſamment l'Aſſemblée d'obſerver que le Roi d'Eſpagne avait la même délicateſſe.

Enfin, l'Aſſemblée Nationale ne s'étant point expliquée entre la maiſon d'Orléans & la Branche Eſpagnole, ayant au contraire prononcé ſur l'hérédité du Trône, ſans rien préjuger ſur l'effet des renonciations, il ne reſta plus au duc d'Orléans d'autre parti que d'exciter une tempête populaire, aſſez violente pour ſubmerger la Famille Royale, et, s'il le fallait, l'Aſſemblée Nationale elle-même.

(N°. 12.)

LETTRE apologétique pour le duc d'Aiguillon.

MESSIEURS,

» LE duc d'Aiguillon vient d'eſſuyer un genre d'accuſation bien atroce : voilà ce légiſlateur obligé d'écrire & de proteſter qu'il ne s'eſt point habillé en poiſſarde, & qu'il ne s'eſt point mêlé aux dames de la nation, lors qu'elles vinrent à Verſailles, dans la nuit du 6 octobre, pour enlever la famille royale. C'eſt une aventure qui n'eſt arrivée ni à Lycurgue, ni à Solon, ni à Moïſe, ni, que je ſache, à un ſeul des légiſlateurs anciens & modernes, ſacrés & profanes.

Je dis qu'une telle accuſation eſt atroce, parce que le duc d'Aiguillon ne peut jamais prouver qu'il ne s'eſt point traveſti en femme, de quelque journal qu'il ſe ſerve pour cela, fût-ce du procès verbal de l'Aſſemblée Nationale ; l'erreur eſt preſqu'invincible. En effet, je le demande à tout Paris, y a-t-il quelqu'un qui pût reconnaître le duc d'Aiguillon, une fois qu'il ſerait vêtu en poiſſarde ? C'eſt donc abuſer de tous les avantages de ce duc, de ſon viſage, de ſa taille,

de ſa carnation & de ſa démarche, que de lui intenter un tel procès : puiſqu'il eſt évident que plus un homme, fait comme le duc d'Aiguillon, ſerait aidé par ſa figure en carnaval, plus il en ſerait contrarié en juſtice. Tout le monde n'eſt pas ſi heureux que le comte de Mirabeau, qui, dans le tems qu'on le pendait en effigie, pour crime de ſéduction, prétendait que ſa juſtification était dans les mains du bourreau : l'effigie était en effet très-reſſemblante. Si, par exemple, le comte de Mirabeau s'habillait en femme, *les hommes ſe cacheraient*, *la terre s'entrouvrirait*, *le ſoleil reculerait*, *la lune s'éclipſerait*, *les femmes groſſes avorteraient.* (1) Or, on ſent bien qu'après des ſignes ſi éclatans, le comte de Mirabeau ne ſerait pas tenté d'écrire qu'il ne s'eſt point habillé en femme, puiſque ſon traveſtiſſement ſerait une des grandes époques de la nature, telles que le déluge ou la fin du monde. Mais le duc d'Aiguillon eſt fait de manière à donner plus de jalouſie que d'amour à la plus fraîche, à la plus ferme & à la plus dodue de toutes les dames de la halle. On peut même dire que, s'il s'habillait en femme, il ne ſerait point traveſti, il ſerait

(1) Selon S. Luc, Chap. XXI verſet. 25.

ajuſté : de ſorte qu'à des yeux qui le verraient, pour la première fois, le duc d'Aiguillon ne paraîtrait déguiſé qu'*en homme*. Il faut même que nous ſoyons bien habitués à le voir ainſi, & qu'à la longue l'habitude émouſſe le goût, pour qu'on n'ait pas quelque regret à cette mépriſe de la nature. Qu'on ſuppoſe un moment que le duc d'Aiguillon eût, comme Achille, porté dès ſa jeuneſſe les habits de femme, je ne vois pas à quelle époque on aurait pu ceſſer ce déguiſement, & jugé convenable de lui donner l'habit d'homme. On eût toujours craint le ſcandale & l'embarras des preuves. Vraiſemblablement, ce nouveau conculix ſerait encore en *jupon court*, *& blanc corſet*, auſſi embarraſſé à prouver qu'il eſt un homme, qu'il l'eſt aujourd'hui de démontrer qu'il n'était pas une femme dans la nuit du 6 octobre.

Je dis donc, & je, répète que cette accuſation eſt cruelle, parce que le duc d'Aiguillon eſt obligé d'écrire ſans preuve contre des probabilités admirables, & de proteſter ſur ſon honneur contre ſa figure.

Je vais plus loin : l'expédition de la nuit du 6, ayant ſur-tout la reine pour objet, le duc d'Aiguillon, qui fait ſon monde, aura pu croire que l'heure à laquelle on ſe propoſait de ſurprendre cette

cette princeſſe dans ſa chambre à coucher, ne permettait pas qu'on s'y préſentât en habit d'homme. Ainſi, les circonſtances auraient alors néceſſité ce déguiſement, & le juſtifieraient encore aujourd'hui, ſi le duc en avait beſoin. Je m'en rapporte à quelques députés qui ne le quittent pas, & qui ſavent ſon ſecret. Toujours eſt-il bien dûr pour lui d'avoir à ſe défendre du mérite de ſa décence & de ſa délicateſſe.

Enfin, s'il était vrai que le duc d'Aiguillon ſe fût quelquefois habillé en femme, c'eſt ſans doute qu'ayant à ſe faire une réputation oppoſée à celle de ſon père, il a fallu ſubſtituer au reſpect filial toutes les vertus d'un patriote, & devenir l'*amour du peuple*. Or, dans une nation frivole & galante, Caton lui-même eût adouci ſes traits, & amolli ſes mœurs, pour ſauver la patrie. Le duc d'Aiguillon aura donc pu eſſayer du preſtige des juppes & de l'éventail, pour plaire aux Français, comme Mlle. Déon a eſſayé de l'uniforme & du mouſquet, pour les ſervir. Je haſarde cette dernière raiſon avec les précédentes, ſans y tenir beaucoup : M. le duc choiſira.

Je ſuis, *&c. &c.*

Suite du nouveau RÉSUMÉ.

Nos numerus sumus. HORACE.

AVANT de m'enfoncer dans les horreurs de la nuit du 6 octobre, je dois un coup-d'œil à cette portion de l'Assemblée Nationale qui n'est d'aucun parti, qui n'a été d'aucun secret, qui n'a montré enfin ni vice ni vertu. Il semble que des députés qu'on ne saurait ni louer ni blâmer, doivent nécessairement ou braver la censure, ou réclamer l'indulgence. Mais j'empêcherai qu'ils n'apportent un jour l'excuse de leur nullité au tribunal de l'histoire. Je leur dirai, qu'ils ont fait nombre avec les méchans ; qu'ils sont coupables de tout le mal qu'ils n'ont point empêché ; qu'ils sont comptables de tous les piéges que leur a tendus la perfidie, & de tous les faux pas de leur conscience : parce qu'avec toute leur bonne foi, deux passions les ont dirigés constamment dans leurs démarches, les ont décidés dans leurs mesures, & leur ont dicté leurs motions : l'une est la *peur*, & l'autre la *vanité*.

C'est par la terreur profonde que leur inspira le rassemblement des troupes & l'approche de

l'artillerie, qu'ils se jettèrent dans les bras des parisiens qui partageaient bien leur effroi, & qu'ils sanctionnèrent l'insurrection. C'est par la même cause qu'ils applaudirent à la défection des troupes réglées, & qu'ils armèrent les payſans, d'un bout du Royaume à l'autre. C'est la peur, sentiment habituel de M. de Mirabeau, qui, se communiquant à la majorité des membres, fit qu'ils se déclarent inviolables, quand leur vanité vouloit qu'ils se déclaraſſent infaillibles. C'est à cause de cette même terreur, dont l'Asſemblée n'a jamais bien pu se guérir, que, de jour en jour, coupables inſtrumens du crime, ils n'ont ceſsé d'arracher à la couronne quelque prérogative nouvelle, & qu'ils ont fini par l'anéantir tout-à-fait, en ne lui laiſſant qu'un *veto* ſuſpenſif, dont même ils lui ont bientôt ravi l'uſage.

C'est la vanité qui leur fit d'abord dédaigner le nom de *tiers-état*, quitter enſuite celui de *communes*, & rejetter enfin le titre d'*Etats-Généraux* pour adopter celui d'*Aſſemblée Nationale*: c'est par là qu'ils ont refuſé de rendre au roi certains honneurs qui n'étaient que de ſimple étiquette, & qu'ils ont reçu, avec une bonté dédaigneuſe, les humbles hommages des cours ſouveraines: c'est par-là que la plupart de ſes membres ont propoſé [illegible] le tréſor-10

au pouvoir de l'assemblée, de soumettre l'armée à ses réquisitions, & les ministres à son choix, tandis que d'autres voulaient qu'on se donnât la décoration d'une médaille; ce qui ne tendait pas à moins qu'à fonder un patriciat éternel, & une aristocratie bourgeoise, dans le sein même d'une assemblée qui abolissait toutes les prérogatives, & exterminait toutes les distinctions. C'est pour flatter cette vanité connue, que les gardes-du-corps leur ont proposé une garde d'honneur; c'est par vanité qu'ils ont voulu donner une déclaration des droits de l'homme, avant la constitution; c'est enfin par vanité, que toute cette assemblée, oubliant la démarche lente & mesurée des corps législatifs, s'est précipitée dans sa course; & que, dans la nuit du 4 août, elle a ébranché & déraciné l'arbre qu'il fallait sagement émonder; chatouillée, sans doute, par le puérile & sot orgueil d'étonner le monde, de tout détruire & de tout reconstruire à-la-fois, & de ne laisser rien à faire à la postérité. En effet, on a vu le moment où l'assemblée nationale, enflée des vapeurs de sa gloire, & embrassant dans ses vastes & puissantes conceptions l'Europe, l'Afrique & l'Amérique, s'est cru près d'enfanter toutes les constitutions & toutes les libertés de la terre.

La peur & la vanité ſont donc les deux pivots ſur leſquels roulent toutes les actions des membres les plus purs de l'Aſſemblée Nationale. Le vil intérêt n'a parlé & ne s'eſt fait entendre qu'une fois (1). C'eſt ce vil intérêt, par exem-

---

(1) On ſe ſouvient que la prérogative dont l'Aſſemblée s'était montré la plus jalouſe, c'était d'être entourée de peuple, pendant ſes ſéances; & on a vu combien cette meſure avoit contribué à ſes ſuccès, en communiquant, de proche en proche, le feu qui s'eſt enfin allumé dans tout le royaume: mais, quand il a été queſtion de fixer le traitement de MM. les Députés, leur diſcrétion & leur modeſtie les a portés à ſe retirer dans leurs trente bureaux, où ils ont arrêté & décrété ſecrètement, qu'ils ſeraient tous payés à raiſon de 18 liv. par journée; & depuis qu'ils ſont dans Paris, à raiſon de 24 liv. à compter du jour de leur arrivée à celui de leur départ, ils ont auſſi ſtipulé 5 liv. par poſte, pour frais de voyage; &, par le même décret, ils ont autoriſé M. Necker à payer ſix mois à chaque député. Cet article ſeul, ſans autre frais acceſſoires, monte à pluſieurs millions: ce qui paraîtra quelque choſe dans un tems où le patriotiſme n'a pu remplir un emprunt proposé par l'*Ange tutélaire de France*, & garanti par la Nation. Quelques plaiſans ont prétendu que, ſi M. Necker ne peut pas payer, ces Meſſieurs auront du moins les bijoux & effets précieux dont ils ſont déjà nantis. Ils ſeront donc *legiſlateurs ſur gages*. Obſervez qu'il paſſe pour certain que les députés de 1614 abandonnèrent leurs ſalaires à la nation.

ple, qui a ſoulevé Paris : car le *patriotiſme*, ce prétexte éternel des pariſiens, n'a été la raiſon que de quelques bourgeois qui n'entendaient pas l'état de la queſtion. Soixante mille capitaliſtes & la fourmillière des agioteurs l'ont décidée, en ſe dévouant à l'Aſſemblée Nationale, du jour où elle mit les dettes du gouvernement ſous la *ſauve garde de l'honneur, & de la loyauté françaiſe* : car ce n'eſt point une conſtitution que les capitaliſtes attendaient des Etats Généraux ; c'eſt une garantie. Le chef-d'œuvre de leur politique a été de communiquer leur enthouſiaſme aux provinces, qui n'avaient pourtant qu'une gloire onéreuſe à prétendre, en payant les dettes du gouvernement (1). Il ne faut donc pas que Paris prononce jamais le mot *patriotiſme* ; c'eſt aux provinces, qui s'immolent gratuitement pour lui, à réclamer ce beau titre. Paris eſt trop intéreſſé, & il l'a trop prouvé, lorsqu'il s'eſt agi de l'emprunt de trente millions. Qu'il lui ſuffiſe

---

(1) La Borde-Merville, Baſcary & Dufreſnoy le Notaire, méritent qu'on les tire un moment de leur coffre-fort, à cauſe de l'énorme influence qu'ils ont eu ſur les capitaliſtes, & par conſéquent ſur la révolution. Ce M. Dufreſnoy, ſur-tout, qui s'eſt acquis, ſous M. de Calonne, par l'*opération des bulletins*, une fortune ſcandaleuſe, et qui pis eſt, une bonne réputation.

donc d'avoir perſuadé au reſte de l'état, que la patrie était au Palais-Royal, & la nation à l'Hôtel-de-Ville.

Nous ne prétendons rien préjuger ici, rien inſinuer au ſujet de la banqueroute. Nous ſavons qu'un roi n'a pas le droit de déclarer inſolvable une nation qui veut & qui peut payer. Il n'eſt pas d'ailleurs de l'intérêt d'un roi de faire banqueroute, lorſque ſon peuple veut lui épargner ce malheur : or il eſt certain que la nation veut payer; il ne s'agit plus que de ſavoir ſi elle le peut; car, ſi elle ne le peut pas, il ne ſera pas néceſſaire que le roi faſſe la banqueroute, elle ſe fera d'elle-même, & perſonne n'aura rien à dire. (1)

(1) Comment peut-on ne pas croire à la banqueroute, lors qu'on voit des légiſlateurs aſſemblés pour éviter ce malheur, mettre l'honneur & la loyauté françaiſe à la place des Aides & Gabelles? Auſſi, pour avoir mis des mots à la place des impôts, il a fallu en venir à dépouiller tous les grands propriétaires, & à demander l'aumône à toutes les portes.

N. B. La lettre ſuivante peint ſi naïvement l'état des choſes, qu'elle deviendra un des monumens les plus précieux de la révolution.

LETTRE d'un Capitaliſte à l'Aſſemblée Nationale.

C'EST de l'argent qu'il nous faut. Nous avons tout vu, tout lu, tout entendu, vos adreſſes, vos décrets, les livres pour & contre, & vos loix, & vos conſtitutions. Mais où eſt l'argent? Souvenez-vous que nous n'avons forcé le roi à renvoyer M. de Calonne, à chaſſer l'archevêque de Sens, à reprendre M. Necker, que pour avoir de l'argent. M. Necker ayant dit qu'il ne pouvait pas avoir de l'argent, ſans rappeller le parlement, nous avons fait revenir le parlement : Le parlement ayant dit qu'il ne pouvait plus voter de l'argent, ſans les états-généraux, nous avons fait convoquer les états-généraux. Dès que vous avez été aſſemblés, vous avez dit qu'il y avait des embarras; nous les avons balayés devant vous : privilèges, armée, trône, tout a diſparu. Voilà nos ſervices. Quels ſont les vôtres? A peine étiez-vous les maîtres, qu'au lieu de ſonger à nous payer, vous n'avez ſongé qu'à continuer d'être les maîtres. Que nous importent vos municipalités? vos diſtricts? vos départemens? & vos citoyens actifs, & vos citoyens paſſifs?

paſſifs ? Tout cela nous donnera-t-il des écus ? La ſeule bonne opération que vous ayez faite, c'eſt de vous emparer des biens du clergé. Mais, pourquoi ne pas nous les donner en paiement, puiſque nous voulions bien les prendre ? Pourquoi vous embarraſſer de la ſubſiſtance & de la dette de l'égliſe ? Croyez-vous qu'il ne reſte pas aſſez de religion dans le monde pour nourrir les prêtres ? Eſt-ce avec des écus que la religion a commencé ſes affaires ? Il n'y a que nous, pauvres miſérables, qui ne puiſſions-nous en paſſer.

Je vois bien que vous vous jettez la banqueroute d'une épaule à l'autre ; les parlemens ont quitté le jeu ; M. Necker y renonce, & le roi n'en eſt plus. Ainſi, entre nous, la partie. Songez-y donc promptement. Vous n'êtes venus que pour nous donner de l'argent ; tout ce que vous avez fait n'a été que pour avoir de l'argent ; & nous ne vous tenons pour *grands*, pour *auguſtes*, & pour *légiſlateurs*, comme vous dites, qu'afin de vous mettre à même de trouver de l'argent. Car, ſi, demain, le roi pouvait nous payer..... Je ne vous en dis pas davantage.

Au reſte, voici l'état où nous ſommes, à la fin de Janvier 1790.

La diminution du numéraire effraie tout le monde. M. Nourriſſart, député de Limoges, &

directeur de la monnoie de cette ville, a déja proposé, au nom du comité des finances, de frapper 25 millions d'une nouvelle monnoie, composée d'environ 4 cinquiémes de cuivre, & un cinquième d'argent. Si le titre de ces matières regle leurs cours, la circulation sera plus riche de 25 millions. Mais on craint que cet accouplement d'un cinquiéme d'argent avec 4 cinquièmes de cuivre, ne prépare de la *fausse-monnoie.*

L'agiotage sur la conversion des billets-de-caisse en écus est extrême ; il se fait à toutes les portes du palais-royal. L'écu gagne 2 & demi pour cent. Les lettres de change à vu sur Paris, perdent 4 pour cent dans les villes frontières, & 3 pour cent dans les villes intérieures. Les premières maisons de banque de Paris refusent d'accepter des lettres de change, sur quelque nantissement que ce soit. On ne peut plus vendre les actions de la caisse-d'escompte. Les effets royaux sont encore plus discrédités. Ainsi, le capitaliste, qu'il faut appeller actuellement un propriétaire de billets de caisse, est condamné à garder ses billets, sans en rien faire, ou à ne faire autre chose que d'en convertir ce qu'il peut en écus, ou en papier sur l'étranger. La caisse d'escompte offre & offrira inutilement des *assignats*, portant cinq

pour cent d'intérêt, & rembourſables à époques, en échange de ſes billets, qui ne rapportent point d'intérêt. Quel eſt l'honnête-homme qui veut ſe charger d'effets qui dépériſſent chaque jour ? On garde le malheureux billet de caiſſe, parce qu'on a du moins l'eſpoir de le convertir en écus. Il en réſulte bien clairement que rien n'eſt plus abſurde que l'engagement pris par la caiſſe d'eſcompte de payer ſes billets à bureau ouvert, en juillet, & préalablement d'en mettre pour 80 millions de plus ſur la place. Car, ſi en décembre elle ne pouvait pas payer 120 millions de billets, en écus, parce qu'elle ne les a pas; comment pourra-t-elle payer pour 200 millions en juillet, lorsqu'il eſt clair que la circulation des billets doit convertir en argent, depuis décembre juſqu'en juillet, la très-grande partie de ces 200 millions, & par conſéquent abſorber cette ſomme que la caiſſe d'eſcompte prétend payer cependant en juillet ?

Voilà la vérité frappante que la caiſſe d'eſcompte et M. Necker ont chargé cependant l'aſſemblée nationale de diſſimuler à la France. M. Necker veut avoir le tems de mourir dans ſon lit avant la banqueroute. L'aſſemblée nationale veut avoir le temps d'employer les efforts, deſtinés en apparence pour empêcher la ban-

queroute, à conſolider la ſubverſion totale qui aſſure le ſyſtême de ſa nouvelle ariſtocratie; & l'on a vu M. le Couteulx de Canteleu propoſer à l'aſſemblée nationale, de la part de la caiſſe d'eſcompte & de M. Necker, de reculer, juſqu'en janvier 1791, l'époque d'abord aſſignée par la caiſſe d'eſcompte, en juillet 1790! Et l'on a vu l'aſſemblée nationale confirmer, ſans difficulté ce petit arrangement, qui lui donne la facilité d'inonder la France de faux billets ou de fauſſe monnoie; d'arracher le dernier écu au dernier français; & d'affermir ſi bien l'œuvre de ſa prétendue conſtitution, que l'événement de la banqueroute ne devienne plus qu'une nouvelle indifférente pour elle.

(No. 13.)

Fulſus honor juvat, & mendax infamia terret. HOR.

QUANT à l'armée qui était hier l'armée du Roi, & qui n'eſt aujourd'hui l'armée de perſonne, il faut être de bien mauvaiſe foi pour dire & pour faire ſemblant de croire que des ſoldats n'ont fauſſé leur ſerment, qu'après avoir bien approfondi l'état de la queſtion; qu'après avoir bien compris que *le ſouverain* eſt dans le peuple, & non dans la perſonne du Roi, & qu'il était temps de donner à la monarchie des formes tout-à-fait démocratiques. Diſons la vérité : les ſoldats qui étaient monarchiques, ſont devenus républicains, par la même raiſon que les ſoldats romains, de républicains qu'ils étaient, devenaient monarchiques; les uns ſe ſont tournés contre le Roi, comme les autres ſe tournaient contre le ſénat; mais toujours au nom de la patrie, prétexte éternel de toutes les rébellions. La nouveauté, le plaiſir de participer à une révolution, & de ſe venger de ſes chefs; les diſtributions d'argent, l'amour du pillage, & je ne ſais quel charme attaché à l'inſubordination & à tout changement d'état; telles

ſont les cauſes de la défection de l'armée & de toutes les armées.

Les probes de l'aſſemblée nationale prétendent diſculper le ſoldat français, en diſant, qu'il était *citoyen avant d'être ſoldat.* Mais il n'eſt rien qu'on ne juſtifie avec ce ſophiſme. C'eſt ſe conduire dans un état actuel avec les principes d'un état antérieur. Une femme infidelle n'a qu'à dire à ſon mari : J'étais *fille avant d'être femme* ; ou j'étais *à moi avant d'être à vous.* Ce ſoldat lui-même que vous diſculpez, & dont vous faite un bourgeois raiſonneur, n'a qu'à s'emparer aujourd'hui de la moitié de votre bien ; & vous aurez beau alléguer que des citoyens doivent reſpecter mutuellement leurs propriétés, il vous répondra, qu'il était homme avant d'être citoyen ; comme vous lui aviez dit qu'il était citoyen avant d'être ſoldat ; il vous répondra que la terre appartient à tous les hommes, & qu'il veut en avoir ſa part. Que direz vous à ce ſophiſte armé de votre *déclaration des droits* & d'un fuſil ? Il prendra votre bien comme *homme de la nature*, il en jouira comme *citoyen* ; & le défendra comme *ſoldat.* C'eſt ainſi que les troupes d'Auguſte jouiſſaient des biens enlevés aux habitans de Crémone & de Mantoue ; & c'eſt ainſi que, ſous les ſucceſſeurs des Céſars, les milices diſpoſèrent de tout l'empire. Pour revoir ces heureux temps, il ne fau-

drait qu'un ſcélérat habile ; & ce n'eſt pas la faute de l'aſſemblée nationale, ſi tant de mauvais citoyens manquent d'un chef. Heureuſement que le plus ardent ennemi du Roi n'a pas été le plus vaillant des hommes.

Maintenant les neutres de l'aſſemblée nationale ſeraient fort embarraſſés, ſi on les ſommait de décider entre les troupes infidèles & les régimens qui ont été fidèles à leur ſerment : car, ſi les ſoldats infidèles ont été loués, careſſés & proclamés *bons citoyens*, que direz-vous des autres ? Les apppellerez vous *traîtres à la patrie* ? Alors les quelques grenadiers des gardes, qui n'ont pas voulu quitter la perſonne ſacrée du Roi, mériteront un châtiment : car vous ne pouvez récompenſer, à-la-fois, & ceux qui ſont partis, & ceux qui ſont reſtés ; à moins que vous ne diſiez que les ſoldats & les officiers qui ſont reſtés fidèles, n'étaient pas ſi bons métaphyſiciens que ceux qui ont abandonné le Roi & leurs drapeaux.

On embarraſſerait encore les Impartiaux de l'Aſſemblée Nationale, ſi on leur demandait pourquoi ils ont traité de *ſcélérats* & d'*hommes pervers* les Etats-Généraux du palais-royal. *C'eſt*, diraient-ils ſans doute, *parce que les Etats du palais-royal intimaient des ordres & faiſaient des menaces aux repréſentans de la nation*. Mais quoi !

lorsqu'ils soulèvent Paris, lorsqu'ils corrompent l'armée & renversent l'autorité royale, (1) vous les déclarez *braves & loyaux*; leurs députés sont reçus avec acclamation dans votre sein, & vous traitez avec eux, comme de puissance à puissance: &, lorsqu'ils vous menacent, ils ne sont plus que des *hommes pervers*; & vous armez contre eux l'hôtel de ville, au risque d'un massacre général! Vous ne prenez feu que lorsqu'il s'agit de vous: & quand on vous raconte les malheurs des provinces; lorsqu'on vous annonce que des citoyens vont être massacrés à vos yeux, dans les rues de Versailles; lorsqu'on vous implore contre les brigands, vous vous contentez de répondre: que l'*Assemblée Nationale voit avec émotion*, ou qu'*il n'y a lieu à délibérer*, ou vous renvoyez *au pouvoir exécutif*; ce qui est le comble de la dérision, dans l'état où vous l'avez réduit. (2)

---

[1] En effet, ces Messieurs du palais-royal écrivirent à l'assemblée nationale une lettre fort menaçante, & parlerent de brûler les châteaux des Députés qui avaient des châteaux: mais dans cette même lettre, ils rappellaient toutes les obligations qu'on leur avait: « C'est nous, disaient-ils, qui » avons fait la premiere Révolution; qui vous avons élevés » sur les débris du Trône, *&c.* »

(2) Ces phrases servent de formule à l'Assemblée Nationale, en toute occasion. Il y a environ 4 mois que le

Avouez

Avouez donc, ô les plus ſages de nos députés, que le Roi ne s'eſt jamais permis de vous écrire, comme vous a écrit le palais-royal; & que vous avez traité ce même palais-royal comme le Roi ne l'a jamais traité; avouez que, ſi le Monarque s'eſt montré trop faible, vous vous êtes rendu trop forts; avouez que, de peur que la France ne fût trop monarchique, vous l'avez rendue toute démocratique, & que vous n'avez jamais eu l'idée d'une bonne conſtitution; parce que, ſous prétexte que le prince réuniſſait trop de pouvoirs, vous les lui avez tous ravis; parce qu'à la place du diadême, vous n'avez laiſſé qu'une ſimple cocarde; parce que le Roi de France n'eſt plus

---

peuple de Verſailles arracha des mains du bourreau un parricide qui allait ſubir la mort qu'il avait bien méritée; & ce même peuple maſſacra, à l'heure même & ſur le lieu, une femme qui était là, pour voir l'exécution. Il ſemble que ce peuple ne voulait pas d'une victime préſentée par la main du bourreau, & ſouillée du plus grand des crimes: on dirait qu'il lui fallait une victime innocente: il exerça ſa nouvelle puiſſance, en ſauvant le crime, & ſa fureur ordinaire, en immolant l'innocence. L'aſſemblée nationale dit qu'*elle était touchée*. Le journal de Paris ajouta que le peuple eſt toujours bon & juſte; quand il eſt éclairé. La vérité eſt que le peuple eſt, comme leur feuille, toujours ſans juſtice & ſans lumières.

qu'un grand penſionnaire, qu'un Stadhouder, qu'un greffier de vos hautes puiſſances. Car, avec toute votre bonne foi, vous n'avez entendu ni laiſſer de pouvoir *exécutif* que celui d'*exécuter* vos volontés. (1) Si la France s'était aſſemblée

---

(1) Le même journal de Paris ne permet pas que ceci ſoit une exagération. Voici ſes propres paroles : » il eſt certain » que les ordres partiront de l'Aſſemblée Nationale, pour » arriver au Roi, qui, comme *pouvoir exécutif*, les » fera paſſer & exécuter aux Aſſemblées des provinces. » Le Roi ordonne, mais quoi? d'exécuter les loix de la » nation. C'eſt ce que le marquis de Monteſquiou & les » ſieurs Target & Meunier ont fort nettement dit (*Journal* » *de Paris*, *24 novembre.*) «

Un des grands moyens dont l'Aſſemblée Nationale s'eſt ſervie & ſe ſert encore pour avilir le Roi, c'eſt de l'appeller ſimplement *pouvoir exécutif*. Voyez, dans l'*expoſé de la conduite de M. Mounier*, le plaiſant propos de je ne ſais quel député, qui, voyant que l'Aſſemblée Nationale allait ſe rendre auprès du Roi, dans la nuit du 5 octobre, diſait au préſident : --- *Eh! quoi, Monſieur, le pouvoir légiſlatif ira chez le pouvoir exécutif!*

Les ignorans aiment ces diviſions ſimples & courtes : le Roi eſt le *pouvoir exécutif*, l'Aſſemblée Nationale, le *pouvoir légiſlatif;* & tout eſt dit ; tout leur ſemble expliqué par cette diſtinction ; ils ne voient pas qu'un Roi, qui n'a que le pouvoir exécutif n'eſt pas Roi ; qu'il n'eſt qu'un ſerviteur ; & qu'un corps légiſlatif, comme l'Aſſemblée Nationale,

elle-même, elle auroit mis ſon Roi à ſa tête ; & vous, ſimples repréſentans, vous l'avez mis à vos pieds : vous l'avez appellé le *Souverain proviſoire*, le *délégué du haſard* : vous avez dit que ce délégué devait *vivre de peu* : vous l'avez outragé & humilié....mais pourquoi ne pas abolir tout d'un coup le nom même de la royauté, & déclarer la France république, ou même anarchie populaire ? Il y auroit eu plus de franchiſe & plus de grandeur dans votre entrepriſe. Quand on ſe joue de ſes mandats, il faut s'en jouer tout-à-fait. Il vaut mieux ſans doute abolir juſqu'aux veſtiges de la royauté, que de l'avilir ; & ſi Louis XVI (1) paraît étranger

---

a réellement tous les pouvoirs en main. On ne ſaurait trop répéter cette vérité.

(1) L'extrême facilité de caractère dont le ciel a doué le Roi, peut bien être comptée parmi les cauſes de la révolution. Cette facilité connue eſt cauſe en effet que l'*auteur de l'hiſtoire ſecrette de la cour de Berlin*, qui ſerait la honte de la France, s'il n'en était l'horreur, n'a pas craint de ſe préſenter aux états-généraux ; que cent perſonnes ont corrompu l'armée publiquement, & ont déclamé au palais-royal, pendant trois mois, contre l'autorité royale, en ſemant l'or à pleines mains ; le Roi pouvait prévenir ou arrêter tout cela, s'il l'avait voulu.

à tout ce que vous faites, la nation entière saurait s'y montrer indifférente. Car vous ne pouvez être coupables envers la monarchie, sans l'être envers la nation : &, si Louis XVI connivait avec vous, il serait coupable avec vous. La nation ne veut pas d'un chef sans diadême, ou d'un diadême sans éclat; elle en rougirait aux yeux de l'europe. Le corps politique n'a que faire d'un pouvoir exécutif réduit à reculer sans cesse devant une compagnie législative; & un prince couvert d'affronts ne peut qu'avilir son peuple. Ne vous souvient-il plus que jadis, lors qu'on parlait d'un Roi, vraiment Roi, on nommait le Roi de France; & lors qu'on parlait d'un peuple qui aimait son Roi, qu'on nommait les Français? (1) Mais vous avez détruit à la-fois & cette puissance & cet amour dont vous pouviez tirer un si grand parti pour la gloire du trône & le bonheur du peuple. L'Angleterre vous offrait pourtant un grand exemple dans la manière dont elle a traité ses Rois. Elle leur a donné en prérogatives & en respects ce qu'elle leur ôtait en puissance; elle les a reconnus partie

(1) Telle est la différence de l'ancien régime au nouveau : le Roi n'estait pas Roi; il n'est plus Roi; il était exagéré; il est anéanti.

intégrante du pouvoir législatif; elle leur a laissé la plénitude du pouvoir exécutif. Ses Rois sont toujours libres de faire le bien, & d'empêcher le mal; enfin elle a voulu qu'ils fussent servis à genoux; mais vous avez méprisé l'Angleterre; vous l'avez traitée d'esclave & de barbare; vous avez dit qu'elle n'entendait rien à une constitution, qu'elle était encore flétrie des stigmates de la féodalité, & que, bien loin de vous donner des exemples, c'était plutôt à elle à les prendre de vous.

Envoyés seulement pour réformer, vous n'avez songé qu'à renverser; votre comité des subsistances n'a pas donné un pain; votre comité des recherches n'a pas trouvé un fait. Ainsi qu'à des enfans, il vous a semblé plus beau de détruire que de bâtir; & dans cette démolition universelle de l'ancien édifice, vous n'en avez pas su conserver les matériaux; car le peuple vous les ravissait & les brisait à mesure que vous les détachiez. Aujourd'hui, vous ne sauriez plus les rassembler qu'à main armée, & si, dans le désespoir où vous auront poussés tant de faux pas, vous prenez enfin ce parti, vous trouverez à qui parler; vous trouverez un peuple qui a goûté de l'anarchie & de la cessation des impôts; vous trouverez partout les barrières renversées, les droits abolis,

les revenus taris dans leurs sources & les provinces fournies par la contrebande ; vous verrez les tribunaux muets ou déserts, les débiteurs furieux & armés, les créanciers désarmés & tremblans, vous verrez tout cela, & vous ne verrez que votre ouvrage. »

Voilà ce que j'adresserai à la moins coupable partie de l'Assemblée nationale, aux députés faibles ou tiédes qui n'ont point fait effort contre les pervers, qui n'ont point donné leur démission ou qui n'ont point appellé à la postérité. Mes paroles, sans doute, leur sembleront trop amères ; mais qu'ils se félicitent, dans leur malheur, de ce qu'il est possible d'exagérer leurs fautes : car je vais passer à des hommes qui bravent le pouvoir de la parole par la puissance de leurs crimes. Ah ! si le Ciel eût voulu qu'à côté des grands criminels il s'élevât toujours un grand écrivain, vous ne braveriez point les châtimens de l'histoire, Barnave, Target, Sillery, Mirabeau, & vous tous, conseillers, directeurs & satellites d'un prince coupable ! comme vos devanciers, les Séjan, les Narcisse, vous trembleriez sous la verge d'un Tacite ; & les peuples consolés ne verraient plus en vous des objections contre la providence.

A M. Blonde, & à tous les avocats des prévenus du crime de lèse-nation.

JE n'ai pu lire ſans ſurpriſe & même ſans douleur, le miſérable plaidoyer que M. Blonde a fait inſérer dans les papiers publics en faveur de M. Augeard, qu'on accuſe d'avoir *ſongé à faciliter au roi les moyens d'aller où il voudrait.*

Je ſuppoſe que M. Blonde n'a pas envie de perdre ſon Client; & d'après cette idée, je lui demande pourquoi, au lieu de remonter aux principes, il s'amuſe à prouver au public, que M. Augeard *n'avait pas intention d'exécuter ſon plan; qu'il fût lui-même étonné de ce qu'il avait écrit; qu'il brûla le mis au net, & que, ſans la ſcélérateſſe de ſon ſécrétaire, qui lui vola le brouillon, pour le porter à la nouvelle police de Paris, ſes offres de ſervice au roi ſeraient reſtées ſans éclat & ſans effet, comme un avorton dont ſa mere rougit & qu'elle cache à tous les yeux.*

Voilà juſtement de quoi faire pendre un client. Ce ne ſont pas les bonnes intentions, mais les bonnes raiſons qui ſauvent un homme. En avouant que M. Augeard a rougi de ſon projet, & qu'il la brûlé, c'eſt dire qu'il ſe croyait coupable d'y

avoir seulement songé. Or, lorsqu'un client à l'esprit assez faux pour s'inculper lui-même, le talent & le devoir de l'avocat consistent à le redresser & à le diriger dans sa défense. Venons en donc aux principes.

De quoi s'agit-il dans la cause de M. Augeard & de tous ceux qui sont prévenus de la même accusation ?

Il s'agit de savoir si un Français a tort de croire le roi libre d'aller où il voudra ?

La raison dit que, tant que l'Assemblée Nationale n'aura pas déclaré le roi prisonnier dans Paris, tout Français a droit de le croire libre d'en sortir.

M. Augeard, au lieu de se défendre du projet qu'il ne peut nier, doit se borner à dire à ses Juges :

» J'avoue, Messieurs, & je m'en fais honneur, que j'ai eu l'intention d'offrir au roi mes services dans le cas où S. M. pourait en avoir besoin, soit pour sortir de Versailles ou de Paris, soit pour aller à Metz, ou dans telle autre ville de ses États qu'il lui plairait ; il me semble, Mrs., que tout sujet fidele doit être dans les mêmes dispositions. J'ai dû croire, aux mouvemens qui agitaient Paris, & aux propos que j'entendais dans le peuple, que la liberté & même la personne

du

du roi étaient en danger ; l'événement n'a que trop justifié mes pressentimens & mes craintes. Si j'avais eu le bonheur de faciliter à S. M. un voyage à Metz ou dans telle autre ville, j'aurais épargné au nom Français *la honte éternelle de la nuit du 5 octobre*, selon l'expression même du nouveau comité de police. Maintenant, Messieurs, que le roi a été conduit à Paris par une troupe d'assassins, soutenus par toute la milice nationale, déclarez-le prisonnier, à la face de l'Europe, par un acte bien authentique ; & alors, tout homme qui songera à favoriser l'élargissement du roi, sera coupable envers l'hôtel-de-ville, comme on aurait été coupable à Madrid, si on eût facilité l'évasion de François I. Mais Charles-Quint ne nioit pas que François I. ne fût son captif : ayez donc la même franchise. Si au contraire vous ne voulez pas qu'on soupçonne, en Europe, que vous retenez le roi prisonnier aux Thuileries, pourquoi poursuivez-vous ceux qui le croient libre & qui agissent en conséquence de votre supposition ? Vous leur devriez plutôt des remercîmens que des châtimens ; à moins que vous ne disiez que le roi de France peut être enlevé comme Ste. Génevieve, ou comme la Belle-Hélene ; & alors il faut m'accuser ou de vol ou de rapt. »

Que répondrait le petit *tribunal de poche* de l'Assemblée Nationale, si M. Augeard lui tenait ce discours ? C'est alors qu'il faudrait dire qu'il n'y *a lieu à délibérer* ; parce qu'en effet il est impossible de trouver matière à délit dans une telle accusation, avant d'avoir déclaré authentiquement le roi de France prisonnier à Paris : ce qui ne sera pas difficile, puisque ce malheureux monarque y a été conduit en vaincu, par une armée victorieuse; puisque l'Assemblée Nationale, elle-même, a été obligé de se transporter à Paris, ne croyant plus qu'il fût possible au roi de revenir dans son château de Versailles; puisqu'enfin on punit tous ceux qui sont tentés de le croire libre.

La postérité voudra-t-elle croire que la ville de Paris, deshonorée par le plus grand des crimes, ait eu la damnable hypocrisie de retenir le roi entouré d'une haie de bayonnettes, & de le déclarer libre ; de poursuivre ceux qui le disent prisonnier, & ceux qui pensent qu'il ne l'est pas ?

Que dirait cette même ville de Paris, si c'était la ville de Rouen qui fût venue enlever le roi dans Versailles; qui eût massacré ses gardes; qui le retînt en Normandie ; qui dépensât à elle seule la moitié des revenus du royaume? . . . *&c.* Ce n'est point en effet la conduite de Paris qui m'é-

tome, c'eſt celle des provinces : c'eſt la ſtupide contemplation de vingt-quatre millions d'hommes, qui voient avec admiration que Paris s'empare de tout.

Dans ce moment, par exemple, les bailliages s'aſſemblent dans tout le royaume, & ils s'aſſemblent pour la dernière fois. Il ne s'en trouvera pas un ſeul, je penſe, qui ait l'idée de mander ſes députés & de leur faire rendre compte de leur conduite aux Etats-Généraux. La mauvaiſe conſtitution qu'on nous a donnée, le mépris des députés pour leurs cahiers, les outrages faits au chef de la nation, rien ne les touchera : tant ils ſont ivres de joie de devenir *Diſtricts*, *Départemens* & *Municipalités !* Et tout cela entre la famine & la banqueroute ! *O gens dignes de tous maux* !

(N°. 14.)

. . . . . *Sine nomine corpus.* Æn. Lib. 2.

Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Id. l. 3.

SI, en traitant de la ſanction royale, nous avons admis deux ſortes de *veto*, l'un abſolu, & l'autre ſuſpenſif, c'eſt plutôt par égard pour l'hiſtoire, qui dans le récit des erreurs, eſt ſouvent forcée d'emprunter leur langage, que pour la raiſon, qui n'admet ni ces ſortes de ménagemens, ni cette fidélité perfide.

Il faut donc ſe hâter de dire que, dans le corps politique, il ne peut exiſter de *veto ſuſpenſif*: ce mot, qu'on ne peut reprocher à aucun Gouvernement, ancien ou moderne, ne préſente aucune idée, et n'eſt chez nous qu'un menſonge de la puiſſance légiſlative, &, s'il faut le dire, une ironie conſtitutionnelle. En effet, ſi les volontés dans l'homme ne deviennent reſpectables que par leur énergie et leur durée; &, ſi on déſigne par le nom mépriſable de *velléités*

& de *caprices*, les volontés faibles et paſſagères, quel nom faudra-t-il donner au *veto ſuſpenſif?* En politique, comme en méchanique, tout ce qui n'eſt pas puiſſance n'eſt qu'embarras. Auſſi, l'Abbé Sieyes ne voulut-il pas, de ce *monſtre impuiſſant*, dans la conſtitution actuelle. Il ne faut pas, diſait-il, *placer le Régulateur hors de la machine*; et puiſque le Roi eſt en effet dehors, comment pouvait-on nous laiſſer l'eſpérance de l'y voir en jeu? Le Roi n'eſt point acteur, il n'eſt que premier témoin dans la constitution. C'eſt le *veto* même qui est *régulateur* de la machine : un roi ſans *veto* n'eſt plus régulateur; & un *veto* qui n'eſt pas abſolu, n'eſt rien. Admettre un *veto* ſuſpenſif dans une conſtitution, c'eſt faire entrer dans une machine un poids qui ne peſera pas, et un régulateur qui ne réglera pas (1). Le titre de Roi, laiſſé à Louis XVI, ne dit rien à l'homme qui penſe.

---

(1) La ſource de toutes les erreurs en politique ſe trouve dans la comparaiſon que nos légiſlateurs font toujours du gouvernement avec une *balance;* & dans l'uſage du mot *équilibre*, pour exprimer le mouvement politique. Rien ne reſſemble moins à une balance, que la machine du gouvernement; rien ne reſſemble moins à un équilibre, que la marche des corps politiques. C'eſt cette comparaiſon qui

Mais les Français ſont encore ſi neufs ; ils ſont ſi près de leur vieille enfance, qu'ils prennent l'aiguille de la montre pour ſon régulateur.

L'aiguille eſt l'indicateur et non le régulateur du temps, & le Roi eſt extérieur à la conſtitution, comme l'aiguille à la montre. L'Aſſemblée Nationale ayant mille moyens de manifeſter ſes démarches & ſes décrets à l'Etat ; le Roi, dont elle ſe ſert, n'eſt en effet qu'un de ſes moyens, & c'eſt le moins conſtitutionel. Un ſimple hérault aurait ſuffi à promulguer les actes de l'Aſſemblée ſouveraine ; et alors le gouvernement, avec une forme toute démocratique & une force ariſtocratique, n'offrirait plus d'équivoque, et ne recélerait pas les germes d'une guerre civile. Il ne manqua donc au dire de *l'Abbé Sieyes ſur la queſtion du veto Royal*, que

---

égare ſans ceſſe la raiſon. L'erreur conſiſte dans une analogie grammaticale qui a produit une fauſſe Synonymie. On dit politiquement que les pouvoirs ſe balancent ; mais cela ne veut pas dire qu'ils ſont égaux. On dit en médecine que les humeurs ſont en équilibre ; mais cela ne ſignifie pas qu'elles ſoient en repos. Quant à ceux qui ſe moquent de la balance des pouvoirs, en l'appellant une *eſcarpolette*, ils ne ſont que ſe moquer de leur propre ſottiſe. Qui les prie, en effet, de ſe ſervir de cette comparaiſon ?

de prononcer nettement qu'il ne fallait pas de Roi : car d'ailleurs il articula fortement que le Roi ne pouvait avoir aucune sorte de *veto*. Mais faute de courage ou de logique, cet Abbé laissa un Roi inutile à la constitution, dans le temps que l'Assemblée laissait une prérogative inutile au Roi (1).

---

(1) J'entends parler quelque fois de la logique & de la métaphysique de M. l'abbé Sieyes, & je l'ai entendu lui-même en parler, et en convenir assez souvent. Pour savoir si M. l'abbé Sieyes ne s'est point trompé dans ses comptes, il n'y a qu'à méditer son *dire sur la sanction royale* : c'est là qu'il donne son bilan, en fait de raisonnement & de politique. On y voit éminemment que l'abbé Sieyes n'a jamais eu, dans son ame, que deux sentimens, dont il a fait tantôt des principes & tantôt des conséquences : l'un est l'égalité absolue des hommes, en société ; & l'autre, la pure démocratie, en politique. La roideur avec laquelle il ramène tout à ces deux points, a passé pour une forte logique, & son obstination, pour une grande puissance de raisonnement. Son humeur, sa figure de Puritain & la barbarie de son style ont achevé le prestige. On a répandu que c'était ainsi que devait être construit un réformateur ; que c'était ainsi qu'il devait raisonner & s'exprimer. Mais qu'on sache que M. de Mirabeau, fléau du goût & de la raison, est pourtant, comme disait Boileau, un *soleil* à côté de l'abbé Sieyes. Prenons au hasard la phrase suivante, page 29.

» Il est vrai que ceux qui cherchent dans le *veto* autre

C'eſt ce que les miniſtres de ſa Majeſté ne comprirent pas : car vers l'époque où la faction d'Orléans perdait ſa cauſe contre la Branche Eſpagnole, les démagogues de l'Aſſemblée ayant voulu que l'on préſentât les Arrêtés du 4 août à la ſanction royale, le Miniſtère engagea le Roi à écrire à l'Aſſemblée Nationale une lettre pleine d'obſervations ſur ces Arrêtés, afin d'eſſayer le *veto ſuſpenſif*.

Le Roi reconnoiſſait par cette lettre tous les principes conſacrés dans les Arrêtés du 4 août. Il approuvait le rachat des droits ſeigneuriaux ; la ſuppreſſion des colombiers, du droit de chaſſe, de la vénalité des offices, du caſuel des Curés, des privilèges pécuniaires, et des privilèges des Provinces ; l'admiſſion de tous les ſujets à tous les emplois, et la nécessité de mettre obſtacle à la pluralité des bénéfices. Le Roi ſe

---

» choſe que l'intérêt public, autre choſe que *ſes avantages;* » ceux qui, au lieu de conſulter les vrais *beſoins d'un éta-* » *bliſſement*, dans ſa nature même, cherchent toujours, » hors de leur ſujet, des *copies à imiter*, ne voudront pas » reconnaître, dans le *veto naturel* que j'indique, celui » qu'ils ont dans leurs *vues*. « L'homme qui s'exprime ainſi pêche non-ſeulement contre le français, mais encore contre la métaphyſique des langues, & ſerait barbare en tout temps & en tout lieu.

bornait

bornait à repréſenter que les redevances perſonnelles qui ne degradaient pas l'humanité, ne pouvaient être abolies ſans dédommagement. Il promettait d'approuver la ſuppreſſion des Juſtices ſeigneuriales, quand il connaîtrait la ſageſſe des meſures priſes pour les ſuppléer. Il témoignait combien il déſirait que l'abolition des dîmes pût être remplacée par une impoſition au profit de l'Etat & des pauvres : car cette abolition n'était une libéralité que pour les riches propriétaires. Enfin, le Roi promettait de négocier auprès de la cour de Rome, pour la ſuppreſſion des annates. Il terminait par une remarque ſur la néceſſité d'entretenir une communication franche & ouverte avec l'Aſſemblée, déclarant qu'il *modifierait ſes opinions, qu'il y renoncerait même ſans peine, ſi les obſervations de l'Aſſemblée Nationale l'y engageaient, puiſqu'il ne s'éloignerait jamais qu'à regret de ſa manière de voir & de penſer.*

Ces obſervations étaient fort ſages ; mais elles étaient encore plus inutiles : elles étaient pleines de bonté ; mais, dans les Rois, la bonté ne convient qu'à la puiſſance, & il n'eſt plus donné à Louis XVI d'être bon. L'Aſſemblée Nationale qui veut bien tromper le peuple, ſur l'état du Roi, mais qui ne veut pas que les miniſtres s'y

trompent, s'indigna contre les obſervations de Sa Majeſté. Elle ſoutint vivement qu'en ſa qualité du corps conſtituant & ſuprême, elle ne devait attendre, du pouvoir exécutif, que la parfaite obéiſſance que tout officier doit au ſouverain. Peu s'en fallut même que ces repréſentations ne fuſſent traitées de félonie. Une Aſſemblée, ſi jalouſe du bonheur des peuples, pouvait-elle conſentir qu'un ſimple délégué, tel que Louis XVI, voulût en partager avec elle les tendres inquiétudes ?

Il fut donc décidé que le Roi ne pouvait intervenir, même par des remontrances, dans l'œuvre de la conſtitution. C'était, comme on dit, *à prendre ou à laiſſer* ; les articles du 4 août (dont pourtant aucun n'était conſtitutionnel) furent interdits & ſacrés au Roi. On promit ſeulement d'accorder un coup-d'œil à ſes réflexions, lorſqu'on en viendrait aux loix de détail. Le préſident de l'Aſſemblée fut chargé d'aller chez Sa Majeſté, la prier de faire publier inceſſamment les arrêtés du 4 août, & Sa Majeſté obéit (1).

(1) Si on fait quelque jour la *concordance des décrets*, il faudra placer ces arrêtés du 18 & 19 ſeptembre à côté de la grande délibération du 17 juin, concernant les impôts. L'aſſemblée y déclare que, lorſqu'*elle aura, de concert avec le Roi, fixé les principes de la conſtitution, elle*

Le ministère actuel, aussi ennemi des intérêts du prince, que l'ancien ministère l'était des intérêts du peuple, renonça à une hypocrisie désormais inutile, & convint, par son silence, de la nullité absolu d'un *veto suspensif*. Ce *veto*, cette prérogative, ce *veto*, ce bouclier du trône, se sont donc changés, en huit jours & aux yeux de

---

s'occupera de la dette publique, &c. Ailleurs elle dit au Roi : *pressés de concourir avec V. M. au grand œuvre de la régénération nationale*, &c. ; & dans l'adresse libellée par le sieur de Mirabeau : *vous nous avez appellés, Sire, pour fixer, de concert avec vous, la constitution*, &c.

C'était alors une hardiesse que de partager avec le Roi ; aujourd'hui ce serait une lâcheté. L'Assemblée Nationale a fait fortune : mais la banqueroute lui fera changer de ton.

On sait que la dîme, déclarée rachetable le 4 août, & quelques jours après, éteinte & abolie, sans rachat, sera pourtant continuée, &c.

Nota. Nous donnerons, à la fin de ce journal, une table des contradictions de l'Assemblée nationale, divisée en deux colonnes. On y verra qu'elle est infaillible, comme le Tirésias d'Horace, Sat. V. lib. 2.

O ! Laertiade, quidquid dicam, aut erit, aut non :
Divinare etenim magnus mihi donat Apollo.

Messieurs, ce que je dis, doit être ou ne pas être ;
Car je sais deviner ; Appollon fut mon maître.

l'Europe entière, en un simple droit de proclamer les décrets de l'Assemblée. Depuis cette époque, les ministres n'ont plus exposé la sagesse du prince à la colère de l'Assemblée Nationale & au mépris du peuple. L'ancien Monarque reçoit les ordres de l'Assemblée, & les fait publier dans le royaume, sans délai, sans observations, & peut-être même sans les connaître. Comment, après de tels évènemens, les Français font-ils encore semblant de croire que leur Roi n'est pas anéanti dans la constitution actuelle? Le moindre de ses sujets, pouvant élire ou être élu, proposer ou rejetter des loix, n'est-il pas lié plus intimement à l'état que lui, & n'y exerce-t-il pas une toute autre influence?

Quelques personnes ne cessent d'être étonnées que le Roi, en recevant l'ordre d'obéir aux arrêtés du mois d'août, & en voyant le VIII & XI articles de la constitution, ne soit pas venu en pleine Assemblée, & n'ait pas dit: « Mes- » sieurs, je ne veux point régner à ce prix: » voilà ma couronne; osez-vous en saisir, & » me nommer un successeur. » Il est certain que la magnanimité, qui confond toujours l'insolence, aurait dérangé le système de l'Assemblée. Mais les ministres avaient sans doute répondu de Louis XVI. Un ambassadeur Grec, disait à un

Roi de Thrace : comment pouvez-vous régner ſur des hommes ſi inconſtans & ſi féroces ? *Je régne*, répondit ce prince, *parce que ma couronne tient plus à ma tête, que ma tête à mon corps.*

Tel était l'état des choſes vers la fin du mois de ſeptembre, lorſque le Roi, ſans prérogative, ſans défenſe & ſans volonté, laiſſait tous les partis ſans prétexte, ſans obſtacle & même ſans reſſort ; lorſque les bons démocrates, ivres des vapeurs de leur gloire, ſe promettaient une conſtitution *libre de tout gouvernement* ; (1) & qu'en effet il ne s'agiſſait plus que de jouir tranquillement des œuvres de l'Aſſemblée. C'eſt du ſein de cette fauſſe paix & des ténèbres de la nuit qu'eſt ſortit le complot du cinq au ſix octobre. La faction d'Orléans, battue dans l'Aſſemblée, s'était repliée ſur Paris ; à ſa voix, les halles aſſoupies s'éveillèrent, les diſtricts excités s'ébranlèrent, & peu d'heures ſuffirent pour tirer des boues de la capitale, une armée de poiſſardes, de patriotes & d'aſſaſſins qui marchèrent à Ver-

(1) Voyez une feuille intitulée *chronique de Paris* (3 février) où ſe trouve ce propos libre de tous ſens communs.

ſailles, au grand étonnement de l'Aſſemblée Nationale, qui, ne croyant pas avoir laiſſé quelque choſe à détruire, ſe demandait comment les apparences qui reſtaient à Louis XVI pouvaient être encore un ſujet de triomphe, & pourquoi on s'armait contre une ombre.

Nota. La ſituation du Roi rend celle des Pariſiens très-pénible : ils ſe demandent les uns aux autres, *ſi le Roi eſt libre? ſi le Roi eſt priſonnier?* C'eſt la ſeule manière de de mettre un fait en problême : mais comme les provinces & les puiſſances étrangères n'ont pas les mêmes raiſons de douter, il paſſe pour certain que le Roi de France eſt priſonnier dans ſa capitale, & on l'a prononcé nettement à Londres dans la chambre baſſe, après une courte énumération des crimes de Paris.

Cette opinion, qui ne peut s'accréditer davantage, tourmente la halle, l'hôtel-de-ville, ainſi que l'Aſſemblée Nationale, & corrompt toute la douceur de leur dernière victoire. On a donc imaginé de faire venir le Roi dans l'Aſſemblée, & de lui faire prononcer un diſcours ſur l'admiration & la reconnoiſſance où le jette tout ce que l'Aſſemblée & la Ville ont fait pour lui. C'eſt le 4 février que S. M. a été transférée du palais des Thuileries au manège, & qu'Elle y a prononcé un discours où rien ne manque, ſi ce n'eſt ce qu'on y cherche. C'eſt comme dans Britannicus.

Sa réponſe eſt dictée, & même ſon ſilence.

Le problême reſte dans ſon entier : *le Roi eſt-il libre ? le Roi eſt-il priſonnier ?* Quelques députés, furieux de l'inutile démarche & des paroles inſignifiantes prescrites par l'Aſſemblée à S. M., nous ont envoyé le diſcours ſuivant. Ils prétendent que ce qu'on vient d'exiger du Roi met un écrou de plus à ſa priſon, en prouvant qu'il n'a pas eu la liberté du refus. Il eſt certain que ſi le Roi eût prononcé le diſcours ſuivant, la ſolution du problême était forcée.

Discours du Roi à l'Aſſemblée Nationale.

Du 4 février 1790.

Mon ſéjour dans la capitale, & les circonſtances de mon arrivée vous font craindre, Meſſieurs, que la France & l'Europe entière, me croyant privé de liberté, ne regardent vos décrets, ſanctionnés par moi, comme frappés de nullité. Cette crainte ſi naturelle vous a fait déſirer que je paruſſe dans votre Aſſemblée, afin de vous raſſurer contre une apparence qui entraîne déjà l'opinion publique. Vous avez voulu que ma bouche confirmât ce que ma main a déjà ſanctionné, & que je vinſſe me déclarer libre au milieu de vous. Ce déſir que vous avez montré

eſt devenu celui de la capitale, & m'a fait craindre, à mon tour, que le zèle public, ſe manifeſtant par une nouvelle exploſion, ne me forçât à venir vous parler de ma liberté. C'eſt pour prévenir un tel malheur, que je me ſuis rendu volontairement dans cette Aſſemblée. Que n'ai-je pu de même prévenir d'autres cataſtrophes que je cherche à oublier, & dont je voudrais effacer juſqu'aux dernières traces dans la mémoire des hommes !

Je ne viens point vous apprendre que je ſuis libre, & que c'eſt librement que j'ai ſanctionné vos décrets, puiſque vous n'en doutez pas; mais je viens, Meſſieurs, pour vous conſulter vous-mêmes ſur les moyens de perſuader à mes ſujets & à toute l'Europe que je ſuis en effet libre dans ma capitale, & que je n'y porte d'autres chaînes que celles de l'amour qui m'attache à mon peuple. Secondez-moi dans cette difficile entrepriſe. Un aveu, une ſimple déclaration ne ſuffiſent point : ils ne ſauraient balancer dans l'eſprit des hommes le pouvoir de tant d'évènemens encore récens, & des conjonctures où je me trouve. Je crains même que la démarche que je fais aujourd'hui ne produiſe un effet contraire à mes vœux & aux vôtres. Peut-être qu'un refus éclatant, dans cette circonſtance, aurait (bien plutôt que mon empreſſement

empreſſement) paru l'effet d'une entière & véritable liberté. Les lieux & les circonſtances font tout. On n'a pas deſiré, tant que j'ai ſanctionné vos décrets dans Verſailles, que je proteſtaſſe de ma liberté. Plus on le déſire aujourd'hui, plus on le rend difficile. Que dirions-nous ſi l'Empereur déclarait tout-à-coup qu'il eſt libre à Vienne ? N'en conclurions-nous pas le contraire ? Concertez-vous donc avec moi : je ne vous rappelle point ce qui s'eſt paſſé : je ne cherche point à attendrir ſur tout ce qui m'eſt perſonnel ; je ne ſens & ne veux ſentir que les malheurs de l'Etat. Je ſais ce qu'on dit en Europe de ma vie actuelle. Ah ! c'eſt qu'on ignore que ſi, dans nos dernières infortunes, j'ai été frappé de douleur, c'eſt de prévoir que le crime de quelques ſcélérats ſerait un jour reproché à toute la Nation, & ferait calomnier mon peuple.

Si la conſtitution que vous avez faite me rend moins néceſſaire au bonheur des Français, il n'eſt rien qui puiſſe m'y rendre étranger, &, puiſque l'opinion de ma liberté eſt indiſpenſable aux ſuccès de vos travaux, uniſſez-vous à moi, comme je me joins à vous, pour la prouver d'une manière éclatante. Ne nous diſſimulons point la difficulté ; s'il eſt une puiſſance qui puiſſe en impoſer au jugement de l'Europe,

employons-là. Supposons même, s'il le faut, que je suis privé de ma liberté, & voyons à quels signes l'Europe reconnaîtrait qu'elle m'est rendue.

N. B. Un de nos abonnés vient de nous faire passer le dilemme suivant, qui tranche la question. « Si le Roi » est prisonnier, il est certain que nous avons un Roi, » malgré tout ce que vous dites pour prouver que nous » n'en avons point; & si en effet nous n'avons plus de » Roi, que nous importe qu'un particulier, nommé » Louis XVI, soit prisonnier au château des Thuile- » ries? »

(No. 15.)

OBSERVATIONS

Sur la démarche & le discours du Roi à l'Assemblée Nationale, le 4 février.

Non ego perfidum dixi Sacramentum.
Hor. Od. 17. l. 2.

L'Assemblée Nationale a conçu deux grands desseins, & les a successivement exécutés : Elle a commencé par renverser l'autorité royale, & a fini par anéantir la souveraineté de la Nation. Dans l'un & l'autre de ses plans, elle n'a jamais perdu l'espoir de faire illusion au Peuple, & on peut dire encore qu'elle y a réussi.

Nous avons suffisamment prouvé que le Roi, étant hors de la Constitution, n'était plus rien ; mais comme on lui a laissé la *fonction* de signer les Loix, les Décrets & les ordres de l'Assemblée, la populace patriotique croit, en toute sûreté de conscience, que le Roi est toujours Roi & que sa signature est essentielle à la Loi,

L'Aſſemblée Nationale entretient adroitement le Peuple dans cette religion ; car la compagnie de nos Légiſlateurs a tous les caractères de Cromwel ; elle eſt entreprenante, heureuſe & hypocrite.

Je ne parle ici que de la ſignature de Louis XVI, car il n'eſt plus queſtion depuis long-temps du *veto ſuſpenſif*. On a vu comment le Roi fut reçu au premier eſſai qu'il en fit ; & ſes miniſtres actuels ne ſe laveront jamais du conſeil qu'ils lui donnèrent ; c'était ignorance ou perfidie ; & l'Aſſemblée Nationale, qui avait mal à-propos laiſſé un tel *veto* à Louis XVI, ne fit que ſagement & ſe renferma dans la ſaine politique, en lui interdiſant l'uſage de cette arme impuiſſante. *Telum imbelle ſine ictu.* Elle dit très-bien que le Roi, dans l'état où il eſt, ne pouvait avoir de *veto* contre la Nation ; ce qui ſignifiait que le Roi n'était plus de la Nation, & que la Nation était dans l'Aſſemblée. Si on eſt étonné qu'après tant de diſſimulations & de menſonges, l'Aſſemblée Nationale ait cette fois agi ſi franchement, en réduiſant le *veto ſuſpenſif* à ſa vraie valeur, c'eſt que toutes les eſpérances des Démagogues étaient fondées ſur la prompte publication des arrêtés du 4 août, qui mettaient les armes à la main à quatre millions d'hommes,

& donnaient à l'Assemblée Nationale assez de défenseurs pour qu'on pût tout attaquer impunément. Si elle cessa de dissimuler, ce fut pour mieux régner.

Ces faits & ces principes posés, voici ce que le Roi pouvait dire à l'Assemblée, en s'y présentant le 4 février dernier.

« Vous savez, MM., que je suis entré dans Paris à la suite de 20,000 hommes, ayant sous mes yeux une horde d'assassins, qui portaient devant moi les têtes de mes Gardes-du-Corps. Le jour qui suivit mon entrée, je n'hésitai pas à reconnaître, par une ample déclaration, publiée dans tout le royaume, que c'était bien volontairement que j'étais venu à Paris. Il me semble que, d'après un tel acte, il n'est rien que vous ne puissiez attendre de moi. Ai-je refusé ou suspendu mon acquiescement à un seul de vos décrets? à ceux même qui rompaient tout lien entre mon Peuple & moi? Je ne conçois donc pas que vous laissiez croire au Peuple que j'ai quelque chose de plus à vous accorder, ou quelque chose à vous refuser. D'ailleurs, que je sois libre ou prisonnier dans Paris, je suis si étranger à la Constitution, que je ne peux, ni l'affermir par ma sanction, ni l'affaiblir par

mon refus. C'eſt ce que je voudrais que le Peuple n'ignorât pas plus long-temps *.

Ce diſcours, ſi le Roi l'eût prononcé, eût été auſſi conforme aux principes, que celui qu'on trouve au N°. précédent l'était aux circonſtances. Dans celui qu'a prononcé le Roi, on a trop prodigué l'aviliſſement & la fauſſeté. Il nous reſte à parler du ſerment exigé par l'Aſſemblée Nationale.

Nous avons dit qu'après avoir renverſé l'autorité du Roi, elle s'était emparée de la ſouveraineté du Peuple. Les preuves ſont ſans nombre : arrêtons-nous aux plus remarquables. Dans la ſéance du 23 Septembre, un Député propoſa de déclarer que la *puiſſance législative, c'eſt-à-dire la ſouveraineté, réſidait dans la nation.* Ce principe ſi clair, ſi inconteſtable, qui ne peut nuire à aucune des parties conſtituantes, allarma les eſprits les mieux intentionnés. M. Mounier avoue lui-même qu'il crut le Roi perdu par cette ſeule déclaration : tandis qu'il n'y avait d'autre moyen de le faire partie intégrante de la ſouveraineté, que de bien entendre & de bien expliquer ce principe. La Nation n'exerçant jamais elle-même ſa ſouveraineté (puiſque 24 millions ne peuvent pas ſe réunir & délibérer enſemble, il eſt clair qu'il

lui faudra toujours des repréſentans pour ſe donner des loix. Or, ſi elle confie la ſouveraineté à des repréſentans de bailliages, choiſis tous les ans, comment exclurait-elle de cette confiance le Roi, ſon repréſentant éternel & ſon chef? Le Roi eſt, par ſa nature, partie de la nation, & par conſéquent de la ſouveraineté, & ſa portion eſt fixée par ſa nature. Nous l'avons aſſez démontré aux Numéros 4 & 5 de cet abonnement. Mais, faute d'avoir bien ſaiſi cette vérité, les honnêtes gens de l'Aſſemblée réclamèrent, & leurs fauſſes allarmes furent cauſe qu'on décréta auſſitôt que *la puiſſance législative réſidait tout entière dans l'Aſſemblée Nationale.* Par-là ils ont contribué, quoiqu'innocemment, à l'anéantiſſement de la monarchie; &, pour ne pas parler davantage du Roi, ils ont auſſi contribué à l'aliénation de la ſouveraineté du peuple, en faveur de l'Aſſemblée Nationale, qui tente de confirmer à jamais ſon uſurpation par le ſerment inſidieux qu'elle fait prêter à tous les Français. Ce ſerment eſt de maintenir tout ce qu'elle a fait, ſous le nom de *conſtitution*, & de ne jamais ſouffrir qu'on y porte atteinte.

Cette cérémonie précoce, (puiſque la ſomme des loix néceſſaires n'exiſte pas encore) eſt une

ſurpriſe faite à la religion de tous les Français, par les démagogues, qui ont voulu profiter de l'apparition du Roi dans l'Aſſemblée & de l'effet qu'elle produiſait ſur le peuple. Les capitaliſtes, pour qui cette démarche du Roi eſt une dernière reſſource, ont feint une joie immodérée; & afin d'accroître la foi & la ſainte ivreſſe des bourgeois, ils ont fait dreſſer, ſur les Boulevards, des autels qui le diſputent au trétaux de Nicolet, & ſur leſquels on jure, en paſſant, d'être fidèle à la conſtitution faite par l'Aſſemblée Nationale. Sans compter que ce mot de *conſtitution* eſt auſſi inſignifiant aujourd'hui pour les Pariſiens, qui l'était du temps de la bulle *unigenitus*, je demande ce qu'on peut attendre d'un peuple qui échafaude des autels ſur les Boulevards pour y jouer le ſerment, & qui ne peut aſſiſter aux ſolemnités de S. Sulpice, je ne dis pas avec dévotion ou même avec décence, mais ſans grincer les dents de fureur, & cela parce que la Vierge eſt d'argent (1)?

(1) Voyez une feuille intitulée *chronique de Paris*; qui avoue que, ſans la baluſtrade qui entourait la vierge, elle était enlevée & fondue ſur l'heure. Mais ces miſérables reſſources, en achevant de dépraver le peuple, ne rétabliront pas les affaires. Saint Fiacre, qui pour ſon malheur

Quelques

Quelques membres ſe ſont retirés de l'Aſſemblée, ſans vouloir prêter le ſerment à une maſſe de décrêts, dont la plupart ſe contrediſent & s'entredétruiſent : ils ont envoyé leur proteſtation à l'Aſſemblée Nationale contre une conſtitution faite par des députés, qui ne l'ont pas encore communiquée à leurs députans, qui conviennent eux-mêmes qu'elle eſt informe, qu'elle demande une main qui la corrige, & qui veulent pourtant qu'on prête ſerment à cette ébauche.

Il eſt certain que le pouvoir des commettans ſur les députés, eſt le principe de la véritable démocratie; c'eſt le bouclier de la ſouveraineté du peuple ; il eſt tout auſſi certain que le ſerment exigé par l'Aſſemblée Nationale anéantit ce principe, & ſubſtitue une véritable ariſtocratie à la démocratie, en interdiſant aux peuples la connoiſſance & la réviſion des loix qu'on leur donne. Mais ce ſerment porterait auſſi une ſorte

---

était d'argent, s'eſt offert d'aſſez bonne grâce au creuſe patriotique, & n'a valu pourtant que douze ou treize centt livres; les autres ſaints, de bois ou de marbre, ſeront moins ſenſibles que ceux de métal aux malheurs publics : on ne peut compter ſur eux. Les journaliſtes de Paris propoſent ſpirituellement de verſer les cloches *en eſpèces ſonnantes* dans la caiſſe de la patrie.

de remède avec lui, ſi les légiſlatures ſuivantes le reſpectaient; car alors il n'y aurait que l'Aſſemblée Nationale actuelle, qui, unique en ſon eſpèce, aurait été une violente ariſtocratie, fondatrice d'une démocratie, & continuerait d'être, pendant la ſuite des ſiècles, l'ame de toutes les légiſlatures, l'archétype antique & ſacré dont les autres aſſemblées ne ſeraient plus que de pâles images. Mais c'eſt ce que la vanité de nos députés ne peut ſe promettre; & la première aſſemblée, pourvue des mêmes organes & pétrie du même limon que celle-ci, ſera tout auſſi deſpotique, & demandera auſſi le ſerment pour ſes œuvres.

C'eſt pour la première fois, peut-être, qu'un corps de repréſentans propoſe impérieuſement un code à ſes mandataires, ſans leur permettre de l'examiner. Trois cens ſtipendiaires des provinces, délibérant à un louis par jour, & preſque tous connus pour la nullité de leurs talens & la violence de leurs paſſions, mettent leurs volontés à la place de tous les eſprits & de toutes les conſciences. La Nation Françaiſe eſt ſi peu faite pour la liberté, qu'elle paſſe avec une ſtupide joie, d'un joug à l'autre, ſans s'en appercevoir, ravie d'être immolée ſur le tombeau de la monarchie. Du moins, les Décemvirs,

dont la tyrannie fut pourtant si atroce, disaient au peuple Romain : *Soyez vous-mêmes les auteurs des loix qui doivent vous rendre heureux : rien de ce que nous proposons ne passera sans votre consentement* (1).

L'Assemblée Nationale répondra-t-elle que, le roi étant le chef de la nation Française, les loix sanctionnées par lui sont sacrées pour la nation, & qu'elle s'en fie à lui ? Je ne crois pas qu'après avoir chassé ce prince de la souveraineté, & après l'avoir enfermé dans sa capitale, on ose faire cette réponse. La sanction du roi, comme étranger à la constitution, est inutile aux loix ; comme prisonnier, elle est nulle.

Les Parisiens se réjouissent de cette entrée du roi dans la salle du manège, & de la sanction

(1) Vers le temps où la populace se donnait un maire & un général, par acclamation, l'abbé Fauchet, connu à Paris, en fut presque proclamé archevêque, pour avoir dit que c'étaient des aristocrates qui avaient tué Jésus-Christ. Il a, depuis cette époque, manqué d'être pendu pour avoir dit que les décrets de l'Assemblée n'auraient force de loi qu'après l'examen & le consentement réfléchi des provinces. Ainsi, M. l'abbé a manqué le siége de Paris pour avoir dit une extravagance, & la lanterne, pour avoir tenu un propos fort sage & tout-à-fait constitutionnel. O le bon peuple, & la bonne révolution!

qu'il a donnée à tout, comme d'une victoire décisive qui doit triompher de toutes les résistances & de toutes les incrédulités. Ils chantent, ils allument des feux de joie autour de Louis XVI. Mais les sauvages allument aussi des feux & dansent autour de leurs prisonniers.

C'est aux provinces qu'il faut dire la vérité; Paris n'est pas en état de l'entendre.

La démarche du roi ne prouve rien; elle ne donnera ni crédit, ni confiance; & ceux qui s'en réjouissent & ceux qui s'en affligent ont également tort. Le bruit courait, depuis quinze jours, que le roi viendrait à l'Assemblée Nationale : de tels bruits ne sont pas à mépriser dans la situation où se trouve le roi : s'il ne se fût hâté d'y aller, M. de la Fayette serait venu l'y inviter à la tête de quarante mille hommes & de cent canons, & Sa Majesté aurait été bienheureuse d'en être quitte pour les harangues de M. Bailly. On doit lui savoir gré d'avoir épargné de nouveaux crimes à la capitale & à l'Assemblée Nationale. On peut dire qu'elle y a paru de peur d'y comparaître.

SUITE DU RÉSUMÉ.

NOus avons dit que la faction d'Orléans, ne comptant plus sur l'Assemblée Nationale, s'était rejettée dans Paris. Ses émissaires, répandus par tout, sollicitait une révolte, une sédition, ou du moins une émeute, un mouvement quelconque, parmi le petit-peuple; car cette faction périssait dans le repos, & l'accord entre le roi & l'Assemblée allait bientôt la faire expirer : mais au moindre mouvement, la cour pouvait s'effrayer, &craindre l'enlévement du roi, faire venir des secours ou aller en chercher, commmettre enfin quelque faute utile à la maison d'Orléans. Une famine concertée à Paris fut le moyen qu'employa la faction, & un repas donné à Versailles en fut le prétexte.

On a beaucoup parlé des disettes de Paris pendant l'année 1789; la vérité est que, sous le règne de Louis XVI, c'est-à-dire, jusqu'à la mort du Prévôt-des-marchands, Paris a toujours été amplement approvisionné : on pourrait même reprocher à l'ancien gouvernemens ses prédilections & ses profusions pour la capitale, qui a toujours mangé le pain à meilleur marché que les

provinces, & toujours aux dépens du tréſor-royal. Les cris des Pariſiens n'ont jamais été mépriſés. Le gouvernement n'était aguéri que contre la miſere des campagnes : car les bouches les plus affamées, ne ſont pas les plus redoutables. Enfin, depuis que Paris, métamorphoſé en république, s'eſt gouverné lui-même, il n'eſt point d'injuſtices, il n'eſt point de violences (& je peux dire d'injuſtices & de violences heureuſes) que le patriotiſme de ſes officiers n'ait tentées pour approviſionner la ville.

A cette époque, l'émigration de ceux que la populace appelle *ariſtocrates*, avait été ſi conſidérable, que la conſommation de Paris tomba tout-à-coup à 11 ou 12 cents ſacs par jour. Auſſi a-t-il été démontré & reconnu depuis, que la halle avait conſtamment regorgé de farines. Cette abondance pouvait être fatale à la faction d'Orléans; mais l'or, qui fait ordinairement ſortir le bled, ſervit cette fois à le faire diſparaître. Quoique l'approviſionnement de Paris ne fût que d'environ 1200 ſacs, les boulangers s'en firent diſtribuer 1800 & juſqu'à deux mille cinq cents, par jour (1). Avec cet excédent, leurs maiſons ne laiſſaient pas d'être aſſiégées, du matin au ſoir,

[1] Voyez les régiſtres de la halle, du ſamedi 8 octobre,

par le petit peuple qui criait famine. En même temps il n'était pas rare de rencontrer des gens du peuple, devenus tout-à-coup oisifs, qui disaient : *Qu'avons-nous besoin de travailler ? Notre père d'Orléans nous nourrit.* Ainsi l'or de ce prince produisait, à son gré, deux phénomènes bien différens : la disette & l'abondance ; & ce double moyen n'était rien au prix des violences exercées, à la halle, par quelques furieux qui éventraient les sacs & dispersaient la farine dans les rues. Enfin, comme si ces manœuvres étaient encore trop lentes, on accusa le bled d'un vice qu'il n'avait pas : on répandit qu'il était d'une mauvaise qualité, comme pour le punir de son abondance, qui contrariait les desseins de la cabale & triomphait partout des gaspillages du peuple. Ce bruit, accrédité, fut cause d'une expédition faite, à la halle, sur deux mille sacs qu'on jetta dans la Seine. Des témoins irréprochables ont goûté cette farine, & ont affirmé qu'elle était de la meilleure qualité.

L'abondance était telle alors, que le pain se donnait publiquement, au fauxbourg St.-Antoine, à 2 s., & même à un s. la livre. L'hôtel-de-ville en fut averti, & apprit tout à-la-fois, qu'on distribuait de l'argent dans ce même faubourg & dans celui de S.-Marcel (c'était le 4 octobre.) La mu-

nicipalité s'aſſembla en tumulte, & ayant délibéré juſqu'à quatre heures du matin, arrêta qu'un renfort de 500 hommes garderait l'hôtel-de-ville pendant ce jour-là : mais à ſept heures du matin, il ne ſe trouvait pas encore vingt hommes dans l'hôtel, quand les poiſſardes en forcèrent l'entrée & le pillèrent : & cependant les gardes-nationales, diſperſés dans les rues, ſe promenaient paiſiblement, avec des pains ſous le bras, & regardaient nonchalamment la foule qui ſe preſſait aux portes des boulangers.

(N°. 16.)

. . . . . *Veſtigia retro*
Obſervata ſequor per noctem, & lumine luſtro:
Horror ubique animos, ſimul ipſa ſilentia terrent.
Virg.

VOILA quel fut le moyen employé par la faction d'Orléans, & voici quel fut le prétexte.

Des avis toujours plus allarmans arrivèrent de Paris, & le bruit ſe confirma, que les anciens gardes-françaiſes, réunis à la milice pariſienne, voulaient abſolument marcher à Verſailles & redevenir la garde du Roi; car les acclamations & les profuſions des pariſiens, le nouvel uniforme & les médailles dont ils étaient décorés, n'étaient au fond que des ſignes éclatans de leur rébellion; ils le ſentaient groſſièrement, & il leur ſemblait que le Roi ſeul pouvait les abſoudre à tous les yeux, en leur confiant encore ſa perſonne ſacrée (1).

(1) On leur avait laiſſé vendre leurs meubles & leurs bagages, qui étaient les meubles & les bagages du Ro

Le comte d'Eſtaing était alors commandant de la milice nationale de Verſailles. Ce général, connu par ſes revers à la cour, autant que par ſes ſuccès contre l'Angleterre, contraſtait, par ſon attachement à la perſonne du Roi, avec l'ingratitude des Noailles; &, comme la sûreté du prince, & même celle de l'Aſſemblée Nationale, dont il répondait, pouvaient lui donner une grande influence, ce n'était peut-être pas ſans raiſon qu'on diſait que le marquis de la Fayette en était en ſecret jaloux. Il ne manquait, en effet, au commandant des milices pariſiennes, que d'avoir le Roi & l'Aſſemblée Nationale ſous ſa garde, pour être une des premières têtes de l'anarchie; & le comte d'Eſtaing était un dangereux compagnon de gloire. Ceci explique fort bien pourquoi le marquis de la Fayette, après avoir efficacement arrêté la première irruption

---

Chaque garde françaiſe eut environ 400 liv. pour ſa part du butin; ce qui, joint aux magnificences des bourgeois & de l'hôtel-de-ville, mit ces malheureux en état de ſe plonger dans la plus affreuſe & la plus longue débauche. Toujours ivres, toujours ſuivis de filles, toujours dans les fiacres ou au cabaret, leur ivreſſe ne ſe diſſipa enfin qu'avec leur argent, & on profita de ce moment pour leur inſpirer le deſſein d'obtenir la garde du Roi.

que le palais-royal tenta ſur Verſailles, (1) ne put rien contre la ſeconde, & s'y laiſſa même entraîner avec toutes les forces de la capitale, à la ſuite de 300 ou 400 poiſſardes & de quelques aſſaſſins, que 50 hommes pouvaient arrêter à Sève.

Quoiqu'il en ſoit, les menaces de Paris n'étant pas à mépriſer, le compte d'Eſtaing ſe concerta avec les miniſtres, qui jugèrent indiſpenſable de faire approcher de Verſailles un régiment d'infanterie pour la sûreté du Roi. Mais auparavant on conſulta la municipalité, qui, à ſon tour, conſulta le comité de la garde bourgeoiſe. Ce fut donc ce comité même qui demanda un renfort de troupes réglées, & la municipalité conſentit à l'entrée d'un régiment qui prêterait le ſerment, & ſerait ſous les ordres du commandant de la milice bourgeoiſe. Un Roi ne pouvait être plus en règle avec ſes ſujets, quelque fût ſon état, quelle que fût leur défiance. Le régiment de Flandres arriva, & cette nouvelle jetta une véritable conſternation ſur les Démagogues de l'Aſſemblée; comme ſi, avec mille hommes, le Roi allait devenir tout-à-fait

(1) En plaçant deux canons à Sève, & en arrêtant Saint-Huruge au milieu du café de Foi.

indépendant, ou même attenter à la liberté des autres. D'ailleurs, le colonel de ce régiment étant un des muets de l'Assemblée, réduisant tous les soupçons au silence; & si quelque parti pouvait le réclamer, c'était celui qui dominait. On ne laissa pas de dire dans l'Assemblée, que *le pouvoir exécutif ne pouvait augmenter la force armée en tel lieu ou en tel temps, malgré toute l'urgence des conjonctures, sans en instruire le pouvoir législatif*; & on avait raison, si le Roi n'est qu'*exécuteur*.

Mais l'arrivée de ces mille hommes fut, surtout pour les parisiens, un intarissable objet d'entretiens & d'allarmes. Il était, disait-on, honteux que Versailles eût ouvert ses portes à des *soldats étrangers*. On ne parlait enfin que de cet accroissement des forces du Roi; & le marquis de la Fayette, à la tête de mille hommes armés, & maître d'une Ville, qui peut en armer cent cinquante mille, semblait partager ces craintes. Aussi, le régiment de Flandres avait à peine prêté le serment, & commencé le service, conjointement avec la milice bourgeoise de Versailles, qu'on résolut de le gagner par tous les moyens de corruption qui avaient déjà séduit l'armée. Paris envoya un essaim de filles perdues, & des inconnus semèrent l'or à pleines mains.

Bientôt les ſoldats ébranlés quittèrent la cocarde blanche pour arborer celle de couleur, ſigne infaillible d'inſubordination actuelle & de défection prochaine; car le ſoldat ne peut ſervir deux maîtres, prêter deux ſermens, porter deux couleurs. Sur quoi nous obſerverons qu'une des principales fautes que les miniſtres de l'inſurrection aient ſuggérée au Roi, c'eſt l'ordre général donné à toutes les troupes de porter la cocarde pariſienne. L'exemple du prince ſuffiſait, & aurait laiſſé leur libre arbitre aux ſoldats raiſonneurs & à ceux qui étaient encore pleins de l'ancien eſprit français; au lieu qu'un ordre précis encouragea la perfidie des uns & découragea la fidélité des autres.

Les gardes-du-corps, inſtruit des périls du Roi, & obligés de paſſer les jours & les nuits à cheval, toujours prêts à tout événement, auraient bien voulu compter ſur l'appui du régiment de Flandres (1); & c'eſt pour mieux

(1) Ce qui contribuait ſur-tout, dit M. Mounier, à leur inſpirer le déſir de donner au Roi de nouvelles preuves de leur zèle, c'était le reproche que leur faiſaient certaines perſonnes, d'avoir profité des circonſtances pour demander au Roi des changemens dans leur diſcipline : mais on ne peut, ſans injuſtice, accuſer les gardes-du-corps d'avoir regretté l'ancien deſpotiſme miniſtériel,

attacher cette troupe, & même la milice bourgeoise à la personne du Roi, qu'ils donnèrent aux officiers de ces deux corps le fameux repas du premier octobre, qui a servi de prétexte aux derniers efforts de la faction d'Orléans.

Ce repas, donné par les gardes-du corps aux officiers du régiment de Flandres, & à ceux de la milice bourgeoise de Versailles, fut servi dans la salle des spectacles du château. Les convives étaient au nombre de 240, & les loges étaient garnies d'une foule de spectateurs. Vers la fin du dîner, le Roi, la Reine & M. le Dauphin parurent dans la salle, & on porta leurs santés avec des acclamations d'amour & de joie; c'est ce qu'on a appelé, quatre ou cinq jours après, des *imprécations contre l'Assemblée Nationale.*

Hélas! ils espéraient, comme nous, qu'une Assemblée Nationale ferait quelque chose pour le bonheur de la France; ils avaient même donné des preuves de leur patriotisme, en offrant à cette Assemblée de lui servir de garde d'honneur; & s'ils profitèrent de l'impulsion générale donnée à toutes les parties de l'administration, pour demander aussi quelques changemens dans leur régime, on ne saurait les en blâmer, puisqu'une des choses qui choquait le plus à Versailles, c'était la rigueur du service des-gardes-du-corps, la modicité de leurs appointemens & le despotisme de leurs chefs.

Il n'ait pas vrai que M. le Dauphin ait passé dans les bras de tous les convives, comme on l'a imprimé à Paris : l'officier de service, auprès de sa personne, ne le quitta pas. La famille royale s'étant retirée, on ouvrit les portes de la salle aux grenadiers & aux soldats des deux corps; on les fit boire, ils crièrent tous *vive le Roi* : on joua l'air de *Richard*, qui était certes trop analogue aux circonstances. Les grenadiers figurèrent un siége, dans la salle, en escaladant l'amphithéâtre; & delà, solats & officiers, tout alla danser une ronde sous les fenêtres du Roi. Un grenadier-suisse grimpa même jusqu'au balcon, & arriva dans la chambre de ce prince, qui lui tendit la main. Mais il est faux que la Reine ait détaché de son cou une croix d'or pour la donner à ce grenadier, ainsi que l'ont imprimé les aboyeurs de Paris (1). Vers le soir, quelques cocardes blanches parurent dans l'œil-de-bœuf; tout le monde voulut en avoir, & les dames qui étaient là donnèrent les rubans qu'elles portaient à leurs têtes. Les gardes-du-corps avaient leurs cocardes uniformes, ainsi ils n'ont pu fouler

(1) La Reine ne porte à son cou que le portrait de ses enfans.

aux pieds la cocarde nationale, qu'ils n'ont prise que le 6 octobre. Il est vrai qu'on ne les a accusés de ce *crime national* que quatre jours après. Paris n'avait pas encore eu le temps d'y songer. On a observé aussi que l'Assemblée Nationale elle même n'avait commencé à parler de ce repas que le 5 octobre. Les gardes-du-corps, loin d'outrager personne, prirent au contraire, vers la fin du repas, une résolution bien respectable; ce fut de nourrir les pauvres de Versailles pendant le reste de la semaine. Quelle apparence, en effet, que 240 gentilshommes se fussent portés à des excès puérils contre une cocarde, en présence de trois mille spectateurs? Mais l'accusation a été suffisamment démentie par tout le monde, & si nous nous y sommes arrêtés, c'est à cause des suites affreuses dont elle a été la cause. Quant au projet d'enlever le Roi, pour le conduire à Metz, dont on accuse aussi les gardes-du corps, c'est une idée que les parisiens n'ont eue que vers le 12 octobre, lorsqu'en réfléchissant sur tous les crimes de leur expédition contre le Roi, ils ont senti que le prétendu mépris de la cocarde nationale ne suffisait pas pour les justifier, & qu'il fallait donner un tout autre motif au massacre des gardes & à la captivité de Louis XVI.

Tel fut ce repas si funeste au Roi & à ses gardes:

gardes : cette joie, ces chants furent comme les derniers éclairs du caractère des français, qui n'a pas reparu depuis. Il furent ce jour-là ce qu'ils avaient toujours été, galans pour les dames, & enthousiastes de leur prince : y a-t il là de quoi être massacré (1) ?

Nous avons assez fait sentir, dans le cours de ce récit, la tournure qu'on donna bientôt à ce repas, & dans Paris & dans l'Assemblée Nationale. Mais il faut toujours observer que ce ne fut que quatre jours après ce festin militaire qu'on en parla dans l'Assemblée. On s'y occupait, à cette époque, des moyens de forcer le Roi à accepter purement & simplement les articles de la constitution qui étaient déjà décrétés, &

---

[1] M. Mounier & quelques honnêtes gens ont prétendu que ce repas était une imprudence dans les conjonctures où était le Roi ; mais, sans compter que les gardes-du-corps sont dans l'usage de donner un dîner aux Régimens qui arrivent dans les lieux où ils se trouvent eux-mêmes, & que c'était une politesse dont ils ne pouvaient se dispenser avec les officiers de la garde bourgeoise, qui les avaient invités la veille à la bénédiction de leurs drapeaux, je dis que, dans ces conjonctures, les officiers & les domestiques du Roi ne pouvaient faire une action innocente. On les épiait, & on avait besoin qu'ils fissent, je ne dis pas une faute, mais quelque chose.

tout la déclaration des droits de l'homme que ſa majeſté n'avait pas encore ſignée. M. Mounier, Préſident de l'Aſſemblée, ſe rendit auprès du Roi le 2 octobre, & lui préſenta les articles. Sa Majeſté, qui ne devait pas avoir oublié le ſort de ſes obſervations ſur les arrêtés du 4 août, répondit qu'elle ferait bientôt connaître ſes intentions à l'Aſſemblée; & pourtant elle ne les fit connaître que trois jours après, ſoit que les miniſtres qui dirigeaient ce prince, voyant qu'il allait ſigner ſa propre excluſion de la ſouveraineté (1), trompaſſent l'Aſſemblée Nationale & vouluſſent lui dérober le Roi en ſe réfugiant avec lui dans une ville fidèle, ſoit qu'ils trompaſſent le Roi lui-même, en l'induiſant à un retard ou même à un refus d'acceptation pur & ſimple qui pouvait lui coûter la vie.

C'eſt pendant ces trois jours que la faction d'Orléans ſemait, à force d'or, la diſette au milieu de l'abondance, & préparait une inſurrection dans les faubourgs, dans les halles & dans les diſtricts. La nouvelle du repas des gardes-

---

[1] Par les articles VIII & XI, dont l'un attribue toute la puiſſance légiſlative à l'Aſſemblée Nationale; & l'autre ne laiſſe au Roi qu'un *veto ſuſpenſif*. Nous avons aſſez parlé de ces deux articles.

du-corps vint donner un but à ces mouvemens inteſtins. *Quelle orgie indécente*, s'écriait-on ! *La cocarde nationale foulée aux pieds ! l'Aſſemblée maudite & menacée ! allons punir tant de blaſphêmes ; vengeons la nation & enlevons le Roi aux ennemis de la patrie.* Ces murmures & ces cris n'auraient pourtant produit que d'autres cris & d'autres murmures, ſi la faction d'Orléans n'eût ramaſſé trois ou 400 poiſſardes, & quelques fort de la halle habillés comme elles, & mêlés à des eſpèces de ſauvages portant de longues barbes, des bonnets pointus, des piques, des bâtons ferrés & d'autres armes biſarres : hommes étranges qu'on voyait pour la première fois à Paris, & qui parurent & diſparurent avec cette dernière tempête (1).

---

[1] On déſigne toujours par le nom de *poiſſardes* les femmes qui ſont allées de Paris à Verſailles. C'eſt un malheur pour celles qui débitent les poiſſons & les fruits dans les rues & dans les halles : la vérité veut qu'on diſe que, loin de ſe mêler aux *fauſſes poiſſardes* qui vinrent pour les recruter & les mener à Verſailles, elles demandèrent main-forte au corps-de-garde de la pointe-Saint-Euſtache, pour les repouſſer ; & dès que le Roi fut amené au Tuileries, elles y allèrent en députation, le 7 Octobre au matin. & préſentèrent une requête au Roi & à la Reine, pour de-

mander juſtice de l'horrible calomnie qui les rendait complices de la violence faite, la veille à leurs Majeſtés.

On a cru reconnaître parmi les créatures qui ont conduit les brigands, les hommes habillés en femmes & les gardes nationales à Verſailles ; on a cru, dis-je, reconnaître tout ce que les boues des faubourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel, tout ce que les galetas & les égouts de la rue Saint-Honoré peuvent vomir de plus vil, de plus obſcur & de plus crapuleux. L'Aſſemblée nationale les a toujours appellés *citoyennes*, & le comte de Mirabeau leur a marqué, en tout temps, la plus profonde vénération.

(N°. 17.)

Cæduntur Vigiles : portis-que patentibus omnes
Accipiunt ſocios, atque agmina conſcia jungunt.
Æneid. l. 2.

LA troupe de ces aſſaſſins, hommes, femmes, & ſauvages, s'empara, le cinq Octobre, à 7 heures du matin, de l'hôtel-de-ville, & le pilla. Le bruit de cette expédition ameuta le peuple, des flots d'ouvriers arrivèrent des fauxbourgs; on battit la générale, les diſtricts fournirent quelques bataillons; la place de-Grêve fut bientôt inveſtie, & on reprit l'hôtel-de-ville, mais ſans faire aucun mal aux brigands, ſans les chaſſer; au contraire, les vainqueurs ſe mêlaient aux vaincus, & d'heure en heure, la place de grêve ſe rempliſſait de gardes-nationales qui fondaient de tous les diſtricts, de tous les quartiers, & de toutes les rues. Vers midi, parut le commandant lui-même. Le peuple lui cria d'une voix féroce, qu'il fallait aller à Verſailles, chercher le roi & la famille royale; &, comme ce commandant héſitait, on le menaça du fatal réver-

bère. Pâle, éperdu, ſans énergie, & ſans deſſein bien déterminé, il flottait ſur ſon cheval au milieu de cette foule immenſe, qui prenait ſon irréſolution pour un refus, & le preſſait de toutes parts. Le marquis de la Fayette voulait bien ſans doute que le roi fût amené dans Paris; mais il craignait une expédition entrepriſe par tant de bêtes furieuſes. Il expiait la faibleſſe qu'il eut de ne pas s'expoſer à la mort, dès le commencement, pour ſauver la vie de MM. Foulon & Berthier: car, ou il aurait ſuccombé héroïquement, ou il eût à jamais enchaîné la férocité du peuple. Mais pour avoir molli, il donna le ſecret de ſa faibleſſe, & le peuple n'a ceſſé depuis d'en abuſer. Enfin, vers les deux heures, la garde-nationale fut abſolument maîtreſſe de la place de grêve; il y eut alors près de 18 mille hommes armés. Le marquis de la Fayette monta à l'hôtel-de-ville, & demanda un ordre de la commune *pour aller à Verſailles*, avec toute la milice nationale. Sans doute qu'un autre, à ſa place, eût fait délibérer la commune ſur les moyens de diſſiper le peuple: ce qui étoit facile, puiſque ſon armée était maîtreſſe de la grêve; & ſi cette armée n'eût pas obéi, n'était-ce pas une belle occaſion de renoncer au commandement de cette milice indiciplinée? Mais, ſoit faibleſſe, ſoit

ambition, le marquis de la Fayette ſollicita l'ordre pour Verſailles. Vingt membres, au lieu de trois cens, compoſaient en ce moment la commune de Paris : ils donnèrent à M. de la Fayette la délibération ſuivante : *Vû ou attendu la volonté du peuple, il eſt enjoint au commandant-général de ſe rendre à Verſailles.* Muni de la cédule de ces vingt bourgeois, il partit, vers les 4 heures, à la tête de dix-huit ou vingt mille hommes & marcha contre ſon roi.

Il y avait déja cinq ou ſix heures que les poiſſardes & les brigands, expulſés de l'hôtel-de-ville, avaient pris la route de Verſailles, recrutant les ouvriers & ſur-tout les femmes qu'ils rencontraient en chemin, ſans diſtinction d'âge & de rang. En côtoyant la ſeine & la terraſſe des Tuileries, ces poiſſardes rencontrèrent un garde à cheval, & lui crièrent : *Tu vas à Verſailles, dis à la reine que nous y ſerons bientôt pour lui couper de cou.* Quelques perſonnes, qui du haut de la terraſſe entendirent ce propos, décampèrent d'effroi; chacun fermait ſes portes ; les rues ſe dépeuplaient devant le torrent qui ſe groſſiſſait en route de tout ce qui ſe préſentait, & qui fondit ſur Verſailles vers trois heures & demie.

A cette heure, le roi qui, dès le matin avait donné sa réponse sur les articles de constitution & sur la déclaration des droits de l'homme, chassait paisiblement à Meudon : & cependant le le marquis de la Fayette s'ébranlait avec son armée patriotique pour venir l'enlever ; les poissardes & les assassins étaient déja aux grilles de son château ; l'Assemblée nationale lui cherchait des torts, & lui préparait des affronts ; Paris attendait l'événement avec cette curiosité barbare qui est son sentiment habituel.

Telle était la situation de ce malheureux prince : dans le même jour, & à la même heure, l'armée patriotique en voulait à sa liberté ; les poissardes & les brigands à sa femme, & l'assemblée nationale à sa couronne.

La séance de l'assemblée nationale tenait encore : elle avait commencé, le matin, par la lecture de la réponse du roi. Ce prince accédait à tous les articles constitutionnels qu'on lui avait présentés, mais à condition que le *pouvoir exécutif aurait un plein & entier effet entre ses mains.* C'est comme s'il eût dit, *à condition d'être le parfait & seul serviteur de l'assemblée nationale.* On ne sait qui admirer le plus, ou des ministres qui dictèrent cette réponse au roi, ou de l'Assemblée

l'assemblée qui en fut mécontente. (1) On se plaignit vivement de ce que le roi semblait mettre des clauses & des restrictions à son obéissance ; on observa qu'il donnait son *acceſſion* & non son *acceptation*. Les uns voulaient qu'on forçât le monarque à venir dans l'assemblée pour jurer l'observation des articles : d'autres, plus conséquens, soutenaient que l'assemblée n'avait pas besoin du monarque pour constituer la France. Enfin, un des plus factieux, nommé Pethion, parla, pour la première fois, du trop fameux dîné des gardes-du-corps. Il dénonça des menaces, des outrages, des cris séditieux, des blasphêmes, des imprécations vomies dans ce festin contre *les auguſtes commis de la nation, & la cocarde nationale foulée aux pieds.*

Un membre, d'une probité embarrassante, somma le sieur Pethion d'écrire sa dénonciation : sur quoi le sieur de Mirabeau se leva, & dit : qu'*on déclare que le roi ſeul eſt inviolable, & je dénoncerai auſſi* ; paroles qui consternèrent la majeure partie de l'assemblée. Le sieur de Mirabeau, qui sentait l'approche de l'armée pari-

---

[1] La réponse du Roi fut vivement applaudie à la première lecture ; mais les démagogues & les factieux ramenèrent bientôt l'Assemblée à d'autres sentimens.

ſienne, ne demandait qu'à être pouſſé ; la galerie était nombreuſe & violente, &, ſi la reine eût été dénoncée, les brigands, à leur arrivée, trouvant cette princeſſe accuſée par un membre de l'aſſemblée légiſlative, auraient cru légitime l'aſſaſſinat qui n'était encore que payé (1). Heureuſement M. Mounier, qui préſidait l'aſſemblée, répondit qu'il ne ſouffrirait pas qu'on interrompît l'ordre du jour, ni qu'on ſe permît rien d'étranger à la réponſe du roi : prudente meſure, qui, pour cette matinée, du moins, réduiſit le ſieur de Mirabeau à la ſeule intention du crime.

Cependant, quelques députés avertirent M. Mounier, qu'une armée de trente ou quarante mille hommes arrivait de Paris. Cette nouvelle s'étant auſſi-tôt répandue dans l'aſſemblée, on décida que le préſident ſe rendrait chez le roi avec une députation, pour obtenir de ſa majeſté une acceptation pure & ſimple des 29 articles de la conſtitution. Il était trois heures & demie & on allait clore la Séance, lorſque la troupe des brigands & des poiſſardes arriva.

---

[1] Le ſieur Mirabeau écrivit le lendemain, dans ſon journal de Provence, que *le perſonnage le plus conſidérable par ſon rang*, après le Roi, *s'était permis des familiarités peu communes avec les derniers des Soldats.*

Le roi, qui avait été averti, quitta brusquement la chasse, & vint à Versailles, où il précéda, d'un quart-d'heure, l'arrivée des assassins. Le prince de Luxembourg, capitaine des gardes, demanda à sa majesté si elle avait quelques ordres à donner; sa majesté répondit en riant: *Eh! quoi, pour des femmes! vous vous moquez.* Cependant la phalange des poissardes, des brigands & des ouvriers parut tout-à-coup dans l'avenue de Paris: ils traînaient avec eux cinq pièces de canon. Il fallut bien alors faire vîte avancer quelques dragons pour aller à la rencontre de cette bande, & l'arrêter dans l'avenue; à quoi les officiers tâchèrent de parvenir; mais les soldats les laissèrent passer (1).

Après avoir surmonté ce léger obstacle, les poissardes se présentèrent à la porte de l'assemblée nationale, & voulurent forcer les gardes. Il fut résolu, à la majorité des voix, de leur permettre l'entrée de la salle, & il en entra un grand nombre, qui se placèrent sur les bans,

---

[1] Ce sont eux que M. de Mirabeau loue, avec une véritable effusion de tendresse, dans son journal de Provence, où il dit que l'attachement de ces dragons à la liberté nationale fut cause qu'ils ne furent pas invités au repas des gardes-du-corps.

pêle-mêle avec les députés. Deux hommes étaient à leur tête : l'un d'eux prit la parole, & dit : « Qu'ils étaient venus à Verſailles pour avoir » du pain & de l'argent, & en même-tems pour » faire punir les gardes-du corps qui avaient » inſulté la cocarde patriotique : qu'ils avaient, » en bons patriotes, arraché toutes les cocar- » des noires & blanches qui s'étaient préſentées » à leurs yeux dans Paris & ſur la route. » Et en même temps cet homme en tira une de ſa poche, en diſant qu'il voulait avoir le plaiſir de la déchirer en préſence de l'aſſemblée ; ce qu'il fit. Son compagnon ajouta : « Nous forcerons bien » tout le monde à prendre la cocarde patrioti- » que. » Ces expreſſions ayant excité quelques » murmures, il reprit : Eh quoi ! ne ſom- » mes-nous pas tous frères ? Le préſident lui ré- » pondit avec ménagement : « Que l'aſſemblée na- » tionale ne pouvait nier cette fraternité ; mais » qu'elle murmurait de ce qu'il avait parlé de » forcer quelqu'un à prendre la cocarde natio- » nale. » En quoi il me ſemble que ce brigand, avec ſon groſſier & féroce inſtinct, raiſonnait plus conſéquemment que M. Mounier, préſident de l'aſſemblée : le roi ayant été forcé d'arborer lui-même la cocarde patriotique, & la ſouveraineté active étant reconnue dans le peuple par l'aſſemblée nationale, il eſt certain qu'il n'eſt perſonne

que ce peuple ne puiſſe & ne doive forcer à porter cette cocarde. Ici, l'aſſemblée nationale apprenait, par l'état d'anéantiſſement où elle ſe trouvait en préſence de quelques poiſſardes, combien elle avait été imprudente & mal-intentionnée tout enſemble, quand elle avait excité la populace, & conſacré ſes révoltes. Où pouvait-elle, en ce moment, tourner les yeux, pour demander aſſiſtance, dans la diſſolution de toutes les forces publiques? Fallait-il qu'elle invoquât l'autorité royale, qui était elle même alors un objet de pitié?

Le dialogue du brigand & du préſident de l'aſſemblée, fut interrompu par les cris des poiſſardes qui, ſe dreſſant ſur les bancs, demandèrent toutes à la fois du pain pour elles & pour Paris. Le préſident répondit : « Que l'aſſemblée » ne concevait pas qu'aprés tant de décrets, il y » eût ſi peu de grains; qu'on allait encore en » faire d'autres, & que les *citoyennes* n'avaient » qu'à s'en aller en paix. » Cette réponſe ne les ſatisfit pas; & ſans doute que le préſident en eût fait une autre, s'il avait ſçu que Paris n'avait jamais manqué de farines, & que les poiſſardes étaient arrivées à Verſailles, ſuivies de pluſieurs charriots remplis de pain, de viandes & d'eau de-vie. Elles dirent donc au préſident : *Cela ne ſuffit point*; mais ſans s'expliquer davantage; & bien-

tôt après se mêlant aux délibérations des honorables membres, elles criaient à l'un, *parle donc, Deputé;* & à l'autre, *tais toi, Députe*; le canon qui grondait dans l'avenue, soutenait leurs apostrophes, & tout pâlissait devant elles, excepté le seul comte de Mirabeau, qui leur demanda de quel droit elles venaient imposer des loix à l'assemblée nationale. Et, chose étonnante, ces poissardes, si terribles à ceux qui tremblaient devant elles, souriaient à celui qui les gourmandait ainsi. Telle est, et telle a toujours été, dans cette révolution, la profonde sagesse du comte de Mirabeau : il n'est point de parti où il n'ait eu des intelligences, & qui n'ait compté sur lui. Nous l'avons vu parler pour le *veto absolu*, dans un temps où ce mot seul conduisait à la mort, & le palais-royal n'en était pas moins sûr de son ame : ici nous le voyons affronter impunément les poissardes, qui ne peuvent le regarder sans rire : dans peu nous le verrons chercher à propos & devant témoins, une querelle au duc d'Orléans. C'est ainsi que, trafiquant sans cesse de sa personne, faisant & rompant ses marchés, tous les jours, il a, par l'universalité de ses intrigues & la texture de ses perfidies, si bien embarrassé sa propre renommée, que la foule de nos historiens ne sait plus à quel parti doit enfin rester la honteuse propriété du nom de Mirabeau

(No. 18.)

Apparent adſtantes Cyclopes *lumine torvo*,
Brontesque, *Steropesque*, *& nudus membra Pyracmon*;
Fœmineoque Harpyjæ *vultu*, *fœdaque ventris*
Proluvies, *uncæque manus*, *& pallida ſemper*
Ora fame. Æn. Lib. 3 & 8.

L'Assemblée Nationale ſe trouvait alors dans une ſituation honteuſe et difficile : elle ſentait que la plupart de ſes membres étaient dans le ſecret de l'armée qui allait arriver ; (1) on en avait entendu qui disaient : *Il faut aller à Paris, ce n'eſt que là que nous ferons quelque choſe ;* on en voyait d'autres qui ſouflaient les poiſſardes, & leur ſuggéraient des motions. On peut dire auſſi que l'Angleterre avait ses députés dans l'Aſſemblée ; ce ſont eux qui n'ont jamais ſouffert

[1] M. de Mirabeau dit dans ſon journal de Provence, en admirant beaucoup tout ce qui s'était paſſé : *ce qu'il y a eu d'étonnant, dans cette journée, c'eſt qu'on n'avait que des ſoupçons, & aucune nouvelle bien poſitive de la marche de l'armée, &c.*

qu'on parlât de l'état affreux où le traité de commerce nous a réduits, & qui ont fait rejetter le décret en faveur des étoffes nationales (1). Enfin, on était sûr qu'environ trois cents parisiens armés s'étaient, depuis la veille, glissés à Versailles, & qu'à mesure que les brigands arrivaient, les bourgeois leur criaient des fenêtres : *soyez les bien-venus, MM., on vous attendait.* Nous dirons ailleurs la cause de ce délire des habitans de Versailles.

Plus une telle situation offrait de difficultés, & plus l'Assemblée Nationale devait montrer de courage & de grandeur. Mais elle ne sut que trembler, & sa lâcheté eut tous les effets de la perfidie. Elle confirma son décret sur les 19 articles de la constitution, & arrêta que son président, suivi d'une députation, irait, à l'heure même,

---

(1) Voyez les honteux éloges qu'a toujours faits le sieur Dupont, de notre traité de commerce avec l'Angleterre. La chûte de nos manufactures, 1500 vaisseaux de moins dans le seul port de Bordeaux, Lyon sans ouvrage, &c. sont autant de démentis qu'il a reçus, mais qui n'ont pas corrigé son obstination. Il a fallu que les Anglais même se moquassent de son ignorance. Lisez l'ouvrage de M. Arthur Young. Toute l'Europe sait que l'Angleterre proposa impérieusement au faible Vergennes, ou la guerre, ou ce traité de commerce,

chez

chez le Roi, le ſommer d'accepter, ſans délai, les 19 articles; &, afin d'ajouter l'abſurdité à l'orgueil, elle voulut que cette députation exigeât de ſa majeſté une abondance ſubite pour la ville de Paris : comme ſi le Roi, en ſignant qu'il n'était plus le roi, & en reconnaiſſant forcément que tous les hommes sont libres, pouvait conjurer l'orage qui grondait ſur ſa tête, et approviſionner Paris. Ce n'était pas de conſtitution qu'il s'agiſſait en ce moment, & l'aſſemblée nationale ſavait trop bien que, ſous les apparences du pain, la capitale ne voulait que la préſence réelle du Roi.

On eſt étonné que M. Mounier ait accepté une telle députation; Caton s'y ſerait refuſé, & ce refus manque en effet à la gloire du député de Grenoble. Il avoit ce dilême à faire à l'assemblée : *Ou l'armée arrive, de votre conſentement, contre le Roi; ou elle arrive contre vous & contre le Roi; & dans l'une & l'autre de ces ſuppoſitions, je dois reſter ici, ou donner ma démiſſion.*

Mais ce préſident crut devoir partir, ou pour mieux dire, il partit ſans rien croire, & plus près d'une action que d'une penſée, ainſi qu'il arrive toujours dans les grands troubles. Les

poiſſardes le voyant ſortir avec la députation, l'environnèrent auſſi-tôt, en déclarant qu'elles voulaient l'accompagner chez le Roi. Il eut beaucoup de peine à obtenir, à force de prières, qu'elles n'entreraient chez le Roi qu'au nombre de ſix; la foule n'en courut pas moins après lui pour former ſon cortège. Ecoutons-le lui-même, décrivant le ſpectacle qui s'offrit à ſes yeux au ſortir de la ſalle.

» Nous étions à pied, dans la boue, avec » une forte pluie. Une foule conſidérable d'ha- » bitans de Verſailles bordait de chaque côté, » l'avenue qui conduit au château. Les femmes » de Paris formaient divers attroupemens, entre- » mêlées d'un certain nombre d'hommes, cou- » verts de haillons pour la plupart, le regard » féroce, le geſte menaçant, pouſſant d'affreux » hurlemens. Ils étoient armés de quelques fuſils, » de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés, » ou de grandes gaules, ayant, à l'extrémité, » des lames d'épée ou des lames de couteau. De » petits détachemens des gardes-du-corps faiſaient » des patrouilles, & paſſaient au grand galop, à » travers les cris & les huées. »

Pour bien ſaiſir ce tableau, il faut ſavoir que les poiſſardes & les brigands n'avaient pu entrer

tous dans la salle de l'Assemblée : la plus grosse partie s'était formée en colonne, & avait marché droit au château. Mais une ligne de gardes-du-corps, rangés en bataille devant la première grille, & un corps de gardes Suisses rangés aussi dans la place-d'armes, les avaient arrêtés. L'ordre était de s'opposer seulement à leur passage, mais de ne point tirer. La populace de Versailles, sachant l'ordre, se joignit aux brigands, aux ouvriers des faubourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel & à toute la canaille qui arrivait incessamment de Paris; & serra de plus en plus les avenues du château. Les gardes-du-corps étaient accablés d'invectives & de menaces, mais on ne tirait pas encore sur eux. Ils n'étaient occupés qu'à défendre leurs postes, & à rompre les trop grosses masses de brigands qui se formaient de temps à autre, & qui pouvaient forcer l'entrée du château. La milice de Versailles n'étoit encore que spectatrice, & occupoit différens postes, du côté surtout des casernes des anciens gardes-françoises.

» Nous avançons, continue M. Mounier; & » aussitôt une partie des hommes armés de piques, » de haches & de bâtons, s'approchent de nous » pour escorter la députation. L'étrange & nom- » breux cortège, dont les députés étaient suivis,

» eſt pris pour un attroupement ; des gardes-du-
« corps courent au travers ; nous nous diſperſons
» dans la boue ; & l'on ſent bien quel accès
» de rage durent éprouver vos compagnons, qui
» penſaient qu'avec nous ils avoient plus de droit
» de ſe préſenter & d'approcher du Roi & de la
» Reine. Nous nous rallions, & nous avançons
» ainſi vers le château. Nous trouvons, rangés
» ſur la place, les gardes-du-corps, le détache-
» ment de dragons, le régiment de Flandres, les
» gardes-ſuiſſes, les invalides & la milice bourgeoiſe
» Verſailles. Nous ſommes reconnus, reçus avec
» honneur. Nous traverſons les lignes ; & l'on
» eut beaucoup de peine à empêcher la foule
» qui nous ſuivait, de s'introduire avec nous.
» Au lieu de ſix femmes, à qui j'avais promis
» l'entrée du château, il fallut en admettre douze. »

Il était cinq heures & demie, & le jour ſombre & pluvieux alloit faire place à la plus affreuſe nuit, lorſque le préſident de l'Aſſemblée Nationale, eſcorté de quinze députés & de douze poiſſardes, entra chez le Roi, & lui peignit la prétendue miſère de la capitale (1) avec une ſenſibilité qu'il fallait

---

[1] Cette miſère eſt bien autre en ce moment, & on ſouffre ſans ſe révolter. Eſt-ce à la préſence du Roi ou à l'abſence de M. le duc d'Orléans qu'il faut attribuer

réſerver pour le malheureux Prince dont on invoquait ſi cruellement l'inutile ſecours. Le Roi, qui était en effet le ſeul objet déplorable en ce moment, répondit de manière à toucher les poiſſardes mêmes. Le préſident lui demanda une heure avant la fin de ce même jour, pour un entretien important. C'était l'acceptation pure & ſimple de la conſtitution & de la déclaration des droits de l'homme, que ce préſident voulait abſolument arracher à ſa Majeſté. Elle indiqua neuf heures, & paſſa dans ſon cabinet, pour délibirer avec ſes miniſtres ſur le choix des fautes & des malheurs. M. Mounier attendit obſtinément juſqu'à dix heures, & reçut enfin de la main du Roi cette *acceptation pure & ſimple.* On ne peut que gémir ſur la ſituation de Louis XVI, ſur les miſérables conſeils qu'on lui donna, & ſur ſa docilité à les ſuivre. Combien de Rois ont expoſé leur vie à des périls certains, pour courir à des honneurs dont ils étaient peu ſûrs, & à combien d'affronts inévitables Louis XVI dévouait ſa tête, ſans être pour cela plus certain de la ſauver ! Mais quelle perfide & lâche conduite que celle d'une Aſſemblée légiſlative, qui profite de l'arrivée d'une foule

---

la paix, au ſein de tant de beſoins, & au bord de ſa banqueroute ?

de brigands & de l'approche d'une armée, pour forcer un Prince, abandonné de tout le monde, à ſigner lui-même l'anéantiſſement de ſa prérogative, & qui lui demande ſa couronne, à l'inſtant même où d'autres vont lui demander la vie ! Et M. Mounier, comment pourra-t-il jamais ſe diſculper de ſon étrange perſévérance à ſolliciter cette ſignature, depuis cinq heures & demie juſqu'à dix ? Il alléguera peut-être l'eſpoir où il était que l'acceptation pure & ſimple du Roi calmerait tout. Mais c'eſt précifément là ſa faute, & il n'eſt guères poſſible d'abſoudre un homme qui a une idée ſi fauſſe, & qui l'a eu ſi long-temps. Quoi ! l'adhéſion du Roi à un article conſtitutionel dont ſi peu de Français ont encore une idée claire, aurait pu diſſiper tout-à-coup l'armée, les brigands, les poiſſardes, les mauvaiſes intentions des députés & les complots des conſpirateurs ! Par quel preſtige M. Mounier conçut-il cet eſpoir inſenſé ? Au reſte, on lui deſſilla bientôt les yeux ; car, à peine il entra dans la ſalle, triomphant & annonçant l'acceptation pure & ſimple du Roi, que la populace lui cria de tout côté : *cela eſt-il donc bien avantageux*, & nous fera-t-il *avoir du pain* ? Il fut obligé de *dire non*, & cet honnête citoyen reſta avec le regret d'avoir ſervi, contre la voix de ſa conſcience, les fureurs de la déma-

gogie, par l'extinction de la royauté, sans avoir pu écarter celles de la faction d'Orléans; & cependant il avait consumé, loin de son poste de président, cinq heures précieuses, abandonnant l'Assemblée Nationale aux poissardes & aux Mirabeau, & perdant l'occasion de s'opposer, comme chef de l'Assemblée, aux crimes & aux malheurs dont la places-d'armes fut le théâtre pendant sa fatale absence. Car, ou ce président eût forcé l'Assemblée à déclarer les brigands & les ouvriers armés, ennemis de la Patrie, s'ils s'obstinaient à vouloir forcer & violer le séjour du Prince; ou il aurait enfin mis l'Assemblée dans la nécessité de se dévoiler elle-même par un refus, & de se reconnaître complice de brigands. Il ne fallait pour cela que du courage, & cette présence d'esprit, toujours si absent dans les grandes occasions.

Mais je dois dire ce qui se passa dans la salle de l'Assemblée, & dans les avenues & dans les cours du château, pendant que M. Mounier temporisait dans l'antichambre du Roi, & jusqu'à l'arrivée de l'armée patriotique, sous les étendards du marquis de la Fayette.

Les poissardes qui avaient suivi M. Mounier chez le Roi, revinrent, à l'heure même, avec de bonnes paroles; mais leurs nombreuses com-

pagnes, qui les attendaient, les reçurent fort mal, les menacerent du réverbère, en les accuſant de s'être laiſſé gagner, & les contraignirent de remonter au château, pour obtenir que le Roi ſignât ſa promeſſe. Elles reviennent en effet, & ſont introduites. M. de Saint-Prieſt, miniſtre de Paris, leur parle, adoucit & conſole ces *reſpectables citoyennes*, leur explique en détail tous les ſoins que le Roi s'était donnés pour l'approviſionnement de Paris, car le Roi & les miniſtres étaient toujours dupes des famines artificielles de la capitale. Enfin, M. de Saint-Prieſt finit par leur remettre un billet ſigné de la main de ſa Majeſté, & propre à calmer leur troupe *auguſte*. C'eſt à cette occaſion, que le bruit ſe répandit, que ce miniſtre avait dit aux poiſſardes : *autrefois vous n'aviez qu'un Roi, & vous ne manquiez pas de pain* ; aujourd'hui *que vous avez douze cents Rois, c'eſt à eux qu'il faut en demander*. Comme c'était le jour de la faibleſſe, de la lâcheté, des ſottiſes & des perfidies, ce propos juſte & courageux était une grande diſſonnance. Auſſi, M. de Mirabeau ſe hâta-t-il de le relever, & d'en faire, deux jours après, un motif de dénonciation contre M. de Saint Prieſt, s'aſſurant que le miniſtre ſe réduirait au danger de ſoutenir ſon dire, plutôt qu'à la honte de le nier. Mais M. de Saint-

Prieſt

Prieſt confondit la malice de M. de Mirabeau à force de lâcheté, & nia le propos. On vit clairement alors que M. de Mirabeau n'a plus d'avantage dès qu'on le combat avec ſes armes. Un miniſtre noble & ferme eût été perdu.

Il ſerait difficile de peindre ce qui ſe paſſa dans l'Aſſemblée Nationale, depuis le épart du préſident, juſqu'à ſon retour. La ſalle ſe rempliſſait inceſſamment d'hommes & de femmes qui arrivaient de Paris; les députés étaient comme perdus dans cette foule immenſe. A travers mille voix confuſes, on diſtinguait à peine les cris de ceux qui demandaient la ſuppreſſion des gardes-du-corps, le renvoi du régiment de Flandres, & la deſtruction des parlemens. L'Aſſemblée décréta quelque choſe ſur les grains; mais on la fit taire, & on demanda un grand rabais dans le prix du pain, de la viande & des chandelles.

Le lecteur ſe figure ſans doute que les repréſentans de la Nation étaient humiliés ou indignés du rôle qu'ils jouaient au milieu de cette vile canaille; on pourra croire que ces auguſtes légiſlateurs gémiſſaient de l'état où ſe trouvait le Roi: car on entendait déja les coups de fuſils, & on ne pouvait douter du maſſacre des gardes-du-corps: mais il n'en eſt rien. Tous les députés dont on pouvait diſtinguer les viſages, étaient

d'une joie remarquable ; ils se mêlaient avec raviſſement aux poiſſardes, & leur dictaient des phraſes. Le colonel du régiment de Flandres, qui, le jour du fameux dîné, était en habit uniforme, ſe trouva en habit de cérémonie le jour du combat, & ne quitta pas la ſalle : ſon régiment refuſait en ce moment de repouſſer les brigands & de défendre le Roi. On remarqua ſur-tout la conduite de M. de Mirabeau : ſûr du régiment de Flandres, gardes-ſuiſſes, de la milice de Verſailles & de l'armée, qu'on attendait d'heure en heure, ce député oſa ſortir de la ſalle & ſe montrer dans l'avenue de Paris. Il joignait à l'habit noir & à la longue chevelure, coſtume du tiers-état, un grand ſabre nud qu'il portait ſous le bras. On le vit en cet équipage s'eſſayer peu à-peu dans l'avenue, marcher à pas comptés vers la place-d'armes, &, plus aidé de ſa figure encore que de ſon ſabre, étonner les premiers brigands qui l'enviſagèrent. On ne ſait juſqu'où cet honorable membre aurait pouſſé ſa marche, s'il n'eût pris l'air glacé des brigands pour un air de réſiſtance ou de menace. Le malheur de M. Mirabeau a toujours été de trop partager l'effroi qu'il cauſe, & de perdre ainſi tous ſes avantages. Il rentra donc avec précipitation dans la ſalle ; mais, un moment après, la réflexion l'emporta ſur l'inſ-

nuit, & il sortit encore pour voir, comme il le dit lui-même, *où en était le vaisseau de la chose publique*. Mais le bruit des premiers coups de fusil le fit renoncer à son entreprise, & ce bon patriote rentra dans la salle pour n'en plus sortir. Il est du petit nombre qui ne déserta point dans cette nuit fatale, & nous devons le dire.

On voyait aussi les émissaires & les courriers de M. le duc d'Orléans, qui allaient de la place-d'armes à l'Assemblée, & de l'Assemblée vers Paris. Ce prince les envoyait de Passi, où madame de Sillery partageait en ce moment sa solitude & ses allarmes. Ces courriers lui rapportaient, de minute en minute, les nouvelles du château ; & voici en effet ce qui s'y passait.

(No. 19.)

Ilion vertit in pulverem
Cum populo & duce fraudulento
. . . . . .
Omne Sacrum rapiente dextrâ.
Horat. Od. 1. III.

LES gardes-du-corps, les ſuiſſes & le régiment de Flandres, ainſi qne nous l'avons dit, bordaient le haut de la place-d'armes; ils arrêtaient les progrès & eſſuyaient les bravades des poiſſardes, des forts de la halle habillés en femme, & de la foule des ouvriers pariſiens qui ſe pouſſaient toujours contre la grille de la première cour. Les brigands armés de piques, & coeffés de bonnets pointus, ſe tenaient derrière en corps de réſerve: ils étaient deſtinés à une expédition intérieure, & ne devaient pas ſe prodiguer ſur la place d'armes.

On s'apperçut bientôt de l'intelligence qui régnait entre la milice bourgeoiſe de Verſailles & les brigands, ainſi que du peu d'eſpoir qu'il fallait ſur les ſoldats du régiment de Flandres. Il étoit

environ six heures, lorsqu'un milicien de Paris, qui était venu avec les poissardes, se jetta sur la ligne des gardes-du corps, afin de pénétrer dans la première cour. Pour ne pas le massacrer, on le laissa percer les rangs jusqu'à la grille; mais le marquis de Savonnieres, sous-lieutenant des gardes-du-corps, voyant que ce milicien tâchait de poignarder, à travers la grille, la la sentinelle suisse qui refusait de lui ouvrir, pousa son cheval sur lui afin de l'écarter. Aussi-tôt un soldat de la garde nationale de Versailles fit feu sur le marquis de Savonnieres, & lui cassa le bras. Ce fut là le signal du massacre. L'officier des gardes-du-corps alla tomber au milieu de son escadron, qui, fidèle aux ordres du Roi, ne songea point à la vengeance, & garda ses rangs. Une décharge considérable de coups de fusils fut le prix de cette modération; quelques gardes-du-corps & beaucoup de leurs chevaux furent griévement blessés, & les poissardes & les brigands en heurlèrent de joie. On s'apperçut en même-tems que la milice de Versailles, peu contente de cette première action, pointait, contre les gardes-du-corps, le canon qui est devant les casernes des anciens gardes-françaises. Le Roi, instruit du sort de ses malheureux gardes, leur fait ordonner de se retirer à leur hôtel,

croyant que leur retraite calmerait le peuple. Ils se forment auſſi-tôt en colonne, & quitte la place d'armes; mais la milice de Verſailles les charge encore, & tire ſur l'extrémité de la colonne; plusieurs gardes-du-corps ſont bleſſés, & des pelotons de cette milice les pourſuivent juſqu'à leurs écuries, en tirant toujours. Les coups partaient de toutes les rues & les bales ſifflaient de tout côté. Les gardes-du-corps, dont quelques-uns ſont morts de leurs bleſſures, ſe retirent en bon ordre, ſans jamais uſer de représailles. Il était environ ſept heures.

Ici deux réflexions ſe préſentent. Quoique la garde nationale (1), ou milice bourgeoiſe de

---

[1] Autrefois le mot *garde* était féminin, ſoit qu'on parlât de la garde entière, ou d'un ſeul garde. Aujourd'hui il eſt maſculin, en parlant des individus, & féminin, en parlant de la troupe. Ainſi, il faut dire : *la garde nationale* à Paris, eſt compoſée de tant de *gardes nationaux*. Si on dit encore les *gardes françaiſes*, & un *garde marine*, au lieu de *gardes français*, ou *gardes marins*, c'eſt que ces expreſſions datent du temps où le mot *garde* était féminin; d'où réſulte aujourd'hui le perpétuel mélange des deux genres, quand on parle des gardes françaiſes & des gardes marines : car, on dit, les *gardes françaiſes* ſont révoltés, & non révoltées; les *gardes marines* ſont ſupprimés & non ſupprimées.

Verſailles, ait fait mettre, dans plus d'un papier public, que les gardes-du-corps avaient tirés les premiers; ce menſonge n'a pu réuſſir un ſeul inſtant. Trop de témoins avaient vu le contraire; & d'ailleurs on ſe ſouvient que, le lendemain de l'action, il n'y avait pas de bourgeois à Verſailles, qui ne ſe vantât d'avoir *tué ſon garde du-corps*. Si, quelques jours après, la tardive réflexion eſt venue leur ouvrir les yeux, non ſur la barbarie, mais ſur la fauſſe politique qui les a rendu inſtrumens & victimes des pariſiens; s'ils ont vu enfin, avec quelle ſtupidité ils avaient eux mêmes livré le Roi, & perdu, peut-être pour jamais, le profitable honneur de ſa préſence, ce n'était pas une raiſon pour qu'on leur permît de calomnier ceux qu'ils venaient d'égorger. Il eſt donc reſté pour inconteſtable, que la milice nationale de Verſailles a tiré la première ſur les gardes-du-corps, ou, pour mieux dire, qu'elle a tiré ſeule, pendant la ſoirée du 5 octobre: il eſt peu de vérité, dans l'hiſtoire, auſſi bien conſtatée. Or, comment peut-on concevoir qu'une ville fondée, aggrandie, entretenue, enrichie par nos Rois, peuplée de quatre-vingt mille gens à gages, dont l'exiſtence eſt abſolument attachée au ſéjour du prince; comment, dis-je, peut on concevoir que Verſailles ait expulſé le Roi à

coups de fusil, & servi, à ses propres dépens, les fureurs intéressées de la capitale ? On ne se jettera pas, je pense, sur le patriotisme : ce mot n'est point du répertoire de Versailles ; cette ville sait qu'elle a tout à gagner aux déprédations du gouvernement : c'est l'aire de l'aigle, où abordent les dépouilles des campagnes. D'ailleurs son repentir, sur la perte du Roi, est trop sincère, & le patriotisme n'a pas regret à ses sacrifices, en supposant, en effet, que la translation du Roi, à Paris, fût un acte de patriotisme. Voici donc comment on peut expliquer la folle & barbare conduite de Versailles. Ce n'a été qu'une erreur & un faux calcul de l'intérêt. L'effroi de la banqueroute avait glacé tous les esprits. Il passait pour constant, parmi les nombreux valets de Versailles, que le Roi était un être usé, un vieux mot, un signe sans valeur, qu'il n'y avait plus que la nation, c'est-à-dire, une nouveauté qui pût rajeunir l'état, sauver la dette, & payer Versailles. Ce bruit avait prévalu, & s'était fortifié de l'idée que, sans Paris, l'Assemblée Nationale ne pouvait rien. Il fallait donc plaire à la capitale. Le Roi étant mal conseillé ; il fallait donc, pour son bien particulier & pour le bien général, exterminer sa cour, lui donner une garde parisienne, & l'abandonner aux seules impulsions

de l'Assemblée Nationale. Mais Versailles entendait seulement que Paris dût laisser une garde au Roi, & non qu'il dût l'enlever à jamais. Telle est la solution du problême qu'offrent, d'un côté, l'inhumaine conduite, & de l'autre, le repentir des bourgeois de Versailles : repentir auquel le départ de l'Assemblée Nationale a donné depuis, tant d'énergie, & qui s'accroît encore tous les jours dans le délaissement & la misère où les a plongés leur folie. L'ordre si souvent répété aux gardes-du corps, de ne pas tirer sur les citoyens, & de se laisser égorger sans résistance, est l'objet de notre seconde réflexion. Quoi! des poissardes & des brigands, extraits de la lie parisienne, sont des *citoyens* qu'il faut épargner, des sujets qui méritent toute la tendresse du Roi qu'ils viennent égorger! & six cens militaires pleins d'honneur, & prêts à verser tout leur sang pour ce même Roi, ne sont que des automates dont il faut enchaîner la valeur, ou dévouer les têtes à une mort honteuse & certaine! La postérité jugera par-là de quels hommes le Roi était alors entouré. Cette défense est la plus grande faute de Louis XVI, (si, parmi tant de malheurs, on peut remarquer des fautes) : car ce conseil était non-seulement

inhumain, il était encore plus impolitique. On n'avait qu'à parler : ces six cens gardes-du-corps auraient conduit les brigands, à coups de plat de sabre, jusqu'à Paris, sans qu'il fût besoin de recourir aux suisses ou au régiment de Flandres, & malgré la milice de Versailles (1). Mais, dans toute la révolution, & pendant cette journée sur tout, un conseil courageux ne tomba dans l'esprit de personne; on craignait, en se défendant, d'irriter la milice de Versailles : on craignait d'exposer d'avantage le Roi; enfin, on craignait toujours. Si l'un des ministres proposait, en tremblant, quelque lâcheté, un autre l'écoutait en frémissant, un troisième l'inspirait au Roi en balbutiant. Le plus vigoureux des projets auquel on s'arrêta, ce fut la fuite. Mais le Roi ne voulut pas fuir. On proposa du moins, de faire partir la Reine & le Dauphin; on fit même approcher des voitures, mais les bourgeois de Versailles

(1) Cette Révolution, si vantée, & dont les Parisiens sont si glorieux, cinq ou six cents mousquetaires, postés au palais-royal, l'auraient empêchée. Au reste, tous les bons & tous les mauvais esprits prévirent tout ce qu'on pourrait un jour exiger d'un Roi qui laissait supprimer sa maison.

coupèrent les traits des chevaux, brisèrent les roues, & ſe mirent à crier que le Roi voulait s'enfuir à Metz (1). Toute retraite fut déſormais impoſſible; & quand même ce moyen eût été praticable, le courage de la Reine l'eût rendu inutile. Elle déclara hautement qu'elle ne quitterait jamais le Roi, & qu'elle mourrait avec lui. Quelques perſonnes inſtruites prétendent que, ſi cette princeſſe était partie, elle n'eût jamais échappé aux aſſaſſins dont toutes les routes qui aboutiſſent au château étaient ſuffiſamment garnies.

Nous avons dit que, vers les ſept heures, le Roi, entendant les coups de feu, & ne pouvant douter du malheur de ſes gardes, leur avoit fait ordonner de ſe retirer. On a vu combien, ſans jamais ſe défendre, ils avaient été maltraités dans leur retraite. A huit heures & demie, le Roi, apprenant avec certitude que vingt mille pariſiens armés étaient en marche, & venaient fondre ſur Verſailles, redemanda ſes gardes-du-

(1) C'eſt l'origine de toutes les fables & de toutes les prétendues conſpirations dont on a fait tant de bruit, au ſujet de l'enlèvement du Roi. C'eſt là le fond de toutes les pourſuites pour le crime de lèze-nation.

corps. Une partie seulement reçut l'ordre, & vint se ranger en bataille dans la cour royale. Les autres, étant avertis plus tard, ne se rendirent que par petites divisions; on faisait feu sur eux dans toutes les rues; & par-tout où ils se présentaient, ils étaient poursuivis comme des bêtes féroces. Il y en eut quelques-uns de tués, & un plus grand nombre de blessés en cette occasion. A peine étaient ils rangés devant la grille de la cour royale, que le Roi, toujours irrésolu & toujours malheureux dans ses résolutions, leur fit dire de se replier sur la terrasse de l'orangerie. De sorte que, cette fois, le château qu'ils étaient venus défendre, les défendit eux-mêmes, en les séparant des brigands de Paris & des bourgeois de Versailles. Peu de temps après, Sa Majesté les renvoya à Rambouillet, sous la conduite du duc de Guiche, afin de les dérober aux fureurs de la milice parisienne qui arrivait pour les égorger. Il ne resta, dans le château, que la garde de service; & c'est elle qui, le lendemain, fut en partie massacrée, & en partie traînée à Paris, ainsi que nous allons voir.

Vers dix heures, un aide-de-camp de M. de la Fayette vint annoncer son arrivée prochaine, à la tête de l'armée nationale de Paris. Le trouble

des ministres redoubla. On savait que le marquis de la Fayette était parti, par ordre de la populace, & pour faire tout ce que voudrait la populace. La cour était loin de partager l'heureuse confiance d'un général qui marche avec l'intention de faire tout ce que lui ordonnera son armée. On ne savait à quoi se résoudre : la stupeur présidait aux délibérations, & la peur donnait des conseils à la peur. Après tant de faux calculs & de pas en arrière; après tant d'amnisties, ou, pour mieux dire, tant d'encouragement donnés aux révoltes de tout genre; après l'abandon de sa prérogative, & le sacrifice de ses goûts & de ses plaisirs, le Roi avait enfin à trembler pour la vie de tout ce qui lui était cher, & il n'avait que sa terreur à opposer au danger.

On sait qu'au milieu de toutes ses magnificences, Louis XIV avait laissé un pont de bois à Sève, afin, dit-on, que, dans les momens de crise, cette communication, entre le séjour des Rois & une capitale dangereuse, pût être coupée en un clin d'œil. Mais c'est en vain que ce pont choquait, depuis un siècle, la vue & l'imagination des Français & des Etrangers qui venaient admirer les bronzes & les marbres de Versailles; on oublia, quand le moment fut venu, ou peut-être

même on craignit d'uſer d'une précaution impoſée, par la crainte, au luxe & au deſpotiſme : c'eſt en effet un des caractères de la peur que de s'oppoſer à ſes propres meſures. Le pont de bois ſur lequel ont paſſé les brigands nationaux, de toute race, de toute forme & de tout ſexe, ne fut point coupé. Je ne fais cette obſervation minutieuſe, que pour prouver qu'elle était en ce moment à Verſailles la défection de toute les idées, grandes & petites. (1) Qu'on nous diſe, après cela, que les cours, ſont des foyers de diſſimulation, de politique & de machiavélisme ! La cour de France a déployé, de nos jours, une profondeur d'ineptie, d'imprévoyance & de nullité d'autant plus remarquables, qu'il n'y a que des hommes au-deſſous du médiocre qui aient figuré dans la révolution. Je ne crains point de le dire : dans cette révolution ſi vantée, prince du ſang, militaire, député, philoſophe, peuple,

(1) On pourrait alléguer que la plaine de Grenelle conduit à Sève, indépendamment du pont de bois ; mais, outre qu'il vaut mieux, dans les dangers, n'avoir qu'un chemin à défendre, notre obſervation eſt faite exprès pour ceux qui ne doutent point de la raiſon ſuffiſante qui entretenait un pont de bois à Sève, & ceux-là ſont le grand nombre.

tout a été mauvais, jusqu'aux assassins. Telle est la différence, entre la corruption & la barbarie. L'une est plus féconde en vices, & l'autre en crimes. La corruption énerve tellement les hommes, qu'elle est souvent réduite à implorer la barbarie, pour l'exécution de ses desseins: M. de la Fayette, & tous les héros parisiens, ont beaucoup moins servi le peuple qu'ils ne lui ont échappé. Les députés les plus insignes, tels que les Chapelier & les Mirabeau, étaient entrés aux Etats-Généraux, extrêmement affaiblis par le mépris public, & devaient craindre que le Roi ne s'honorât de leur châtiment. Les philosophes du Palais-Royal étaient, à la vérité, des malfaiteurs; mais les assassins gagés se sont trouvés des raisonneurs qui ont *distingué* entre la Reine & le Roi. (1) Enfin, le duc d'Orléans

(1) Dans une taverne de Sève, quatre assassins habillés en femmes, s'étant arrêtés & assis pour boire, le jour de l'expédition, l'un d'eux disait aux autres: *ma foi, je ne peux me résoudre à le tuer, LUI; cela n'est pas juste; mais pour ELLE, volontiers.* Son voisin lui répondit: *Sauve qui peut, il faudra voir quand nous y serons.* L'homme qui entendit ce propos, l'a répété inutilement dans Paris. Le comité des recherches a mépriſé ces petits détails, pour s'occuper des grandes entreprises des criminels de lèze-nation.

s'eſt jugé lui-même indigne de tous les crimes qu'il payait, & s'eſt enfui, renonçant au prix, à cauſe de la dépenſe, & mettant *conjuration à bas*, ſelon ſa propre expreſſion. Nous verrons pourtant qu'il n'a déſerté qu'au moment où il fallait que l'Aſſemblée Nationale & Paris optaſſent entre Louis XVI & lui. Il cédait aux évènemens, & une erreur de l'avarice le conſolait des faux pas de l'ambition.

(No. 20.)

Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
Incipit.

Æn. l. 2.

LE Roi n'ayant plus une épée à oppoſer à l'armée du marquis de la Fayette, voulut du moins ſe couvrir de la robe ſacrée des repréſentans de la Nation, & fit ſavoir au préſident combien il déſirait de le revoir au château avec le plus grand nombre de députés qu'il pourrait amener. M. Mounier était depuis peu, comme nous l'avons dit, rentré dans la ſalle avec la conſtitution & la déclaration ſignées de la main de Sa Majeſté; & nous avons vu comment il avait été reçu. La ſalle pleine, à cette heure-là, de cuiſinière, de poiſſardes, de crocheteurs, de forts de la halle, & de quelques députés, offrait, comme le dit M. de Mirabeau, un *majeſtueux aſſemblage*; mais il n'y avait plus d'Aſſemblée. Le préſident fit prier les officiers municipaux de Verſailles de rappeller, au ſon du tambour, & de rue en rue,

les représentants de la Nation. Pendant qu'ils arrivaient successivement, la populace qui siégeait dans la salle se plaignait de n'avoir rien mangé de tout le jour. M. Mounier ne savait comment nourrir, sans pain ou sans miracle, cette multitude affamée, au milieu d'une nuit déjà fort avancée ; il ignorait que le duc d'Orléans était pour les brigands, une véritable providence : des vins, des viandes, & des liqueurs entrèrent subitement par toutes les portes de la salle ; & les députés de la nation assistèrent au banquet du Peuple-Roi.

On fut enfin averti de l'arrivée du marquis de la Fayette, entre onze heures & minuit. M. Mounier pria un député d'aller à sa rencontre, afin de lui faire connaître l'acceptation pure et simple du Roi, & d'en instruire l'armée. Cet honnête président offrait cette acceptation à tout venant, & en attendait toujours les meilleurs effets. Il savoit pourtant, que l'armée ne venait que pour se *venger* des gardes-du-corps, & pour prier le Roi, *à coups de fusils*, de vouloir bien abandonner sa personne aux parisiens. L'acceptation de quelques articles de constitution n'interressait pas les soldats & les brigands ; les uns en voulaient à la vie, & les autres à la liberté du Roi ; ils ne se doutaient pas alors que l'Assemblée Na-

tionale ne leur livrait qu'un phantôme; aujourd'hui même ils ne le retiendraient pas dans Paris, s'ils concevaient clairement que la Royauté eſt morte lui. A des yeux vulgaires, le Roi est toujours Roi. L'éclipſe politique ſurvenue dans la couronne n'eſt point viſible aux derniers rangs de la ſociété. Il eût fallu que Louis XVI changeât de titre, pour qu'il leur ſemblât avoir changé de nature. Si l'Aſſemblée Nationale eût déclaré franchement que Louis XVI ne s'appellerait plus que *Stathouder*, jamais on n'aurait pu engager le peuple à venir l'enlever. Que ce prince ait de l'argent demain, & il aura une armée, & avec cet argent & cette armée, la toute-puiſſance : il ſera *Roi*, par la raiſon qu'il n'a pas ceſſé d'être *le Roi*, & le peuple ne s'appercevra pas d'avantage de ce nouveau changement. Les noms font tout en ce monde, & les nobles & les prêtres ont été perdus, dès que la populace a pu retenir le mot *ariſtocrate*, & le leur appliquer. La véritable révolution eſt opérée & gît tout-entière dans la prérogative du Monarque; mais pour le peuple, elle ne conſiſte que dans la ruine du clergé, dans l'incendie des châteaux, & dans les inſultes impunies faites à tous les riches. Qu'eſt ce en effet, que la démocratie, pour le fond d'une nation, ſi ce n'eſt de manger ſans travailler, & de ne plus payer d'Impôts ?

Que l'Assemblée Nationale essaie demain de rétablir l'ordre, de faire respecter les Loix, de punir les Brigands, d'exiger des Impôts proportionnés aux besoins, & elle sera lapidée. Sa profonde sagesse le sent bien, & sa haute prudence ne s'y expose pas.

Le marquis de la Fayette connaissant les stupides & mauvaises intentions de son armée, ne laissa pas, en arrivant aux barrières de Versailles, de lui faire prêter le serment: & quel serment! De respecter l'Assemblée Nationale & la loi, dont il n'était pas question, & d'obéir au Roi, qu'on venait arracher de ses foyers ensanglantés. Il faut plaindre un général qui se place de lui-même enter la stupidité & la perfidie, & qui ne peut gagner de l'indulgence sans perdre de l'estime. En effet, si le marquis de la Fayette n'avait pas le droit de se rejetter sur sa nature & de réclamer l'indulgence, on lui demanderait pourquoi il ne fit pas jurer à son armée de chasser les brigands & les poissardes, & de purger de cette horrible vermine le séjour du Roi & le siége de l'Assemblée Nationale? mais, pour ne pas s'occuper davantage d'un général qui n'est pas plus responsable de ses idées que de ses soldats, demandons à l'Assemblée Nationale elle-même comment il ne s'est pas trouvé dans son sein un

ſeul bon eſprit, un ſeul honnête homme, un *Atteius* enfin, qui put ſortir de l'Aſſemblée, s'avancer dans l'avenue, & maudire la Fayette & l'armée, au nom de la patrie : oui, il fallait déclarer ennemi de la patrie, un général qui marchait contre le Roi & l'Aſſemblée Nationale, ou ſe déclarer ſon complice par le ſilence : & c'eſt le parti que prit l'Aſſemblée.

Le marquis de la Fayette fit arrêter ſa milice à la hauteur de la ſalle des Etats-Généraux, & s'y préſenta ſeul. Il dit d'abord au préſident : » Qu'il fallait ſe raſſurer ; que la vue de ſon » armée ne devait troubler perſonne ; qu'elle » avait juré de ne ſouffrir aucune violence ». Le préſident lui demanda, ce que venait donc faire cette armée ? Le général répondit : « Qu'il » n'en ſavait rien ; mais qu'il fallait calmer le » mécontentement du peuple, en priant le Roi » d'éloigner le régiment de Flandres, & de dire » quelques mots en faveur de la cocarde pa- » triotique. »

En terminant cet étrange dialogue, le marquis alla rejoindre ſon armée, la poſta ſur la place d'armes, à l'entrée des avenues, dans les rues, par-tout enfin où elle voulut ſe placer, & monta chez le Roi, auquel il dit, en entrant : *Sire*,

j'ai préféré de venir à vos pieds avec vingt mille hommes bien armés, *plutôt que de périr en place de grève.* Il ajouta, que *d'ailleurs Paris était assez tranquille.* Après cette harangue, qui rend si incroyables celle des Thucidide & des Xénophon, le marquis de la Fayette eut avec le Roi un entretien secret & assez long, dans lequel il donna à ce prince tant de motifs de sécurité, que le président de l'Assemblée Nationale s'étant présenté avec un cortège de députés, le Roi lui dit : » J'avais désiré d'être environné des repré» sentans de la Nation, dans les circonstances » où je me trouve, & je vous avais fait dire » que je voulais recevoir devant vous le marquis » de la Fayette, afin de profiter de vos conseils : » mais il est venu avant vous, & je n'ai plus rien » à vous dire, sinon que je n'ai point eu l'in» tention de partir, & que je ne m'éloignerai » jamais de l'Assemblée Nationale ». Ces derniers mots signifiaient, ou que Roi avait en effet délibéré de partir, ou qu'il savait que le peuple de Versailles lui en imputait l'envie. Mais l'ascendant du général sur le monarque fut tel, que Sa Majesté, d'abord si empressée de consulter l'Assemblée Nationale, & peut-être même de s'éloigner de Versailles, n'y songea plus après cet en-

tretien, & ſe repoſa de tout ſur un général qui n'était ſûr de rien.

Le préſident & les députés retournèrent à minuit dans la ſalle, & pourſuivirent leur ſéance au milieu de la populace qui les environnait. Comme ils n'attendaient en effet que l'événement, ils ouvrirent, pour gagner du temps, une diſcuſſion ſur les loix criminelles. Le peuple les interrompait à chaque inſtant, & leur criait, du *pain*, du *pain*; *pas tant de longs diſcours*. Mais le pain ne manquait pas; car, au moment où l'armée parut, elle fut accueillie avec des cris de joie par les brigands & par la milice de Verſailles: elle s'unit auſſitôt aux dragons & à ce régiment de Flandres, objet de tant d'allarmes & prétexte de l'invaſion. Comme cette affreuſe nuit était froide & pluvieuſe, les troupes alliées ſe refugièrent dans les cabarets, dans les écuries, dans les cafés, ſous les portes & dans les cours des maiſons. D'immenſes proviſions de viande & de pain leur furent diſtribuées; on leur prodigua les plus violentes liqueurs. Le marquis de la Fayette, témoin de cette abondance & de cette joie, bien loin d'en redouter les ſuites & les progrès, en conçut le meilleur augure. Il ſe hâta de placer quelques ſentinelles, & de garnir quelques poſtes avec ſes gardes nationaux pariſiens. Satisfait de

tant de précautions, il monta chez le Roi, & lui communiqua la contagion de ſa ſécurité. Il répondit des intentions de la milice & du bon ordre pour le reſte de la nuit. Ses propos aſſoupirent toutes les craintes. Le Roi, perſuadé, ſe coucha. Il était environ deux heures. M. de la Fayette, en ſortant de chez le Roi, dit à la foule qui était dans l'*œil-de-bœuf* : « Je lui ai fait faire » quelques ſacrifices, afin de le ſauver ». Il parla en même temps des précautions qu'il avait priſes, & s'exprima avec tant de calme & de bonheur, qu'il parvint à donner auſſi à tous ceux qui l'écoutaient, le déſir d'aller ſe coucher. Les ſuccès en amenèrent d'autres. Le marquis de la Fayette conçut l'idée de faire coucher toute l'Aſſemblée Nationale. Il y vole auſſitôt. C'était, comme on l'a dit alors, *le général Morphée*. Il arrive, il parle au préſident de l'Aſſemble, lui expoſe avec candeur ſes motifs de ſécurité & lui inſpire la plus forte envie d'aller dormir. Ce préſident tenait la ſéance depuis dix-huit heures, & ſon extrême laſſitude lui rendait les conſeils du général plus irréſiſtibles. « Si vous avez quelques craintes, » lui dit pourtant M. Mounier, parlez, & je re- » tiendrai les députés juſqu'au jour ». M. de la Fayette répondit : qu'il était ſi certain des pacifiques diſpoſitions de ſon armée, & qu'il comptait

avec

avec tant de foi sur la tranquillité publique, pour cette nuit, qu'il allait se coucher lui-même. Le président, pressé du poids de la parole & de l'exemple, leva la séance, & se retira. Il ne resta que MM. Barnave, le comte de Mirabeau, Pethion de Villeneuve & quelques autres démagogues zélés, qui ne voulurent pas quitter la foule dont la salle & toutes ses dépendances regorgeaient. Seuls, ils résistèrent aux calmans du marquis de la Fayette, & refusèrent, comme un autre Ulysse, de s'endormir sur le bord d'un écueil. Ils ont veillé, toute la nuit, *sur le vaisseau de la chose publique* : mais, comme ils n'ont point empêché les crimes du matin, & qu'au contraire ils les ont vus, &, pour ainsi dire, consacrés de leurs regards, l'histoire doit en accuser leur présence autant du moins qu'elle en accuse l'absence des autres.

En entrant chez lui, M. Mounier apprit qu'une vingtaine de brigands étaient venus demander sa tête, & avaient promis de revenir. On sait qu'il avait été désigné au peuple comme *aristocrate*, pour avoir soutenu le *veto royal* & la nécessité d'une seconde chambre législative. Malgré ce nouveau sujet d'allarmes, M. Mounier avoue (1)

(1) Voyez *l'exposé de sa conduite*.

qu'il dormit profondément, jusqu'au grand jour, sur la parole de M. de la Fayette, qui était allé se jetter aussi dans son lit, après avoir endormi les victimes au milieu des bourreaux. Quand ce général se serait concerté avec les brigands, aurait-il pû mieux faire? Tant il est vrai, que dans les places importantes, le défaut d'esprit a tous les effets de la perversité du cœur!

Au sein de tant de perfidies de tout genre, sur ce théâtre où la peur & la lâcheté conduisaient la faiblesse à sa perte, il s'est pourtant rencontré un grand caractère, & c'est une femme, c'est la Reine qui l'a montré. Elle a figuré, par sa contenance noble & ferme, parmi tant d'hommes éperdus & consternés; & par une présence d'esprit extraordinaire, quand tout n'était qu'erreur & vertige autour d'elle. On la vit, pendant cette soirée du cinq octobre, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force & dignité à tout ce qui l'approchait, & communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs allarmes. « Je sais, disait-elle, » qu'on vient de Paris pour demander ma tête: » mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre » la mort, & je l'attendrai avec fermeté ». Un officier des gardes-du-corps, parlant avec beaucoup d'amertume & peu de mesure, de ce nouvel

attentat des factieux, & de tout ce qui se passait à Versailles, la Reine fit changer d'objet à cet entretien, mais sans affectation. Un moment après, elle se pencha vers un député de la noblesse de Bourgogne, & lui dit à demi voix: « J'ai détourné » la conversation, parce que j'ai apperçu un » valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans : » je ne sais comment il s'est introduit ici ». On verra bientôt cette princesse, quand les périls l'exigeront, déployer la magnanimité de sa mère; &, si avec le même courage elle n'a pas eu des succès pareils, c'est que Marie-Thérèse avait affaire à la noblesse de Hongrie, & que la Reine de France n'a parlé qu'à la bourgeoisie de Paris.

Depuis trois heures du matin jusqu'à cinq & demie, rien ne transpire, & tout paraît enseveli dans la tranquille horreur de la nuit. C'était pourtant un spectacle bien digne d'être observé que cette profonde sécurité de la Famille Royale, dormant sans défense au milieu d'une horde d'assassins renforcés de vingt mille soldats, & cela, sur la parole d'un général qui avoue lui-même qu'il n'a conduit ou suivi son armée, que de peur d'être pendu en place de grève! C'est pour la première fois peut-être qu'une si grande peur a inspiré une si grande confiance.

Il y eut néanmoins, dans cette nuit, quelques personnes qui ne partagèrent point cette sécurité, & qu'un esprit de prévoyance empêcha de dormir. Une, sur-tout, pressée d'une secrette inquiétude, sortit de sa maison, & monta au château. Ce témoin, digne de foi, vit que les postes étaient occupés par les anciens gardes-Françaises & par la milice de Versailles, mais qu'il n'y avait pas une sentinelle d'extraordinaire. Seulement, il trouva près de la cour de marbre, un petit bossu, à cheval, qui se dit placé là par le marquis de la Fayette, & qui, sur les craintes que lui marquait notre témoin, au sujet des brigands, ajouta qu'il répondait de tout; que les gens à piques & à bonnets pointus la connaissaient bien. « Mais, » insista le témoin, puisque votre général est » couché, & que le château est sans défense, » comment ferait-on si on avait besoin de la » Garde Nationale? » Le bossu répondit: « Il » ne peut y avoir de danger qu'au matin ». Ce propos était effrayant: mais à qui le rendre? Le témoin parcourut la place d'armes & l'avenue de Paris, jusqu'à l'entrée de l'Assemblée Nationale. Il vit, de proche en proche, de grands feux allumés, & autour de ces feux, des groupes de brigands & de poissardes, qui mangeaient & buvaient. La

ſalle de l'Aſſemblée était abſolument pleine d'hommes & de femmes. Quelques députés s'évertuaient dans la foule. La milice Pariſienne, forte de 15 à 18 mille hommes, étaient diſperſés dans tous les quartiers de la ville : les écuries, les cabarets, les cafés en regorgeaient. Telle fut la ſituation de Verſailles, depuis trois heures du matin juſqu'à la naiſſance du jour.

(No. 21.)

Quid moror? Irrumpunt thalamo : comes additur unâ
Hortator ſcelerum Aurelides.

Æneid. l. 6.

SUR les ſix heures du matin, les différens groupes de brigands, de poiſſardes & d'ouvriers ſe réunirent, &, après quelques mouvemens, leur foule ſe porta rapidement vers l'hôtel des gardes-du-corps, en criant : *Tue les gardes-du-corps, point de quartier.* L'hôtel fut forcé en un moment. Les gardes-du-corps, qui étaient en petit nombre, cherchèrent à s'échapper : on les pourſuivit de tout côté avec une rage inexprimable; on en tua deux ou trois; d'autres furent horriblement maltraités & s'enfuirent vers le château, où ils tombèrent entre les mains de la milice de Verſailles & de celle de Paris : quinze furent pris & conduits vers la grille, où on les retint, en attendant qu'on eût aviſé au genre de leur ſupplice. Preſqu'en même temps arriva le gros des brigands, hommes & femmes; qui avaient déjà pillé & dévaſté l'hôtel : ils ſe jet-

rent dans toutes les cours du château, en présence de la milice de Paris, & ſans que les ſentinelles, poſées par le marquis de la Fayette, fiſſent la moindre réſiſtance, ils pénétrèrent auſſitôt, les uns par le grand eſcalier, & les autres par le côté de la chapelle, dans l'intérieur des ſalles, & forcèrent celle des cent-ſuiſſes: mais auparavant, ils égorgèrent deux gardes-du-corps qui étaient en ſentinelle, l'un près de la grille, & l'autre ſous la voûte. Leurs corps, tout palpitans, furent traînés ſous les fenêtres du Roi, où une eſpèce de monſtre, armé d'une hâche, portant une longue barbe & un bonnet d'une hauteur extraordinaire, leur coupa la tête. Ce ſont ces deux mêmes têtes, étalées d'abord dans Verſailles, qui ont été portées, ſur des piques, devant le carroſſe du Roi, & promenées, le même jour & le lendemain, dans les rues de Paris.

Les aſſaſſins ayant donc pénétré dans la ſalle des cent-ſuiſſes, & tué un troiſième gardes-du-corps, ſur le haut de l'eſcalier de marbre, demandent à grands cris la tête de la Reine; les horribles menaces & les hurlemens de ces bêtes féroces retentiſſaient dans tout le château; les gardes-du-corps forment une eſpèce de barricade dans leur ſalle, & ſe replient du côté

de l'œil-de-bœuf : mais leur faible barricade eſt bientôt emportée, & on les pourſuit de ſalle en ſalle. Le garde qui étaient en ſentinelle à la porte de la Reine, ſe défend héroïquement, & avant de ſuccomber, donne l'allarme par ſes cris & par des coups redoublés à la porte de l'appartement. La Reine, réveillée par ſes femmes, ſaute hors du lit & s'enfuit, en chemiſe, par un étroit & long balcon, qui borde les fenêtres des appartemens intérieurs : elle arrive à une petite porte qui donne dans l'œil-de-bœuf; & après avoir attendu, pendant cinq minutes, qu'on ouvrît cette porte, elle ſe ſauve dans la chambre du Roi. A peine avait elle quitté ſon appartement, qu'une bande d'aſſaſſins, dont deux étaient habillés en femmes, entre & pénètrent juſqu'à ſon lit dont ils ſoulèvent les rideaux avec leurs piques. Furieux de ne pas la trouver, ils ſe rejettent dans la galerie, pour forcer l'œil-de-bœuf ; & ſans doute qu'ils auraient mis la France en deuil, s'ils n'avaient rencontré les grenadiers des anciens gardes françaiſes, qui rempliſſaient déjà cette antichambre, défendaient l'appartement du Roi, & arboraient l'étendart des gardes-du-corps, afin de les dérober à la furie des bourreaux, ſoit en les faiſant priſonniers, ſoit en les laiſſant paſſer dans la chambre

de

de Louis XIV (1), & dans celle du conseil, où ces infortunés étaient résolus de défendre les jours du Roi, jusqu'à la dernière goute de leur sang. Enfin, ces grenadiers, après avoir dégagé les gardes du-corps, repoussent peu-à-peu la foule acharnée des brigands & des assassins, les forcent à descendre dans cours, & s'emparent de tous postes, afin de les garantir le château d'une nouvelle invasion. Mais je dois dire la cause de cet heureux événement, qui, en sauvant la famille royale, épargna une tache éternelle au nom français, renversa l'édifice de la conspiration & fit perdre aux factieux tout le fruit de leurs crimes.

Le marquis de la Fayette, arraché de son lit, au premier bruit de ce qui se passait, s'était brusquement jetté sur un cheval, & avait couru au château. Désespéré de son sommeil, de sa crédulité, de ses promesses & toutes les sottises qui composaient sa vie depuis vingt-quatre heures, il se présente d'un air passionné aux grenadiers des gardes françaises, incorporés dans la milice parisienne, leur parle du danger

(1) Cette pièce, où couchait Louis XIV, précède l'appartement intérieur du Roi.

du Roi, & s'offre lui-même en victime. Les grenadiers, émus, volent au château sur les traces sanglantes du peuple & delivrent les gardes-du-corps, ainsi qu'on a vu; mais toujours en respectant les bandits & les assassins. Presqu'au même instant, M. de la Fayette apperçoit les quinze gardes, sur le supplice desquels la populace délibérait : il y court, il harangue le peuple & gagne du temps. Une seconde troupe de grenadiers passait: « Grenadiers, leur cria-t-il, souffrirez vous donc que de braves gens soient ainsi lâchement assassinés ? Je les mets sous votre sauve-garde. Jurez-moi, foi de grenadier, que vous ne souffrirez pas qu'on les assassine ». Les grenadiers le jurent & mettent les gardes-du-corps au milieu d'eux. Mais plus loin la populace, chassée du château, furieuse & merveilleusement secondée par la milice de Versailles, avait arrêté quelques autres gardes & s'apprêtait à les égorger. Ce fut le desir de rendre leur exécution plus éclatante & plus cruelle, en les massacrant sous les fenêtres même du Roi, qui les sauva. Un officier de la milice nationale de Paris, en arracha huit d'entre les mains de cette troupe forcenée. Parmi les autres, se trouvaient quelques brigadiers, à cheveux blancs, qui disaient au peuple, dont ils étaient

entourés : « Notre vie eſt entre vos mains; vous pouvez nous égorger; mais vous ne l'abrégerez que de quelques inſtans, & nous ne mourrons pas deshonorés ». Cette courte harangue produiſit une ſorte de révolution dans les eſprits. Un officier de la garde nationale, touché du noble diſcours & de l'air vénérable de ces militaires, ſaute au cou du plus âgé, & s'écrie : « nous n'égorgerons pas de braves gens comme vous ». Son exemple eſt ſuivi par quelques autres officiers de la milice pariſienne. Au même inſtant, le Roi, inſtruit que ſes gardes étaient miſérablement égorgés, ouvre lui-même ſes fenêtres, ſe préſente ſur ſon balcon & demande leur grace au peuple. Les gardes-du-corps, réfugiés près de la Perſonne, voulant ſauver leurs camarades, jettent du haut du balcon leurs bandoulières à ce même peuple, mettent bas les armes & crient : *vive la nation.* La démarche du Roi & l'action de ſes gardes flattent & amoliſſent l'orgueil de ces tigres : des cris redoublés de *vive le Roi* partent de toutes les cours & de toutes l'étendue de la place d'armes. En un moment, les victimes qu'on allait maſſacrer ſont fêtées, embraſſées & portées en tumulte ſous les fenêtres du Roi : on invite ceux qui étaient auprès de Sa Majeſté à deſcendre : ils deſcendent en effet, & partagent

avec leurs compagnons les carreſſes bruyantes & les tendres fureurs de cette populace, dont nous décrirons bientôt le barbare triomphe & es cruelles joies. Mais voyons auparavant ce qui ſe paſſait dans la chambre du Roi.

La Reine s'y était à peine réfugiée, que MONSIEUR, MADAME & Madame ELISABETH vinrent y chercher un aſyle : un moment après arrivèrent les miniſtres & beaucoup de députés de la nobleſſe, tous dans le plus grand déſordre. On entendait les voix des brigands mêlées aux cliquetis des armes, & ce bruit croiſſait de plus en plus. Bientôt les anciens grenadiers des gardes-françaiſes occupèrent l'*œil de-bœuf*, pour en défendre l'approche aux aſſaſſins ; mais on n'en fut guères plus raſſuré. Quelle foi pouvait-on ajouter à des ſoldats infidèles & corrompus ? Une belle action étonne plus qu'elle ne raſſure, quand l'intention eſt ſuſpecte. Auſſi tout n'était que pleurs & confuſion autour de la Reine & du Roi. Madame Eliſabeth & les femmes de la reine criaient & ſanglotaient ; le garde-des-ſceaux ſe déſeſpérait, MM. de la Luzerne et de Montmorin ſe voyaient tels qu'ils étaient, ſans courage & ſans idées, le Roi & Monſieur paraiſſaient abattus : mais la reine, avec une fermeté noble & touchante, conſolait & encourageait tout le monde. Dans un coin du cabinet du

roi, était M. Necker, plongé dans la plus profonde consternation, & c'est de toutes les figures du tableau celle qui doit frapper le plus. *Etait-ce donc là votre place, grand-homme, ministre irréprochable, ange tutélaire de la France? Sortez, idole du peuple, montrez-vous à ces rébelles, à ces brigands, à ces monstres : exposez-leur cette tête qu'ils ont eux-mêmes chargée de tant de couronnes : essayez sur eux le pouvoir de votre popularité & le prestige de votre réputation : le roi & l'Etat n'ont que faire de vos larmes.* Jamais, en effet, M. Necker ne se disculpera de sa conduite en ce jour : s'il se fut présenté, on ne sait jusqu'à quel point il eût influé sur la multitude; mais du moins on ne dirait pas aujourd'hui que M. Necker ne se montre que pour avoir des statues & des couronnes.

Le peuple, ayant fait graces aux gardes du-corps, ne perdait point de vue le principal objet de son entreprise, & demandait, à grands cris, que le roi vînt fixer son séjour à Paris. M. de la Fayette envoyait avis sur avis. Le roi, effrayé, sollicité, pressé de toutes parts, se rendit enfin & donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vôla bientôt de bouche en bouche, & les acclamations du peuple, les coups de canon & le feu roulant de la mousqueterie y répondirent. Sa

Majeſté parut elle-même au balcon, pour confirmer ſa parole.

A cette ſeconde apparition, la joie des Pariſiens ne connnut plus de bornes & ſe manifeſta ſous les formes les plus hideuſes. On s'empara des gardes-du-corps, auxquels on venait d'accorder la vie, on leur arracha leur uniforme, on leur fit endoſſer celui de la garde nationale. Ils furent réſervés comme priſonniers, comme ôtages, comme ornemens du triomphe des vainqueurs. Les deux milices de la capitale & de Verſailles ne ceſsèrent, pendant quelques heures, de ſe donner des preuves mutuelles du bonheur le plus inſultant pour le roi & pour toute la famille-royale. L'eſpèce de monſtre à bonnet pointu & à longue barbe, dont nous avons déjà fait la peinture, ſe promenait avec oſtentation ſur la place, montrant ſon viſage & ſes bras, couverts du ſang des gardes-du-corps, & ſe plaignant qu'on l'eût fait venir à Verſailles pour ne couper que deux têtes. Mais rien n'égala le délire inhumain des poiſſardes; trois d'entre elles s'aſſirent ſur le cadavre d'un garde-du-corps, dont elles mangèrent le cheval dépecé & apprêté par leurs compagnes: les Pariſiens danſaient autour de cet étrange feſtin. A leurs tranſports, à leurs mouvemens, à leurs cris inarticulés & barbares, Louis XVI, qui les voyait de ſa fenêtre,

pouvait ſe croire le roi des cannibales & de tous les antropophages du nouveau monde. Bientôt après, le peuple & les milices, pour ajouter à leur ivreſſe par un nouveau ſuccès, demandèrent à voir la reine. Cette princeſſe, qui n'avait encore vécu que pour la chronique ou les gazettes, & qui vit maintenant pour l'hiſtoire, parut au balcon avec Mgr le *dauphin* & *madame royale* à ſes côtés. Vingt mille voix lui crièrent : *Point d'enfans* : Elle les fit rentrer & ſe montra ſeule. Alors ſon air de grandeur dans cet abaiſſement, & cette preuve de courage dans une obéiſſance ſi périlleuſe, l'emportèrent, à force de ſurpriſe, ſur la barbarie du peuple : Elle fut applaudie univerſellement : ſon génie redreſſa tout-à-coup l'inſtinct de la multitude égarée, & s'il fallut à ſes ennemis des crimes, des conjurations & de longues pratiques pour la faire aſſaſſiner, il ne lui fallut à elle qu'un moment pour ſe faire admirer. C'eſt ainſi que la reine tua l'opinion publique en expoſant ſa vie : tandis que le roi ne conſervait la ſienne, qu'aux dépens de ſon trône & de ſa liberté.

L'auſtérité de ces annales ne permet pas qu'on diſſimule ce qui avait armé l'opinion publique contre la reine : Paris attend de nous que nous éclairions ſa haine, & les provinces, leur in-

certitude. Je sais qu'on ne craint pas d'être trop sévère envers les princes ; qu'il n'y a de la honte qu'à louer, & que les mensonges de la satyre sont presque honorables pour un historien : mais on a tant dit du mal de la reine, qu'il nous serait possible de profiter de la lassitude générale, pour en dire du bien, si un tel artifice n'était pas indigne de l'histoire.

Il faut d'abord convenir que la tendresse exclusive du roi pour la reine a excité contre elle une haine que les peuples n'ont ordinairement que pour les maîtresses. On sait qu'il est de bonnes mœurs en France, que les reines soient consolées des infidélités de leurs époux, par la malveillance publique contre les favorites. Jeune & sans expérience, la reine n'a point vu le danger de ses avantages ; elle a régné sur le roi comme une maîtresse, & l'a trop fait sentir aux peuples. De là, ces bruits de prodigalités & de dons excessifs à sa famille, regardés comme la cause du *deficit* ; bruits si absurdes, lors qu'on pense à l'origine & à l'énormité de ce *deficit*. Mais si la haine n'ose imaginer certaines calomnies, elle les emprunte & les rend à la sottise. (1)

---

(1) Le *déficit*, qu'on n'est pas encore parvenu à bien déterminer, était de quatre milliards en 1776, selon

L'affaiblissement

L'affaibliſſement de l'étiquette eſt une autre ource d'objections contre la reine. Par-là, dit-on, elle a fort diminué la conſidération & le reſpect des peuples. Il eſt certain que cette princeſſe, toujours plus près de ſon ſexe que de ſon rang, s'eſt trop livrée aux charmes de la vie privée. Les rois ſont des acteurs condamnés à ne pas quitter le théâtre. Il ne faut pas qu'une reine, qui doit vivre & mourir ſur un trône réel, veuille goûter de cet empire fictif & paſſager que les graces & la beauté donnent aux femmes ordinaires, & qui en fait des reines d'un moment.

On reproche encore à la reine ſon goût pour les étoffes anglaiſes, ſi funeſte à nos manufactures; & ce reproche n'eſt point injuſte. Quand le ciel accorde à une nation induſtrieuſe & galante une reine qui a les charmes de la taille & de la beauté, ce préſent devient une richeſſe

---

l'abbé Baudeau. Qu'on explique un tel *déficit* avec les profuſions, je ne dis pas de la Reine ſeule, mais de toutes les Reines de l'Europe. En 1776, la Reine ne régnait que depuis deux ans.

Par *déficit*, il faut entendre la dette du Roi, qui était en effet de quatre milliards en 1776. Voyez *idées d'un citoyen*, par l'abbé Baudeau.

nationale. La France ſe montra jalouſe de la reine, & la reine n'y fut pas aſſez ſenſible (1).

On dit enfin, en manière de réſultat, que la *conduite de la reine a été auſſi fatale au roi, que celle du roi à la monarchie.* Sans combattre une phraſe qui plait autant à la pareſſe de l'eſprit, qu'à la malignité du cœur, nous dirons qu'il n'eſt point de français qui ne dût ſouhaiter au roi le caractère de la reine, & à l'aſſemblée nationale les bonnes intentions du roi. En un mot la conduite de la reine, depuis qu'elle eſt abandonée à elle-même, force l'hiſtoire à rejetter ſes fautes ſur ceux qu'elle appellait *ſes amis.*

---

(1) Comment les pariſiens, qui s'irritent contre le goût de la Reine pour les fabriques anglaiſes, ſupportent-ils de ſang-froid que l'aſſemblée Nationale n'ait pas encore voulu prêter l'oreille aux réclamations de tout notre commerce contre le traité avec l'Angleterre ?

(N°. 22.)

Hæc finis Priami fatorum, hic exitus.
Æn. liv. 2.

CEPENDANT les factieux, déſeſpérés d'avoir manqué leur coup, & les démagogues, ravis de la dernière victoire du peuple, ſe donnaient de grands mouvemens ſur la place d'armes. Ils faiſaient circuler des liſtes de proſcription dans les mains du peuple, & les plus honnêtes gens de l'aſſemblée nationale n'y étaient point oubliés. On aſſure que M. le duc d'Orléans, parût dans le ſalon d'Hercule, au plus fort du tumulte, je veux dire entre ſix & ſept heures du matin : mais, s'il est vrai qu'il ſoit venu, ſon apparition fut courte (1). Il ſentit ſans doute qu'il fallait profiter du crime, & non pas s'en charger. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce prince, aſin

(1) Le comité des recherches s'eſt trop occupé à effacer tous les veſtiges de cette conſpiration, pour qu'on puiſſe jamais parvenir à une clarté parfaite ſur certains détails.

d'apprendre, à chaque inſtant, où en étoit l'entrepriſe, n'a pas quitté pendant la nuit la grande route de Paſſy à Verſailles; je ne crois pas que le marquis de la Fayette lui eût persuadé d'aller dormir; & cependant M. le duc d'Orléans eſt de tous les hommes le moins propre aux fatigues & aux angoiſſes d'une conjuration : j'en appelle à tous ceux qui le connoiſſent. Epicurien, contempteur de l'opinion, plus fait aux calculs toujours sûrs de l'avarice qu'aux projets vagues de l'ambition, il s'eſt paſſé peu de jours depuis la révolution, où ce prince n'ait regretté ſes plaiſirs & ſon or.

On demandera peut-être quel étoit le plan de ſa faction, & il eſt difficile de le dire avec quelque préciſion. On ne doute pas que les brigands & les poiſſardes n'aient eu le projet d'aſſaſſiner la reine : mais y avait-il parmi tant d'aſſaſſins une main gagée pour tuer le roi ? Voilà le problême. Pourroit-on dire en effet ce qui fût arrivé, ſi les brigands euſſent pourſuivi & atteint la reine dans les bras du roi? Et ſi la famille royale eût été maſſacrée, aurait-on pu arrêter le duc d'Orléans, ſecondé par une faction puiſſante à Paris & dans l'aſſemblée nationale? Ce prince eût été porté au de là même de ſes eſpérances ; car on n'eût pas héſité à déclarer M. le comte d'Artois & les autres princes fugi-

tifs, ennemis de l'état. Il paraît que la faction d'Orléans n'eût pas de plan bien déterminé: elle voulut profiter de la *crue* des peuples & de la *baiſſe* du trône, & donner un but quelconque à tant d'agitations. Le parti d'Orléans, ſelon l'expreſſion orientale d'un poète hébreu, *ſema du vent & recueillit des tempêtes.*

Dès huit heures du matin, & avant qu'il eût donné ſa parole de ſuivre les rébelles à Paris, le roi avait témoigné à quelques députés de la nobleſſe, combien il déſirait que tous les membres de l'aſſemblée nationale ſe rendiſſent auprès de lui, pour l'aſſiſter de leurs conſeils dans la criſe effrayante où il ſe trouvait. Ces députés vinrent avertir ou plutôt reveiller le préſident, qui dormait encore, &, chemin faiſant, ils prièrent quelques députés qu'ils rencontrèrent de ſe rendre au château. Ils entrèrent même dans la ſalle, où ayant trouvé un aſſez grand nombre de députés, tant de ceux qui n'en avaient pas déſemparé de la nuit, que de ceux qui s'y étaient rendus le matin; ils notifièrent le deſir du roi, au nom du préſident. Le ſieur de Mirabeau répondit: que le *préſident ne pouvait les faire aller chez le roi, ſans délibérer.* Les galeries, pleines de la plus ville canaille, ſe joignirent à M. de

Mirabeau, & déclarèrent qu'il ne fallait pas sortir de la salle.

Vers dix heures, le président y arriva, & fit part des intentions du roi. Le sieur de Mirabeau se leva & dit : « qu'il était contre la di-» gnité de l'assemblée d'aller chez sa majesté : » qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des » rois ; que les délibérations seraient suspectes, » & qu'il suffisait d'y envoyer une députation de » trente-six membres. »

Il y a beaucoup d'hypocrisie & de sottise dans cette réponse. Il n'était point contraire à la dignité de l'assemblée de se rendre auprès du chef de la nation ; & d'ailleurs, c'était bien de dignité qu'il s'agissait dans ce moment ! Le roi allait être enlevé, conduit de force à Paris & peut-être massacré ; il demandait aide & conseil, & on feignait de craindre l'influence de son autorité, si on délibérait avec lui, quand lui-même n'était pas sûr de sa vie ! Au reste, le roi, implorant l'assistance de l'assemblée, lui offrait une occasion de prouver qu'elle n'était pas complice des brigands ; & quelques-uns de ses membres, moins habiles que mal intentionnés, lui faisaient perdre, par un refus, cette unique occasion. Le président (M. Mounier) protesta inutilement con-

tre ce refus ; il dit en vain que c'était un devoir sacré que d'accourir à la voix du monarque, lorsqu'il était en danger, & que l'assemblée nationale se préparait une honte & des regrets éternels. On ne lui répondit qu'en dressant la liste des trente-six députés qui devaient tenir lieu au roi de toute l'assemblée.

Ce fut alors qu'on apprit que sa majesté, réduite aux dernières extrémités, s'était engagée à la suite des brigands & des héros parisiens. Sans examiner à quelles affreuses conjonctures on devait cette résolution du roi, ce même Mirabeau qui avait opiné qu'il ne lui fallait que trente-six députés, dans le péril, proposa de lui en donner cent, pour témoins de sa captivité ; &, comme il s'était refusé à la première députation, qui pouvait craindre quelque danger en secourant le roi, il s'offrit pour la seconde, qui ne devait qu'avilir sa majesté, en grossissant le cortège de ses vainqueurs. Il demanda en même tems, qu'on fît une adresse aux provinces, pour leur apprendre *que le vaisseau de la chose publique allait s'élancer plus rapidement que jamais.* (1)

(1) Je sais, me disait un jour M. de Mirabeau, que vous & tous les gens de l'art ne faites pas grand cas de

Le roi ne partit qu'à une heure après midi. Tout était prêt depuis assez long-tems, pour la

---

mon style ; mais soyez sûr que je suis de moitié avec vous pour me moquer de ceux qui m'admirent. Je ne me sers de ma réputation & de la sottise de mes lecteurs que pour ma fortune.

Nous rapportons ce propos, pour le petit nombre de ceux qui, en lisant M. de Mirabeau, sont étonnés qu'il soit *fameux*, & pour ceux qui, on songeant à sa célébrité, sont surpris qu'il écrive si mal. Il est, en effet, des gens dont le goût chancelle devant toutes les grandes réputations, & qui trouveraient le testament de Cartouche bien écrit. Que cette classe de lecteurs apprenne qu'il serait encore plus aisé de trouver M. de Mirabeau honnête homme, que bon écrivain. Le grand & le seul avantage de M. de Mirabeau a toujours été d'écrire sur des à propos, sur des événemens récens, sur des objets encore tout chauds de l'intérêt public. Son style était mort ou corrompu, mais son sujet était plein de vie, & voilà ce qui l'a soutenu. Quand il a voulu porter ce même style sur des matières mortes, alors il s'est établi un accord parfait entre le sujet & le style, & le tout est tombé, des mains de l'écrivain, dans l'oubli. Témoin sa grosse histoire du Roi de Prusse. Les temps modernes n'offraient pourtant pas de sujet plus grand que la vie de Frédéric II. ; mais ce héros n'a pu résister aux mortels pinceaux du député de Provence, toujours éloquent aux yeux des parisiens, à condition qu'il parlera toujours à la bourse ou dans l'Assemblée Nationale, dans le moment & pour le moment.

marche triomphale dont il étoit le ſujet ; & déjà le peuple murmurait hautement du retard qu'on apportait à cette exécution.

On vit dabord défiler le gros des Troupes pariſiennes : chaque ſoldat emportait un pain au bout de ſa bayonnette. Enſuite parurent les poiſſardes, ivres de fureur, de joie & de vin, tenant des branches d'arbres ornées de rubans, aſſiſes à califourchon ſur les canons, montées ſur les chevaux & coiffées des chapeaux des gardes-du-corps : les unes étaient en cuiraſſe devant & derrière, & les autres armées de ſabres & de fuſils. La multitude des brigands & des ouvriers pariſiens les environnait ; & c'eſt du milieu de cette troupe que deux hommes, avec leurs bras nuds & enſanglantés, élevaient, au bout de leurs longues piques, les têtes de deux gardes du-corps (1). Les chariots de bled & de farine, enlevés à Verſailles, & recouverts de feuillage & de rameaux verts, formaient un convoi ſuivi des grenadiers qui s'étaient emparés des gardes-du-corps dont le roi avait racheté la vie. Ces

(1) Une de ces victimes était, dit-on, le jeune chevalier de Varicourt, frère de l'intéreſſante marquiſe de Villette, en qui Voltaire, ſur ſes vieux jours, trouva les charmes & les vertus que ſa muſe avait tant de fois prêtées aux femmes imaginaires que nous aimons dans ſes ouvrages.

captifs, conduits un à un étaient déſarmés, nue tête, & à pied. Les dragons, les ſoldats de Flandres & les cent-ſuiſſes étaient là : ils précédaient, entouraient & ſuivaient le caroſſe du roi. Ce prince y paraiſſait avec toute la famille royale & la gouvernante des enfans ; on ſe figure aiſément dans quel état; quoique la reine, de peur qu'on ne ſe montrât à la capitale avec moins de décence que de douleur, eût recommandé aux princeſſes & à toute ſa ſuite, de réparer le déſordre du matin. Il ſerait difficile de peindre la confuſe & lente ordonnance de cette marche, qui dura depuis une heure & demie juſqu'à ſept. Elle commença par une décharge générale de toute la mouſqueterie de la garde de Verſailles & des milices pariſiennes. On s'arrêtait de diſtance en diſtance, pour faire des nouvelles ſalves; & alors les poiſſardes deſcendaient de leurs canons & de leurs chevaux, pour former des *rondes* autour de ces deux têtes coupées, & devant le caroſſe du roi; elles vomiſſaient des acclamations, embraſſaient les ſoldats, & hurlaient des chanſons, dont le refrein était : *Voici le boulanger, la boulangère & le petit mitron.* L'horreur d'un jour ſombre, froid & pluvieux; cette infâme milice, barbotant dans la boue; ces harpies, ces monſtres à viſage humain, & ces deux têtes

portées dans les airs ; . . . . . au milieu de ses gardes captifs, un monarque traîné lentement avec sa famille . . . . . ; tout cela formait un spectacle si effroyable, un si lamentable mêlange de honte & de douleur, que ceux qui en ont été les témoins n'ont encore pu rasseoir leur imagination ; & de là viennent tant de récits divers & mutilés de cette nuit & de cette journée qui préparent encore plus de remords aux français, que de détails à l'histoire. (1)

Voilà comment le roi de France fut arraché du séjour de ses pères, par les meurtriers de ses serviteurs, & traduit, par une armée rébelle, à l'hôtel-de-ville de sa capitale. Auroit-on cru, lorsque cet infortuné monarque passa devant la salle de l'assemblée nationale, qu'il lui restât encore un spectacle qui pût ajouter à ses amertumes & à l'horreur de sa situation ? Mirabeau était là, abusant de son visage & fort de la horde des députés qui devaient se joindre à la troupe victorieuse. Plus loin, sur la route de Passy,

(1) Les témoins de ces faits sont innombrables : nous en avons entendu beaucoup, & nous citerons, entre-autres, M. de la Motte, ancien garde-du-corps, qui est accouru de Paris à Versailles, avant l'armée ; qui n'a fui aucun danger, & qui, après s'être exposé pour la bonne cause, est encore tout prêt à témoigner pour elle.

était le duc d'Orléans, contemplant, d'un air agité, l'arrivée du roi, & se réservant pour dernier outrage.

Leurs majestés & la famille royale entrèrent dans Paris, vers les sept heures du soir, & furent aussi-tôt conduites à l'hôtel-de-ville, à travers les flots & les cris d'une populace en délire, qui attendait sa proie depuis plusieurs heures, malgré le froid & la pluie. Les rues étaient illuminées; mais c'était pour éclairer le triomphe de la ville.

Le roi essuya deux fois l'éloquence de M. Bailly. Lorsque cet orateur rendit aux assistans la réponse de sa M., il oublia quelques mots, que la reine, toujours maîtresse d'elle-même, lui rappella avec grace, & dont cet académicien tira parti pour faire un compliment aux spectateurs. Tant d'horreurs & tant d'atrocités finirent donc par une fadeur académique. LL. MM. allèrent loger aux thuileries; Monsieur & Madame au Luxembourg. Le reste de la nuit fut consacré aux joies parisiennes, au spectacles des deux têtes promenées dans toutes les rues, enfin aux excès de la corruption secondée par la barbarie.

Le lendemain & les jours suivans, la commune de Paris se mit à chercher des torts aux vaincus, afin de couvrir les attentats des vain-

queurs ; & pour donner le change aux provinces, aux étrangers, & à la postérité, on répandit que les gardes-du-roi avaient d'abord tiré sur les milices, & que S. M. avait eu le projet de s'enfuir à Metz. Cette accusation a plongé dans les cachots de la capitale une foule de personnes, & vient de coûter la vie au marquis de Favras. Nous avons déjà parlé & nous parlerons encore de ce tribunal d'inquisition civile, intitulé *comité des recherches*. On a aussi excité l'hydre des journaux, & donné des ailes à la calomnie. M. de Mirabeau, une des têtes de l'hydre, a écrit (1) que » dans cette journée, les gardes-du-corps » avaient montré *du depit & de la colère* ; qu'ils » avaient voulu *s'échapper*, & s'étaient livrés » à des emportemens qui les avaient fait massacrer : que la milice parisienne a été non-» seulement pure & irréprochable, mais qu'elle » a eu la gloire de la rapidité dans la conquête, » la sagesse de la conduite dans les campemens, » & la douceur de la modération après la victoire. Il ajoute qu'il ne conçoit pas pourquoi » il y a eu si peu de désordre & d'actes de » cruauté dans cette expédition, & finit par dire » que le peuple a toujours le cœur de bon. »

(1) No. 50 du Courier de Province, 5 & 6 octobre.

Si ces annales franchiſſent les tems de barbarie dont nous ſommes ménacés, ſi elles peuvent jamais ſe dégager de la foule toujours renaiſſante, des menſonges périodiques dont la France pullule & qui ſont un des fléaux de la révolution, les lecteurs, effrayés du délaiſſement univerſel où s'eſt trouvé Louis XVI, ſe diront ſans doute: » Sont-ce là ces français qui ont tant de fois prodigué leur vie pour leurs rois, qui les ſerraient de ſi près au fort du combat, & qui » croyaient leur ſang aſſez payé d'un regard de » leurs princes? »

C'eſt là en effet un des caractères les plus ſenſibles de la révolution. Elle a dévoilé tout à coup ce qu'on ſoupçonnait depuis long-tems, que cet honneur dont Monteſquieu a voulu faire le principe des monarchies, n'était plus en France qu'une vieille tradition. Une nouvelle opinion s'était établie même à Verſailles, que l'affaibliſſement de la royauté ouvrirait d'autres routes à la fortune, & que l'or ſortirait du pavé des rues, ſi le trône était abaiſſé. Jadis l'honneur, le fanatiſme ou l'attachement à un parti décidaient d'une révolution; mais, de nos jours, tout n'a été qu'avarice & calcul. La religion pour le prince étant preſque éteinte, il fallait des prodiges pour la ranimer; & Louis XVI ne les a

pas tentés. L'idole arrachée de ſes autels, n'eſt plus aujourd'hui qu'une ſtatue ſans piédeſtal. Ses prêtres & ſes ſerviteurs ont été diſperſés ou corrompus: jamais il n'y eut d'exemple d'une défection ſemblable & d'un tel abandon, ſi ce n'eſt au tems des anciennes excommunications: mais Louis XVI eſt en effet excommunié; car la philoſophie auſſi a ſes bulles, & le palais-royal eſt ſon vatican.

(N°. 23)

REPONSE

A l'Adreſſe envoyée par l'Aſſemblée Nationale aux Français.

Hoc equidem occaſum Trojæ triſtes-que ruinas
Solabar, fatis contraria fata rependens.

Æn. l. 1.

MESSIEURS,

PRESSÉS du poids de vos engagemens, effrayés du tableau des misères publiques, entourés de ruines, &, puiſqu'il faut le dire, humiliés du mépris des sages, (1) vous avez eu recours à une *adreſſe aux Français*, comme à une dernière reſſource, & vous avez laborieusement com-

(1) L'Aſſemblée Nationale, outrée du mépris de toute l'Europe, & ſur-tout du parlement d'Angleterre, a reçu avec tranſport & fait imprimer dans ſes faſtes & dans toutes les feuilles publiques, les lettres de félicitation qu'elle a reçues de deux eſpèces de foux, (le docteur Price & milord Stanhope) qui tiennent à Londres un *magaſin de révolutions* de toute forme & à tout prix, & font des envois par toute la terre. Ainſi tout peuple qui eſt las de ſon gouvernement, peut s'adreſſer à eux.

poſé

posé cet écrit, moins pour répondre à des objections invincibles, que pour retenir encore un jour le bandeau sur les yeux de la nation. Cette adresse n'est en-effet qu'un tissu de sophismes oratoires, d'interrogations, d'exclamations & de lamentations en style ambitieux & pauvre. *Quel mal avons-nous fait? Quel bien n'avons-nous pas fait? O, Français! ah, Français! La nation, la loi, le roi . . . c'est notre ouvrage; c'est votre ouvrage. amis, citoyens, quel bonheur! quelle liberté!* Ce sont là des cris de maîtres-d'armes, qui n'annoncent que des feintes: c'est ainsi que le charlatanisme s'escrime contre la raison qui le tue; c'est, en un mot, ne prolonger sa chûte que pour tomber avec plus de disgrace.

Assez d'autres ont attaqué vos *intentions*: pour moi, qui n'ai vu qu'ignorance & vanité dans vos œuvres & dans vos démarches, je n'examinerai que vos *actions*: je verrai le mal & non la perversité, l'erreur et non le crime; & si je fais souvent rougir vos fronts de l'œuvre de vos mains, je vous défendrai du-moins contre ceux qui veulent donner une conscience aux hazards & aux malheurs de votre conduite; & peut-être qu'à force de vous dévoiler, j'obtiendrai pour vous une pitié généreuse, à la place de cette horreur universelle dont vous êtes environnés.

Vous avez fait du bien, ou pour mieux dire, vous avez bien fait en renverſant une maiſon incommode & irrégulière, puiſque vous étiez appellés à la renverſer. Votre conduite ſerait ſans tache, ſi vous n'aviez bâti à la place un édifice monſtrueux & menaçant, que perſonne n'oſe habiter. Le bien que vous avez fait était inévitable; auſſi notre ingratitude eſt forcée: mais vous pouviez éviter de grands maux; auſſi nos plaintes ſont-elles bien légitimes.

Je dis que vous ne pouviez éviter le bien que vous avez fait, puiſqu'il était une conſéquence néceſſaire de la ſubverſion générale de l'ancien régime. Les abus ſont tombés d'eux-mêmes, parce qu'ils n'avaient plus de ſupport; le mal a ceſſé, parce qu'il ne pouvait durer: il n'eſt point là de gloire pour vous. Louis XVI, après les pénibles tâtonnemens de l'inexpérience, après avoir eſſayé de quarante miniſtres en quinze ans, a demandé répit à ſon peuple. La première place de l'Etat, celle de miniſtre des finances, n'était plus tenable; on n'y vivait depuis longtemps que de tours d'adreſſe & d'induſtrie; le plus ſage y était le plus embaraſſé: enfin, on s'eſt vu réduit à chercher, non un homme habile, mais un homme vertueux, ce qui eſt en France le comble de la détreſſe. Mais des vertus ne ſuffiſaient pas; il

fallait des miracles, & vous & M. Necker avez cédé à la vanité d'en promettre.

Si votre Aſſemblée avait eu quelque ſorte de génie, elle aurait dit, en arrivant, à la nation & au roi : *Voilà la dette & voici les reſſources : vous m'appellez trop tard ; la banqueroute eſt faite depuis longtemps, & je ne puis vous donner qu'une conſtitution.* Alors vous laiſſiez à l'ancien gouvernement le poids & la honte de cette banqueroute, & vous marchiez, d'un pas libre & dégagé, vers la conſtitution : au lieu que vos promeſſes, vos déclamations, votre conſtitutions & vous, tout tombera dans le gouffre où va s'engloutir la fortune publique. Cette cataſtrophe eſt ſi effrayante, & en même temps ſi certaine, que le roi, tout délaiſſé, tout dépouillé, tout outragé qu'il eſt, doit s'eſtimer heureux d'en être abſous aux conditions les plus dures, & d'échapper, à force de malheurs, aux malédictions éternelles de ſa capitale.

Pour bien ſentir cette vérité, que *la banqueroute eſt faite depuis longtemps*, il faut ſeulement ſe rappeller que la France a toujours été croiſſant juſqu'à peu-près en 1754, & toujours décroiſſant depuis cette époque déſaſtreuſe. Elle avait fourni ſes étoffes, ſes bijoux, ſes ouvrages de tout genre & ſes modes à l'Europe, tributaire

de ſon goût ; & ſon commerce s'était étendu comme ſon induſtrie. Mais, dès qu'elle eut perdu l'Inde & le Canada, l'Angleterre l'emporta ſur elle dans tous les marchés (1); la Hollande, la Flandre, l'Allemagne, & les pays les plus ſeptentrionaux ſongèrent à ſe paſſer d'elle, en établiſſant chez eux des manufactures, & lui firent une guerre d'induſtrie mille fois plus cruelle que ne le fut la quadruple alliance contre Louis XIV. A compter de cette époque, nous avons donc parcouru aſſez rapidement tous les points de la déclinaiſon; mais nous nous précipitons véritablement, & notre décadence eſt effrayante depuis le traité de commerce avec l'Angleterre : nos manufactures ont diſparu, nos atteliers & nos ports ſont déſerts. La perte de nos colonies (forcément décrétée par l'Aſſemblée Nationale, ainſi que je le prouverai,) va nous rendre un objet de pitié, aux yeux même de nos ennemis.

---

(1) C'eſt à dater de cette guerre, ſi heureuſe pour eux, que les Anglais ont étalé un luxe qu'on ne leur connaiſſait pas auparavant. Il n'y avait chez eux, à cette époque, que les très-grandes maiſons où l'on trouvât des meubles recherchés & ce qu'on appelle les commodités de la vie; encore fallait-il les tirer de la France. Aujourd'hui on trouve les rafinemens du luxe chez les fermiers, & une aiſance et une propreté remarquables chez les moindres payſans de l'Angleterre.

Quand une nation a été puiſſante & riche, elle ne peut jamais ſe perſuader qu'elle ne l'eſt plus; & ſi enfin elle s'en apperçoit, ceux qui la gouvernent ſe le diſſimulent encore. Loin d'alléger le vaiſſeau à meſure que les eaux décroiſſaient autour de lui, le gouvernement le chargeait toujours davantage; nos forces diminuaient, & on augmentait nos fardeaux. L'impuiſſance la plus abſolue a été le dernier terme de l'avidité du fiſc, & de la patience des peuples. Depuis quelques années on ne payait plus le troiſième vingtième, & on ne l'exigeait plus. Tant que les exactions des financiers ne ſont qu'inhumaines, elles paſſent pour raiſonnables & bonnes; mais dès qu'elles ſont inutiles, elles paraiſſent folles, & on y renonce. Le gouvernement ne pouvant plus impoſer, ſe mit à emprunter, & ſe chargea lui-même autant qu'il avait chargé la nation; les emprunts ſont enfin devenus auſſi abſurdes que les impôts.

C'eſt alors, Meſſieurs, que vous êtes arrivés, & que du premier mot, ſans connaître nos reſſources & nos misères, vous avez déclaré la banqueroute *infâme*, perſuadés ſans-doute qu'elle n'oſerait plus ſe montrer après un tel décret. Ignorant les détours du labyrinthe où vous vous engagiez, vous avez pris le fil des mains des Dupont & des Thouret, parce que vous ignoriez

ſans-doute que M. Dupont, ce vieux promoteur de l'économie, ce confident de toutes les nouveautés fiſcales, cet homme enfin ſi néceſſaire à tant de miniſtres inutiles, vous attendait avec des toiles ourdies depuis longtems; & vous, repréſentans d'une nation licenciée, vous, légiſlateurs & ſouverains d'un jour, vous y êtes tombés comme les miniſtres, comme les intendans, comme les ſatellites de l'ancien deſpotiſme. M. Dupont n'a point changé, il mène une Aſſemblée Nationale comme il dirigeait un cabinet, & vous vivez avec lui des vieilles idées tant de fois reſſaſſées dans les bureaux. (1) Vous ne ſaviez pas da-

---

[1] M. Dupont a paſſé ſucceſſivement, comme un porte-feuille, de miniſtre en miniſtre, & a été ce qu'on appelle *l'ame damnée* de pluſieurs contrôleurs généraux. Il ſe diſait diſciple de M. Turgot, & n'était qu'un ſectaire parmi les économiſtes. Sa réputation était ſi peu équivoque, avant les Etats-Généraux, qu'à Nemours, où il s'était préſenté pour être élu, on voulut le jetter par les fenêtres; mais il s'accrocha à un gros homme qui ſe trouva tout près, en criant: *Monſieur me ſervira de matelats*; ce qui fit rire l'Aſſemblée. Le vicomte de Noailles profita de cette gaieté, pour intercéder en faveur de M. Dupont, & on fit entrer par la porte, aux Etats Généraux, celui qui ne devait ſortir de Nemours que par la fenêtre. M. Dupont eſt un grand travailleur, mais s'entiche d'idées fauſſes; d'ailleurs il s'eſt rendu l'argent

vantage que M. Thouret avait été le grand apôtre de la cour plénière, & qu'il en eût dégoûté l'ar-

---

ſ néceſſaire, que cette néceſſité en entraîne beaucoup d'autres : il eſt enfin du nombre des députés qui exploitent les Etats-Généranx, & qui en ont la mine.

Cette note était faite depuis quelque temps ; elle paraît au moment où l'abbé Maury démaſque tout-à-fait M. Dupont, & le menace en pleine Aſſemblée Nationale de faire imprimer 80 mémoires qui prouvent ſa baſſeſſe, ſon vil attachement aux miniſtres & ſa ſordide avarice. M. Dupont dit que c'eſt violer ſon ſecret, que d'imprimer ſes mémoires; que M. l'abbé Maury fera une *horreur*, &c. M. Rœderer, M. de Mirabeau & tous les journaliſtes de la démocratie répètent que *violer les ſecrets de M. Dupont eſt une horreur.* Il nous ſemble que M. Dupont, ayant été l'inſpirateur, l'organe, le vampire de tous nos contrôleurs-généraux, il n'a pu exiſter que des ſecrets criminels entre les maîtres & le valet, & que M. l'abbé Maury ſerait coupable envers le public, & ſe rendrait coupable envers le public, & ſe rendrait complice de M. Dupont, s'il ne faiſait imprimer ces mémoires, où reſpire l'ancienne fiſcalité & tout le génie d'un homme qui a, juſqu'ici, dirigé l'Aſſemblée Nationale en matière d'adminiſtration & de Finance. Voilà, en effet, dans quels mains ſont nos deſtinées. On vient encore de le nommer commiſſaire pour la vente des biens de l'égliſe & du domaine, ſur la demande du duc de la Rochefoucault, de ce duc patriote, un des honoraires de l'Aſſemblée Nationale & de l'académie des ſciences, qui depuis 30 ans emprunte des idées à M. Dupont & à M. de Condorcet : ce qui

chevêque de Sens, à force de lui en parler, ſi on pouvait dégoûter un auteur de ſon ouvrage (1).

Vous direz, ſans doute, que, dans les commencemens d'un règne, des ſouverains tels que vous ſont bien à plaindre; qu'une extrême ignorance eſt voiſine de l'innocence, & que vous avez été trompés. Vous direz auſſi que, malgré toute ſon évidence, ſi la banqueroute eût été déclarée dans vos premiers décrets, les Pariſiens vous auraient chaſſés, & peut-être exterminés. Mais c'était à vous à vous choiſir un autre ſiége; & le roi vous en a fait la propoſition. En acceptant le voiſinage de Paris, vous avez rendu cette capi-

---

les a jettés tous trois dans l'horrible *déficit* qu'on leur connaît. Obſervez que les députés & les journaliſtes qui traitent d'*horreur* le courageux deſſein de l'abbé Maury, excitent tous les laquais & tous les ſécrétaires de Paris à trahir leurs maîtres, à voler leurs porte-feuilles, & à les dénoncer au comité des recherches.

[1] M. Thouret a fait & refait le plan de la cour plénière; j'ai vu ſes thêmes en pluſieurs façons chez M. l'archevêque de Sens. M. Thourer eſt un des hommes dangereux de l'Aſſemblée Nationale, parce que ſes erreurs ſont congrues & forment des ſyſtêmes. Son travail ſur l'ordre judiciaire & ſa haute cour nationale ſont d'un véritable ennemi de la liberté. Il eſt vrai qu'il donne des noms anglais à ſes nouveautés : mais c'eſt comme on a toujours fait en France, où il n'eſt pas rare de voir *des gens qui ont mangé du roſt-beef* de umoton.

tale juge & partie des Etats-Généraux. Si vous l'aviez d'abord quittée, les provinces vous auraient défendus contre elle, &, s'il l'eût fallu, contre les efforts du miniſtère. Dans tous les cas, il valait mieux être diſſous dans vos jours d'innocence, & reſter martyrs d'une grande vérité, que d'être, après un an de fautes & de malheurs, enveloppés dans la cataſtrophe univerſelle (1).

Mais il faut le dire pour vous, Meſſieurs, & vous en épargner la pudeur; vous partagiez alors l'ivreſſe & l'éblouiſſement des capitaliſtes. A votre arrivée, la raiſon publique était compoſée des idées ſuivantes.

On diſoit qu'à peine les Etats-Généraux ſeraient ouverts, que les Anglais & les Hollandais quitteraient leurs triſtes pays, & viendraient en foule habiter la France : que la Chambre-Haute, ſi funeſte à la liberté des Anglais, & l'acte de navigation, ſi fatal à leur commerce, allaient diſparaître (1),

---

[1] Obſervez que ces expreſſions *de cataſtrophes univerſelles*, *de fortune publique*, &c. ſignifient toujours la fortune des capitaliſtes., la cataſtrophe des capitaliſtes. Nous empruntons le langage de Paris, qui voit tout l'Etat dans ſes rues, & qui voudrait bien qu'on prît ſon tas de papiers pour la fortune publique.

(2) Voyez les lettres de M. Dupont à la ſociété d'encouragement à Londres.

que l'Europe entière allait adopter notre belle conſtitution, que, s'il fallait des miracles, ils étaient tout-prêts; qu'il n'y avait qu'à forcer le roi à y coopérer, & qu'on l'enverrsit à Paris *faire le miracle*. On diſait ſurtout, qu'à l'ouverture des Etats-généraux, l'or ſortirait de ſes profondes retraites; qu'il y en aurait trop en France, qu'il ne fallait s'inquiéter que de trouver aſſez d'hôtels pour les étrangers, & aſſez de coffres pour notre argent.

Toutes ces folies ſe claſsèrent naturellement dans votre tête, & ceux d'entre vous qui ne pouvaient en être dupes, ſe gardèrent bien de vous ouvrir les yeux. M. Necker épaiſſit encore le voile par ſon diſcours d'ouverture. Il parla du *deficit* avec un mépris qui vous charma & vous conſola de celui qu'il vous marquait à vous-mêmes, il ne vous cacha point qu'avec du tabac en poudre & quelques autres ſecrets de uette force, il guérirait les plaies de l'Etat. Il comptait, il eſt vrai, ſur le maintien rigoureux des anciens impôts, ſur la dictature abſolue des Finaeces, ſur des réformes immenſes, & ſur un temps infini : encore tout cela n'eut été qu'un palliatif, à moins qu'il n'eût rompu le traité de commerce avec l'Angleterre. Ce grend-hemme ne vit pas que votre impré-voyance ſe jouerait de ſes projets, & votre inſ-

tinct, de son génie. Vous étiez venus pour vous & non pour lui, & il ne le sentit point; vous l'abandonnâtes alors, mais il vous abandonne à son tour : il ne vous cache plus le gouffre : il vous le montre & il part. (1)

---

[1] Si M. Necker ne fût pas revenu, pour la dernière fois, quel rôle il jouerait en ce moment ! Qui oserait douter qu'il n'eût sauvé la France ? Je fus trop étonné de son retour pour l'être aujourd'hui de ses regrets & de son départ. Mais par quoi fut-il donc séduit ? La dépêche du Roi n'était qu'effrayante ; le commis qu'on lui dépêcha, n'est pas, dit-on, grand suborneur. Il faut donc croire que M. Necker se flatta de sauver le crédit public & le roi par le seul bienfait de sa présence. Quelques-uns prétendent aussi qu'il n'est revenu que pour dégager sa fortune, compromise dans les opérations sur le bled.

(No. 24.)

Suite de la réponſe à l'adreſſe.

On pourrait bien crever de rire,
Si l'on ne crevait de faim.

RACINE, Epig.

LES capitaliſtes, qui vous donnèrent Paris, ont ſurtout mérité leur malheur. Ils n'ont pas vu qu'il fallait fortifier leur débiteur, & non l'affaiblir; le Roi ne pouvait jamais être trop puiſſant pour les payer. Ils ont anéanti l'antique pouvoir auquel leur fortune était liée, pour élever une puiſſance nouvelle qui ne leur devait rien, qui ne leur était tenue d'aucune reconnaiſſance, & qui ne pouvait, après tout, que leur faire banqueroute. Enfin ils ont mis les provinces en jeu, & la capitale a perdu la partie. Paris, qui a tourné le royaume, ne le retournera pas. Cette capitale vit d'aumônes, depuis ſix mois, & ſon Maire ne vous l'a pas diſſimulé. Mais elle attend pour croire à ſon état, que les quatre hérauts-d'armes, montés ſur leurs haquenées, & la trompette en bouche, lui annoncent la banqueroute.

Les Parisiens veulent absolument cette cérémonie. La plupart de vos députés ont la même candeur. M. Rœderer vient de vous dire que le plus grand de nos malheurs c'était le défaut de circulation. La plaisanterie est cruelle pour des gens qui n'ont pas dequoi faire circuler. C'est dire d'un homme qui meurt de faim, qu'il périt faute de mastication. Voilà, en effet, la seule vérité incontestable : c'est qu'il n'y a pas un écu à Paris, & que l'argent s'écoule & disparaît, tous les jours, des provinces : & voilà le moment que M. de Lameth a choisi pour assurer, au milieu de vous, qu'*il n'y a point de nation, dont les finances soient si florissantes.* Vous direz, peut-être, que M. de Lameth n'est qu'un enfant qui bégaie dans le berceau de la liberté. Il faut donc que vous répondiez pour lui, ou que vous répondiez de lui; que vous lui appreniez à parler, ou que vous l'engagiez à se taire. Mais vous méritez ces propos, puisque vous n'en êtes pas étonnés. M. Robespierre profite de votre état, pour ajouter qu'*on peut tout rétablir, en fortifiant l'espoir par le patriotisme & le patriotisme par l'espoir.* M. de Montesquiou mêle ses calculs à cette éloquence, & propose de jetter quatre cents millions de papier-monnoie *dans le tendre commerce de Paris avec les provinces, afin de reconnaître la douce condescendance des*

rentiers qui ont tant contribué aux ſuccès de l'Aſſemblée Nationale. (1) Alors M. Pethion de Villeneuve, oubliant les triſtes épreuves des deux derniers emprunts, ſe lève & s'écrie : *débarraſſons-nous de cette caiſſe-d'eſcompte, & eſſayons du crédit national.* Mais M. Bailli entre dans l'Aſſemblée, & dit : *MM., le crédit national eſt mort, ſubſtituons-lui le crédit municipal.* Auſſitôt M. l'évêque d'Autun parle de notre ſituation, avec la dignité d'un curé, & maudit la banqueroute, au nom d'un dieu philoſophique. Un prêtre de Calvin, (M. Rabaud) voyant les bénédictions pleuvoir de tout côté ſur la Nation, & la banqueroute bien maudite, ſaiſit l'occaſion de l'emporter ſur un pontife de l'Egliſe Romaine; il monte dans la tribune, & exorciſe la banque-

---

[1] Un papier-monnoie va produire dans les provinces le même effet que les billets de caiſſe ont produit à Paris : il va chaſſer le dernier écu. Du temps de Law, cette invention du papier-monnoie produiſit un mouvement incroyable, & déplaça toutes les fortunes; mais le mouvement ne fut qu'inteſtin ; l'argent ne ſortit d'une main que pour entrer dans l'autre ; les étrangers eux-mêmes s'y ruinèrent, en partageant notre folie : aulieu que, dans les conjonctures où nous ſommes, le mouvement ſe fera du dedans au-dehors ; la France doit trop aux étrangers; nos écus ſerviront à les payer, & le papier ſeul nous reſtera.

route : *MM.*, s'écrie t-il, *vous êtes dans un grand péril ; mais, pour vous, queſt-ce qu'un péril de plus ? Raſſurez-vous ; la banqueroute eſt impoſſible ; que dis-je ? MM., elle eſt huit fois impoſſible.* Et auſſitôt il entre en compte & répète, huit fois de ſuite : *la banqueroute eſt impoſſible.* L'Aſſemblée, en chorus, répond : *la banqueroute eſt impoſſible.* Mais le démon de la banqueroute réſiſte, en dépit de Calvin & de l'Aſſemblée & des *huit fois*, & ſe tient pour mal-exorciſé. Alors M. Target, qui, ayant commencé par être ridicule, a fini par être préſident, ſe ſoulève, & dit : *quoi ! MM., ne ſavez-vous pas que la banqueroute ne cédera qu'à la Conſtitution ? qu'il ne vous manque, pour être riches & heureux, que de l'achever ; & qu'il ne nous manque, pour l'achever, que les articles ſuivans ?*

» 1°. L'organiſation du pouvoir judiciaire.

» 2°. La conſtitution du miniſtère eccléſiaſtique, & le remplacement des dîmes.

» 3°. L'organiſation de l'armée & des gardes nationales.

» 4°. Les finances.

5°. La perfection de la déclaration des droits de l'homme,

» 6°. Enfin, les loix conſtitutionelles des deux

pouvoirs ſuprêmes. » C'eſt-à-dire que *tout* reſte à faire, & que ce n'eſt pourtant *rien*, ſelon M. Target. Obſervez, à propos des *deux pouvoirs ſuprêmes*, reconnus par M. Target dans ſon ſixième article, que l'ignorance de l'Aſſemblée eſt toujours invincible ſur la nature des pouvoirs. Au reſte, un homme qui trouve que le *tout* n'eſt *rien*, peut bien concevoir *deux pouvoirs ſuprêmes, dans l'unité d'une conſtitution.*

Tant de motions ſans motifs, de demandes ſans réponſes, & de propos ſans ſuite; tant de voix qui tonnent ſans éclairs, & de traits ſans but, qui pleuvent de toute part & forment, ſur l'Aſſemblée Nationale, comme un orage d'abſurdités; tout cela, dis-je, n'eſt que l'abrégé d'une ſeule de vos ſéances. Et que ſerait-ce ſi je peignais l'Aſſemblée ſe partageant en pluſieurs groupes, pour former un combat d'aveugles qui frapent tous ſur la raiſon, les *noirs*, d'un côté, les *enragés*, de l'autre; Mirabeau, plus noir & plus enragé qu'eux tous, ſautant au milieu de la ſalle, avec *toute ſon armure*, & vomiſſant ſon écume & ſon ame ſur l'Aſſemblée qui reſte épouvantée; la galerie, enivrée des vapeurs qui montent juſqu'à elle, & du milieu de ce nuage infect, lançant des anathêmes, à tort & à travers,

ſur

ſur tant de fronts qui ne rougiſſent que de colère ? (1)

Que diriez-vous, MM., s'il nous reſtait un pareil tableau du Sénat Romain ? La majeſté de l'empire n'en ſerait-elle pas dégradée ? Mais peut-être eſpérez-vous que tant de vérités ſans vraiſemblance n'auront aucun crédit ſur la poſtérité, & que votre hiſtoire ne paſſera que pour votre ſatyre. Et moi, je vous dis que, ſi mes eſquiſſes, aujourd'hui trop faibles, paraiſſent un jour trop fortes, d'autres monumens, & des monumens aſſez durables, ſurvivront à vos fureurs paſſées ; & dépoſeront avec moi : la banque-

---

[1] Depuis longtemps l'Aſſemblée eſt diviſée en deux partis, les *noirs* & les *enragés*. Les *noirs* ſont la minorité du clergé, la grande moitié de la nobleſſe, & en général les plus modérés du tiers-état. Les *enragés* ſont la fleur des démocrates, pris dans les trois ordres. Ils forment la majorité de l'Aſſemblée, & en ſont les tirans. Ils tiennent, toutes les nuits, des ſéances secrettes & arrivent porteurs de Motions & de Décrets. La Galerie eſt toujours pour eux. On peut dire des *Noirs*, que leurs intentions ſont preſque toujours bonnes, lors même qu'ils ont tort ; & des *Enragés*, que, même lors qu'ils ont raiſon, leurs volontés ſont toujours mauvaiſes.

N. B. L'expreſſion de *toute ſon armure* eſt de M. de Mirabeau lui-même, qui dit un jour à l'Aſſemblée, en forme de menace : *Si je deſcendais avec toute mon armure*...

route & ſa ſuite effrayante, la chûte du commerce, la pâle famine, la miſère, les cris & les larmes au dedans, le crédit & la honte au dehors : voilà mes témoins ; oſez les démentir.

Que ne faiſons-nous pas ? Que n'avons-nous pas fait, dites-vous, pour éviter cette funeſte banqueroute ? Nous ſommes plus malheureux que coupables. A peine avions-nous mis le pied dans la carrière, que nous nous ſommes trouvés entre les créanciers & les tributaires de l'état ; entre les capitaliſtes & le peuple ; &, pour tout dire, entre Paris & les provinces. Il fallait réunir des intérêts ſi contraires, & marcher entre deux écueils.

Voilà, en effet, MM., la clef des contradictions, des abſurdités & des malheurs de votre conduite. Situés entre la capitale & le reſte du peuple, vous avez dit aux capitaliſtes : *ne craignez rien ; la banqueroute eſt infâme, & par conſéquent impoſſible. La dette eſt ſous la ſauve-garde de l'honneur Français : vous ſerez payés, duſſions-nous écraſer le peuple d'impôts.* Vous avez dit au peuple : *vous êtes TOUT, Vous êtes Roi, & tout vous appartient : vous êtes libre, & on ne peut rien exiger de vous : vive la liberté, périſſent les impôts.* La ſcène était double : en promettant à chacun *à part* des choſes ſi con-

tradictoires, vous avez attaché le peuple & les capitalistes au même mot, *la constitution* : tous deux ont eu le même cri : *c'est la constitution* : & cet accord universel qui a duré autant que la méprise, vous en avez profité pour triompher du trône. Mais le moment de l'explication est venu: les capitalistes ont dit : *nous voulions la constitution, mais celle qui fait payer ;* & le peuple : *nous voulions la constitution, mais celle qui exempte des impôts.* La position était critique, & vous vous en êtes tirés avec un perfide & puérile artifice.» Nous » abolissons, avez vous dit, la dîme, la gabelle, » les aides, le franc-fief, les frais de justice, cen- » tième denier, droit de mutation, marc d'or, » provisions, timbre, parchemin, scel, contrôle, » sols pour livre, &c. » & le peuple a tressailli de joie à cette nomenclature patriotique. Mais les capitalistes en ont frémi, & vous ont dit, d'une voix douloureuse : *avec quoi nous payerez vous donc ?* » Il faut s'entendre (avez-vous répondu) : ôter, c'est mettre : nous abolissons la Dîme entre les mains du clergé, mais nous la rétablissons entre les vôtres : pour les gabelles, nous ne supprimons que le mot qui est barbare. Calmez-vous, & laissez-nous faire. Nous ordonnons un remplacement de quarante millions : la constitution aura son

dictionnaire, & le tréſor-royal ſon compte » (1).

Ah! ſans jouer cette farce politique, ſi peu digne d'une aſſemblée nationale, ſans pirouetter ſi indécemment entre les créanciers & les nourriciers de l'état; que n'avez-vous parlé franchement aux malheureux capitaliſtes? Que ne leur avez-vous dit l'affreuſe vérité? En courbant la tête ſous un fléau néceſſaire, dont vous n'étiez pas d'abord reſponſables, ils auraient reçu comme des bienfaits tout ce que vous auriez ſauvé du naufrage; & dans tous les cas, leurs malédictions n'auraient pas été pour vous. Mais votre aſſemblée ne pouvait ſe paſſer d'eux pour la révolution: ils vous l'ont garantie, & vous leur avez garanti la dette. Voyez maintenant à combien de menſonges & d'injuſtices il a fallu vous réſoudre, par combien de tours & de détours vous êtes arrivés au terme fatal où nous ſommes. Après avoir promis la dîme aux peuples, vous

---

[1]. Le Peuple aura le Sel à meilleur marché, mais il paiera un nouvel Impôt. Il en eſt de même de tout le reſte. M. Desmeunier, un des membres de l'Almanach des Grands-Hommes, & un des Grands Hommes de l'Aſſemblée Nationale, a prétendu, avec ce ton niais qu'on prend pour l'accent de la vérité, que les Habitans de l'Iſle-de-France, autour de Paris, étaient déja ſoulagés de 11 ſous pour livre; mais il a reçu le lendemain un démenti.

l'avez donnée aux capitaliſtes. Les aides & les gabelles, fictivement ſupprimées, ſe retrouvent dans des impoſitions au marc la livre. Vous avez déclaré la juſtice gratuite, & cela ſignifie qu'elle ne rapportera plus rien au roi ; mais elle n'en coûtera pas moins dix-huit millions au peuple ; ſans compter l'intérêt de 7 ou 8 cents millions de charges de magiſtrature que vous ſupprimez. Vous avez ſenti tout cela, & les capitaliſtes l'ont encore mieux ſenti que vous. Ils ont vu ſur tout que le peuple s'arrêterait toujours à la première partie de votre décret qui *abolit*, & jamais à la ſeconde partie qui *remplace*. Alors vous avez voté *le quart patriotique* ; &, afin de ne pas effaroucher le peuple, vous avez décrété que ce tribut ſerait *volontaire* ; mais pour ne pas pouſſer à bout les capitaliſtes, vous venez de déclarer qu'il ſera *forcé*. Enfin comme tous ces moyens étaient inſuffiſans ou illuſoires, vous vous êtes jettés ſur les biens du clergé & vous avez *exproprié* l'égliſe. Je n'examinerai point ſi vous en aviez le droit ; vous en aviez le beſoin, & je vous laiſſe l'excuſe de la néceſſité, cette grande protectrice de tous les crimes. Mais le fort n'opprime le faible que pour ſe ſauver lui-même ; & vous, en dépouillant l'égliſe & ſes miniſtres, vous dévorerez la mère & les enfans

& vous n'en reſterez pas moins affamés. Les quatre cents millions que vous prétendez tirer de la vente des biens du domaine & du clergé, ſuffiront à peine à l'entretien des miniſtres des autels, aux frais du culte, à l'intérêt de la dette eccléſiaſtique & à la nourriture des pauvres. (1) D'ailleurs, il eſt plus aiſé de prendre que de vendre : ſongez que s'il y avait des acheteurs il y aurait de l'argent, & que vous n'auriez pas beſoin de mettre l'égliſe aux enchères. Mais puiſque vous diſpoſez de ſes biens, répondez-nous : En vendrez-vous juſqu'à ce que vous ayez les quatre cents millions ? En ce cas, vous riſquez de vendre l'égliſe entière ; &, comme vous n'ignorez pas qu'on ne peut vous payer en écus, vous créez un papier-monnoie. Jamais, il faut le dire, papier-monnoie ne fut mieux hypothéqué ; il a pour baſe quatre cents millions, ou, ſi l'on veut, la totalité des biens du clergé ; jamais pourtant il ne fut de papier-monnoie plus décrié d'avance. La néceſſiteuſe municipalité de Paris prétend vous tirer de ce pas difficile, en joignant ſes embarras aux vôtres ; & comme il

(1). L'excellent diſcours de l'Evêque de Nancy, où ceci eſt démontré à la rigueur, eſt reſté ſans réponſe ; mais non ans effet, puiſqu'il laiſſe l'Aſſemblée ſans excuſe.

y a feinte des deux côtés, on peut dire, à la rigueur, que vous êtes de bonne-foi entre vous. Les municipalités acheteront fictivement les biens de l'égliſe, & les vendront réellement; elles retiendront pour elles un quart du produit de la vente, afin, ſelon M. Bailly, de gratifier de ville en ville le bon peuple qui a fait la révolution... (1)

---

[1] Sans compter qu'il eſt ridicule de ſéparer le crédit municipal du crédit national, ſans compter que les municipalités pourront ce que n'a pu la Nation; & de dire que M. Bailli va jetter les ſemences du plus horrible agiotage en faveur des Villes, par ces achats fictifs; je demande comment les billets de la Caiſſe d'Eſcompte, ayant deux hypothèques, n'ont pu ſe ſoutenir; & comment les aſſignats, qui n'en auront qu'une, obtiendront du crédit. Eſt-ce que la confiance du Peuple augmente à meſure que les garanties diminuent? Il eſt évident que ceci n'eſt qu'un tour des Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte; ils ont voulu ſecouer un fardeau trop lourd pour leurs épaules, & ont profité de l'avidité de la Municipalité Pariſienne, & de l'embarras de l'Aſſemblée Nationale; ils ſont trop heureux de ſortir de leur horrible poſition, à quelque prix que ce ſoit. Mais ſi l'heureux emplacement de quelques Egliſes & de quelques Maiſons Religieuſes de Paris, a donné dans l'œil aux Capitaliſtes, & les a engagés à promettre des fonds au Maire Bailly, il n'en ſera pas de même des autres Municipalités du Royaume. A quoi j'ajouterai que l'eſpoir de ces Capitaliſtes eſt fou; parce qu'il faudrait, pour que leur ſpéculation fût bonne, que la fureur de bâtir ſe réveillât de plus

Je ſuis las de raconter cette ſérie de rêves & d'abſurdités ; on ſent chanceler ſa raiſon, lors qu'on s'appeſantit ſur de longues folies. Il eſt évident que vos tentatives & vos palliatifs ne tendent qu'à gagner du temps. » Pouſſons, dites-» vous, juſqu'au mois de janvier, 1791 ; don-» nons un point d'appui aux imaginations, & » nous ſommes ſauvés. » (1) Voilà, en effet,

---

belle ; & Paris, au contraire, ſe dépeuple tous les jours ; des Vagabonds & des Pauvres y remplacent les grands conſommateurs ; les maiſons ne ſont plus une bonne propriété dans Paris. Il réſulte de tout cela que nous aurons un papier de plus dans le commerce ; & ce papier ſera plus mauvais que les Billets de Caiſſe ; & il sera forcé, tandis qu'on pouvait refuſer l'autre.

On ferait un volume de toutes les raiſons & des objections invincibles alléguées contre ces Aſſignats. Il ſuffira de dire que les députés du commerce ont notifié à l'Aſſemblée, qu'on n'aurait pas confiance en ce papier-là. Mais l'Aſſemblée Nationale n'a plus que le choix des maux. La vente des biens du clergé, qui ne devait, ſelon le Décret, ſe faire que ſous l'œil des Provinces, se fera arbitrairement par des Municipaux, qui changeront tous les deux ans. Les Aſſignats circuleront dans le commerce, à meſure qu'on vendra les biens qui leur ſervent d'hypothèque ; de ſorte que, plus les Municipalités réuſſiraient à vendre les biens de l'Egliſe, & plus les Aſſignats deviendraient fauſſe monnoie, ſi on ne les retirait pas. Et comment les retirer ?

[1] Cette *honnête* phraſe eſt du Marquis de Monteſ-

de

de grands appuis pour des imaginations malades que vous voulez tromper jusqu'à la mort! Ne venez-vous pas de décréter en ce moment l'extinction de la compagnie des Indes, & de paralyser quarante millions que cette compagnie tenait encore en circulation? Je l'ai déjà dit : l'Angleterre & la Hollande ont leurs députés parmi vous. Elles avaient aussi des couriers à votre porte : ces couriers sont partis, aussi-tôt après votre décret, pour aller répandre chez eux la joie & la honte de vos œuvres. Les étrangers n'ont sifflé, de toutes vos opérations, que la déclaration des droits de l'homme, parce qu'en métaphysique, il n'est point de politique : sur tout le reste, il vous ont perfidement applaudis. La destruction de la compagnie des Indes était dans ces conjonctures la seule chose fatale qu restât à faire, & vous ne l'avez pas négligée. Que ferait de plus un conseil formé des ministres les plus ineptes & les plus pervers de l'ancien régime? Certes, il n'auraient pas osé détourner ainsi les sources du numéraire, & renverser l'un aprés l'autre les appuis de la Monarchie ! Il faut pour cela être *libre* Comme vous l'êtes.

Voilà, en substannce & sans parler des co

lonies, (1) ce que j'avais à dire pour motiver le premier reproche que je vous ai adreſſé, d'avoir

---

quiou, jadis idolâtre, aujourd'hui Iconoclaſte de M. Necker. L'abbé de Monteſquiou eſt la ſeule bonne qualité qu'on connoiſſe au marquis de Monteſquiou.

(1) Des Colonies ſont perdues pour une Métropole, quand elles sont libres d'acheter & de vendre partout où bon leur ſemble. C'eſt pour jouir de cette liberté, que l'Amérique Septentrionale a ſoutenu la guerre contre l'Angleterre qui était ſa Mère-Patrie. Nos Iſles viennent d'obtenir, par nn décret, ce qui a coûté tant d'or & de ſang aux Américains. On ne dira peut-être pas que, de peur de ruiner Nantes ou Bordeaux, les Colons continueront d'acheter chèr en France, & d'y vendre à bon marché. Un état n'eſt point généreux. Au reſte, quelque parti qu'eût pris l'Aſſemblée, les Colonies étaient perdues pour nous. Si on eût reſpecté la déclaration des droits & décrété la liberté, les Colonies étaient perdues par les Noirs; avec le décret actuel, elles ſont perdues par les Blancs. C'eſt une choſe vraiment riſible que les ſoupirs, les harangues & les larmes des Dupont, des Condorcet, des Briſſot, & de tant d'autres pauvres Diables, dans cette grande quérelle. Ils ſe ſont prodigieuſement attendris ſur les Africains; mais, au fond, tous ces amis des Noirs ne ſont que des ennemis des Blancs. Ils voulaient faire du bruit en France, plutôt que du bien au Sénégal: ils voulaient que nos députés ſe conduiſiſſent comme des réprésentans de la Guinée: & ils l'euſſent emporté, ſi l'Aſſemblée Nationale n'avait eu peur des Milices de Nantes & de Bordeaux, qui l'ont forcée de déroger à ſa déclaration des droits, & de méconnaître ſa

ignoré ou diſſimulé la banqueroute, en arrivant à Verſailles. Mais n'allez pas me calomnier ; ne dites pas que je conſeille la banqueroute : je ne vous dis pas de la faire ; mais je vous dis qu'elle eſt faite. Le médecin ne conſeille pas la maladie ; il la connaît & la déclare. Si vous euſſiez connu & déclaré la nôtre, vous n'euſſiez pas retenu juſqu'ici tous les créanciers entre la crainte & l'eſpérance, & les provinces ne feraient pas des efforts ruineux pour ſoutenir Paris. Vous avez rompu tous les liens qui uniſſaient les français à l'état. La France eſt morcelée en quarante mille petites républiques, qui reconnaiſſent encore votre ariſtocratie : laiſſez les du moins profiter de la diſſolution générale : laiſſez-les s'arracher à cette capitale qui fut trop long-tems leur vampire.

---

figure dans le viſage d'un Nègre. Sans examiner ſi les Noirs ne ſont pas moins malheureux en Amérique qu'en Afrique, il me ſemble qu'il eſt bien extraordinaire que des hommes pétris de neige & de boue, des Géométres qui n'ont jamais rien aimé, tels que MM. Dupont & Condorcet, veuillent nous perſuader qu'ils ont calculé les larmes des Nègres & que leur ſort les empêche de fermer l'œil. Eſt-ce qu'en politique il faut parler de *ſenſibilité* ? En pouſſant le principe d'humanité juſqu'où il peut aller, il faudroit ne rien manger de ce qui a vie, laiſſer les chevaux en liberté, &, comme les Brames, balayer les chemins avant d'y paſſer, de peur d'écraſer un inſecte. Gardons nos larmes pour nous

Je le répète, je ne vous conseille pas la banqueroute, je ne vous en accuse même pas; mais je vous accuse de ne nous l'avoir pas révélée & sur-tout de l'avoir augmentée... Pourquoi nous refusez-vous notre bilan? Pourquoi nous cachez-vous le précipice? Les empires deviennent insolvables comme les particuliers. Le numéraire d'un état, quelque considérable qu'on le suppose, est toujours borné, & on peut en fixer la masse. Lors qu'un gouvernement a dépensé plusieurs fois la valeur de ce Numéraire, il arrive de deux choses l'une, ou que l'état répare ses pertes par le commerce, ou qu'il fait banqueroute. L'Angleterre a pris le premier parti, & nous a laissé l'autre. (1) Paris y perdra tout, & les provinces y gagneront tout ce qu'elles paieraient inutilement pour empêcher ce malheur inévitable. La nécessité est plus sage que notre prétendue humanité. La patrie, dit Bacon, est une mère qui dévore quelques uns de ses enfans pour sauver le reste.

---

[1] A l'époque du traité de commerce, l'Angleterre a fait un crédit immense à tous nos Marchands, & nous a fourni pour près de cinq cents millions d'ouvrage faits; bien sûre qu'elle ferait tomber nos manufactures dans une oisiveté forcée, & qu'elle nous ruinerait, quand même nous ne paierions pas ses Marchandises.

FIN.

JOURNAL

POLITIQUE-NATIONAL

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX,

ET

DE LA RÉVOLUTION

DE 1789.

Publié par M. SALOMON, à CAMBRAI.

TOME TROISIEME.

---

* * *
* *
*

1790

N°. 1.

JOURNAL
POLITIQUE-NATIONAL
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
ET
DE LA RÉVOLUTION
DE 1789.

Suite de la réponse à l'adresse.

. . . . Je crois voir des jettons
Donnés, reçus, vendus, troqués par des fripons.
VOLTAIRE.

C'EST un très-grand malheur, dites-vous, c'est même un crime que d'avouer et de pu-

blier que la banqueroute est possible: car, si tout le monde s'accordoit et conspiroit à dire qu'elle est impossible, elle le seroit en effet.

Je conviens avec vous, MM., que c'est ainsi que s'opère tous les ans, à Naples, le miracle de Saint-Janvier. Un peuple entier s'écrie *miracle*, et le miracle est fait, du moins dans la cathédrale; mais, pour le reste de l'Europe, il n'y a de prodigieux que la stupidité Napolitaine.

Voici, MM., les prodiges qu'on attend de vous, puisque vous avez le don des miracles:

Le maintien et la perception des impôts qu'on paie mal, et dont la non-valeur est de près de quarante millions pour cette année:

Le remplacement de la dîme et de la gabelle, dont la suppression forme un vuide de cent millions.

Les fonds nécessaires pour payer les intérêts de huit cens millions d'offices que vous supprimez.

Quand vous aurez fait le prodige de rétablir et de remplacer tant de pertes, alors on pourra songer au grand miracle, je veux dire, à combler l'éternel *déficit*; mais, pour cela, il faudra d'abord rompre le traité de commerce; en un mot, il faudra déclarer la guerre à l'Angleterre; car il n'est point de nation qui puisse résister long-

tems à l'effrayante baisse que le change éprouve en France depuis près d'un an. (1)

---

(1) Sur la fin du ministère de M. de Calonne, les notables découvrirent subitement un *déficit* de 146 millions entre la recette et la dépense. Bientôt ensuite M. l'archevêque de Sens, le seul ministre qui ait fait un *compte rendu* sans réplique, bientôt, dis-je, l'archevêque de Sens prouva que ce même *déficit* se montoit à 161 millions.

On n'examine point quelle est la cause de ce prodigieux *déficit* : mais on dit qu'il est évident que dès-lors la banqueroute étoit faite, parce qu'il étoit impossible de remplir le *déficit* par de nouveaux impôts.

On ne parle pas non plus des trésors qu'il en a coûté pour suppléer par des emprunts ruineux à des impositions impossibles; mais on dit que jamais aveuglement ministériel ne fut aussi épais, aussi funeste que celui de l'assemblée nationale. Son comité de finances a toujours demandé des idées, des plans, des projets, des efforts et des prodiges à M. Necker. Le plus grand de tous les prodiges est sans doute l'obstination que l'assemblée nationale a mise à ne pas voir que la destruction de notre commerce nous privoit d'abord de tous les avantages qu'il nous avoit procurés; et qu'enfin, depuis le mois de juillet, époque de la révolution, le change sur l'Angleterre est tombé à 9 pour cent, et depuis, jusqu'à 16, toujours en suivant les progrès de l'autorité, des entreprises et des triomphes de l'assemblée. Observez

Mais à quoi sert de heurter sa destinée? Les 400 millions d'assignats sur lesquels vous comptez, vous seront funestes, s'ils tombent dans le discrédit; et inutiles, si l'agiotage leur donne quelque vogue. Car, en supposant un succès, (qui ne devroit pas être un problême, puisque vous offrez une si grande hypothèque,) en supposant, dis-je, le succès de ce papier-monnoie, vous sentez bien qu'il va d'abord être absorbé par ce que vous devez à la caisse-d'escompte, et par une foule d'autres besoins tout aussi impérieux. Alors il faudra donc en créer encore, et je ne doute pas, en effet, que vous n'en mettiez dans peu pour quatre ou cinq cents millions de plus dans la circulation. Votre comité des finances ne vous a point caché que vous ne pouviez vous tirer de la crise actuelle, à moins d'un milliard, et même de quinze cents millions; mais je peux vous prédire que dès que vous multiplierez les assignats au-delà des 400 mil-

---

que cette baisse, dont on n'a jamais vu d'exemple, auroit été de courte durée, si l'argent transporté en Angleterre n'étoit pas destiné à payer nos dettes, ou à suivre nos émigrans. En effet, avec le numéraire français qu'elle possède, l'Angleterre seroit notre débitrice, sans les deux raisons que j'allègue, et le change seroit en notre faveur.

lions, vous serez abandonnés de tous les capitalistes; il n'y aura plus qu'un cri à la bourse : *c'est que vous faites de la fausse-monnoie.* Car il est certain que, pour les 400 millions que vous venez de fabriquer, les agioteurs de Paris espèrent fermement que vous les laisserez disposer de tous les biens du clergé, de concert avec la municipalité de cette ville : déja même ils ont fait une soumission qui absorbe tous les assignats qui resteront au-delà de ceux qu'il faut d'abord livrer à la caisse-d'escompte. Les voilà donc devenus maîtres de cette grande opération, qui, sous prétexte de sauver les créanciers de l'état, ne produira d'autre effet que de soutenir l'agiotage et d'alimenter quelque tems l'insatiable Paris. (1) Les ignorans appelleront ce

---

(1) Qu'on me passe l'expression : *Paris est une fille entretenue*, qui veut vivre et briller aux dépens de ses amans. Cette ville a quitté le roi, qui ne pouvoit plus rien pour elle, et s'est tournée vers les provinces. L'assemblée nationale ne demande pas mieux que de les lui livrer, et il paroît que les provinces tiennent à grand honneur de s'épuiser pour leur capitale. Le rôle que l'assemblée nationale fait jouer à cette ville est un des grands vices de la révolution. Si ce désordre continue, Paris régnera par lui-même, tandis que le reste du royaume n'aura que des représentans. Les journalistes qui

mouvement une circulation, tandis que ce ne sera *qu'un jeu de vieilles dupes qui en cherchent de nouvelles*. Voilà, en effet, à quoi se réduisent les grandes vues de la municipalité de Paris, et ses intimes et ineffables communications avec l'assemblée : voilà dans toute sa nudité ce complot patriotique, cette conjuration civique qui doit faire sortir le numéraire, ranimer la confiance, ressusciter le commerce, et fonder la félicité publique.

Il est bien évident, MM., que, si vous jouissiez de quelque crédit, vos assignats vaudroient mieux que l'argent même, puisque vous y attachez un intérêt de trois pour cent. Mais, quand il y a confiance, un papier-monnoie n'a pas besoin de cet appas pour obtenir la préférence sur les espèces : rien ne prouve donc mieux votre défiance et celle du public, que cet intérêt attaché à un papier-monnoie. Et voilà sans doute pourquoi votre subtil Thouret disoit plaisamment, que quoiqu'*il fût bien clair que les assignats vaudroient mieux que des écus, il se contenteroit des écus, pour ne pas priver la patrie des avantages de l'assignat.*

---

comparent sans cesse notre Paris à l'ancienne Rome, *disent bêtement une grande vérité.*

Je ne parle point des quinze ans accordés aux municipalités pour payer les biens dont elles vont d'abord s'emparer, des frais de vente et d'administration, de l'avilissement où vont tomber les terres par le nombre que vous en mettez en vente, et de la diminution du prix que doit nécessairement leur faire éprouver la suppression des droits utiles et honorifiques. Je n'examine pas non plus s'il se trouvera beaucoup de gens assez hardis pour acheter les biens du clergé, et si au contraire il n'est pas très-probable que MM. les officiers municipaux resteront long-tems les administrateurs de ces biens là. (1) Je laisse là tant de difficultés et d'objections; le peuple est persuadé que tous ses maux vont finir, (c'est-à-dire les impôts) si l'église est dépouillée. Toutes les imaginations ne se repaissent que des biens de l'église; les agioteurs de Paris ne rêvent plus qu'abbayes, clochers, calices et patènes : ils dévorent d'avance l'héritage des

---

(1) Presque toutes les municipalités du royaume sont endettées, et s'endettent encore tous les jours : l'intérêt des sommes qu'elles doivent, ou qu'elles vont emprunter, se combinant avec les frais d'administration, absorbera une bonne partie du produit des terres qui leur sont confiées.

pauvres, et s'établissent dans la *vigne du seigneur*. Vous seriez entraînés, vous mêmes, si vous vous opposiez au torrent, et vous seriez victimes, si vous n'étiez bourreaux. Le sacrifice du clergé est inévitable, je le sais; le peuple irrité ne laisse la vie aux prêtres, qu'à condition que vous ne leur laisserez pas de quoi vivre. Mais c'est là votre crime, puisque c'est votre ouvrage; vous avez irrité trop de passions et fomenté trop de haines, pour n'être pas emportés au-delà de toutes les bornes; et vous voilà forcément coupables contre la politique et l'humanité.

Vous prêchez contre la politique, dont une des plus grandes maximes est de favoriser le débiteur, par la raison que toutes les loix sont en faveur des créanciers; mais, par votre opération, vous sacrifiez tout à ce dernier, et vous allez jusqu'à lui immoler des hommes. Vous êtes donc aussi barbares qu'impolitiques, en livrant l'église aux capitalistes. Et, je vous le demande, pourquoi tant d'humanité pour les uns, et tant d'inhumanité pour les autres? Les prêtres ne sont-ils pas aussi les enfans, et, puisqu'il faut le dire, les créanciers de l'état? N'ont-ils pas placé leurs espérances, leurs veilles, leurs études, leur vie entière, sur la foi publique, sur la religion de l'empire? N'y a-t-il

donc que l'argent de sacré ? Ignorez-vous que la plupart des prêtres avoient abandonné leur patrimoine à leurs familles ? qu'ils soutenoient des parens pauvres, dans les emplois et dans l'armée ? que les maisons religieuses étoient les nourrices des campagnes ? Ignorez-vous encore que la plupart des capitalistes n'ont rien prêté à l'état ? ont acquis, à vil prix, les créances des autres, et qu'ils se sont enrichis en trafiquant, sans cesse, de la frayeur que causoit le discrédit du trésor-royal ? Ferez-vous semblant de croire que des agioteurs, substitués à des prêtres, viendront au secours des malheureux ? Hommes de toutes les classes, vous savez si l'agioteur est humain ! Enfin, Messieurs, que restera-t-il au clergé ? Ses dettes et votre parole. Mais comment osez-vous donner une parole, dans la situation où vous êtes ? Vous aurez dépouillé les autels pour payer les créanciers : mais qui dépouillerez-vous donc pour payer le service des autels ? car il vous faut toujours des dépouilles. Il est aisé de prévoir que la nation refusera le joug des impôts que vous lui préparez, et que les prêtres soldés, n'auront pour garantie contre la misère, que votre *parole législative*. Non-seulement ils ne vivront plus pour soulager les pauvres, mais ils ne vivront désormais que pour charger leurs familles ; et

la nation, trop long-tems scandalisée de la fortune du clergé, le sera désormais de sa misère : la pitié pénible succédera au tourment de l'envie. *Aut doluit miserans inopem, aut invidit habenti.* Que ne les égorgiez-vous donc, comme vous l'a dit l'abbé Syeies ?

Ce n'est pas, Messieurs, que je veuille disculper l'ancien clergé de son énorme fortune ; mais il étoit un milieu que vous avez manqué de dessein prémédité, (1) et vous joignez l'ironie à la cruauté, en disant aux peuples, que *désormais l'église va marcher sans entrave vers la perfection évangélique ; que les prêtres occupés des soins spirituels, n'auront plus les distractions des biens temporels*, &c. &c. Ne cherchez pas, Messieurs, à égayer vos barbaries. Vous savez bien que l'abolition de la dîme a porté une véritable atteinte à la religion, en brisant le

(1) Il falloit d'abord accepter les 400 millions offerts par le clergé, et fonder ensuite une caisse d'amortissement où seroient tombés, tour-à-tour, les bénéfices vacans par décès. Cette extinction graduelle des bénéfices, conforme aux loix de la nature et aux droits de l'humanité, vous eût attiré une confiance et un crédit dont vous êtes aujourd'hui bien loin. Vous vous croyez justes, et vous n'avez de la justice que son bandeau.

nœud qui lioit le pasteur à son troupeau, et que les prêtres, salariés par vous, ne seront plus, dans les villes et dans les champs, que des *commis aux autels*. Les curés dont la coupable animosité a si bien secondé vos vues, l'ont bien senti; ils ne veulent pas de votre parole; il leur faut des terres, pour asseoir leur confiance en vous. Les prieurs, dont ils dépendoient, étoient quelquefois scandaleux, mais toujours sûrs; et votre génie et vos vertus sont des hypothèques qui font trembler tout le monde.

Vous savez aussi que l'expropriation du clergé, va priver la religion de cette pompe, et de ces décorations qui tombent sous les sens des peuples et maîtrisent les imaginations. Qui soutiendra ces églises, ces cathédrales, ces monumens, ces établissemens de toute espèce, aussi favorables à la piété qu'à l'humanité? La foi les avoit élevés, et à mesure que la foi manquoit, l'argent soutenoit son ouvrage. Mais, si l'argent peut suppléer à la foi, qui pourra suppléer à l'argent? Vous n'avez pas voulu exprimer votre opinion sur le rôle que doit jouer la religion dans l'état que vous constituez; vous l'avez même abandonnée aux ironies respectueuses de M. de Menou, qui a tâché d'articuler, dans un fort long discours, *que le christianisme étoit un objet trop sacré pour que*

là profane assemblée osât y toucher. Mais, comme vous n'avez été ni religieux, ni politiques, ni véritablement philosophes, vous aurez les inconvéniens de tous les systêmes.

Vous n'aimez pas non plus qu'on vous parle du traité de commerce avec l'Angleterre : mais ce n'est pas fermer une plaie, que de fermer les yeux sur elle. Les conditions de ce traité, (un des plus onéreux qui aient jamais existé) (1), parurent si avantageuses aux Anglais, qu'ils en eurent honte ; et les meilleurs esprits de cette isle prévirent dès lors que la France, trop tôt épuisée, le romproit dans peu. M. Burke, dans un discours que l'énumération de vos fautes a rendu célèbre, insinue habilement que ce traité a rendu aux Anglais tout ce qu'il pouvoit rendre ; qu'il est temps de le rompre, de peur que les

(1) Ce traité prohibe *réciproquement* l'exportation de la soie crue et fabriquée ; mais les Anglais n'ont pas de soie, et nous en avons beaucoup. Tous les autres articles, quoiqu'avec moins d'évidence, nous sont tout aussi désavantageux. Les vins auroient dû, ce me semble, nous dédommager : mais il est prouvé par les régistres des douanes, que depuis le traité, il n'est pas passé en Angleterre un tonneau de plus des vins de France. Il en est de même des vinaigres, &c. &c.

marchands d'Angleterre, trop alléchés par leurs profits exorbitans, et ne se méfiant pas assez de notre misère, ne nous fassent encore un crédit dont ils seroient enfin les dupes (1). La contrebande nous étoit extrêmement favorable, et le sera toujours aux peuples favorisés par la nature. Mais les Anglais ont l'art de tour-

---

(1) Si la guerre est en effet déclarée entre l'Espagne et l'Angleterre, il arrivera, ou que la France renoncera au pacte de famille, ou qu'elle entrera dans les intérêts de l'Espagne; et alors nous aurons la guerre. Les deux suppositions sont également favorables aux Anglais. On peut même croire que la Grande-Bretagne compte sur la guerre, et la désire. Voilà bientôt l'époque des élections pour un nouveau parlement. Le roi, les bons esprits et tous ceux qui sont attachés à la constitution, craignent les menées de l'assemblée nationale, qui a des émissaires dans Londres, des ennemis secrets de tous les pouvoirs, qui inspirent le goût de la licence et de l'anarchie à toutes les populaces de l'Europe. Mais comme, dès que la guerre est déclarée, l'Angleterre se trouve sous la loi martiale, et que le roi y exerce des pouvoirs très-étendus, il est certain que le ministère public pourra s'opposer alors efficacement à toute insurrection, et nous renvoyer nos émissaires législateurs et pestiférés. Il faut avouer pourtant que l'assemblée nationale rendroit, sans le vouloir, un grand service à la France, si elle pouvoit inoculer *sa déclaration des droits* à l'Angleterre. *Di, talia Grajis instaurate!*

nre la nature, même contre nous. L'esprit de la nation Anglaise est de mettre leurs traités en commerce, et le nôtre est de tourner le commerce en traité. Ce qui a d'abord fait illusion, c'est que certains marchands Français ont fait fortune en nous revendant les marchandises Anglaises ; mais vous deviez savoir, Messieurs, qu'un traité de commerce peut être tel que beaucoup de particuliers s'y enrichissent, jusqu'à la ruine entière de l'état.

NOUVELLES

NOUVELLES PUBLIQUES.

LE nommé Párisot, bourgeois parisien, se disant aide-de-camp de M. de la Fayette, s'est présenté dans diverses municipalités, dans celles de Compiègne, de Ham, de Noyon, de Saint-Quentin, etc. Il était muni de lettres à adresses libres et à cachet volant, signées *Bailly*, *Duport*, *Manuel*, etc. Ces lettres l'autorisent à proposer, aux diverses municipalités où il se présentera, une coalition *intime* avec celle de Paris. Il est en même tems chargé de prendre les soumissions, soit par écrit, soit verbales, qu'on lui donnera. Le commandant des milices nationales de Saint-Quentin, l'a fait chasser de cette ville. Le tems nous apprendra peut-être quel est le plan de M. Bailly et de sa municipalité.

Les assemblées primaires se forment de tous côtés, et on y assomme les curés et les gentilshommes. Nous ne détaillerons pas toutes ces exécutions ; nous nous contenterons d'en avertir nos lecteurs, pour réparer, autant qu'il est possible, le silence perfide des gazetiers.

On peut en dire autant de la prise de Marseille, sur les troupes du roi, par les brigands nationaux. La conduite des soldats qui se sont ligués avec ces brigands, prouve évidemment que la France n'a ni roi ni armée. Nous ne parlerons pas des fureurs exercées sur le commandant de cette ville. Il a été traité comme MM. Foulon et Berthier.

(N°. 2.)

C'est votre libérateur, il couvrira d'or les grands chemins.... laissez vos songes, et croyez au contraire que les dettes se multiplieront, et qu'on n'aura pas le sou.

LUCIEN, dial. de Philopatris.

VOTRE assemblée, Messieurs, aurait donc été purement législative, si vous l'aviez voulu; si vous aviez su abandonner les capitalistes à leur foi en M. Necker, et ce ministre à sa propre confiance.

Malgré tant de craintes et d'objections, quatre choses nous rassurent, dites-vous : 1°. la nouvelle conduite de ce même Necker, qui, loin de nous effrayer tous les jours, ou de nous quitter pour jamais, vient de faire parmi nous l'apparition la plus heureuse et la plus consolante; 2°. le succès préparé de nos quatre cent millions d'assignats; 3°. les félicitations et adhésions que nous recevons de toute part; et 4°. le

carectère et la conduite du roi. Voyons de près ces fondemens de votre sécurité, et ces gages de la félicité publique; car, il faut que je me rassure avec vous, ou que je vous fasse partager mes craintes.

Je conviens d'abord que M. Necker ne s'en ira plus : il nous avait pourtant dit qu'il s'en irait; et ce que j'avais pris pour une menace, ne s'est trouvé qu'une promesse, puisqu'il y manque. J'en conviens donc avec vous, Messieurs : cet inconcevable ministre commence à échapper à toutes les définitions; non-seulement on ne le loue plus, mais on ne l'accuse plus : il périt dans le silence universel, et ses amis et ses ennemis l'ont si bien abandonné à son propre génie, qu'il renonce à la gloire d'une fuite tardive, pour venir au milieu de vous se couvrir du mépris de votre protection. Tels sont les prodiges de la peur. C'est elle, en effet, qui va décider de toutes les démarches de M. Necker, de son style, de son éloquence, de ses calculs et de ses vertus; elle fera de lui ce qu'en ont fait jusqu'ici l'intérêt et la vanité. M. Necker, comme dit la populace parisienne, *est un astre qui craint la lanterne*. Mais enfin, qu'est-il venu vous dire ? Il est venu, Messieurs, vous complimenter sur les assignats, et vous protester que tout prospérerait si le peuple consentait à payer tous

es impôts dont on aurait besoin ; c'est-à-dire, qu'il est venu vous annoncer que tout irait bien, pourvu que tout réussît. N'est-ce pas ainsi que l'illustre Target vous disait, il y a trois mois, que tout était fait, pourvu que tout se fît ? Car il me semble que cette formule est familière à tous vos adulateurs. Dans son discours, M. Necker vous a fait entendre que la recette passait déjà la dépense, et il a terminé son magnifique prospectus de la fortune publique, en vous priant de lui faire prêter 20 millions par la caisse d'escompte. Si M. Necker n'a pas voulu se moquer de vous, que dire d'un homme que la peur avilit à ce point ? S'il a voulu plaisanter, que faire d'un si plaisant ministre ? (1) Quoi qu'il en soit, je m'en rapporte à votre comité des finances. M. Fréteau, homme qui a si souvent montré, parmi vous, l'embarras d'une ancienne vertu, au sein de tant de nouveautés : M. Fréteau vous a dit, immédiatement après la sortie de M. Necker, qu'il n'entendait rien à tant d'espérances et d'illusions ; que la vérité le forçait à vous déclarer que la recette du trésor royal, au lieu de 30 ou 36 millions par mois,

(1) C'est le mot de Caton : *habemus jocosum consulem.*

n'avoit été que de 9; et il vous a conjurés de ne plus permettre qu'on vous proposât de prêter de l'argent à M. Necker. Mais malheureusement la flatterie avoit produit son effet, et vous aviez déja accordé les 20 millions. Voilà donc, Messieurs, le trésor royal réduit au quart de sa recette ordinaire, par la difficulté qu'on a de tirer de l'argent des peuples. N'alléguez donc plus les harangues et la nouvelle allure de M. Necker. Si ce ministre eût conservé son influence, il vous serait aussi redoutable, qu'il vous est inutile depuis qu'il l'a perdue. Venons maintenant aux assignats.

Je ne parlerai plus de la manière dont vous avez traité l'église : la justice voulait que ce qui avait été contracté au nom da la société fût également imposé sur toute la société; et vous avez tellement rejetté le fardeau sur les prêtres, qu'ils ront été écrasés. Vous avez eu contr'eux la raison de Philippe-le-Bel contre les templiers. Il est certain que le tems avait enfin rendu insupportable le spectacle de cette fortune énorme et sacrée, qui n'était pas la fortune publique, et de cette famille éternelle, où les enfans naissaient sans pères, et où les pères vivaient sans enfans : il est encore certain qu'une nation a droit de vie et de mort sur toutes les associations formées dans son sein; mais il n'est pas moins vrai qu'une nation

n'a pas ce droit contre un seul individu. L'état peut tuer un ordre, mais il ne peut tuer un homme. Or, il est plus probable que vous aurez condamné cent mille prêtres à mourir de faim, et qu'ils n'auront bientôt pour vivre que ce qu'ils distribuaient aux peuples, je veux dire *le pain de la parole*, de cette parole que vous leur avez donnée. En effet, puisque vous ne pouvez garantir vos engagemens envers les capitalistes, qu'avec les biens de l'église, avec quoi garantirez-vous donc l'entretien du clergé, quand ses biens n'existeront plus ? Tant de malheureux auront-ils plus de confiance en votre parole qu'en leurs propres biens, lorsque les créanciers du roi ont eu plus de confiance en leurs biens qu'en votre parole ? Songez, MM., que ces prêtres, dévoués aux affronts et à la pauvreté, ont réuni autrefois la vénération aux richesses, et qu'ils ont tiré du peuple le même part que vous en tirez maintenant ; car le fanatisme est à la religion ce que la licence est à la liberté ; et c'est aujourd'hui la licence qui les dépouille, comme autrefois c'était le fanatisme qui les avait enrichis. Le peuple, dit *Montaigne*, est une bête toute sellée et toute bridée, que chacun monte à son tour. (*) Ces changemens dont on fait tant

(*) Le vers de Perse : *dicite, pontifices, in sacro*

d'honneur à la philosophie, et qu'on appelle *révolutions*, ne sont proprement que des lassitudes

---

quid facit aurum, étoit aussi vrai il y a mille ans qu'aujourd'hui; mais il n'y a pas seulement deux siècles qu'une assemblée nationale auroit été massacrée, si elle eût touché aux biens du clergé; et Louis XIV, dans ses plus beaux momens, n'eût pas tenté cette entreprise. En tout, il faut savoir prendre son tems. Le mal n'est donc pas d'avoir réuni les biens de l'église à l'état, mais d'avoir réduit tant de Français a l'aumône. Car, dans l'état actuel, les abbés n'étaient plus des prêtres, ou des gens à messes et à bréviaire; c'étaient nos frères et nos enfans; c'étaient des citoyens auxquels leurs familles, le gouvernement et la société avaient dit : *faites quelques études et quelques sacrifices; adoptez un costume particulier; enchaînez-vous à l'église, et vous courrez la chance d'une propriété en fonds de terre, que vous posséderez viagèrement, à titre de bénéfice.* Il est donc aussi injuste de dépouiller un abbé de son bénéfice, qu'il le serait de ne pas payer ceux qui gagnent à la loterie, sous prétexte que cet argent est au public. Les ecclésiastiques mettaient réellement à la loterie, lorsqu'ils s'engageaient dans les ordres, et qu'ils perdaient leur liberté; et, si dans la loterie royale de France les bénéfices sont un objet sûr et sacré, depuis je ne sais quel arrêt du conseil, comment les lots ecclésiastiques pouvaient-ils être ravis à leurs possesseurs? La foi publique ne vaut donc pas un arrêt du conseil! En tout les bénéfices ecclésiastiques étaient, comme les anciens

de l'esprit humain, qui, fatigué d'une attitude, en prend une autre. Notre révolution, dont la philosophie veut profiter et se glorifier à-la-fois,(1) n'a d'autre cause que le défaut d'argent : c'est ce défaut d'argent qui a d'abord perdu la noblesse, ensuite le roi, aujourd'hui le clergé, et qui vous perdra bientôt vous-mêmes. Si, en effet, on n'eût pas manqué d'argent, le roi eût-il songé à vous appeller autour de lui, et auriez-vous songé vous-mêmes à dépouiller le clergé ? Vous voilà maintenant, Messieurs, avec le fardeau de la dette publique sur la tête, et les biens de l'église entre les mains. Les agioteurs, accablés de vos lenteurs et de leur oisiveté ruineuse, ont résolu de donner à vos 400 millions d'assignats un mouvement favorable à leurs

---

bénéfices militaires, des biens donnés à certains particuliers et à certaines conditions. Les militaires, ayant des enfans, leur laissèrent ces bénéfices; et cette usurpation réussit. Si les ecclésiastiques avaient eu des enfans, nous aurions eu une tribu de lévi et des familles réellement sacrées qu'on n'eût jamais osé dépouiller. Les descendans de Saint-Remi seraient, comme ceux des Narbonne et des Périgord, des usurpateurs heureux et tranquilles.

(1) J'examinerai plus bas, le mal que les idées philosophiques ont fait à la constitution actuelle.

propres intérêts : ce qui ne sera pas difficile, puisque la caisse d'escompte en absorbe elle seule la moitié. J'observerai, en passant, que cette même caisse d'escompte, à laquelle vous aviez renoncé avec tant de faste, est pourtant venue par deux fois à votre aide depuis cette renonciation, et ce ne sera pas la dernière fois que vous lui crierez merci. Car, non-seulement elle aura l'honneur de vous prêter de l'argent, mais elle ne craindra pas d'entrer en lice avec vous, et de jetter ses billets en concurrence avec vos assignats dans la circulation. Et, chose étrange ! les gens sages, et le trésor public, et vous-mêmes, personne enfin n'hésitera entre ces deux sortes d'effets, quoique les assignats rapportent un intérêt, et que les billets de caisse n'en rapportent pas. Ce qui le prouve, c'est que M. Necker vous a déja bien avertis de prendre garde que vos assignats ne vous reviennent de tous côtés par les caisses publiques; car on cherchera, dit-il, à vous les rendre avec autant d'empressement que vous en mettez à les répandre, et vous ne recevrez pas un seul écu en espèce. Voila donc vos assignats décriés d'avance, et par qui? par le ministre même des finances, qui emprunte 20 millions à la caisse d'escompte; et qui recevra d'une main les billets de cette caisse, et repoussera vos assignats de l'autre. Je dois

dire aussi, Messieurs, que, lorsque j'ai parlé de la rareté du numéraire, je ne la croyais pas si extrême qu'elle l'est en effet. Un des commissaires que vous avez nommés pour surveiller les opérations de la caisse d'escompte (1), vient de vous dire que, depuis que vous avez décrété que cette caisse ne seroit remboursée qu'en assignats, elle avoit été obligée de tirer des espèces de Hollande et d'Espagne, à 15 et 16 pour cent. Comment, après une nouvelle si désastreuse, affectez-vous de croire et de publier qu'*il suffit aux Français de connaître leurs besoins, pour trouver tout d'un coup les ressources ?* Vous qui venez de frapper une quantité si considérable de nouveaux écus ; vous qui jouissez des dons patriotiques ; vous qui avez demandé et obtenu le quart des revenus du royaume ; vous enfin, qui êtes chargés des dépouilles du clergé ! Jamais puissance fut-elle plus heureuse dans ses entreprises, et pourtant plus décriée que vous en finance ? Il semble que votre destinée soit de bien renverser et de mal construire. Mais, pour ne pas vous opposer toujours des conjectures et des raisons, voici

(1) Le Baron d'Allarde.

un fait récent, bien capable de vous faire trembler sur l'effet de vos assignats. La Russie, qui ne devait que six millions de roubles en 1786, créa, comme vous, une espèce de banque, où l'on donnoit des assignats sur des fonds de terre. En trois ans, la dette publique est montée à trente millions de roubles, et le numéraire a tellement disparu en Russie, que le général Potemkim n'a pu avoir, pour ouvrir la campagne, que cinq millions, au lieu de vingt qu'il en demandait. La même chose est arrivée il y a vingt ans en Ecosse. Il est donc vrai que tout papier, et même les assignats sur les biens, ne produisent d'autre effet que la disparition du numéraire. Je conviens avec vous que toutes les villes se sont empressées de partager entr'elles les biens du clergé, et de se charger de leur administration en attendant leur vente. Mais quel sera le résultat de cette connivence entre vous et toutes les municipalités du royaume ? C'est que MM. les municipaux, bien crossés et bien mîtrés, seront précieusement à la place des évêques et des abbés. Ils percevront les fruits des bénéfices, qui ne seront plus entre leurs mains que des biens en direction ; les frais absorberont la majeure partie des revenus ; et les ventes que les municipaux n'auront pas intérêt de favoriser se feront avec lenteur et défiance. En un mot, vous n'aurez pas un écu ; mais vous aurez des

municipaux bien assis dans le giron de l'église, et situés entre des prêtres à l'aumône, et des capitalistes aux abois. Et voilà le spectacle qui vous fait pâmer d'aise au sein de vos assemblées, et qui vous attire les acclamations des imbéciles. (1) A quoi je dois ajouter que ces municipalités, que vous substituez par-tout au clergé, sont toutes dans des besoins qui les rendent fort suspectes. C'est avec *raison* que vous les avez délivrées des cautionnemens que vous aviez d'abord eu *raison* d'en exiger; car, non-seulement les plus grandes villes du royaume ne sont point en état de cautionner les biens qu'on leur confie, mais elles

---

(*) Je ne sais quel Parisien vient d'écrire qu'on ne devait pas s'étonner *que la nation fût à Paris, puisqu'on en comptait quatre au collége Mazarin;* c'est à-peu-près ainsi que tous les journalistes raisonnent. Ils se félicitent, ils pleurent et trépignent de joie, en songeant que les biens de l'église ne peuvent s'estimer, et qu'ils iront peut-être à 20 milliards. Ils comptent ce qu'a coûté, par exemple, l'abbaye de Saint-Denys à bâtir et rebâtir depuis mille ans, et ils mettent en ligne cent millions, son trésor sur-tout leur paraît inépuisable; enfin ils vont jusqu'à proposer d'enterrer dorénavant nos rois à Clamart et de mettre en vente leur momies. Je ne sais si les amateurs rechercheront beaucoup ces momies, depuis que la révolution a détruit le prestige attaché à antiquité des races.

ne peuvent même pas répondre de leurs propres dettes, et ouvrir des emprunts avec succès; aussi les avez-vous autorisées à s'imposer pour leurs besoins particuliers. Lyon doit quarante millions: Orléans, fort endetté, n'a pu trouver cent mille écus, et a été obligé de violer un dépôt: il en est ainsi par-tout; et cependant cette rage de gérer les bien de l'église est à son comble, et on n'entend par-tout que ce mot plaisamment humble des *soumissions* que font les villes, et même les plus petits clochers (1), pour plusieurs millions de terres ecclésiastiques. Ces mots équivoques de *cession*, de *promesse* et de *soumission*, entre l'assemblée nationale et les municipalités, produiront un jour d'étranges erreurs de calcul! Je dois dire pourtant que les *habiles* parmi vous n'ont pas donné les mains à cette inconcevable marche. M. Dupont vous a même humilié en vous parlant de la probité de l'abbé Terray, comparée à la vôtre, dans une circonstance où il falloit aussi donner de nouveaux gages aux créanciers de l'état. Tous les autres se sont tus, et ont laissé parler les *inno-*

(*) Laon paie à peine vingt mille livres d'impôts, et se *soumet* à prendre pour 8 millions de biens. Quelle humilité!

cens, tels que le duc de la Rochefoucaud, Charles de Lameth, le duc d'Aiguillon, MM. Biauzat et Bailli. N'eût-il pas été plus clair et plus court de suivre l'avis inspiré à l'évêque d'Autun, qui était de livrer la masse des biens de l'église à la totalité des créanciers? Mais les municipalités se sont présentées pour jouir des bénéfices, en attendant une vente longue et difficile; et vous les acceptez, pour trouver des appuis dans les véritables dépositaires du pouvoir public. Vous aurez donc manqué la principale opération des finances, à cause de la constitution, et vous manquez la constitution à cause des finances.

(N°. 3.)

Je voulois vivre à mon aise et boire mon saoul de nectar et d'ambroisie, sans avoir touiours à pleuvoir, venter tonner et grêler.

SATURNE, *dans Lucien, dial. des Saturnales.*

LES applaudissemens des municipalités du royaume et des cafés de Paris, sont le troisième motif de votre confiance : c'est à ces marques bruyantes et à ces félicitations mendiées de toutes parts, que vous vous reconnoissez pour de grands législateurs, et que vous ne doutez plus de vos succès. Voici quelques observations qui pourront tempérer votre joie, et mêler des ombres aux rayons de votre gloire.

Il n'est d'abord point étonnant que les municipalités vous complimentent et vous remercient; vous leur avez confié de grands pouvoirs et de grands biens : et si elles parvenaient jamais à se faire obéir par le peuple, et à tirer de lui tout l'argent dont vous aurez besoin, il est certain que vous leur devriez, pour un tems, le maintien de votre mauvaise constitution. Mais leur existance

existence est tellement attachée à la vôtre, que vous ne pouvez, de bonne foi, appeller en témoignage ceux que vous appelez à votre secours est comme si vous preniez à témoi les uns et les autres dans votre assemblée. Convenez, Messieurs, que les municipaux qui vous écrivent représentent fort mal la nation ; ce ne sont presque tous que des brouillons élus par une populace en délire; mais telle est votre méthode, Messieurs ; vous appelez la *nation*, cette foule de brigands qui désolent les campagnes ; et entre quatre ou cinq cens mille petits ambitieux qui soulèvent les villes, et pour lesquels on n'avoit pas trop de toutes les verges de l'ancien régime, vous comptez pour rien la masse des propriétaires, des vrais citoyens qui gémissent dans le sein de leur famille ; ou, pour mieux dire, vous comptez sur les rétributions de ceux-ci comme sur les applaudissemens des autres ; vous voulez l'argent des propriétaires et les acclamations des gens qui n'ont ni feu ni lieu : à quoi vous ajoutez les félicitations des bourgeois, *amans jaloux de la noblesse* (1) et celles de nos philosophes

(1) On verra plus bas, à l'article *contre-révolution*, ce qu'il faut penser de la noblesse en France, par opposition à celle d'Angleterre, et quel sera l'effet de notre constitution sur ce qu'on appelle *naissance*.

et de tous ces baux esprits, ennemis invétérés de l'église, dont ils offraient si souvent les dépouilles à l'ancien despotisme, à condition qu'il leur abandonnât la religion. Observez, Messieurs, que cet ancien despotisme jouissait, tout comme vous, des acclamations des villes et des campagnes, de l'empressement et des bassesses des gens de lettres. Etait il un ministre, (car je ne parle pas des princes et du roi) était-il un simple intendant qui pût traverser obscurément les provinces ? Des flots de peuple et des cris de joie ne déguisaient-ils pas la haîne publique, comme ils cachent aujourd'hui le mépris des sages ? Le moindre courtisan était-il à l'abri des dédicaces de nos écrivains ? et la philosophie avait-elle délivré la cour des complimens de nos académiciens ? Convenez-donc, Messieurs, que rien n'est si équivoque que ces acclamations de Paris, et que cet encens qui fume aujourd'hui pour vous dans les provinces : ne vous laissez ni étourdir ni entêter, et mettez au bruit et à la fumée leur véritable prix. Vous savez que tout corps ou tout individu qui réunit tous les pouvoirs réunit aussi tous les hommages, et que le peuple a ses flateurs ainsi que les tyrans. (1)

---

(1) L'assemblée nationale ne se fie pourtant pas trop à

Deux causes, jusqu'ici d'accord, ont fait vos succès ; l'envie des uns et la misère des autres ; car c'est ici la *révolution des pauvres et des envieux* : les pauvres, irrités contre les riches et les bourgeois contre les nobles, ont marié leurs fureurs ; mais le moment du divorce approche ; le jour des grands sacrifices n'est pas loin. *Ibi se via findit in ambas* Les uns et les autres voudront la liberté comme ils l'entendent, chacun à sa manière. En attendant, ils s'unissent à vous par les choses que vous haïssez ensemble. Or, rien n'a l'air de l'union comme les haînes communes. *Communibus odiis compositi.* Mais dès que vous leur ferez sentir le poids des impôts, vous vous appercevrez d'une résistance proportionnée aux forces que leur donne la démocratie. (1) Que

---

ce peuple qui l'adore. Elle vient, comme le long parlement, sous Charles I, de se déclarer indissoluble, à moin d'un acte de sa propre volonté ; et en même tems elle a défendu aux assemblées primaires et électorales de tout le royaume de s'occuper de constitution ou législation, et sur-tout de nommer des successeurs à nos législateurs actuels. Elle a dépouillé la nation de sa souveraineté avec autant de facilité qu'elle avait dépouillé le roi, la noblesse et l'église. J'en donnerai les raisons plus bas.

(1) Où en seroit l'assemblée nationale si tous les fran-

dis-je? vous l'éprouvez déjà cette résistance, et vous n'attendez plus que l'entière organisation de vos districts et de vos départemens, pour employer vos milices nationales à soumettre les peuples (2).

çais imitaient son patriotisme et sa générosité? Toutes les fois que quelques personnes touchées des misères publiques, ont proposé aux membres de l'assemblée le sacrifice d'une foible partie de leurs honoraires, d'une seule de leurs journées, il ne s'est élevé que des murmures dans la salle, et on a parlé d'autre chose. C'est ainsi qu'aux 6 et 7 octobre, l'assemblée passa à *l'ordre du jour*, dès qu'on lui parla du désordre de la nuit.

(1) Ce que je dis ici n'est pas une simple conjecture. Depuis long-tems presque toutes les municipalités du royaume, et sur-tout celles des campagnes, ne sont plus que des instrumens entre les mains des peuples. Par-tout les maires sont menacés d'être pendus; et je viens de voir à Saint-Quentin la garde nationale armée contre le peuple, et bientôt désarmée et battue à outrance par ce peuple. L'assemblée nationale a requis le pouvoir exécutif de faire marcher un de nos régimens Allemands contre cette ville. Voilà donc le principe de Machiavel et de M. Necker, appliqué par l'assemblée. Au reste, on ne pourroit citer dans tout le royaume, une municipalité en état de se faire obéir par le peuple; elles suivront par-tout, comme à Marseille et à Valence, les impulsions de la vile populace dont elles sont les méprisables ouvrages. Il arrivera donc que les milices nationales, fédérées avec les troupes de ligne, ne voudront

Par-là, vous vous mettrez à la place de ce que, dans l'ancien despotisme, on appellait les *parties*

---

pas marcher contre le peuple, si elles se disent toujours du tiers-état, et si elles conservent les principes qui ont produit l'insurrection. Mais, si elles marchent contre le peuple, que devient la révolution, et que restera-t-il à ce tiers-état, à qui on a tant dit qu'il était *tout* ? Sa nouvelle insurrection sera traitée de *révolte*; ses exploits seront des *assassinats*; la destruction du manège où s'exerce l'assemblée, sera qualifiée tout autrement que la prise de la Bastille; et la langue française changera une seconde fois de dictionnaire. Chacun sait que M. de Mirabeau a voulu justifier l'insurrection des municipaux de Marseille contre les décrets de l'assemblée, en rappellant l'insurrection de Paris contre l'ancien gouvernement. Il a mis son sophisme en dilemme, et a prétendu que, si Marseille étoit coupable, Paris ne pourrait être innocent. Il résulterait de ce dilemme, qu'on peut toujours se révolter, tantôt contre ses tyrans, et tantôt contre ses libérateurs. Cela est vrai quand les libérateurs sont devenus des tyrans; mais ce n'est pas, sans doute, ce qu'a voulu dire M. de Mirabeau : il lui est donc arrivé d'articuler une franche bêtise; et l'assemblée est si peu sûre des principes qu'elle a posés, que cette absurde impudence n'a révolté que le sens commun, c'est-à-dire personne. Voilà comment les mauvaises intentions et le mauvais sens se donnent la main pour tout inculper, pour tout absoudre, pour tout confondre, *&c. &c. Sed evadit persona, manet res.*

prenantes. Et qu'importe alors aux paysans, au nom de qui on les fasse payer ; eux, pour qui la révolution est, en dernière analyse, *plus d'impôts* ? Mais je porterai plus loin cette démonstration, lorsqu'en terminant cette réponse, je parlerai de la constitution que vous avez d'abord ébauchée, et que vous ne cessez de retoucher depuis, opposant sans cesse la pratique à la théorie, et les faits aux décrets. Je passe au caractère et à la conduite du roi : quatrième source de consolation, d'encouragement et de bonheur pour vous.

Puisque nous en sommes aux aveux, convenez, Messieurs, que si Louis XVI avait eu quelque vice du despotisme, ou du moins quelque défaut de notre humanité, ne fût-ce que de l'impatience, vous étiez perdu ; mais Louis XVI s'est trouvé parfait ; et, il faut avouer, Messieurs, que vous aviez, sans le savoir, le droit de compter sur cette perfection. Souvenez-vous du jour où vous trouvâtes votre salle environnée de troupes, et les portes fermées, en attendant la séance royale. Il n'est pas douteux que si les ministres, justifiant leur renommée, et méritant votre haîne et même vos calomnies, eussent fait saisir quatre ou cinq de vos collègues (je parle de ceux que le public leur eût désignés) il n'est pas douteux, Messieurs, que Louis XVI

n'eût joui, pour l'instant, de la plénitude du despotisme. Je n'examine pas en ce moment si ce prince en eût été plus heureux; et si ses ministres n'auraient pas encore fait de plus grandes fautes que vous: mais il est certain que leurs fautes seraient aujourd'hui et moins importantes et moins irréparables que les vôtres. Ce qu'il est important de dire, c'est que vous trembliez alors; et que, si le roi n'avait pas fait la faute d'appeller des troupes, pour vous bien prouver qu'elles n'étaient plus à lui, jamais vous n'auriez pu vous figurer qu'un roi pût être aussi abandonné; et vous auriez redouté en lui un pouvoir qu'il n'avait plus. Mais Louis XVI fit approcher des soldats exprès, sans doute, pour vous faire montre de sa faiblesse et de leur rébellion; car l'épreuve était faite du jour où le maréchal de Vaux écrivit, du fond du Dauphiné, que les troupes n'obéiraient pas; et c'est à cette époque aussi que l'archevêque de Sens découvrit une coalition de cinquante colonels, tous prêts à résister aux ordres du ministère. Le roi manqua tout-à-coup et du pouvoir de l'or et des effets du plomb: *et simul argenti pondus plumbique potestas.* (1) Il faut encore que je vous dise

(*) Vers de Lucrece.

que le caretère de Louis XVI était bien connu depuis M. de Maurepas. Ce prince, en montant sur le trône, avait réduit la royauté à sa plus simple expression, qui est la chasse, et ne voulait en dernier résultat conserver d'empire que sur les lièvres. Et c'est ce qui a induit en erreur et les ministres et vous : les ministres, qui, connaissant bien le roi, et se flattant de toujours le mener, ne virent pas qu'un prince façonné à leurs caprices ne pourrait résister aux volontés d'un corps législatif : et vous, Messieurs, parce que, trop éloignés de le connaître, vous crûtes ne pouvoir trop prendre de précautions contre lui; vous poussâtes même la défiance jusqu'à la cruauté, vous le décriâtes dans toutes les provinces par vos correspondances; on le couvrit d'outrages à vos yeux; on le traîna dans Paris; et vous savez comment on en parlait parmi vous. (1)

---

(1) L'abbé Sieyes disait alors que le roi n'avait dans une bonne constitution d'autre part que sa *force individuelle :* il entendait sans doute, la force du poignet ou des épaules : en quoi l'abbé Sieyes jouait de malheur; et sa métaphysique avait tort avec le physique du roi : car Louis XVI est, par sa constitution, un des hommes les plus forts du royaume. M. le baron de Menou, *qui*, comme on dit, *se croit un Brutus, parce qu'il est un*

Enfin, il vous sembla que vous ne pouviez d'abord trop humilier l'homme, pour mieux vous assurer du prince : et, lorque vous arrivâtes à la constitution, vous crûtes ne pouvoir assez exterminer le prince, tant vous redoutiez l'homme; en quoi vous vous trompâtes également : car Louis XVI est tel, que, dans sa personne, l'homme devait toujours vous répondre du prince, et vous vous en êtes bien apperçus depuis, lorsque vous l'avez vu signer tous vos décrets avec tant de résignation et de longanimité; lors qu'il a fait écrire à la noblesse de se sacrifier pour lui sauver la vie (1); lors qu'il est convenu avec vous qu'il n'était plus roi; lorsque, par ses proclamations, il vous a aidé à soumettre les français à votre puissance; lorsque la populace parisienne est venue l'arracher de son palais ensanglanté et de vos propres mains; lorsqu'il a déclaré qu'il avait librement suivi ses assassins; lorsqu'il est venu jurer parmi vous de maintenir votre constitution faite et à faire, convenable

---

brutal, ne manquait pas une occasion d'insulter la reine; Mirabeau y faisait de son mieux, et le duc de Liancourt parlait de donner un lieutenant-général au royaume.

(1) Lettre du comte d'Artois.

ou non à son vaste royaume : alors, ainsi que les grenouilles de la fable, vous avez connu la bonne nature de votre roi ; vous l'avez vu se ranger avec vous, et de lui-même, contre cette noblesse qui venait de s'immoler pour lui ; il vous a été bien démontré que Louis XVI avait été créé et mis au monde tout exprès pour votre révolution ; vous n'avez plus douté qu'il ne voulût vivre à l'aise, comme le Saturne de Lucien, qui était las de régner et de faire la pluie et le beau tems ; et vous avez enfin compris que ce n'était pas contre lui, mais contre le peuple, qu'il fallait prendre des précautions et vous armer de décrets.

J'examinerai, plus bas, combien cette découverte vous a fait déroger à vos principes, et combien vous vous êtes occupés, depuis, à faire perdre au peuple l'idée de la souveraineté que vous lui aviez d'abord tant inculquée ; ce qui, pour le dire en passant, a produit une véritable contre-révolution. Car vous avez bien senti qu'il était inutile d'échapper au despotisme d'un seul, pour devenir le jouet d'une populace folle et furieuse ; et la démocratie vous a fait peur (1).

---

(1) Quelques bons démocrates, ayant pris les premiers décrets à la lettre, ne s'aperçurent pas du changement de

système qui s'opérait dans l'assemblée nationale, et en furent victimes. Un entr'autres, nommé Babeuf, bon picard, pour avoir soutenu que les français, étant libres, pouvaient semer des motions dans les rues et du tabac dans les champs, a été enlevé, nuitament et de son lit, par une escouade armée, avec le secret et la violence qu'y mettoient autrefois les Sartine et les Le Noir; et on l'a traîné de Roye à Paris, où il est incarcéré d'après un ordre de la cour des aides, combinée avec le comité des recherches. Ces exemples de *liberté* deviennent fréquens; et, comme l'assemblée nationale s'occupe bien mieux à remplir les prisons du châtelet, que l'ancien gouvernement ne s'occupait à garnir la bastille (car l'ancien gouvernement négligeait tout) il faut espérer que nous aurons une histoire du châtelet, bien plus intéressante que celle de la bastille.

(N°. 4.)

Contaminatis fulget honoribus,
Et sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ.

HORAT. od. 2. liv. 3.

IL vous sembla donc, Messieurs, que vos Saturnales duraient trop long-tems : vous craignîtes que la cause de vos succès ne devînt bientôt celle de vos revers, en voyant que la populace, qui vous avait aidé à renverser l'ancien édifice, ne voudrait pas vous servir à construire le nouveau, puisqu'elle refuserait de payer : vous songeâtes d'abord à la dégoûter des insurrections par une loi martiale, et ensuite à l'écarter des législatures par la contribution d'un marc d'argent. De sorte que le peuple ne sut plus à quel signe reconnaître la souveraineté dont vous l'aviez bercé, et l'égalité que vous lui aviez promise. Car la loi martiale changeait en rébelles les libérateurs de l'état, et rendait, pour eux, im-

possibles et criminelles les moyens qui vous avaient rendus vous-mêmes invincibles et sacrés. Par la contribution du marc d'argent, les gens du peuple étaient relégués dans la classe des sujets, tandis que la déclaration des droits de l'homme en avait fait autant de souverains; ce qui donnait subitement un air et un caractère de fausseté à votre constitution; puisque vous déclariez les mêmes hommes, *égaux* par les droits et *inégaux* par la fortune. Enfin, l'établissement des jurés, sans lesquels il n'est point de liberté, fut sacrifié aux procureurs et aux légistes, qui vous avaient tant aidés jusques-là, et qui pouvaient toujours calmer ou soulever un peuple accoutumé à leur empire. Vous permîtes en même temps que M. de Mirabeau (l'homme le plus versatile, parce qu'il est le plus vénal de l'assemblée) vous proposât la suppression des districts de Paris; et ce palladium de la démocratie fut aboli par un de vos décrets (1). Enfin, non-seulement vous donnâtes

(1) Cette suppression n'aurait pu s'exécuter paisiblement, si l'abbé Maury n'avait prédit, en pleine assemblée, que les districts n'obéiraient pas; mais les énergumènes qui dirigeaient les principaux districts de Paris, se soumirent et s'immolèrent sans résistance, exprès pour

des pouvoirs sans bornes aux municipalités, en soumettant à leurs ordres les milices et les troupes, mais vous voulûtes que le roi, annihilé dans votre constitution, vous servît encore de la chymère de son nom dans toutes les provinces. C'est en effet au nom du roi qu'on a égorgé les gentilshommes, assommé les prêtres, et dévasté les terres (1). Dans les campagnes, tout se fait encore au nom de ce roi évanoui; car vous voulez qu'il y soit et qu'il n'y soit pas, et voilà la clef de tant de vexations et d'absurdités; voilà pourquoi, afin qu'on pût retrouver dans le gouvernement, ce roi qui n'est pas dans la constitution, vous avez examiné dernièrement, au grand scandale du sens commun, si Louis XVI avait ou n'avait pas le droit de faire

---

donner un démenti à un prétendu aristocrate. C'est ainsi que la sottise es toujours la dupe du dépit.

(1) Dans plus d'une province, les paysans, lassés d'exécutions et de meurtres, disaient: *quand le roi trouvera-t-il que c'est assez?*

L'assemblée nationale est véritablement *le vieux De la Montagne*. Ses émissaires et ses partisans brûlent, pillent et assassinent patriotiquement, d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est encore un français qui vient d'assassiner le premier ministre d'Espagne.

la guerre et la paix. Certes, jamais question n'avait été plus clairement décidée que celle-là. L'exercice de la souveraineté étant tout entier dans vos mains, et le roi réduit à l'unique fonction de signer et de proclamer vos ordres, comment pouvait-on mettre en problême à qui appartient le plus beau droit de la souveraineté, celui de la guerre et de la paix ? Comment d'ailleurs un roi qui ne peut rien imposer ni disposer de rien, pourrait-il faire la guerre ? Cependant, cette question agitée avec éclat, ameuta la populace parisienne, et partagea votre assemblée. Les agioteurs, effrayés par les dispositions de l'Angleterre et de l'Espagne, ne voulaient pas la guerre, qui pouvait les ruiner, et le peuple craignait avec raison que cette prérogative ne ressuscitât le despotisme : il fallait tromper l'un et l'autre parti. On avait gagné les orateurs les plus bruyans, et tous ceux qui obsèdent la tribune : ils se réunirent à la portion qui a toujours voté pour le maintien de la royauté, et la majorité fut bientôt formée. M. de Mirabeau proposa le décret concerté, décret qui donnait au roi de France ce qui, dans le roi d'Angleterre, est l'effet du *veto absolu*, et de la constitution ; décret qui rend Louis XVI maître des relations extérieures de l'état ; qui lui donne des ambassadeurs et un ministère ; par lequel il peut

nous mettre aux prises avec telle nation qu'il voudra; décret, en un mot, qui achève de rendre notre constitution un véritable monstre en politique. M. Chapelier eût l'air d'amender ce décret, M. Barnave fit semblant de l'attaquer, et le décret passa tout d'une voix. Mais, ce qui mérite bien l'attention et la surprise des têtes pensantes, c'est que Mirabeau consentit, ce jour-là, à passer pour traître envers la nation, et que Barnave, au sortir de l'assemblée, apprit à à la populace que le roi avait perdu sa cause: de sorte qu'on se mit à crier d'un côté : *grande trahison de Mirabeau*, et de l'autre, *gloire de Barnave, et triomphe du peuple.* Les journalistes qui pensent dans les rues et écrivent sur les bornes, répétèrent et multiplièrent ces cris-là, tandis qu'en effet le bon peuple avait perdu son procès contre le bon roi (1).

C'est ainsi, Messieurs, que vous avez trompé la populace, et atténué la démocratie, autant que vous l'avez pu; mais, en même tems que vous prenez tant de mesures contr'elle, vous trouvez

(1) Je mettrai cet événement sous un plus grand jour dans les résumés.

bon

bon que vos forcenés (1) lui fassent toujours des sacrifices, afin d'entretenir les fureurs et les joies de Paris. Les brigands arrêtés par les maréchaussées, sont mis en liberté par vos ordres; on remercie les régimens qui se contentent de renvoyer leurs officiers sans les massacrer, et on calomnie les officiers assassinés, pour n'avoir pas à punir les régimens. Cette entreprise est tellement au-dessus de vos forces, qu'il n'est pas d'affronts que vous ne dissimuliez, plutôt que de la tenter (2). Quant au marc d'argent, il est bien

---

(1) MM. Malot et, Vignerot (ci-devant le comte de Lameth et le duc d'Aiguillon) ayant fait semblant de croire que des paysans avaient brûlé leurs châteaux, disaient : *Nous ne craignons qu'une chose, c'est que ce bon peuple ne se soit brûlé les doigts en incendiant nos possessions.* M. d'Aiguillon a dit plus d'une fois : *si quelque français voulait m'assassiner, je ne sais si je me défendrais, tant je crains de gêner la liberté d'un citoyen.*

(2) Nous avons déja dit qu'il n'y avait plus d'armée en France; mais le mal est plus que négatif : cinquante ou soixante mille soldats dans un état de révolte habituelle, sont une vraie pépinière de brigands, toujours prêts à se répandre dans tout le royaume. La coalition ou fédération imaginée par les parisiens, afin d'attirer quelqu'argent chez eux; cette fédération entre les troupes de ligne et les milices nationales, ajoutera beaucoup à la corruption

certain que vous ne l'avez décrété, qu'afin d'éviter le reproche de nous avoir donné pour législateurs des mendians et des laquais. Mais le levain de la démocratie, qui aigrit la masse de vos décrets, depuis que vous avez déclaré tous les hommes égaux et libres, s'est bientôt fait sentir; et dès-lors vous n'avez cessé de porter atteinte à cette loi fondamentale; vous l'avez même si bien exténuée, elle est enfin devenue si illusoire, que, dans nos campagnes, les simples journaliers ont chassé des *assemblées primaires*, non-seulement les curés et les nobles, mais encore les gros laboureurs, comme *francs aristocrates*. Cet ordre de choses vous convient parfaitement, depuis que tant de souverains sont vos sujets, et que tant de législateurs ne doivent plus qu'exécuter vos loix. Mais, à-moins que vous ne déclariez une guerre ouverte aux propriétés, à-moins que vous ne proclamiez vous-mêmes *la loi agraire*, vous ne serez pas long-tems d'accord avec vos satellites. Le torrent dont vous avez rompu les digues,

---

des uns et à l'insolence des autres, en achevant la subversion de toutes les têtes. Nos soldats seront des bourgeois, nos bourgeois des héros, et la France au premier occupant.

n'entrera point dans le lit tortueux que vous lui préparez.

Enfin, Messieurs, l'abolition des titres de *duc*, *prince*, *comte* ou *marquis*, est le dernier sacrifice que vous avez fait au Tiers-état. Cette extinction était *réelle*, depuis l'orgie nocturne et patriotique du 4 août : vous avez voulu qu'elle fût *nominale* : l'ennemi était renversé, vous avez voulu mutiler son cadavre. Après l'anéantissement des privilèges et des titres territoriaux, les décorations nominales qui ne tenaient à rien seraient tombées d'elles-mêmes. Qu'avez-vous donc oté aux gentilshommes, et qu'avez-vous donné au petit peuple ? *Verba et voces, prætereaque nihil.* Vous faites des présens à la vanité, quand il faudrait donner des secours à la misère. Les bourgeois auront quelques momens de jouissance ; ils en seront plus grossiers, et les paysans plus féroces. Vous enlevez aux propriétés la faible et dernière barrière qui leur restait ; car le pouvoir de certains mots était encore un frein. Déja le bruit se répand dans les campagnes que le roi ne s'appellera plus que *Monsieur Louis Capet.* Les liens, les rapports, les égards disparaissent ; l'irrévérence est à son comble ; on se flatte de déposséder ceux que vous débaptisez ; déja même *la loi agraire* est publiée en quelques cantons. Mais, en ceci, vous avez été doublement contre votre

intérêt : d'abord, parce que vous avez moins frappé sur la naissance, qui, par sa nature, est indestructible, que sur les propriétaires; et ensuite parce que la perte du contrôle imposé sur les titres, rejette un fardeau de sept ou huit millions sur le peuple (1). On dit que vous en êtes aux repentirs; on dit que vous tremblez que les municipalités ne vous renvoient leurs pouvoirs : car elles sentent vivement le danger de la responsabilité, et la nullité de la force publique. Quel parti prendrez-vous alors? . . . . . Je ne pousserai pas plus loin le parallèle de vos anciens et de vos nouveaux décrets. Je laisse-là cette théorie vague et flottante qui cherche à contenir le roi par le peuple et le peuple par le roi; je reviens à ce prince, à ce bon roi que vous nommez *citoyen*, et qui n'est pas de la *Cité;* auquel vous donnez le

---

(1) La seule injustice faite aux nobles, dont le trésor public ait profité, a été de leur demander le quart patriotique de leurs revenus, dans le tems même qu'on réduisait beaucoup leurs fortunes par la suppression d'une foule de droits. Ils s'étaient condamnés en même tems à payer comme le peuple. On a décidé que ce serait à la décharge des roturiers, mais pour la fin de l'année seulement : de sorte que le petit peuple n'y gagnera pas d'une manière sensible.

droit ou les moyens d'attirer la guerre en France, et à qui vous défendez de faire des ordonnances pour la marine; qui est à-la-fois inutile et forcé dans votre constitution. Je n'examine point si ce roi que vous nous avez façonné et qui se fait aimer à outrance, est aujourd'hui malheureux du spectacle de son néant; car je ne présume pas qu'il ait jamais été dans le secret de son ancienne existence (1). J'ignore si le serment que vous lui avez

---

(1) La première lettre du roi, dès qu'il monta sur le trône, fut pour un garçon du château, auquel il recommanda ses instrumens de serrurerie; son premier travail fut une assez longue ordonnance sur les lapins, toute écrite de sa main royale.

M. Turgot, outre le travail du conseil et du cabinet, écrivait régulièrement au roi, et le prêchait. Il finit même par dire à ce jeune prince, que s'il n'y prenait garde, son règne serait plus funeste à la monarchie que celui de Charles VI. Le roi s'en plaignit au vieux Maurepas, qui en rit, et voulut que le roi trouvât le propos plaisant.

Un secrétaire particulier de Louis XVI, nommé Septchênes, traduisit l'ouvrage de Gibon, sur l'histoire romaine : arrivé à je ne sais quelle page, dans laquelle cet anglais observe que les différentes races de nos rois ont toujours fini par des princes nuls, et dit positivement que celle-ci est menacée de la même fin, le secrétaire n'osa traduire cette réflexion. Le roi, qui entend un peu l'an-

arraché lui a coûté ce que doit coûter un parjure, puisqu'à son sacre il avait prêté un serment tout contraire. Soit dissimulation, soit insensibilité, il est certain que ce prince ne vous gêne en rien; c'est une effigie sculptée au bout du gouvernail que vous tenez entre vos mains. Et voilà pourquoi, Messieurs, il est absurde que vous comptiez sur lui, et que vous espériez d'appuyer vos violences sur sa faiblesse. Il aurait pu vous servir, s'il avait pu vous résister. Il faut le plaindre, quand on le voit recommander aux Français une cocarde à trois couleurs, lui qui ne devrait cesser de leur écrire : *On vous trompe, je ne suis rien; ne vous égorgez point en mon nom.* Mais peut-être, au lieu de le plaindre, faut-il le féliciter : peut-être est-il heureux de n'être plus rien, de ne plus répondre de rien, d'être le grand pensionnaire de la nation, et de jouir, à l'aise, des trente millions que vous lui avez alloués, non pour signer vos dépêches, ou dépêcher vos décrets, (car ce serait trop cher) mais pour le mettre en état de vous

---

glais, s'apperçut de cette lacune, et traduisit lui-même la page, en riant beaucoup de la retenue du secrétaire et de la prédiction de l'anglais, comme si elle ne le regardait pas,

corrompre (1). Peut-être se croit-il le seul qui ait gagné à la constitution, et plaint-il en secret ceux qui le plaignent. Alors, Messieurs, ce prince ne paraîtrait d'accord avec vous, que parce qu'il serait d'accord avec lui-même (2).

---

(1) Les députés à vendre seront et sont déja les dupes des vertus domestiques du roi, de son économie sur-tout. Ce prince ne donnerait pas un sous de la prérogative qui lui manque. Il a marché vers les vingt-cinq millions de sa liste civile, à travers les affronts et les outrages, avec toute la rectitude de l'instinct; et si la misère publique ne trompe pas ses calculs particuliers, si on le paie exactement, Louis XVI se croira le plus heureux des monarques; il sera le chanoine des rois.

(2) On dit que le roi, qui a signé avec indifférence, l'anéantissement des biens nobles, et avec plaisir la ruine du clergé; qui a sanctionné, sans hésiter, sa propre exclusion de la souveraineté, *etc. etc.* a témoigné quelque chagrin en signant le décret qui supprime les titres de duc, marquis, prince, baron, *etc.* Cela me rappelle ce malheureux empereur dont parle *Montaigne*, qui avait vu, d'un œil sec, sa capitale embrasée, sa femme et sa fille violées, son fils égorgé, et qui se mit à pleurer en voyant passer son valet-de-chambre parmi les captifs qu'on faisait défiler en sa présence.

Quand j'ai dit que le roi avait signé avec plaisir l'anéantissement du clergé, qu'il avait lui-même engagé la noblesse à se fondre dans le tiers-état, et sanctionné avec in-

Je dois, Messieurs, en terminant cette réponse à votre adresse, jetter un nouveau coup-d'œil sur la constitution, sur le sort actuel et à venir de la noblesse en France, et sur M. Necker, dans ses étroits et intimes rapports avec la banque-route.

---

différence l'extinction du régime féodal ; je n'ai pas prétendu qu'on lui en fît un crime ; car, en supposant que ce prince eût le goût ou l'idée du despotisme, il devrait se réjouir de toutes ces destructions qui lui ouvriraient une large route à l'absolu pouvoir. En effet, l'assemblée nationale, en écrasant tous les corps intermédiaires et tous les privilèges, n'a fait qu'achever en France l'ouvrage des rois. Dès que l'état pourra donner une armée au prince, cette armée lui donnera l'état. Qu'on se repose tant qu'on voudra sur l'heureux naturel de Louis XVI ; la nature des choses sera plus forte que la nature du roi, et si ce n'est celui-ci, ce sera son successeur. Voila ce qu'on pourrait dire, si Louis XVI avait un système ; mais, en prenant ce monarque tel qu'il est, il est encore certain qu'on ne peut lui reprocher d'avoir abandonné des gens qui le servaient par intérêt et qui ont si bien saisi le moment où ce prince était bon à fuir. On verra, dans le prochain résumé, la conduite du duc d'Ayen et du prince de Poix, pendant la journée et pendant la nuit du 5 octobre : c'étaient pourtant là les amis, les favoris, les intimes compagnons de table, de chasse, de jeu, de voyages : *pernoctantes*, *peregrinantes*, *rusticantes*.

(N°. 5.)

Io non posso far bene à la mia citta ; ma io posso bene pronosticargli il male.

MACHIAV. disc. sur Tite Live.

IL est triste, sans doute, d'avoir toujours raison, de ne prédire que des malheurs, de ne parler qu'au charlatanisme, ou de n'interroger que la perfidie ; en un mot, d'être sans cesse en dialogue avec la folie et le crime. J'allais, Messieurs, achever ici le tableau de vos erreurs et de nos infortunes, et opposer des réalités désastreuses à des espérances mensongères ; mais, depuis votre *adresse aux Français*, tout est tellement changé dans vous et hors de vous, dans les opinions particulières qui vous égarent et dans l'opinion publique qui vous flétrit ; vous allez à si grands pas vers la plus certaine et la plus honteuse catastrophe, que, si je vous répondais plus long-tems, je ne parlerais plus aux mêmes hommes, je ne

tonnerais bientôt plus que sur des débris, et ma voix se perdrait dans les fracas de votre chûte.

La précision des résumés et le tranquille mépris de l'histoire conviennent mieux que les mouvemens passionnés d'une réponse aux événemens que vous m'offrez. Depuis le 6 octobre, votre fécondité, plus effrayante et plus meurtrière que la rapidité du tems, entasse les décrets et sème les malheurs dans la France éplorée. Il faut que je presse les faits, et que j'ordonne les époques, du jour où le marquis de la Fayette, à la tête de vingt mille brigands, traîna son roi dans Paris, sous prétexte que la souveraineté de la nation était toute entière dans cette populace armée; jusqu'au jour où ce général a dressé des canons dans Paris contre ce même peuple qui ne demandait que le renvoi des ministres; c'est-à-dire, qu'après avoir tracé la révolution opérée d'abord contre la royauté en faveur de la démocratie, je peindrai la contre-révolution qui se fait contre la démocratie, en faveur de l'assemblée; contre-révolution à laquelle le général Bouillé vient de donner l'éclat que le maréchal de Broglie eût donné au trône, s'il eût traité Paris, comme on vient de traiter Nancy : (1) je partirai du jour où, voyant le

(1) Le peuple de Paris, avec son grossier instinct, ne

roi, enlevé par vos soldats, vous suivîtes votre captif à Paris, en vous déclarant, comme le malheur,

---

s'y est point trompé : il a demandé les têtes de M. de Bouillé et de M. de la Fayette, comme il demandoit autrefois celles du maréchal de Broglie ou du prince Lambesc, et pour la même raison. Il est aisé de prouver qu'avant la révolution, le roi étant chef et représentant de la nation française, il avait le droit de faire entrer le maréchal de Broglie dans Paris, tout comme l'assemblée a fait entrer le marquis de Bouillé à Nancy : et je ne doute pas qu'après l'expédition, le maréchal de Broglie n'eût crié aux Parisiens : *mettez-vous aux fenêtres ; que craignez-vous ? Nous sommes vos frères, et nous ne venons que contre les rebelles.* En effet, la parité est exacte : la municipalité, la garde nationale, la garnison, enfin la souveraineté toute entière de Nancy ne voulaient pas que M. de Bouillé entrât dans cette ville ; et on lui envoya députés sur députés pour l'en empêcher. Mais ce général, instrument du despotisme de l'assemblée, a forcé et pris cette ville, en armant les gardes nationales de Toul et de Metz, qui n'avaient pourtant d'autre droit contre la garde nationale de Nancy que celui, par exemple, de l'Angleterre contre l'Espagne. Le régiment de Château-Vieux (je cite celui qui a montré le plus de courage) était vraiment *dans le sens de la révolution*, et M. de Bouillé, avec sa petite armée, était dans le sens de la contre-révolution. Ce général mérite qu'on l'observe de près, tout cautionné qu'il est par le juif Emeri. Quand un homme a eu, pendant deux mois, des raisons pour ne pas prêter un serment, et qu'il

inséparables de sa personne : Je parlerai de M. le duc d'Orléans, de sa fuite, de sa prétendue mission

---

nit par le prêter, on peut conclure que l'ambition a déterminé son esprit et son cœur. Il est évident que M. de Bouillé a conçu l'espoir de devenir l'homme de confiance de la majorité qui mène l'assemblée, et qui l'emporte sur les vrais démocrates. Il se flatte en secret d'être opposé aux insurrections du dedans et aux attaques du dehors ; et l'éclat de ce rôle l'a séduit. Il a prêté serment à des parjures ; et il sera fidèle à des perfides. Ce qui le prouve, c'est la presse avec laquelle il s'est hâté d'exécuter le décret de l'assemblée contre Nancy, avant l'arrivée des commissaires, qui auraient pu modifier le décret et faire avorter l'expédition. Au reste, c'est une chose vraiment risible que l'enthousiasme qu'a produit sur tous nos citadins la nouvelle de cette bataille, où leurs frères d'armes de Toul et de Metz n'ont pas reculé. Ils en ont conçu un respect profond pour eux-mêmes. *Comment*, disaient les parisiens, *nous avons été si vaillans à Nancy ! Nous avons été si braves ce jour-là !* Et, comme le lièvre de la Fontaine, ils disaient encore : *D'où nous vient cette vaillance ? Nous aussi, nous faisons peur ? Qu'on vienne maintenant se moquer des gardes nationales ! Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans.*

Je ne peux m'empêcher de faire encore une observation : c'est que, si l'assemblée nationale, qui a usurpé tous les pouvoirs de l'ancien despotisme, avait eu autant de facilité que le roi à s'en dépouiller ; et si elle avait eu pour la révolution autant d'amour que Louis XVI en a montré, elle

en Angleterre, de son retour, et des nouveaux efforts de son parti, qui, du fond de l'abîme où il est tombé, s'agite sous le poids du mépris public, et vomit encore des incendies: Je dirai comment, las des folies des vrais démocrates, irrités de l'indifférence du roi, et accablés de dettes, la plupart de vos membres songèrent à former une majorité qui, tour-à-tour soldée par le ministère ou appuyée par le peuple, fût à-la-fois favorable et redoutable

---

serait sortie du manège le jour où le peuple remplissait les Tuileries, se serait livrée elle-même à ce peuple, suivant l'exemple du roi, et aurait condamné les généraux la Fayette et Bouillé, qui seraient aujourd'hui ou exécutés comme MM. Foulon et Berthier, ou errans et proscrits comme le maréchal de Broglie et le prince de Lambesc. Avec cette différence que ceux-ci n'ont jamais dit, comme ce pauvre M. de la Fayette, que *l'isurrection est le plus saint des devoirs*, pour réprimer ensuite *le plus saint des devoirs* à coups de canon. Voilà ce qu'aurait fait l'assemblée, si elle avait les vertus de Louis XVI. Mais, sûre aujourd'hui du roi et de la garde nationale, tandis que, lors de la révolution, le roi n'était sûr que des perverses dispositions des députés et de la défection des troupes, l'assemblée, dis-je, s'est montrée plus jalouse de son pouvoir que tous les rois du monde; et elle règne jusqu'à ce que le papier-monnoie fasse une troisième contre-révolution. Nous verrons alors quelle armée on lévera en faveur de cette contre-révolution, et quel sera *le général de la banqueroute*.

à la cour ; ce qui produisit la scission du club des Jacobins et fit éclore le club de 89 : il se fit comme à Venise, en 1100, *un serrar di maggior consiglio:* Je montrerai comment, depuis ce partage et cette vénalité de l'assemblée, le club des Jacobins, avec son système démocratique, a paru tout-à-coup extravagant, bien qu'il n'eût pas changé ; et comment le club de 89 a passé pour sage, lorsqu'il n'était que vil et perfide, de sorte que, depuis cette époque, nos destins sont balancés entre des fous et des fripons : *Creber utrâque manu pulsat versatque decreta :* Je parcourrai cette longue galerie d'événemens et de décrets, qui ont suivi le jour où le club de 89 eût vendu au roi quelques prérogatives dont ce prince ne se souciait pas, jusqu'au moment où, sur le simple bruit du passage de quelques Autrichiens, ce roi si mal attaché à la constitution, a été brusquement déposé, ses ministres menacés de *la lanterne*, les bureaux des affaires étrangères fouillés, tous les secrets diplomatiques violés, et cinq ou six Mirabeaux nommés pour correspondre directement avec toutes les puissances de l'Europe : ce qui n'a jamais eu d'exemple, et prouve combien votre constitution est fausse, puisqu'elle n'a pu résister à un simple bruit. Que sera-ce donc d'une véritable secousse ? Ceci prouve encore que vous n'êtes les maîtres que sous le bon plaisir de la capitale ; car Paris

règne par lui-même, et entre en insurrection presque tous les jours, tandis que le reste de la nation ne règne que par représentans. Vous saurez que, depuis la création de ce comité diplomatique, les différens cabinets de l'Europe ont pour vous et votre fidèle Montmorin un mépris dont vous sentirez bientôt les effets (1). Leurs dépêches secrettes circulent autour de la France, et n'y entrent plus : le silence et le nuage qui les couvrent, cachent l'orage qui gronde sur le frêle édifice de votre constitution. Elle se serait peut-être soutenue quelques momens, cette monstrueuse constitution, si vous étiez parvenus à faire soulever tous les peuples de l'Europe contre leurs princes : mais les peuples, plus touchés des maux que vous nous faites, que des biens que vous leur promettez, exterminent partout vos émissaires et vos apôtres. La France n'a pu se creuser en précipice, au centre de l'europe, sans entraîner après elle les terres qui l'environnnent et qui s'appuyaient sur elle. *Vous avez beau crier que tous les hommes sont frères ; que vous renoncez aux conquêtes : et*

---

(1) J'ai vu M. de Montmorin aux pieds de M. de Lamoignon, de M. l'archevêque de Sens, et de M. Necker. Il est aujourd'hui l'huissier diplomatique de l'assemblée.

que les jours de concorde et d'amour sont enfin arrivés : toutes ces tendresses philosophiques sont pyt›yables ; et vous serez traité comme le Sosie du théâtre, qui *n'était point battant de peur d'être battu.* Et, quand même il serait possible que vous fussiez protégés par la peste de la démocratie, et que jamais les étrangers n'osassent se mêler de vos affaires, croyez-vous que vous n'ayez pas fait trop d'ennemis domestiques à votre constitution ? Oui, sans doute, vous avez jetté trop de serpens dans le berceau d'Hercule. Vous vous croyez redoutables, parce que vous avez attelé une populace furieuse à votre char ; mais il faut être ivre, comme le premier vainqueur des Indes, pour se faire traîner par des tigres. Le roi lui-même, ce roi dont vous êtes si sûr, est l'ennemi de votre constitution, par la raison qu'il y est étranger ; et je vous dirai combien il vous a porté de coups, même en vous cédant toujours. Enfin, le clergé, que vous avez oublié de faire égorger, la noblesse, qui n'a pas perdu ses armes, et les parlemens qui sont plus constitutionnels que vous ne pensez, lorsqu'on n'a pas de constitution, peuvent susciter un million de bras contre votre ouvrage. Et ces princes fugitifs auxquels vous rendez, malgré vous, l'hommage d'une peur sincère ; ces princes, qui ne doivent rentrer en France qu'*avec honneur*, sentez-vous ce que peut vous coûter l'honneur

l'honneur de leur retour? (1) Votre comité des recherches découvre tous les jours quelques cons-

(1) Il a paru, je ne sais quel mauvais manifeste, sous le nom du prince de Condé. « Il faudrait, dit M. de Mira-» beau, lui demander, au nom de l'assemblée et du roi, » s'il a fait ce manifeste. Si *M. Bourbon, dit Condé*, ne » répond pas, ce sera comme s'il avouait le manifeste; » nous le déclarerons ennemi de la patrie, et nous confis-» querons ses biens; s'il le désavoue, ne sera-t-il pas bien » doux pour lui de rentrer dans son pays au moyen d'une » simple dénégation? » On voit par là que M. de Mirabeau voulut, ou faire présent des biens du prince de Condé à la nation, ou que ce prince lui sût gré d'avoir facilité *si noblement* sa rentrée en France. Il crut avoir fait la motion la plus heureuse, c'est-à-dire la plus perfide, en proposant ce dilemme embarrassant pour le prince, et qui n'embarrassa que l'assemblée. On passa à l'ordre du jour, tant la crainte d'offenser personnellement ce prince l'emporta dans chaque député sur l'esprit général qui anime l'assemblée. Observez que M. de Mirabeau disait aux amis du prince de Condé : *J'ai l'air de parler contre lui, et je lui rends un service signalé : on n'a qu'à me laisser faire.* M. de Mirabeau n'a réussi ni avec le prince de Condé ni avec le prince de Conti. Le prince de Condé n'a que faire des avances d'un fripon ou des verbiages de l'assemblée; et le prince de Conti est trop humble pour viser à la protection de M. de Mirabeau, ou pour se croire digne d'occuper un desmomens de l'assemblée. Du fond des Pays-Bas, où il faisait sa cour aux patriotes, du vivant même de l'empereur,

pirations contre vos œuvres ; et vous nous parlez sans cesse de contre-révolution, comme si nous

---

a négocié son retour à Paris avec une habileté peu commune ; s'adressant, pour cela, non aux puissances du siècle, mais aux petits mutins des districts, et se faisant tout à tous. Il a obtenu son rappel : il a eu, chez les Cordeliers, l'accolade des Camille et des Danton, et a reçu des poissardes, moyennant deux mille francs, l'absolution de sa fuite, et un brevet de longue vie, dont il jouit glorieusement à l'Isle-Adam.

Quoi qu'il en soit des trigauderies de Mirabeau, des courtoisies du prince de Conti et des fatuités de l'assemblée, il n'en est pas moins vrai qu'un million de français ont peut-être fondé tout leur espoir sur les princes ; tant il est naturel, quand on est abandonné ou trahi par ceux qui restent, de se recommander à ceux qui partent ! Je pense donc que, s'il est ridicule et impertinent d'interroger le prince de Condé sur un plat manifeste, il est raisonnable et juste que ce prince, touché de la confiance de tant de malheureux, leur écrive enfin : *Ne comptez plus sur moi.* J'en appelle à son grand cœur : ce prince a emporté au-dela des Alpes un nom redoutable aux pervers, un nom dont il doit compte aux vrais français. Son silence peut être funeste au courage es à l'impatience des nombreuses victimes de la révolution, qui se figurent que ce prince ne cesse de se dire et de se redire ces vers d'Acomat :

Que faisaient cependant nos braves jannissaires ?

regrettions les lettres de cachet, les intendans et la Bastille. Je dois vous dire que nous ne regrettons presque rien de ce que vous avez détruit; mais que nous gémissons sur tout ce que vous avez fait. Votre dernier décret contre la noblesse est une banqueroute faite à tous ceux qui avaient acheté des privilèges; mais les noms qui peuvent se passer de titres en sortiront, comme d'un creuset, plus purs et plus brillans.

Je n'oublierai point le départ de M. Necker, de cet astre qui a souffert une si longue éclipse avant de quitter l'horison. Peut-être nous fallait-il sa gloire pour nous dégoûter des succès, et peut-être aussi lui a-t-il fallu cet affront pour le dégoûter de sa gloire. Ce ministre a eu le sort de tous ceux qui bâtissent sur la faveur populaire; et il sera jugé comme ces rois sous qui se sont passés de grands événemens, mais qui n'ont fait que de petites choses. Sa chûte est le grand avant-coureur de la vôtre. Je vous laisse

---

et plus loin :

. . . . Crois-tu que ma gloire passée
Flatte encore leur valeur, et vit dans leur pensée?
Crois-tu qu'ils me suivraient encore avec plaisir,
Et qu'ils reconnaîtraient la voix de leur visir?

entre le défaut absolu de numéraire et l'anéantissement de tous les pouvoirs, dans une constitution sans nerf; je vous laisse, dis-je, entre la banqueroute et la révolte. Faites du papier-monnoie; (1) félicitez-vous; respirez votre propre encens, et continuez à vous appeller *la plus auguste assemblée de l'univers;* car telle est votre charlatanerie : et, si vous vous appercevez de la lassitude générale des bons esprits, attachez-vous aux faibles, et faites des miracles. Nous avons vu dernièrement, à vos pieds, les pauvres de la capitale, posséder tout-à-coup le don des langues, et devenir Arméniens, Persans, Chinois, Indiens, pour vous porter les tributs de l'univers : c'était une pentecôte philosophique. (2)

---

(1) M. de Mirabeau, corsaire à plusieurs pavillons, après avoir écrit toute sa vie contre le papier-monnoie, sous la dictée de Panchaud, vient d'être employé avec Clavière, en faveur des assignats. Je traiterai cette importante question au N°. 6.

(2) Un de ces mendians illuminés arrêta M. de Biancourt à la porte de l'assemblée, le prenant pour M. de Liancourt, et lui dit : j'ai passé, monsieur, à votre hôtel. — Mais, je ne vous connais pas, mon ami. — Eh, monsieur! c'est moi; vous savez bien. — Non, mon ami. — C'est moi qui ait fait le Chaldéen, et je venais chercher mes douze francs.

Cette merveille a été suivie d'une autre : des muets sont venus vous dire que des sourds avaient entendu parler de votre gloire, et des aveugles nés en ont été les témoins. Tels sont les suffrages dont vous devez vous entourrer. Voilà les hommes qui seront toujours frappés de votre éloquence et de vos lumières.

Fin de la réponse.

(N°. 6.)

Des Assignats.

PUISQUE j'ai rompu le silence et repris cet ouvrage, mes lecteurs ont droit d'exiger que je parle des assignats, car cette question qui agite en ce moment tous les esprits, intéresse toutes les fortunes. Je serai court : d'abord, parce que ceux qui ont parlé avant moi ont été longs : et ensuite, parce que je ne veux saisir, dans chaque objet, que le point qui rayonne, ou, pour m'exprimer en peintre, le *point visuel* de la question.

Si l'or n'était pas si difficile à trouver, il ne serait pas le signe universel de la richesse : d'où il faut conclure que ce métal n'est le signe des richesses que parce qu'il est en même tems le signe de la peine et du tems. Or, un papier-monnoie n'ayant coûté ni peine ni tems, ne parviendrait jamais à être le signe de la richesse, si on ne lui donnait pas une hypothèque. Mais,

dans ce cas même, son cours doit être libre : car vous ne pouvez me forcer à accepter votre billet ou votre promesse, quelque garantie que vous lui donniez. Votre papier-monnoie n'est en effet qu'une promesse, et, si je m'en méfie, c'est qu'il n'est la promesse que d'un état particulier ; tandis que je me fie à l'or, parce qu'il est la promesse du genre humain : en un mot, votre papier est un *signe de détresse*, et non de *richesse* ; il me demande de la confiance et du tems, quand l'or me donne l'un et l'autre.

Si, par exemple, un état, ayant beaucoup d'or, faisait du papier seulement pour faciliter les transports et les paiemens, il est certain que ce papier, pouvant être à chaque instant échangé contre de l'or, jouirait d'une grande confiance, d'où résulte cette vérité, qu'un papier est d'autant meilleur qu'il est moins nécessaire : dès qu'il est indispensable, il mérite notre méfiance. Il faut donc qu'un papier-monnoie ne soit que *commode*, et pour cela il faut toujours qu'il y ait une quantité d'or égale ou supérieure à la sienne : encore, dans cette hypothèse, produit-il un effet funeste ; il avilit les signes de la richesse, et fait hausser le prix des denrées : ce qui, en peu de tems, rend le papier-monnoie *indispensable*, c'est-à-dire suspect ; et redonne à l'or un tel prix, qu'il s'établit aussitôt un combat dans lequel le

papier poursuit toujours l'or, qui se cache toujours.

Ces bases établies, il est donc certain que, dans les suppositions les plus favorables, le papier-monnoie est un moyen désastreux.

L'assemblée nationale, manquant de numéraire, avec plus de cinq milliards de dettes à éteindre, dont plus de deux sont exigibles, aurait fait du papier-monnoie sans hypothèque, ou, pour mieux dire, une banqueroute subite, si elle n'avait pas volé les biens du clergé. Au moyen de ce vol immense, cette compagnie s'est mise en état de donner une hyothèque à sa dette exigible.

Supposons qu'il fût possible de faire, avec les biens ecclésiastiques, des coupons égaux aux différens titres de cette dette, et qu'on les donnât en nature aux créanciers; il est certain que l'état serait libéré de deux milliards environ : resteraient donc les autres créanciers, plus toute l'église, auxquels il faudrait payer des intérêts en argent comptant, ou bien faire banqueroute. Mais, comme on ne peut couper l'église en portions égales aux créances exigibles, l'assemblée nationale a *délibéré* une émission de deux milliards deux cens millions d'*assignats*, sans intérêt, qui auront un cours forcé; en sorte que tous les français seront traités comme les créanciers de

l'état, c'est-à-dire, contraints de recevoir ce papier-monnoie, d'en acheter tout ce dont ils auront besoin, et de l'échanger en dernier résultat contre des biens d'église. Ces assignats, en *rentrant* dans les mains de l'assemblée, seront brûlés à fur et à mesure de la vente. On a *délibéré* en même tems s'il ne vaudrait pas mieux payer cette portion de la dette publique avec deux milliards deux cent millions de *quittances de finances* portant intérêt. Cette espèce de papier ne servirait qu'aux créanciers de l'état, pour l'achat des biens ecclésiastiques, en sorte que le reste de la nation ne serait pour rien dans cette opération.

Voilà l'état de la question. On sent bien que, dans l'une et l'autre hypothèse, la majeure partie des créanciers et tous les gens de l'église resteront à la charge de l'état, avec un espoir assez bien fondé qu'on leur fera banqueroute. Mais disons en peu de mots l'effet de l'un et l'autre plan, tant sur la fortune publique que sur les fortunes particulières; car l'assemblée va bientôt se décider pour les quittances de finances, ou pour les assignats.

Les quittances de finances sont un moyen plus juste, mais plus étroit et plus borné dans ses effets que les assignats; aussi l'assemblée nationale penche visiblement vers l'émission de ceux-

ci ; et c'est sur cet objet de prédilection qu'elle a consulté toutes les chambres de commerce. Les quittances de finances, portant intérêt, seraient tout uniment des mandats sur les biens ecclésiastiques, et ces mandats, soit qu'on les agiotât sur la place, soit qu'on leur fît remplir aussi-tôt leur destinée, produiraient tout simplement le transport des biens ecclésiastiques de la main des anciens possesseurs dans celle des nouveaux : mais on sent bien qu'un tel moyen laisserait à nud la majorité des créanciers, toute l'église à l'aumône, et l'assemblée nationale aux prises avec l'hydre de la banqueroute. L'effet de ce papier serait trop claire et trop prompt.

Au lieu que deux milliards de papier-monnoie, en assignats, divisés depuis deux cens francs jusqu'à un louis, et même un demi louis, se jettant dans tous les canaux de la circulation, et se ramifiant à l'infini, offrent un labyrinthe immense, un heureux *imbroglio* dans lequel l'opinion publique, toutes les fortunes, les débiteurs, les créanciers, les spéculateurs et leurs victimes, enfin la France entière s'égareront à loisir : et, pendant que cette fusée se mêlera et se démêlera, l'assemblée nationale, protégée par le brouillard qu'elle aura formé sur nos têtes, aura le tems d'achever ses opérations sur le corps de

l'état, et d'abandonner son malade, expirant et défiguré, aux soins d'une autre législature.

Voici en effet ce qui résultera de l'émission d'une quantité de papier-monnoie égale ou supérieure au numéraire existant dans le royaume. D'abord, toutes les denrées doubleront de prix, et l'argent lui-même devenant denrée, se cachera et sera fort cher : les terres participeront aussi-tôt à cette hausse de prix; de sorte qu'un homme à qui l'état doit vingt mille francs, par exemple, recevant ses vingt mille livres en assignats, et les employant en bled, ne trouvera pourtant de cette denrée que ce qu'il en aurait aujourd'ui pour dix mille francs; et une terre qui ne lui eût coûté que cinquante mille francs en écus, lui en coûtera cent en assignats : de sorte que l'assemblée nationale ou les municipalités qui la représentent dans cette escobarderie, ne visent à rien moins qu'à faire perdre cinquante pour cent à ceux qui acheteront des biens ecclésiastiques. Car l'assemblée, restant nantie des terres de l'église, après avoir lâché ses assignats, ne peut profiter de la hausse générale de tous les biens; c'est-là son grand but. Elle éteindra deux milliards de dettes avec deux milliards d'assignats, et elle retirera ces deux milliards d'assignats avec un milliards de biens-fonds.

Voici encore d'autres malheurs : Un marchand

à qui il sera dû cent mille francs en écus d'aujourd'hui, recevant cette somme en assignats, ne pourra trouver que cinquante mille francs, en argent, de ces assignats, malgré tous les décrets de l'assemblée qui ordonnent la parité entre ce papier et l'or; car la nature des choses ne reconnaît pas le despotisme de ces messieurs. Voilà donc ce marchand ruiné, soit qu'il échange son papier contre de l'argent, ou contre une terre. Mais, dira-t-on, si, avec cent francs de papier, il n'a de marchandises que la quantité qu'il aurait aujourd'hui pour 50 liv., que lui importe, s'il vend cette moindre quantité un prix double? Cela serait bon si la France, isolée au milieu des mers, n'avait affaire qu'à elle-même : et si ces deux milliards de papier devaient toujours rester dans la circulation. Mais nos marchands, ayant sans-cesse des matières à tirer de l'étranger, et des comptes à solder avec lui, il faut bien trouver de l'argent, à quelque prix qu'il soit, pour payer ce qu'on doit, et acheter ce dont on a besoin. Enfin, puisque l'assemblée nationale doit retirer ces assignats après la vente des biens ecclésiastiques, il arrivera un moment où les signes manquant tout-à-fait, et les denrées étant encore fort chères, les fortunes se trouveront brusquement réduites de moitié, à moins que chacun ne se réduise à ne manger que la moitié de sa réfection, à se vêtir

beaucoup moins et à travailler beaucoup plus. A la chûte du système, les billets, au lieu d'être retirés de la circulation, furent décriés : ce qui fit autant de malheureux qu'il y eut de possesseurs de cette monnoie. L'effet de cette mesure fut plus désastreux, au fond, que ne sera celui du retrait des assignats ; mais il fut le même quant à la hausse du prix des denrées et au défaut subit des signes (1). Voici en un mot quelle sera la fu-

---

(1) Les partisans des assignats parlent avec un air de triomphe de la belle et bonne hypothèque donnée à ce papier-monnoie par la cession de tous les biens de l'église. Est-ce qu'ils ignorent que les billets de Law avaient le produit des cinq grosses fermes et d'autres revenus considérables pour hypothèques ? Les assignats, en Ecosse et en Russie, n'étaient-ils pas sur des terres ? Si le régent eut été fidèle à ses promesses, les revenus de l'état auraient été engagés aux porteurs de billets ; mais ce prince préféra de faire banqueroute à ceux-ci, et l'état fut sauvé. L'assemblée nationale préférera de payer les porteurs d'assignats, et l'église sera perdue. Ainsi, l'état aura mis cent mille prêtres à la place de cent millo créanciers : il faudra payer ceux-là comme on aurait payé ceux-ci. L'église coûtera 166 millions, et ses revenus ne vont pas à cette somme, depuis l'abolition des dîmes et des droits féodaux ; sans compter l'intérêt de sa dette, qui est de 8 millions. J'ai donc eu raison de dire que l'assemblée nationale avait oublié d'égorger les prêtres.

reste méprise des Français dans cette grande opération. Ceux qui, ayant donné 200,000 francs d'assignats, pour un bien qui ne coûterait que 100,000 livres, s'en consoleront dans l'espoir de vendre leurs denrées le double, seront obligés d'en rabattre, lorsque la disparition du papier ne laissera en circulation que l'argent, car, vu sa petité quantité et son grand prix, il faudra bien que tout se range peu à-peu à son niveau : et le petit peuple, au moment où le papier manquera, se trouvant privé de cette abondance de signes, sera bien forcé de moins consommer et de travailler davantage, jusqu'au rétablissement d'un équilibre entre l'argent et les denrées. C'est ce contre-coup qui s'appelle une banqueroute partielle.

Tous ces inconvéniens ont été sentis par les chambres de commerce des principales villes du royaume. Toutes, sans exception, ont protesté contre l'émission des assignats, et de tout papier-monnoie forcé. L'assemblée nationale, qui a tous les vices des tyrans, et qui ne peut se passer des flagorneries et des mensonges de ses flatteurs, s'est fait écrire, par un club de démocrates, établi à Bordeaux, une adresse en faveur des assignats, au nom de la chambre du commerce de cette ville : mais cette jonglerie n'a pas été heureuse ;

les députés du commerce de Bordeaux ont parlé, et la vérité s'est fait jour.

C'est M. de Mirabeau qui a parlé en faveur des assignats ; ce qui aurait pû les décrier encore plus que toutes les réclamations et les protestations du commerce (1).

P. S. Parmi tous les discours prononcés sur la question du papier-monnoie, il faut sur-tout distinguer celui de M. Anson, ancien adorateur de M. Necker, et l'un des pauvres membres du comité des finances. Il a parlé en faveur des assignats, divisibles en grosses et en petites valeurs, et forcés dans leurs cours. Voici comment s'exprime ce législateur-financier : « D'abord ce

---

(1) M. de Mirabeau, qui avait jusqu'ici gagné sa vie à écrire contre toute émission de papier-monnoie, vient, pour la même raison, d'écrire en faveur de l'émission des assignats. Ce député a eu l'adresse de persuader aux différens partis qu'il valait la peine d'être acheté : il y a réussi ; et c'est tout ce qu'il voulait tirer des états-généraux. Un agioteur disait de lui, très-sérieusement : « c'est l'homme » le plus net de l'assemblée : il dit, *je veux tant*, et il » n'y a pas à marchander : j'aime à traiter avec lui. » Les filles à Venise ont aussi leur prix sur leur porte.

» papier ne sera pas fragile : d'ailleurs, Messieurs, » il empêchera les Français de thésauriser. Il y » aura presse pour en avoir, n'en doutez pas : » je crains seulement que nos assignats ne décrient » trop l'or et l'argent ; et je pense que nous ne » devrions pas trop proscrire ces métaux. Au- » reste, n'écoutons ni ces banquiers qui ne parlent » que d'argent, ni les communes qui ne voient » que leur petit bien, ni les départemens qui ne » s'occupent que des provinces, ni les manufactu- » riers qui ne songent qu'à leurs manufactures, » etc. etc. ! en un mot, Messieurs, s'il reste un » jour une quantité de ce papier-monnoie sans » emploi, après la vente des biens ecclésiastiques, » je garde un débouché que j'offrirai toujours à » ces papiers ». Et, comme après ces mots, l'orateur s'est retourné tout-à-coup dans la tribune, l'assemblée a presque vu le débouché dont parlait M. Anson ; ce qui a fait songer à un certain chapitre de Rabelais.

Je ne crois pas que, dans la satyre Ménippée, ou dans Hudibras, on pût trouver une meilleure espèce d'éloquence. *Les galériens* en ont bien senti le mérite : ils ont couvert de leur bruyante harmonie les derniers accens de l'honnête orateur.

Dans la même séance, un imbécile, nommé *Regnaud*, de Saint-Jean-d'Angely (et je dis que ce

ce M. Regnaud est un imbécile, de peur qu'on ne m'accuse de faire des épigrammes) ce M. Regnaud, dis-je, voyant qu'on demandait l'ordre du jour, s'est levé en secouant sa crinière et se mordant les lèvres : « Messieurs, a-t-il dit, je » pense que la question est importante : je pense » que la maturité assure la sagesse : je pense » que ce qui vient lentement est mûri par la » réflexion. (Que de pensées dans un moment !) » D'ailleurs, Messieurs, je n'inculpe personne: » le temps amènera la vérité, et l'opinion pu- » blique qui vient de tous les points du royaume » et même des plus éloignés. Au reste, Mes- » sieurs, l'assemblée observera qu'en prolon- » geant au-delà de lundi prochain, on risque » de rencontrer vendredi. » L'usage de ce M. Regnaud est de se mettre toujours à la queue d'une motion, et de retourner la phrase du préopinant ; de sorte que, si quelqu'un dit qu'*il faut prier le roi*, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely se lève, et dit qu'*il pense que le roi doit être prié.* Enfin, cet imbécile est de ceux qui disaient hautement que tout homme qui ne croyait pas en M. Necker ne pouvait être un honnête homme. Maintenant je voudrais savoir de M. Regnaud comme il fait pour être un honnête homme.

(N°. 7.)

SIXIÈME RÉSUMÉ. (1)

Stat casus renovare omnes, omnemque reverti
Per Trojam.

VIRG. Æn. lib. 2.

LORSQUE j'ai raconté les malheurs de la famille royale, les crimes de Paris et de Versailles, les perfidies de l'assemblée, les mouvemens et la léthargie du général la Fayette, dans les journées et dans la nuit des 5 et 6 octobre, j'ai trop oublié la conduite des amis du roi. L'affreux tableau de la désastreuse soirée du 5 n'est pas

(1) *N. B.* Le dernier résumé était le cinquième, et non le quatrième.

sorti, sans doute, de la mémoire de mes lecteurs. On voit encore le château investi de brigands, et l'assemblée ne délibérant que sur les moyens d'arracher au monarque l'extinction de sa prérogative ; on voit l'armée parisienne qui s'approche pour soutenir les assassins, ou leur disputer Louis XVI, s'il était encore en vie, et ces malheureux gardes-du-corps, enchaînés sur la place d'armes, par les ordres du plus malheureux des rois. Mais je dois ajouter quelques traits à ces funestes images. Des vérités dévoilées par le tems me forcent à reprendre les choses de plus haut. Les chefs des gardes-du-corps se réjouiraient trop de l'obscurité où je les ai laissés : je dois troubler leur silence et leur indigne joie, en excitant contr'eux autant d'horreur que j'ai obtenu de pitié pour leurs victimes.

Vers la fin de septembre, on parlait déja dans tout Paris, de la nécessité d'aller à Versailles, enlever le roi et toute la famille royale ; et dès le 3 du mois d'octobre, le fameux repas des gardes-du-corps servait déja de prétexte aux malintentionnés, et de mot de ralliement aux différentes cabales. Ce fut aussi vers la fin de septembre qu'on mit en question, au château, si on retiendrait, à Versailles, *le quartier d'avril* (1),

(1) Un quartier est composé d'un quart des gardes.

qui, avec les quartiers de juillet et d'octobre, aurait formé un corps de neuf cent gardes autour du roi. Mais malgré les menaces de Paris, malgré les inquiétudes que donnait le régiment de Flandres et toute l'horreur des circonstances, le duc d'Ayen obtint qu'on ferait partir le quartier d'avril ; et, comme s'il eût craint que sa majesté ne fût encore trop bien gardée, il fit ajouter, pour sa compagnie, que ceux qui avaient des affaires, pouvaient s'absenter pendant huit jours. Enfin, dans la soirée du 5 octobre, à l'heure où la milice bourgeoise de Versailles commençait à tirer sur les gardes-du-corps, le duc d'Ayen refusa d'abord de donner des ordres, sous prétexte que le comte de Luxembourg, qui était de service, se portait mieux; et il disparut ensuite *par excès de sensibilité.*

Telle a été la conduite du duc d'Ayen : je ne dirai qu'un mot de sa personne. Les philosophes économistes et tous les clubs philantropiques avaient fondé des espérances sur lui : mais il les servit si mal par son genre d'éloquence dans l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne ; il

---

du-corps, pris sur les quatre compagnies. C'est environ trois cens hommes qui servent trois mois.

fut ensuite si brusquement rejetté des élections aux états-généraux, qu'il comprit enfin qu'il ne devait mettre au service de la philosophie et de la révolution, que son silence ou son absence. Le duc d'Ayen est un de ces hommes qu'on fuit dans les tems calmes, et qui fuient dans les tems d'orage.

Dans cette même soirée du 5 octobre, quelques personnes découvrirent le prince de Poix, affublé d'une vieille redingote à sa livrée, et protégé d'un grand chapeau rabattu. Il allait, en cet humble équipage, se glissant le long des murs de l'avenue, et s'enquérant aux brigands et aux miliciens de l'état des choses et de la révolution.

On demandera peut-être pourquoi le prince de Poix, n'étant pas auprès de son maître, ou à la tête de sa compagnie, ne s'était pas réfugié dans l'assemblée nationale, à l'exemple du colonel de Flandres ? Je réponds que, dans un tel moment de crise, *ce député capitaine des gardes* ne sut à quel poste se rendre, ni à quel costume se vouer : il préféra, sans doute, l'avenue et la redingote, comme des partis moyens et tempérés qui pouvaient le dérober également à la gloire et à la honte. En effet, pour peu qu'un officier se cache, dans un jour de combat, la gloire ne sait plus où le trouver ; et c'est ainsi que le prince de Poix remplit du moins la moitié

de ses vues. Si on veut savoir quel est ce courtisan chargé des faveurs du roi et des rubans de la vanité, j'avouerai qu'il est plus aisé de le décorer que de le peindre : il a tous les airs de son père, excepté celui de grand seigneur ; toutes ses superstitions, excepté sa piété ; toutes ses assiduités autour du maître, excepté son attachement.

Au reste, le duc d'Ayen et le prince de Poix avaient de tels liens de sang et de système avec le prince de Beauveau, qu'on appellait déja *le père la Patrie ;* avec M. Necker, promoteur du tiers-état ; et, à leur insu même, avec la cabale d'Orléans, qu'il était impossible qu'ils ne favorisassent pas la révolution. Peut-être aussi que ces deux courtisans, habiles déserteurs du château de Versailles, n'ont suivi, en s'éloignant du trône, que l'instinct toujours sûr de ces animaux qui présagent la chûte des maisons qu'ils abandonnent.

M. d'Agout, aide major-général, enfant catéchisé du prince de Beauveau, se regardant comme un des vases sacrés du patriotisme, se déroba aussi au profane Versailles, et vint cacher sa jeunesse à Paris. M. de Pontécoulant, fils de l'ancien major, las d'un trop long déguisement, endossa l'habit de son laquais, à la faveur duquel il obtint, deux jours après, l'uniforme de la garde parisienne. Tous les autres officiers allèrent se coucher, à

l'exception du duc de Guiche et de quelques braves, auxquels ni le civisme de nos philosophes, ni les pavots de M. de la Fayette, ni la mauvaise fortune du roi, ne purent faire entendre raison.

Le hasard ayant décidé de tout dans une révolution où les honnêtes gens ont manqué de plan et les scélérats de vigueur, la famille royale a survécu à la monarchie, et Louis XVI a capitulé, pour sa signature, avec l'assemblée nationale, moyennant 25 millions par an, et la jouissance de quelques beaux domaines, dont on peut porter le revenu à 5 ou 6 milions. Le tems a, depuis, amené d'autres chances. L'assemblée s'est partagée, et sa majorité a daté d'un nouveau style. Presque tous les adorateurs de M. Necker ont apostasié avant même que son idole fût renversée. Alors, quelques démocrates se sont tout-à-coup retournés vers le roi; et on a distingué parmi eux le duc d'Ayen et le prince de Poix. Déja même celui-ci s'est rejetté de la salle des députés dans le parc de Versailles, dont il se flatte de conserver le gibier, espérant que le roi, le trouvant un jour au milieu des perdrix et des lièvres ne pourra refuser sa grace à leur puissante médiation (1)

(1) Ce qui vient de se passer à Versailles dérange un

Quel espoir peuvent fonder sur le roi ceux qui ont versé leur sang pour lui, et qui sont prêts à le verser encore, lorsque des ingrats et des perfides, lorsque ses ennemis ne désespèrent pas de lui faire encore aimer leur service (1)? Je ne doute pas en

---

peu la tactique du prince de Poix. Deux mille chasseurs (non pas brigands, comme on a dit, mais *citoyens*) sont entrés dans le parc, avec les décrets de l'assemblée à la main, et ont tout détruit; ils ont même menacé le petit parc, les statues et le château. Le roi vient de renoncer à sa vénerie, et de mettre ses équipages en vente. L'assemblée nationale en a conçu quelque alarme, et cette alarme est plus fondé que l'on ne pense. Un roi qui renonce enfin à la chasse, après y avoir perdu sa jeunesse et son trône, peut donner quelque inquiétude à ceux qui comptaient le laisser où ils l'avaient pris. Mais, si cette résolution du roi a affligé ses ennemis, elle a réjoui ses vrais serviteurs: elle nous a fait, en particulier, le même plaisir qu'éprouva Racine, quand Louis XIV, averti par quelques vers de Britannicus, cessa de danser en public.

(1) Cette facilité, cette indifférence de Louis XVI sont si connues, que cinq libraires, prêts à faire banqueroute, après avoir vendu des milliers de libelles contre le parti du roi et contre la reine, n'ont pas craint d'aller implorer les secours de ce prince, et ce n'a pas été en vain. Le roi les a cautionnés de 1,200,000 liv. et leur a fait donner 120,000 liv. comptant. Ces misérables ont, dit-on, fait présent d'une partie de cette somme à M. de Mirabeau,

effet que le roi, une fois dégagé des fers de l'assemblée, et rendu à ses peuples, ne se livre encore à la plupart de ses anciens domestiques : soit que l'habitude l'emporte en lui sur le ressentiment ; soit que ce prince veuille, par cette indulgence, accuser de trop de sévérité ceux qui, en inculpant les valets, n'ont point épargné le maître. Quoiqu'il en soit, je sais, de science certaine, que la majorité des gardes-du-corps demandera un jour d'autres chefs à sa majesté, et qu'enfin la fidélité refusera d'obéir à la perfidie. *Si quâ fata aspera rumpat.*

Je ne parlerai pas plus long-tems des malheurs domestiques du roi ; le rapport du châtelet, qui va paraître, levera bien des voiles, et nous montrera plus clairement le fil de cette horrible trame. Je reprends celui des annales (1).

---

qui leur avait donné l'heureux conseil de s'adresser au roi, en pariant pour le succès.

(1) Observez que le châtelet n'ose parler que de l'attentat du *6* au matin. Comme il faut ménager le *peuple-roi*, et que c'est lui qui agissait, le *5* au soir, toutes les attrocités commises dans cette soirée, ne sont que des actes de souveraineté au-dessus des loix. Le châtelet n'informe donc que contre les brigands qui ont pénétré dans l'Œil-de-bœuf et dans l'appartement de la reine, avec l'inten-

La procédure du châtelet vient de paraître. On y trouve beaucoup de crimes et peu de criminels:

---

tion manifeste d'assassiner leurs majestés. Mais il n'ose parler du crime de la veille : c'est tout ce que l'on a pu tirer de ce mauvais tems. Les journalistes démocrates s'indignent et soulèvent le peuple contre le Châtelet, parce que, disent-ils, *on ne doit pas séparer l'action du 6 au matin de celle du 5 au soir; c'est la même cause, le même peuple, le même droit, le même fait.* Ils ont raison, si on leur accorde : 1°. que quinze ou vingt mille brigands parisiens sont toute la nation française, et 2°. qu'un roi attaqué par qui que ce soit, n'a pas droit de se défendre tout comme se défendrait un simple particulier. Mais on peut répondre à ces journalistes qui s'échauffent en faveur de cette horde d'assassins, comme s'ils en étaient, que si le tribunal du Châtelet distingue entre les brigands du matin et ceux de la veille, ce n'est point par logique, mais par impuissance. On ne ferait pas cette distinction, si on pouvait faire pendre quinze mille scélérats. Quel malheur qu'il ne se soit pas trouvé autour du roi un seul homme en état de le défendre sans le consulter, dans cette nuit du 5 au 6 octobre! Il ne fallait que quelques suisses, les six cens gardes-du-corps, et deux canons chargés à mitraille, et placés à l'entrée de l'avenue de Paris. L'armée qui arrivait, par une nuit si obscure, sans ordre, sans précautions, et comme un vrai troupeau, eût été foudroyée, culbutée, dispersée dans un clin-d'œil. L'assemblée nationale, le roi et toute la France auraient été forcés de complimenter, de remercier, de féliciter un tel homme; et

vainement y cherche-t-on tout ce qu'on sait du duc d'Orléans et de sa compagnie. Il y a cinq

---

Paris lui-même, honteux ou consterné, eût désavoué les brigands sortis de son sein. M. de Bouillé vient d'être couronné pour une action moins heureuse et dont la gloire n'est pas si incontestable. Il n'y a que ceux qui ne réfléchissent sur rien, qui aient été scandalisés que nous ayons disputé quelque chose à l'action de M. de Bouillé, et mêlé quelques pensées à ses lauriers.

Voici un fait qui devrait être sans doute déposé au Châtelet, et qui peut jetter du jour sur l'horrible complot des 5 et 6 octobre. Les gardes-du corps ont eu de tout tems un armurier à gages, logé à leur hôtel. Tous les dimanches, ces Messieurs, en descendant leur garde, envoient leurs armes à cet ouvrier, qui les examine, les met en état, et est obligé de les rendre chargées à chaque garde. La poudre et le plomb sont payés à cet homme. Dans la nuit du 6, quelques gardes-du-corps, en arrivant à Rambouillet, voulurent décharger leurs fusils, ils s'apperçurent, les uns que l'on avait coulé du plomb dans les canons, d'autres qu'on les avait bourrés avec des cartes machées, sans autre poudre que l'amorce : d'autres enfin, en examinant les cartouches qu'on leur avait distribuées, tant pour les mousquetons que pour les pistolets, virent clairement que l'on avait voulu les leur rendre inutiles : toutes les bales de ces cartouches étaient d'un calibre trop fort, et n'auraient pu entrer dans les canons. Ainsi les assassins ne risquaient rien quand même on n'aurait pu obtenir du roi l'ordre qui empêcha les gardes-du-corps de tirer sur eux. Si cet ar-

mois environ qu'il se fit un triumvirat entre M. Talon, lieutenant-civil, le général la Fayette et le maire Bailly. Le premier avait besoin de 200,000 livres, le second, de 300,000; et le troisième (c'était le Lépide) ne demandait qu'à être maintenu (1). Ce petit triumvirat nous a coûté bien des lumières; mais il a valu au roi le décret qui lui donne le droit de guerre et de paix. C'est à cette

---

murier était bien interrogé, il donnerait la clef de cette infâme manœuvre. Mais ce procès n'est pas *dans le sens de la révolution*; le roi est, de tous les français, le seul qui ne puisse se promettre justice. M. de Mirabeau, qui est chargé par les témoins, prétend que l'on cherche à faire, dans sa personne, le procès à la révolution. On a publié je ne sais quelle mauvaise brochure contre lui. *Ce n'est pas là*, a-t-il dit, *ce que j'appelle un libelle; mais c'est au réquisitoire du procureur du roi du Châtelet que je donne cette qualification.* En effet, M. de Mirabeau ne craint pas celui qui dit qu'il est un roué, mais celui qui prouve qu'il doit l'être.

(1) M. Talon devait payer incessamment 200,000 liv. sur sa charge. Il les a reçues et les a gardées, parce qu'il a donné sa démission, après avoir rendu le service que l'on exigeait de lui. M. de la Fayette devait 300,000 aux banquiers Cottin et Jeauge. Il s'était endetté pour avoir fait la sottise de servir la révolution à ses dépens, et refusé avec faste les 100,000 liv. que la ville lui offrit.

coalition qu'on doit le club de 89; et c'est aussi le tems où M. de Mirabeau, rêvant qu'il allait être ministre, parla comme un petit Mahomet à M. La Fayette, fut joué comme un Dandin par M. Necker, et finit par être congédié, comme un laquais, avec dix mille écus de gratification. Je donnerai un détail précis et curieux de cette époque de la révolution où M. d'Aiguillon et La Borde-Méréville jettèrent deux ou trois millions à leurs fidèles. En tout on verra que le procès du châtelet n'a été qu'un épouvantail dont M. La Fayette s'est servi pour contenir les Lameth, les Barnave, les d'Aiguillon, les Mirabeau, et tout le parti d'Orléans. On leur a donc sacrifié beaucoup de preuves et de dépositions; mais elles se retrouveront un jour, quand le tems des vengeances sera venu. Je dois dire aussi que l'espèce de monstre, nommé *Coupe-tête*, n'a cessé de se montrer à Paris, pendant l'instruction du procès. Il disait publiquement qu'*il ne risquait rien tant que M. de Mirabeau serait à l'assemblée*. Enfin, un trait digne de remarque, c'est la joie cruelle de madame Necker, de sa fille, et de la maréchale de Beauveau, qui se promenaient, en riant aux éclats, dans la galerie de Versailles, au moment où les brigands de Paris et de Versailles tiraient sur les gardes-du-corps.

Ce rapport du châtelet ne produira que le double scandale du crime et de son impunité. Mirabeau a donc eu raison de dire, en pleine assemblée nationale, que les témoins fuiraient plutôt que les accusés.

Mais, en dépit de toutes les prévarications, je prouverai bientôt, par le précis de cette procédure, ce que j'ai avancé, dans le cours de cet ouvrage, sur M. le duc d'Orléans et sur ses *frères d'armes*. Je montrerai si bien tout ce qui s'y trouve, qu'on verra clairement tout ce qui manque.

(N°. 8.)

AVERTISSEMENT.

C'Est disséquer des hommes vivans que d'écrire une histoire si récente. Le N°. 7 vient d'arracher des réclamations aux uns et des cris de douleur aux autres. Mais un écrivain qui marche, entourré de témoignages et de preuves, et qui, dans sa course, n'épargne pas même les rois, malgré leur infortune, doit-il s'arrêter à la voix de ceux que la vérité blesse ?

Cependant nous devons avouer que nous avions reçu de très-faux renseignemens sur M. le vicomte d'Agoult. Nous savons aujourd'hui avec certitude, qu'il était à cheval à côté de M. de Savonières ; qu'il le suivit pour le secourir ; qu'il demeura ensuite à la tête des gardes-du-roi, jusqu'au moment où ils reçurent l'ordre de se retirer ; qu'après cette retraite il resta chez le roi jusqu'à trois heures du matin ; qu'il passa la nuit entière, debout, lui quatrième, dans le salon de M. de Tessé, où la nouvelle des massacres ne

leur parvint que quand le château était déja secouru par la garde nationale parisienne ; que s'il ne se montra pas ensuite dans les appartemens, c'est que deux personnages chargés en ce momoment de tout calmer, le retinrent en lui représentant que sa présence pourrait ranimer la fureur du peuple, auquel on le désignait nommément avec M. le duc de Guiche, parmi les victimes qu'on cherchait : enfin qu'il ne partit pour Saint-Germain qu'après l'annonce du départ du roi pour Paris, où il se rendit le lendemain, et vint prendre les ordres du capitaine des gardes.

Constater des vérités et détruire des calomnies sont le devoir et la jouissance d'un historien. On croit mieux servir la postérité, en cherchant beaucoup de témoignages, et on ne fait bien souvent que consulter la malveillance et la haine. Je tais les noms de ceux qui m'ont induit en erreur, par le même principe qui me la fait réparer. Je ne veux me prêter ni à la malice des calomniateurs, ni aux vengeances des calomniés.

Deux autres officiers des gardes-du-corps nous ont aussi écrit que, lors même qu'ils seraient allés se coucher, on n'aurait aucun reproche à leur faire, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu : mais qu'ils n'en ont pas moins exposé leur vie, le lendemain,

demain, pour défendre celle du roi, et qu'ils ont suivi leurs majestés à Paris. Ainsi, au lieu de *tous les autres officiers allèrent se coucher*, N°. 7 p. 77, il faut lire, *quelques autres officiers*, etc. etc. On sent bien que nous n'avons aucune raison de multiplier les fautes et de chercher des coupables.

Quant à Madame la maréchale de Beauveau, voici la phrase la plus remarquable de sa protestation contre ce que j'ai avancé » : Madame de » Beauveau, dont l'âge et le caractère ne prêteroient guères, dans aucune circonstance, à » ces éclats de joie, n'avait à contraindre, dans » celle-ci, que les témoignages extérieurs d'une » profonde affliction et d'une vive inquiétude. » Madame la maréchale ajoute « que, dans ce » moment, madame Necker et sa fille, liées » avec elle par l'estime et l'amitié, l'étaient aussi » par la même contrainte dans leurs sentimens » douloureux, etc. etc. »

Comment madame la maréchale de Beauveau, qui, toute bonne démocrate qu'elle est, a pourtant toujours eu l'*aristocratie de l'esprit* : comment, dis-je, madamme de Beauveau a-t-elle pu éprouver les effets de la révolution, au point d'écrire une phrase si extraordinaire ? Des témoins dignes de foi, parmi lesquels se trouvent même des amis de madame la maréchale, conviennent que madame Necker, madame sa fille,

et madame de Beauveau formaient un groupe dans une des salles de Versailles, au moment du massacre des gardes-du-corps ; et que de ce groupe sortaient de long éclats de rire. Que répond à cela madame la maréchale ? Elle dit naïvement que *son âge ne lui aurait pas permis de rire aux éclats* ; que tout ce qu'elle avait pu faire alors, c'était de *contraindre tous les témoignages extérieurs d'affliction et d'inquiétude.* Assurément, il n'y a pas de meilleure manière de contraindre et de déguiser sa douleur, que de se réjouir : le rire est un effet nn fort bon masque pour la tristesse. Madame la maréchale nous fait donc ici une mauvaise querelle : car, en supposant que les éclats de rire aient pu venir seulement de madame de Staël, à qui son âge ne les interdit point ; en supposant aussi que madame la maréchale ait réussi à bien *contraindre sa douleur*, il est possible qu'elle ait semblé sourire ; et il restera pour constant qu'entre trois femmes qui causent ensemble, la plus jeune aura montré une joie bruyante, et les deux plus âgées une joie modérée, ou du moins un front serein, sur lequel on n'aura pu démêler la moindre trace d'inquiétude. Voilà, sans doute, le spectacle qui s'offrait aux assistans. Et, quand on songe que ces trois dames sont les patrones de la révolution, il n'est pas étonnant que les témoins, frappés des

éclats de l'une, n'aient pas bien distingué sur le visage des deux autres la nuance qui sépare une douleur artistement déguisée d'une satisfaction qui n'était qu'apparente et qui fut peut-être trop bien imitée.

Suite du Résumé.

Ad regem redeo.

HOR. Sat.

AU moment où Louis XVI quittait, pour jamais peut-être, le séjour des rois, l'assemblée nationale se déclarait inséparable de sa personne: elle vouait à ce malheureux prince l'attachement d'un geolier pour son captif. C'est en effet sous de telles couleurs que l'assemblée nationale déguisait l'affreux événement du 6 octobre, dans une adresse à ses commettans : *Ce jour*, disait-elle, *est un jour de triomphe, et le monarque est notre conquête.* Les brigands étaient donc une armée victorieuse, aux ordres de l'assemblée,

qui était elle-même le sénat le plus auguste, ramenant un prince égaré sous le joug de la tendresse nationale, et l'attachant au char de la félicité publique.

Cette fiction d'un vainqueur qui daigne encore mentir, les cris d'une populace ivre de ses succès, et les couronnes qu'on préparait à nos législateurs, ne purent rassurer MM. Mounier, Lally, Villequier, et une foule d'autres députés qui donnèrent leur démission, et demandèrent des passe-ports, afin de se dérober à-la-fois aux lauriers de la capitale et aux poignards des provinces. L'assemblée s'effraya de cette désertion, et décréta qu'on n'accorderait plus de passe-ports que pour des affaires urgentes. (1) Elle décréta

---

(1) Je ne suis pas de ceux qui ont blâmé les déserteurs : ils ont eu deux fois raison en fuyant : et plût à Dieu que tout ce qu'on appelle *la minorité* eût suivi leur exemple ! La majorité, abandonnée à elle-même, ne suivant que les violentes impulsions de ses chefs et de ses galeries, aurait depuis long-tems résolu le triste problême de notre situation actuelle ; nous n'aurions pas notre fausse constitution ; on eût déja tenté le partage des terres ; le roi, forcé de s'enfuir, n'aurait pas eu le choix de sa destinée ; il n'eût pas cherché une posture supportable entre la honte et le péril ; il n'aurait pas arrêté les derniers développemens de la démocratie ; elle aurait déployé toutes ses fureurs,

en même-tems qu'elle se transporterait, le 15 octobre, à Paris, bien sûre de trouver un trône où le roi n'avait trouvé qu'une prison.

---

et la France se serait bientôt constituée en grande monarchie, ou morcelée en une foule de petites républiques. Si la minorité avait fui, on aurait donc vu clairement que les démagogues avaient chassés les esprit modérés; ceux-là auraient été chassés eux-mêmes, ou ils auraient régné à leur mode. Au lieu que la perpétuelle contradiction de cette minorité a servi de frein aux furieux, et a donné je ne sais quel air de justice à tous les actes de leur despotisme. Les provinces disent que chaque décret a été plaidé contradictoirement. On ne saurait donc croire combien une minorité donne de force à une majorité : on ne saurait croire combien de fautes elle lui épargne. Sans compter que les premiers hommes de la minorité, MM. Cazalès, Malouet, l'abbé Maury, etc., ont toujours péroré de manière à prouver nettement qu'ils n'entendaient pas ce que c'est qu'une constitution convenable à la France; et qu'ils ne voyaient pas où en est Louis XVI dans celle qu'on vient de nous donner. *Prenez-garde*, disent-ils sans cesse, *vous lésez le roi* (comme si le roi existait encore dans la personne de Louis XVI); *vous empiétez*, disent-ils encore, *sur le pouvoir exécutif*, et on voit clairement qu'ils entendent par *pouvoir exécutif*, le despotisme. Aussi la démagogie de l'assemblée nationale ne s'y méprend point, elle qui a réuni tous les pouvoirs. C'est comme si on eût dit autrefois au conseil d'état : *prenez-garde, Messieurs*,

Ce décret excita une joie universelle, excepté à Versailles, dont la municipalité, toute en

---

vous empiétez sur les droits des intendans. Or, Louis XVI est-il autre chose que le commissaire de l'assemblée ? Je le répète donc : les premiers hommes de la minorité ont fait beaucoup de mal. Mais, dira-t-on, ils ont quelquefois de l'éloquence et des mouvemens oratoires, et toujours des intentions louables : j'en conviens de bon cœur : mais, qu'est-ce que le talent qui s'égare ou qui trébuche à tous les pas ? S'avise-t-on de trouver des belles jambes à un boiteux ?

A mon avis, l'homme de l'assemblée qui va le plus droit à son but, c'est M. Charles Lameth : il veut tout uniment que le peuple soit despote en tout et par-tout ; qu'il exerce tous les pouvoirs, en tous lieux et à chaque instant, et même contre les députés, qui, au fond, ne sont que les usurpateurs de sa souveraineté active. Chaque fois donc que le peuple se porte à des violences, et qu'on apprend la nouvelle de quelques exécutions, M. Charles se lève et dit : *Messieurs, ce sont des affaires de poste, où le peuple a toujours le dessus.* N'en disait-on pas autant des anciennes lettres de cachet ? C'étaient aussi des affaires de poste, où le roi avait toujours le dessus. Avec cette observation, que le peuple est un tyran qui ne craint pas d'être détrôné ; et que, dans ses fureurs, il ne méprise personne ; il pend *le boulanger François* comme il brûle *le maréchal de Castries.* Le peuple est donc le plus redoutable des despotes. C'est pourtant lui que M. Charles

larmes, vint se jetter aux pieds de l'assemblée, et lui exprimer ses cuisans regrets sur le départ du roi. On répondit à ces misérables comme à des victimes indociles et nécessaires, qui ouvraient les yeux mal-à-propos sur leur ruine particulière, quand il ne fallait voir que la prospérité générale et la gloire d'y avoir contribué. Ils se retirèrent avec la douleur d'avoir chassé le roi et la honte de s'en être repentis.

Louis XVI voulut aussi mêler un peu de honte à ses malheurs : il écrivit à l'assemblée nationale pour lui apprendre son arrivée dans la bonne ville de Paris, le séjour qu'il comptait y faire désormais, et la joie qu'il ressentait du décret sur leur inséparabilité mutuelle : enfin, sa majesté fit si bien entendre qu'elle avait suivi librement ses assassins à Paris ; elle en donna de telles assurances à l'assemblée, qu'on pourrait dire que ce prince, à force de félicitations ;

---

préfère : chacun a ses goûts. M. Lameth ne biaise point comme les Chapelier et les Mirabeau ; il est franchement démocrate ; ce qui, le dispensant de toute hypocrisie et même toute théorie, lui donne constamment le repos de l'esprit et le contentement du cœur.

affaiblissait le triomphe et diminuait la félicité de ses vainqueurs. (1)

L'assemblée voulut à son tour lui donner quelques marques de sa reconnaissance : elle ouvrit une grande discussion sur les titres et les qualités dont il fallait dorénavant le décorer. Quoiqu'il

---

(1) Cette lettre n'était ni de l'archevêque de Bordeaux, ni de M. Necker, comme on l'a dit ; elle était du roi lui-même. Nous parlerons plus bas du système que ce prince a suivi jusqu'à ce jour, et qu'il suit avec persévérance ; mais disons un mot des nouveaux ministres qu'il vient de se donner, et qui sont absolument de son choix.

Il faut convenir d'abord que l'archevêque de Bordeaux, M. de S. Priest et M. Necker formaient un ministère trop imposant aux yeux des démagogues. Le roi a senti que la statue était trop petite pour le piedestal ; il les a congédiés, et ce sont les derniers des romains. Ceux qu'il leur a substitués conviennent parfaitement à son état ; car il ne s'agissait pas d'élever les hommes, mais d'abaisser les places. Croira-t-on cependant que le roi ait été les prendre dans l'almanach des grands hommes ? C'est qu'un roi détrôné recrute où il peut. M. Pastoret, un des nouveaux ministres, me rappelle toujours, à cause des circonstances qui l'ont porté, et du nom diminutif qu'il porte, ce vers heureux de Voltaire :

L'empire des Romains finit par Augustule.

fût hors du trône et de la constitution, on décida qu'il serait toujours intitulé *Roi*. Il fut ensuite question de savoir s'il s'appellerait encore *roi de France et de Navare*. Après de longs débats, on décida qu'il ne porterait plus le titre de Navarre, malgré les prétentions légitimes de nos rois sur la Navarre espagnole. Ces prétentions (qui le croirait ?) cédèrent à celles de la pluspart des députés. Chacun d'eux voulait que sa majesté s'honorât du nom de la ville ou du lieu dont il était l'heureux représentant. M. de Mirabeau demandait absolument que Louis XVI fût *roi de Marseille* : M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, le voulait *roi de Saint-Jean d'Angely*. Il fallut donc sacrifier la Navarre pour appaiser l'émulation de toutes ces puissances ; les amour - propres transigèrent, et on décréta que Louis XVI ne serait plus appellé *roi de Navarre*. Il ne resta donc qu'à prononcer s'il s'appellerait *roi de France* ou *roi des Français :* c'est à quoi on réduisit la question qui n'en était pas une, car on sent bien qu'entre ces deux titres la différence est nulle. Que serait-ce, en effet, qu'un roi de France qui ne serait pas roi des français, ou un roi des français qui ne serait pas roi de France ? Mais c'est précisément sur ce rien, sur cette distinction puérile que l'assemblée voulut exercer sa métaphysique. La raison la plus évi-

dente de cette discussion, celle pourtant qu'on n'osait avouer, c'est que la prérogative de Louis XVI ayant éprouvé un si rude changement, il fallait bien aussi que son titre subît quelque métamorphose. L'assemblée nationale a, par excellence, le génie de l'innovation. Les Mirabeau épuisèrent donc, sur ce grand problême, toutes les ressources du mauvais goût, fortifié par la mauvaise foi; et après bien des séances et bien des discussions, il fut enfin décrété que Louis XVI, régénéré par un baptême de sang, confiné au palais des Tuileries, comme un sultan au vieux sérail, sans amis, sans sujets, sans vengeance, au milieu de ses assassins, porterait le titre de *roi des français*. L'Europe indignée, le nomma *roi des barbares*.

Pendant plus de huit jours, leurs majestés restèrent *exposées* aux fenêtres du palais des Tuileries, pour satisfaire l'avide et tumultueuse curiosité d'une populace en délire qui les appellait et les rappellait sans cesse, afin de s'accoutumer au miracle de leur *présence réelle* dans les murs de la capitale. L'assemblée usa ces huit jours dans l'examen de quelques motions sur la procédure criminelle, et abolit tous les lieux privilégiés. Un de ses membres, ébloui des succès de ses heureux collégues, leur proposa de se donner la décoration d'une médaille, et ce projet

sollicita puissamment leur vanité. Mais l'esprit d'ostracisme et de démocratie l'emporta, et ils rejettèrent tout signe distinctif.

C'est à cette époque aussi que l'assemblée décréta la liberté de tous ceux qui étaient détenus par des lettres-de-cachet ; sans observer que cette espèce de captifs n'avait été frappée des coups du despotisme que par une grace spéciale et abusive de la toute-puissance royale, et que pas un d'eux, peut-être, ne devait sortir de sa prison que pour aller au gibet. Car depuis long-tems, l'ancien gouvernement, excepté en matière d'impôt, ne péchait que par indulgence : ce n'était plus l'humanité, mais la justice qu'outrageaient les *lettres de cachet*.

Cependant, une motion importante par ses suites et ses effets sur la révolution, attira l'attention publique : un membre proposa de déclarer que *les biens du clergé appartenaient à la nation*. L'assemblée et les galeries applaudirent avec fureur ; le Palais-Royal fermenta ; et sans doute que ces premiers mouvemens auraient conduit le clergé à une plus prompte extinction, si un événement inattendu n'avait rallenti ou détourné le torrent de l'opinion. Une lettre de M. de Montmorin annonça tout-à-coup à l'assemblée, que le roi avait donné au duc d'Orléans une commission pour l'Angleterre, et que ce prince,

prêt à partir, n'attendait qu'un passe-port des représentans de la nation.

Un roi captif et dénué de tout crédit, mettait en fuite le chef d'une cabale formidable, un prince riche et maître de la populace, l'homme en un mot, qui venait de lui disputer la couronne et la vie. Ce mystère me force à reprendre les choses d'un peu plus haut, et me fera descendre avec plus d'avantage à la procédure du Châtelet. Je vais donc, pour me donner du jour, écarter les fils de cet épais tissu de crimes commencés et de fautes achevées qui caractérisent la conspiration de Philippe d'Orléans.